3 1761 04687672 8



LE CULTE DE LA RAISON

ET

LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

LE

CULTE DE LA RAISON

ET

LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

(1793-1794)

ESSAI HISTORIQUE

PAR

F.-A. AULARD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

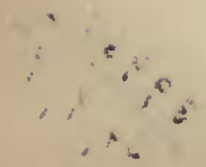
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1892

Tous droits réservés.

39960
24/9/97





AVANT-PROPOS

On sait qu'en l'an II la France révolutionnaire essaya, sans y réussir, d'abolir la religion chrétienne au moyen du culte de la Raison, puis de la remplacer par le culte de l'Être suprême.

Cette tentative étonna, en l'effrayant, l'Europe d'alors ; mais, comme elle a échoué, on la trouva ensuite plus scandaleuse qu'intéressante, et il a été de bon goût de présenter le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême comme une des plus sottes aberrations du délire révolutionnaire.

Des écrivains sont venus qui ont réagi contre ces jugements trop sommaires : les uns ont cru voir dans l'hébertisme antichrétien l'heureuse réalisation de la pensée de l'*Encyclopédie* ; les autres ont présenté le déisme robespierriste comme la religion qui convenait alors et qui conviendrait encore aujourd'hui à notre race. Le plus vrai (sinon le plus exact) des historiens de la Révolution, Michelet, a pensé que ni la sécheresse du culte de la Raison ni la froideur du culte de l'Être suprême ne convenaient aux

fils du XVIII^e siècle, et, dans cette tête pleine de Diderot, dans ce cœur amoureux de la France, s'est formée l'idée d'une religion de la patrie et de l'humanité, religion dont l'esprit, s'il avait prévalu dans la politique des gouvernants, comme il vivait secrètement, selon Michelet, dans l'instinct populaire, eût fécondé la Révolution, eût orienté l'âme française dans un sens conforme à son génie et eût peut-être rayonné sur le monde.

L'investigation pénétrante d'Edgar Quinet est arrivée à de tout autres résultats. Ce penseur ne s'est point scandalisé de l'impiété de nos pères, et cependant il n'a pas rêvé le triomphe de la libre pensée. Tout en accusant les révolutionnaires de timidité française, tout en se moquant des hésitations de ces Polyeuctes prudents, qui insultaient le dogme et en avaient trop peur pour le détruire ou le changer vraiment, Edgar Quinet leur reproche de n'avoir pas demandé au christianisme même la religion des temps nouveaux. Et quelle est la conclusion implicite de tant de railleries éloquentes sur la servitude intellectuelle d'un Hébert ou d'un Robespierre ? C'est qu'il eût fallu se borner à convertir la France de la Révolution au protestantisme.

Quant aux écrivains religieux, dont plusieurs ont raconté le mouvement de déchristianisation dans certaines régions, il ne faut pas leur demander, en un tel sujet, l'impartialité intelligente, pas plus qu'il ne faut la demander aux pamphlétaires d'opinion adverse, qui, hâtivement et sans critique, cherchent

dans les souvenirs de la Terreur des armes pour le moment actuel de l'éternelle lutte de la science et de la religion.

Ainsi, la plupart des historiens se sont demandé ce qu'aurait dû être cette tentative religieuse de la Révolution, plutôt qu'ils n'ont cherché à voir ce qu'elle a été réellement, et il se trouve donc qu'ils ont plus jugé que raconté. Ont-ils lu les centaines d'opuscules contemporains où sont consignées, sous forme de comptes rendus, de discours ou de poésies, les manifestations, si oubliées aujourd'hui, auxquelles le culte de la Raison et celui de l'Être suprême ont donné lieu ? Il ne semble même pas qu'ils aient, sauf pour des monographies locales, consulté les principaux textes que les archives les plus connues offrent sur cet objet. Aucun d'eux n'a exposé dans son ensemble et d'après les faits un mouvement qui est pourtant un des plus curieux de l'histoire de la France et de l'humanité. D'autre part, tous l'ont examiné en lui-même, le séparant, par une abstraction dangereuse, des circonstances qui l'ont précédé, accompagné et, selon nous, fait naître. C'est ainsi qu'on n'a vu dans les déchristianisateurs de 1793 et de 1794 que des théoriciens qui profitaient des événements pour appliquer des idées préconçues.

J'espère que cet essai historique, uniquement composé d'après les textes et purement narratif, montrera dans le culte de la Raison et dans le culte de l'Être suprême, non pas une tentative seulement philosophique et religieuse, sans racine dans le

passé de la France et sans connexion avec les événements, non pas une violence faite à l'histoire et à la race, mais la conséquence nécessaire et plutôt politique de l'état de guerre où la résistance de l'ancien régime contre l'esprit nouveau avait jeté la Révolution.

Si on veut bien nous lire, on pensera peut-être avec nous qu'en intrônisant la déesse de la Raison à Notre-Dame ou en glorifiant le Dieu de Rousseau au Champ de Mars, nos pères se proposaient surtout un but patriotique, et, pour la plupart, ne cherchaient dans ces entreprises contre la religion héréditaire, comme d'ailleurs dans leurs autres violences d'attitude ou de parole, qu'un expédient de défense nationale.

Ceci n'est qu'un court essai historique. Nous n'avons pas songé à écrire un récit complet de tout le mouvement religieux dans toute la France en 1793 et en 1794 : nous n'avons voulu que tracer un tableau d'ensemble, dont les traits sont empruntés aux documents authentiques et originaux. Nos sources sont les archives départementales et municipales que nous avons pu explorer, surtout celles du Sud-Ouest, région où le culte de la Raison eut tant d'éclat et de violence, les imprimés de la Bibliothèque nationale, ceux de la Bibliothèque de la Ville de Paris (Carnavalet), enfin ceux de la collection de Grégoire, que M. Gazier a obligeamment mis à notre disposition.

LE CULTE DE LA RAISON

ET

LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

CHAPITRE PREMIER

Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême dans les philosophes : Rousseau, Voltaire, Raynal, Diderot, Mably, Montesquieu, Turgot.

On sait que l'idée de la *religion naturelle* est une de celles qui dictèrent le plus de pages éloquentes aux philosophes du XVIII^e^ siècle, à ceux que les hommes de la Révolution avaient lus et qui avaient fait leur éducation intellectuelle.

C'est surtout Jean-Jacques Rousseau qui a été le maître de morale de la Révolution française. La religion du *Vicaire savoyard* a donné à Robespierre l'idée du culte de l'Être suprême, dogmes et cérémonies.

Le nom de Rousseau est même en cela si inséparable de celui de Robespierre, il est si évident que certaines parties de l'*Emile* et les dernières pages du *Contrat social* ont préparé la fête du 20 prairial an II,

qu'il est indispensable d'ajourner l'exposé des théories religieuses du philosophe de Genève au moment où nous raconterons le culte de l'Être suprême (1).

Mais il faut dire dès maintenant que Voltaire n'eut pas moins d'influence sur la politique religieuse des révolutionnaires, ou plutôt ceux-ci purent trouver dans Voltaire autant de textes divers et décisifs qu'il leur en fallait pour justifier et encourager les vicissitudes de leur politique religieuse, — vicissitudes qui, nous le verrons, étaient moins l'effet d'une doctrine que des circonstances.

Ainsi, quand la Constituante, mal dégagée encore de la foi héréditaire, se proclame catholique, apostolique et romaine, tout en refusant de déclarer le catholicisme religion d'État, elle peut se rappeler les hommages rendus à plusieurs reprises par la prudence de Voltaire à la religion dont il fut pourtant le sincère ennemi.

N'avait-il pas dit, dans le *Dictionnaire philosophique*, article *Religion* : « Je ne parle point ici de la nôtre : elle est la seule bonne, la seule nécessaire, la seule prouvée ? » Il est vrai qu'il ajoutait : « ... Et la seconde révélée. » Mais que de fois, en public, le grand rieur avait affecté de s'incliner sans rire devant l'autel !

Quand les Constituants songèrent à nationaliser la religion, à créer une Église de France indépendante

(1) Voir plus bas le chapitre intitulé : *Robespierre et Jean-Jacques Rousseau.*

de Rome et voulurent réaliser par la constitution civile le rêve gallican, que d'arguments, que de formules ce Voltaire, dont leur mémoire était saturée, ne leur suggéra-t-il point? Les railleries voltairiennes contre les papes étaient dans tous les esprits, sur toutes les lèvres, et la langue française elle-même s'était comme façonnée à ces plaisanteries. D'autre part, qui, plus que Voltaire, avait insisté sur la nécessité de réformer le christianisme? Dans l'*A*, *B*, *C* et en cent endroits, n'avait-il pas écrit: « Il faut absolument épurer la religion? »

Et comment l'épurer? En cachant le dogme, en ne produisant que la morale. C'est Voltaire qui avait popularisé l'idée du prêtre officier de morale, du prêtre juge de paix, du prêtre médecin, du prêtre agriculteur. Y a-t-il un meilleur commentaire de la constitution civile que le catéchisme du curé, dans le *Dictionnaire philosophique*? Théotime est curé de campagne, et voici comment il comprend sa fonction: « J'ai, dit-il, étudié assez de jurisprudence pour empêcher, autant que je le pourrai, mes pauvres paroissiens de se ruiner en procès. Je sais assez de médecine pour leur indiquer des remèdes simples quand ils seront malades. J'ai assez de connaissances de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conseils utiles. Le seigneur du lieu et sa femme sont d'honnêtes gens qui ne sont point dévots et qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai assez heureux, et qu'on ne sera pas malheureux avec moi. »

Quant à l'interdiction du mariage, Théotime s'y soumettra, mais il espère bien qu'un jour ou l'autre un Concile plus éclairé permettra aux prêtres de prendre femme.

Il parlera « toujours de morale, jamais de controverse ». Et quel parti prendra-t-il dans les disputes ecclésiastiques ? « Aucun. On ne dispute jamais sur la vertu, parce qu'elle vient de Dieu : on se querelle sur des opinions qui viennent des hommes. » Et son interlocuteur de s'écrier : « Oh ! le bon curé ! le bon curé ! »

Ce type du bon curé, la Révolution en réalisera quelques traits dans l'abbé Grégoire, dans l'humble et hardi Jallet, dans tant de prêtres constitutionnels qui commirent le péché mortel de préférer la patrie à la religion, ou plutôt qui crurent, naïvement chimériques, pouvoir concilier la foi antique avec l'esprit nouveau.

Mais la tentative d'accorder le christianisme avec la Révolution a échoué. Voici que l'Église fait cause commune avec l'ennemi de la patrie, au dehors et au dedans. Le prêtre correspond avec Coblentz, il allume la guerre de la Vendée. Partout où il y a une conspiration contre la défense nationale, on croit trouver la main du prêtre. Alors les attitudes changent, sinon les âmes ; on frappe tout le clergé, jureur ou réfractaire ; on insulte le temple, on renverse l'autel, on s'enhardit jusqu'à porter la main sur le dogme. C'est la tentative de déchristianisation, c'est le culte de la Raison.

Alors aussi le rire antichrétien de Voltaire éclate sur toutes les lèvres. Son amusante et meurtrière polémique inspire la presse révolutionnaire. Hébert et Cloots servent tout cru au peuple le Voltaire endiablé des pamphlets. Un million de volontaires en armes, dans les camps ou dans les corps de garde, s'ébaudissent à ces plaisanteries, qui donnent une formule aux instincts irrévérencieux et positifs de l'imagination populaire. L'auteur du *Dictionnaire philosophique* préside à la mascarade patriotique tentée, à la fin de 1793, contre l'autel, et tentée parce que l'autel prétendait à étayer le trône, et le *Père Duchesne* envoie dans toute la France un écho grossier, mais fidèle, du rire de Voltaire.

Ceux qui, parmi les déchristianisateurs, ne songent pas seulement à rire et à houspiller, mais ont vraiment la foi en la raison, purent se rappeler alors de nobles et graves paroles de Voltaire. Ils avaient lu dans la préface d'*Alzire* que la véritable religion, c'est d'être humain. L'auteur de *Candide* n'est pas un pessimiste sec et ricanant, mais un des ardents et éloquents apôtres de la « religion de l'humanité », qui est l'âme du XVIII^e^ siècle. Cloots devait avoir imprimées au cœur ces paroles (1) :

« Voulez-vous que votre nation soit puissante et paisible? Que la loi de l'État commande à la religion.

« Quelle est la moins mauvaise de toutes les reli-

(1) Nous les extrayons des *Axiomes* placés en appendice à l'opuscule intitulé : *Dieu et les Hommes*. (*Œuvres de Voltaire*, édition Garnier, t. XXVIII, p. 244.)

gions ? Celle où l'on voit le moins de dogmes et le plus de vertu. Quelle est la meilleure ? C'est la plus simple.

« Papistes, luthériens, calvinistes, ce sont autant de factions sanguinaires. Les papistes sont des esclaves qui ont combattu sous les enseignes du pape, leur tyran. Les luthériens ont combattu pour leurs princes, les calvinistes pour la liberté populaire.

« Les jansénistes et les molinistes ont joué une farce en France. Les luthériens, les calvinistes avaient donné des tragédies sanglantes à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Hollande.

« Le dogme a fait mourir dans les tourments dix millions de chrétiens. La morale n'eût pas produit une égratignure.

« Le dogme porte encore la division, la haine, l'atrocité dans les provinces, dans les villes, dans les familles. O vertu, consolez-nous ! »

Quand le culte de la Raison eut été transformé, sous la pression de Robespierre, en culte de l'Être suprême, il n'y eut qu'à ouvrir Voltaire pour trouver mille arguments déistes. Dans leurs prédications, les officiers du nouveau culte eurent à citer plus d'une fois et citèrent en effet ces vers du *Poème sur la loi naturelle* :

> Cette loi souveraine à la Chine, au Japon,
> Inspira Zoroastre, illumina Solon.
> D'un bout du monde à l'autre, elle parle, elle crie :
> ADORE UN DIEU, SOIS JUSTE ET CHÉRIS TA PATRIE.

Que de textes à leurs homélies ces prédicateurs ne

trouvèrent-ils pas dans les écrits de Voltaire ? Ici, Voltaire dit que la religion naturelle, ce sont « les principes de morale communs à tout le genre humain (1) », là, qu'il faut « ramener les hommes, autant qu'on le peut, à la religion primitive, à la religion que les chrétiens eux-mêmes confessent avoir été celle du genre humain (2) ».

Certes, Voltaire n'est pas chrétien, et Robespierre a raison de le haïr. Mais en combien d'endroits de ses ouvrages n'a-t-il pas déclaré, avant Robespierre, qu'une religion n'est bonne que si elle est fondée sur un petit nombre de dogmes, la croyance en Dieu, la croyance à l'immortalité de l'âme ? Voltaire avait élevé un temple à Dieu, *Deo erexit Voltaire :* que fit autre chose Robespierre, quand il fonda le culte de l'Être suprême ?

On peut donc dire que les paroles de Voltaire, sinon son esprit, se trouvent mêlées à toutes les manifestations de la politique religieuse de la Révolution française, qui, à toute époque, se reconnut en lui, en tant que populaire, et avait justement placé ses cendres au Panthéon.

Il y eut un autre philosophe qui exerça une grande autorité dans la Révolution, qu'on ne lit plus aujourd'hui, et dont un jeune homme instruit devrait bien prendre la peine de résumer, pour notre curiosité trop peu patiente, l'œuvre oubliée et diffuse, à demi-

(1) *Éléments de la philosophie de Newton*, première partie, chapitre V.

(2) *De la Paix perpétuelle*, article XXX.

impersonnelle (1), mais considérable : c'est l'abbé Raynal.

On se rappelle quel cri de colère arracha aux patriotes la lettre contre la Révolution que lui dicta, en mai 1791, le *monarchien* Clermont-Tonnerre. Ce fut une des douleurs amères de l'opinion libérale que cette palinodie du philosophe repenti, mais son livre n'en resta pas moins un de ceux qui faisaient partie alors de la conscience publique.

Ces mots attribués à un constituant : « Nous sommes un concile, nous pourrions changer la religion », sont inspirés par la lecture de l'*Histoire philosophique des Deux-Indes*, et, si la constitution civile fut rédigée et appliquée avec une âpreté convaincue, l'abbé Raynal avait fourni des arguments et des formules pour cette violence.

Il y a une page de l'*Histoire philosophique* (t. IV, p. 533) qu'il faut citer en entier, si l'on veut comprendre l'état d'âme de ceux des révolutionnaires qui crurent pouvoir, par des lois, épurer, endiguer ou changer la religion.

« L'État, ce me semble, dit l'abbé Raynal, n'est pas fait pour la religion, mais la religion est faite pour l'État. Premier principe.

« L'intérêt général est la règle de tout ce qui doit subsister dans l'État. Second principe.

« Le peuple, ou l'autorité souveraine dépositaire de la sienne, a seul le droit de juger de la conformité

(1) On sait que Diderot collabora à l'*Histoire philosophique*, mais on ne sait pas au juste quelle fut cette collaboration.

de quelque institution que ce soit avec l'intérêt général. Troisième principe.

« Ces trois principes me paraissent d'une évidence incontestable, et les propositions qui suivent n'en sont que des corollaires.

« C'est donc à cette autorité, et à cette autorité seule, qu'il appartient d'examiner les dogmes et la discipline d'une religion ; les dogmes, pour s'assurer si, contraires au sens commun, ils n'exposeraient point la tranquillité à des troubles d'autant plus dangereux que les idées d'un bonheur à venir s'y compliqueront avec le zèle pour la gloire de Dieu et la soumission à des vérités qu'on regardera comme révélées ; la discipline, pour voir si elle ne choque pas les mœurs régnantes, n'éteint pas l'esprit patriotique, n'affaiblit pas le courage, ne dégoûte point de l'industrie, du mariage et des affaires publiques, ne nuit pas à la population et à la sociabilité, n'inspire pas le fanatisme et l'intolérance, ne sème point la division entre les proches de la même famille, entre les familles de la même cité, entre les cités du même royaume, entre les différents royaumes de la terre, ne diminue point le respect dû au souverain et aux magistrats, et ne prêche ni des maximes d'une austérité qui attriste ni des conseils qui mènent à la folie.

« Cette autorité, et cette autorité seule, peut donc proscrire le culte établi, en adopter un nouveau, ou même se passer de culte, si cela lui convient. »

Et plus loin :

« Point d'autre concile que l'assemblée des minis-

tres du souverain. Quand les administrateurs de l'État sont assemblés, l'Église est assemblée. Quand l'État a prononcé, l'Église n'a plus rien à dire. »

. . . . . .

« Point d'autres apôtres que le législateur et les magistrats.

« Point d'autres livres sacrés que ceux qu'ils auront reconnus pour tels.

« Rien de droit divin que le bien de la République. »

Ces dures maximes, où il y a quelque chose de la raideur de Billaud-Varenne, durent hanter l'esprit de quelques-uns des auteurs de la constitution civile, de plus d'un déchristianisateur et des sectateurs du déisme d'État.

Quant à Diderot, son amour de l'humanité est l'âme heureuse et féconde (quoique inconsciente) de la Révolution. Son naturalisme inspira à Hérault-Séchelles les discours philosophiques qu'il prononça à la fête du 10 août 1793. Mais son influence, qui s'exerça surtout par l'*Encyclopédie*, fut presque anonyme; ses écrits n'étaient connus que de quelques délicats, et je ne crois pas qu'on ait souvent cité Diderot dans les discours de tribune ou dans les sermons laïques. C'est de nos jours qu'on a retrouvé et compris toute la pensée, ou plutôt tout l'instinct de cette âme généreuse, de cet esprit large, qui dépassait de beaucoup et son temps et la Révolution elle-même.

Mably fut plus souvent nommé et invoqué dans les débats religieux de la Révolution. Il peut être

considéré, après Rousseau, comme un des pères de de l'Église robespierriste, comme un des précurseurs du culte de l'Être suprême.

C'est lui qui avait écrit, dans les *Entretiens de Phocion* : « Je voudrais que tous les hommes fussent persuadés de cette vérité, que la Providence, qui gouverne le monde et qui voit les mouvements les plus secrets de notre âme, punira le vice et récompensera la vertu dans une autre vie (1). » — « ... Si le sentiment de la religion est saint, comme le Dieu éternel et infini qu'elle adore, quelle force ne doit-il pas prêter aux lois (2) ? » Et il s'était élevé contre les impies « qui bravent cet Être suprême, qu'adorait Socrate (3). »

Dans son traité *de la Législation*, il avait recommandé à l'homme d'État de faire savoir aux citoyens « qu'ils sont sous la main d'un Être suprême, qui gouverne le monde et dont la justice récompense al vertu et punit le vice. » Personne n'avait établi comme lui la nécessité d'un culte sensible et public de l'Être suprême, avec temple, prêtres, cérémonies : le culte intérieur est insuffisant; l'idée seule en est une chimère punissable. Mably avait même prévu et flétri par avance le culte de la Raison (4).

Le traité *de la Législation* est de 1776. Dix-sept ans plus tard, les mêmes formules se retrouveront

(1) *Entretiens de Phocion*, 2e éd., Amsterdam, 1763, in-12, p. 110.
(2) *Ibid.*, p. 112.
(3) *Ibid.*, p. 113.
(4) Voir les *Œuvres de Mably*, édit. de l'an III, t. IX, p. 388, 401, 426, 429.

sur les lèvres de Robespierre, quand, aux Jacobins, le 1er frimaire an II, il tonnera contre les Hébertistes et préparera l'avènement de son Dieu.

Turgot lui-même, en sa jeunesse, semblait avoir prédit et recommandé le mouvement de déchristianisation, lui qui, en 1753 (1), dans sa première *Lettre sur la tolérance*, trouvait mauvais que l'État accorde une protection spéciale à une religion « qui paraîtrait fausse par les lumières de la raison ».

« Par exemple, ajoutait-il, une religion qui mettrait des obstacles au nombre et à la facilité des mariages, une religion qui aurait établi un grand nombre de dogmes faux et contraires aux principes de l'autorité politique, et qui, en même temps, se serait fermé la voie pour revenir de ses erreurs, qu'elle aurait consacrées, ou qu'elle se serait incorporées, ne serait pas faite pour être la religion publique d'un État; elle n'aurait droit qu'à la tolérance.

« Si l'on pensait ainsi, et si l'infaillibilité de l'Église n'était pas vraie (si elle l'est, l'État n'en est point juge), on pourrait croire que la religion catholique ne pourrait être que tolérée. La religion protestante ou l'arminianisme ne présentent pas les mêmes inconvénients politiques; mais leurs dogmes tiendraient-ils contre les progrès de l'irréligion ?

« La religion naturelle, mise en système et accompagnée d'un culte, en défendant moins de terrain, ne serait-elle pas plus inattaquable ? »

(1) L'année suivante, Turgot écrivait dans sa seconde *Lettre* : « Je reconnais le bien que le christianisme a fait au monde ; mais le plus

Pour ce qui est de Montesquieu, son autorité fut grande sur les hommes de 1789, et il faut lire l'opuscule de Grouvelle, publié au début de la crise : *de l'Autorité de Montesquieu dans la Révolution présente* (1). Mais Grouvelle n'y considère l'auteur de l'*Esprit des lois* que comme un conseiller politique, et il a raison. Si, en effet, la doctrine de la séparation des pouvoirs exerça une influence considérable sur toute la Révolution, on peut dire que Montesquieu ne donna aux révolutionnaires que des conseils politiques et, quant aux matières religieuses, les invita plutôt à s'abstenir.

Sans doute il a écrit « que la religion catholique convient mieux à une monarchie et que la protestante s'accommode mieux d'une République (2) ». Mais nos pères ne virent là qu'un aphorisme sans portée pratique, et l'idée de « protestantiser » la France ne fut même pas formulée dans la Révolution.

Si Montesquieu eut une influence en ces matières, elle fut plutôt négative. Il protesta d'avance contre l'idée robespierriste d'épurer, de simplifier le christianisme, quand il laissa tomber de sa plume cette phrase dédaigneuse : « Une religion chargée de beaucoup de pratiques attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins (3). » N'est-ce pas là, par avance, une

grand de ses bienfaits a été d'avoir éclairé et propagé la religion naturelle. »

(1) S. l., 1789, in-8 de 139-IV pages.

(2) Titre du chapitre V du livre XXIV de l'*Esprit des lois*.

(3) *Esprit des lois*, livre XXV, chap. II.

condamnation formelle du culte de l'Être suprême ?

Sa pensée paraît être que l'homme d'État ne saurait se montrer trop réservé en matière religieuse : « Un prince, dit-il, qui entreprend dans son État de détruire ou de changer la religion dominante s'expose beaucoup (1). » Voilà, semble-t-il, la formule de cette timidité religieuse, inhérente à notre race, d'après Edgar Quinet, et qui empêcha, selon le même penseur, le mouvement de déchristianisation d'aboutir. Il est sûr qu'en religion comme en politique, le prestige de Montesquieu restreignit en bien des cas l'audace des révolutionnaires et refroidit leur ardeur. Même à la Convention, les aphorismes du maître, tenus pour dogmes, enchaînaient secrètement les esprits, et, s'il arrivait qu'on les violât, par exemple en manquant au principe de la séparation des pouvoirs par la création du Comité de Salut public, on s'en excusait avec remords comme d'un péché politique.

Tels furent quelques-uns des textes philosophiques qui, dans les luttes religieuses, hantèrent la mémoire et montèrent aux lèvres des révolutionnaires (2). Mais il ne faudrait pas croire que ces textes aient véritablement inspiré leurs actes, dirigé leur politique, ni

(1) *Esprit des lois*, livre XXV, chap. II.

(2) Nous n'avons voulu rappeler ici que les écrits populaires, ceux qui eurent une influence sur l'opinion publique. Ainsi nous avons négligé à dessein les œuvres d'Helvétius et de d'Holbach et une quantité de textes curieux, que l'histoire de la philosophie ne devrait pas négliger, mais qui furent inconnus à la plupart des sectateurs du culte de la Raison et à ceux du culte de l'Etre suprême.

que ces hommes d'action soient entrés dans l'arène pour réaliser les systèmes qu'ils avaient trouvés dans leurs lectures. Il nous semble qu'ils écoutèrent surtout les conseils de l'expérience, de l'impérieuse nécessité. Si, par exemple, ils firent mine de détruire le christianisme, ce n'est point parce que Voltaire avait parlé d'écraser l'infâme, ou parce que l'abbé Raynal avait fait la théorie des droits de l'État sur les consciences : c'est parce que le prêtre catholique conspirait avec l'ennemi du dehors. Ils culbutèrent l'autel, non par philosophie, mais par patriotisme, non pour réaliser un principe à priori, mais pour assurer la défense nationale. C'est tout au plus peut-être si on doit dire qu'ils furent encouragés dans cette lutte par le souvenir de leurs lectures, dont nous venons de rappeler les traits les plus saillants.

CHAPITRE II

Les préliminaires du culte de la Raison. — Les idées religieuses de la Constituante et de la Convention.

On a rattaché le culte de la Raison au mouvement philosophique antérieur, dont nous venons de dire quelques mots. On a vu dans Hébert un fils de Diderot, comme dans Robespierre un fils de Jean-Jacques. On a discerné, dans la philosophie du XVIII^e^ siècle, deux tendances, l'une naturaliste et athée, l'autre spiritualiste et déiste. Ces deux tendances se serait combattues dans la Révolution, comme elles s'était combattues dans la théorie. Les encyclopédistes auraient d'abord été vainqueurs : culte de la Raison. Puis ils auraient été vaincus et remplacés par les spiritualistes disciples du *Vicaire savoyard* : culte de l'Être suprême.

Ces vues ne sont pas fausses, philosophiquement parlant ; mais il y manque les raisons historiques qui ont rendu possible, à ce moment-là et de cette façon, cet essai de déchristianisation, suivi de si près d'un retour au christianisme.

Ces deux mouvements, à bien lire l'histoire, ont

été une conséquence immédiate de la lutte de la France nouvelle contre l'Europe réactionnaire.

Croire que le peuple français, catholique en 1791, soit devenu deux ans plus tard, et par le simple progrès des lumières, *philosophe*, ce serait faire preuve de naïveté.

Quand on avance que les Français, pris en masse, étaient catholiques au début de la Révolution, on ne veut pas dire que leur foi n'eût pas été ébranlée par Voltaire et par les philosophes. En général, la bourgeoisie, la noblesse et une partie même du haut clergé se moquaient du dogme. On riait des mystères, mais on ne voulait point *sortir de l'Église*, et c'est là l'impression qui ressort d'une lecture attentive des cahiers de 1789. On voulait continuer à se dire catholique ; on demandait *de bons prêtres*, qui fussent des officiers de morale, non des prédicateurs de dogme. L'abbé Grégoire était le curé idéal. Quant au paysan, il suivait, sans y penser, son habitude héréditaire. Il voulait seulement que son curé, paysan comme lui, ne fût plus le souffre-douleur des hauts et beaux messieurs du clergé. D'ailleurs, nul fanatisme chez le paysan.

La Constituante se disait *philosophe* : elle se disait aussi *catholique*.

Quand dom Gerle lui demanda de déclarer le catholicisme religion nationale, elle s'y refusa (13 avril 1790), entre autres motifs « parce que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain ne saurait être mis en doute (1) ».

(1) Voir, sur ce grave incident parlementaire, outre le *Moniteur*

Deux ans plus tard, quand Delacroix, l'ami de Danton, proposa aux Jacobins, le 3 juin 1792, de détruire le culte catholique et de remplacer les images des saints par celles de Rousseau et de Franklin, le club déclara cette motion inconstitutionnelle et refusa au discours les honneurs de l'impression (1).

En faisant la constitution civile du clergé, l'Assemblée constituante entendit seulement ramener la religion à sa pureté première et la nationaliser.

La résistance du clergé, son accord antipatriotique avec la réaction du dehors et du dedans, changèrent, peu à peu, non les dispositions intimes, mais les attitudes.

Je dis que les sentiments intimes ne changèrent pas. En effet, les paroles contre la Providence échappées à Guadet aux Jacobins, le 26 mars 1792, et, à la Convention, le 12 décembre 1792, la glorification de la science comme religion, tentée par Jacob Dupont (2), au dépens du dieu du *Vicaire savoyard*, ces manifestations restèrent alors isolées et sans écho. Quand Pitt les présenta au Parlement d'Angleterre comme l'expression authentique de l'impiété révolutionnaire, on haussa les épaules en France.

La Convention, en effet, se montra d'abord très

et le *Procès-verbal*, notre recueil, *la Société des Jacobins*, I, 59 ; les *Révolutions de France et de Brabant*, II, 349, et la biographie de dom Gerle, par M. Fr. Mège, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1865, p. 438.

(1) Voir notre recueil, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 650.

(2) Sur le conventionnel athée Jacob Dupont, voir la *Révolution française*, *Revue historique*, t. VIII, p. 580, 701, 703.

respectueuse du catholicisme. Elle se rappelait que la plupart des Assemblées électorales par lesquelles elle fut nommée avaient commencé leur session par une messe et l'avaient terminée par un *Te Deum*. Ses décrets du 30 novembre 1792 et 11 janvier 1793 furent une déclaration formelle « qu'elle n'avait jamais eu l'intention de priver le peuple des ministres du culte catholique que la constitution civile du clergé lui avait donnés. » Le 27 juin 1793, elle décréta « que le traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique (1) ».

Le 27 mars suivant, Carra et Auguis disaient aux Vendéens, au nom de la Convention, que la République était fondée sur la morale de l'Évangile (2). A Paris, le 30 mai 1793, les processions de la Fête-Dieu eurent lieu librement et sans désordre (3). Enfin, la constitution du 24 juin 1793, article 122, garantissait à chaque Français le libre exercice de son culte.

L'idée de s'attaquer au dogme, d'essayer de détruire le catholicisme ne naquit que dans cette période si critique d'avril à décembre 1793, où la Révolution eut à lutter à la fois contre la Vendée et contre l'Europe.

On croit voir alors que la religion est l'âme de la coalition contre la patrie.

(1) *Procès-verbal de la Convention*, XIV, 366.

(2) Lire la proclamation qu'ils adressèrent à cette date aux habitants des Deux-Sèvres et de la Vendée. *Recueil des actes du Comité de Salut public*, II, 550.

(3) A. Gazier, *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, p. 313.

On n'a combattu d'abord que le pape et les prêtres réfractaires, puis les constitutionnels repentants, puis les constitutionnels tièdes, rien que les personnes et la discipline. Aux mauvais prêtres, on opposait les bons.

Dans la grande mission pour la levée des trois cent mille hommes (mars-mai 1793), on s'aperçut, les lettres des représentants en mission en font foi, que le secret et insurmontable obstacle à cette levée, c'était le prêtre.

Mais, le prêtre une fois mis par des lois terribles dans l'impossibilité de nuire, on constate avec effroi que son esprit subsiste chez le paysan. Celui-ci veut qu'on lui rende son curé, non qu'il approuve sa conduite antifrançaise, mais il tient au culte.

Eh bien, si le culte est l'obstacle au salut de la patrie, détruisons le culte !

Cette idée audacieuse, prématurée, s'offre à quelques esprits ardents au fort du danger, en septembre et octobre 1793. Ils s'imaginent follement, dans leur ardeur de sauver la patrie, pouvoir détruire en quelques jours une religion séculaire et improviser la création d'un nouveau et puissant levain dans les âmes.

Cette tentative, ce fut l'essai du culte de la Raison.

Elle fut préparée et favorisée par les outrages au sanctuaire que la défense nationale rendit nécessaires, comme la destruction de la Sainte-Ampoule, à Reims, par le conventionnel Rühl, le 7 octobre 1793 (1).

(1) On trouvera le procès-verbal de cette destruction dans l'*Extrait*

Ce sont bientôt les lois terribles contre les prêtres réfractaires et même contre les prêtres constitutionnels, que le décret des 29 et 30 vendémiaire an II mit en état de suspicion légale (1). Ce sont les nombreux arrêtés des représentants en mission déclarant suspects tous les ecclésiastiques qui n'ont pas déposé leurs lettres de prêtrise. C'est la démolition de presque toutes les chapelles isolées dans les campagnes.

C'est enfin le mariage de prêtres qui, en ridiculisant le clergé, ridiculisa la religion.

Déjà, en novembre 1792, l'évêque de l'Eure, Thomas Lindet, s'était marié. Le 22 septembre 1793, « le citoyen Pontard, évêque du département de la Dordogne, présente à la Convention l'épouse qu'il a choisie, pauvre de fortune, mais riche en vertus, dans la classe des sans-culottes, où réside la candeur et l'aimable simplicité (2) ». Le président Cambon donne l'accolade fraternelle aux deux époux. Plus de deux mille prêtres, dit Grégoire, prennent femme.

La Convention favorise par des lois les prêtres mariés. Elle décrète que, si leurs paroissiens les expulsent, ils conserveront leur traitement (19 juillet 1793); que toutes les destitutions de prêtres

des liasses du greffe de la municipalité de Reims; Châlons, imp. Mercier, s. d., in-4 de 4 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(1) Il suffisait de la dénonciation de six citoyens du canton pour qu'ils fussent déportés « à la côte de l'ouest de l'Afrique, depuis le 23e degré sud jusqu'au 28e ». C'est, je crois, la première atteinte officiellement portée à la constitution civile.

(2) *Procès-verbal*, XXI, 155.

mariés sont annulées (12 août), que les traitements des prêtres inquiétés à raison de leur mariage sont mis à la charge des communes qui les ont persécutés et que ces prêtres pourront aller jouir de leur traitement où ils voudront (15 novembre 1793). En réalité, la Convention crée un privilège légal en faveur des prêtres mariés.

Une autre mesure, en apparence insignifiante, eut les plus graves conséquences.

Le 22 juillet 1793, le département de Saône-et-Loire demande à être autorisé à faire convertir en canons les cloches inutiles au culte.

Alors, sur la motion de Baudot, la Convention décrète « qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse, que toutes les autres seront mises à la disposition du Conseil exécutif, qui sera tenu de les faire parvenir aux fonderies les plus voisines, dans le délai d'un mois, pour y être fondues en canons (1). »

Ce décret, qui exaspéra les campagnards, fut très malaisé à appliquer. La correspondance des représentants abonde en détails sur les difficultés qu'il rencontrent à remplir cette partie de leur mission.

D'autre part, pour enlever ces cloches, les clubistes, le petit peuple s'habituent à envahir les églises violemment : le sanctuaire perd de son prestige.

On ne se borna pas à ôter le fer et les cloches des églises : on en ôta les métaux précieux qu'elles con-

(1) *Procès-verbal*, XVII, 127.

tenaient, on réalisa, en le dépassant, l'ancien décret de la Constituante (29 septembre 1789) qui envoyait à la Monnaie l'argenterie non indispensable à la décence du culte (1).

Les rois avaient donné plus d'une fois l'exemple de dépouiller les églises : cette fois, on les dépouilla pour sauver la patrie.

Cette idée est vivement exprimée par une députation de la commune de Saint-Denis qui, en apportant à la Convention des dépouilles sacerdotales, le 22 brumaire an II, interpella ainsi les saints qu'elle avait dérobés :

« Vous, jadis les instruments du fanatisme, saints, saintes, bienheureux de toute espèce, montrez-vous enfin patriotes ; levez-vous en masse, partez pour la Monnaie. Et puissions-nous, par votre secours, obtenir dans cette vie le bonheur que vous nous promettez pour une autre ! »

A cette vue toute patriotique, mais déjà antichrétienne, puisque c'est une impiété de mettre la patrie au-dessus de la religion, s'ajouta bientôt et se mêla une idée philosophique : détruire les images du culte pour détruire le culte.

Les sans-culottes iconoclastes devinrent peu à peu autant de Polyeuctes.

(1) Un décret de la Législative du 10-12 septembre 1792 avait ordonné la conversion immédiate en monnaie des meubles, effets et ustensiles qui se trouvaient dans les églises, mais en exceptant les soleils, ciboires, calices et autres vases sacrés.

CHAPITRE III

Les débuts du culte de la Raison. — André Dumont à Abbeville. — Fouché et Chaumette à Nevers. — Attitude de la Convention et du gouvernement. — Premier exemple de déchristianisation : la commune de Ris-Orangis. — La commune de Paris et les Jacobins. — Échec de l'idée de séparer les Églises et l'État. — Préparatifs de l'abdication de Gobel.

C'est de province que partit l'initiative du mouvement antireligieux, sous les auspices de quelques représentants en mission, Laignelot dans la Charente-Inférieure, André Dumont dans la Somme, Dartigoeyte, Pinet, Monestier et Cavaignac dans le Sud-Ouest, Chales dans le Nord, Laplanche à Orléans et à Bourges, Fouché à Nevers.

Parmi ces hommes, André Dumont fut le premier à porter la main sur l'autel. Dès le 1er octobre 1793, il écrit d'Abbeville à la Convention (1) :

« J'ai, à l'égard de mes opérations dans cette ville, un compte à vous rendre, et je le crois de nature à mériter d'être connu partout. Environné des décombres des administrations que j'avais suspendues aux acclamations du peuple, je reçus en masse le nom

(1) *Moniteur*, XIX, 48.

des remplaçants. Dans le nombre se trouvaient deux prêtres; je crus l'occasion favorable pour exiger, au milieu de plus de dix-huit cents personnes, la profession de foi de ces deux ci-devant prêtres. J'étais en chaire, et, peut-être pour la première fois, ces deux citoyens y ont dit des vérités. Après avoir fait sentir au peuple combien il était dupe de ces prêtres, que c'étaient des arlequins ou des pierrots vêtus de noir, qui montraient des marionnettes; que tout ce qu'ils faisaient était des singeries pour escroquer de l'argent; que j'espérais que bientôt les confessionnaux serviraient, comme les titres de noblesse, à faire des autodafés, et qu'enfin, ne pouvant croire au républicanisme d'hommes se disant prêtres pour tromper le peuple, je ne consentirais à nommer les deux indiqués qu'à la condition qu'ils me suivraient à la tribune pour y faire leur profession de foi; ma proposition, couverte d'applaudissements, donna lieu à la scène la plus plaisante. Mes deux prêtres constitutionnels montent en chaire, que pour cette fois j'appelle : de vérité, annoncent au peuple que j'ai dit les plus grandes vérités, et qu'il n'existe réellement de religion que d'esprit et de cœur. Les applaudissements recommencent; les cris de *Vive la Convention ! vive la Montagne!* retentissent partout; le peuple me demande pour eux le baiser fraternel, et je le leur donne au milieu de nouveaux applaudissements. En sortant, j'avais pour cortège toute la ville; on n'entendait que le cri de *Vive la Convention ! Nous sommes sauvés !* »

Et, le 26 octobre suivant, à Amiens, il arrêta « que tous prêtres convaincus d'avoir, les jours ci-devant connus sous le nom de fêtes ou dimanches, célébré des offices tels que grand'messes, vêpres, saluts ou matines, seraient sur-le-champ arrêtés et conduits en prison, pour être aussitôt livrés au tribunal criminel et être punis comme infracteurs à la loi. »

Les plus hardis peut-être à violer le temple furent deux nourrissons du temple, deux défroqués, Laplanche, ex-moine bénédictin, et Fouché, ex-oratorien.

Laplanche invita durement les prêtres au mariage et, à Bourges, railla le catholicisme.

La conduite de Fouché à Nevers eut un grand retentissement et servit de modèle. C'est Fouché qui, lors de ces préliminaires du culte de la Raison, s'attaqua le plus directement et le plus brutalement au catholicisme. Rappelons donc ses principaux actes.

Il avait emmené sa femme avec lui dans sa mission; elle accoucha à Nevers, le 10 août 1793; Fouché baptisa lui-même son fils sur l'autel de la patrie et lui donna le nom de *Nièvre* (1)

Chaumette, le sentimental et moralisant procureur de la Commune de Paris, se trouvait alors à Nevers (2). Il fut l'auxiliaire et probablement l'inspirateur de Fouché. Tous deux inaugurèrent solennellement le buste de Brutus, dans une fête à laquelle ils donnèrent

(1) Comte de Martel, *Etude sur Fouché*, I, 111.

(2) Il avait demandé un congé à la Commune, pour aller reconduire son père malade. Buchez, XXXII, 265.

un caractère antireligieux (22 septembre 1793). Trois jours plus tard, Fouché arrête que tout ministre du culte ou prêtre pensionné par la nation sera tenu de se marier, ou d'adopter un enfant, ou de nourrir un vieillard indigent, sous peine d'être déchu de ses fonctions et pensions. Le 26 septembre, il se déclare (faussement) chargé par la Convention « de substituer aux cultes superstitieux et hypocrites, auxquels le peuple tient encore malheureusement, celui de la République et de la morale naturelle (1) ». Le 10 octobre, il prend son fameux arrêté sur les cimetières :

« Au nom du peuple français, le représentant du peuple près les départements du Centre et de l'Ouest, considérant que le peuple français ne peut reconnaître d'autres signes privilégiés que ceux de la loi, de la justice et de la liberté, d'autre culte que celui de la morale universelle, d'autre dogme que celui de sa souveraineté et de sa toute-puissance ; considérant que si, au moment où la République vient de déclarer solennellement qu'elle accorde une protection égale à l'exercice du culte de toutes les religions, il était permis à tous les sectaires d'établir sur les places publiques, sur les routes et dans les rues, les enseignes de leurs sectes particulières, d'y célébrer leurs cérémonies religieuses, il s'ensuivrait de la

(1) D'après les termes du décret du 24 juin 1793, qui l'envoya dans les départements du Centre et de l'Ouest, avec Méaulle, Philippeaux et Esnüe de la Vallée, il était seulement chargé « d'inviter et requérir les citoyens à prendre les armes contre les rebelles de la Vendée ». *Procès-verbal*, XIV, 224.

confusion et du désordre dans la ville, arrête ce qui suit :

« Article premier. — Tous les cultes des diverses religions ne pourront être exercés que dans leurs temples respectifs... »

Les articles 2 et 3 étaient, si l'on se reporte à ces temps critiques, parfaitements corrects, relativement libéraux :

« La République ne reconnaissant point de culte dominant ou privilégié, toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, sur les places et, généralement, dans tous les lieux publics, seront anéanties. — Il est défendu, sous peine de réclusion, à tous les ministres, à tous les prêtres, de paraître, ailleurs que dans leurs temples, avec leurs costumes. »

Il n'y avait rien à redire, non plus, à l'article 7 :

« Tous ceux qui, après leur mort, seront jugés par les citoyens de leur commune avoir bien mérité de la patrie, auront sur leurs tombes une pierre figurée en couronne de chêne. »

Mais les autres articles étaient inspirés par un tout autre esprit, qui n'était ni celui de la loi, ni celui de la Convention. Les voici :

Art. 4. — Dans chaque municipalité, tous les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits, vingt-quatre heures après le décès, et quarante-huit en cas de mort subite, au lieu désigné pour la sépulture commune, couverts d'un voile funèbre, sur lequel sera peint le Sommeil, accompa-

gnés d'un officier public, entourés de leurs amis revêtus de deuil et d'un détachement de leurs frères d'armes.

« ART. 5. — Le lieu commun où leurs cendres reposeront sera isolé de toute habitation, planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le Sommeil. Tous les autres signes seront détruits. »

« ART. 8. — On lira sur la porte de ce champ, consacré par un respect religieux aux mânes des morts, cette inscription : *La mort est un sommeil éternel.*

« ART. 9. — Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché dans toute l'étendue du département, adressé à tous les conseils généraux des communes et aux curés, qui seront responsables du défaut d'exécution. »

Je n'insiste pas sur le tour assez poétique de ces prescriptions, où on pourrait voir une sorte de mélancolie grandiose, de pessimisme sec et fier, si elles n'émanaient du vil Fouché. Ce qu'il faut signaler, c'est que Fouché imposait au peuple, en forme de culte public, une opinion philosophique alors rare, et qu'il voulait la rendre nationale, à l'exclusion des autres doctrines. C'était là une initiative audacieuse et toute personnelle, que rien n'avait pu faire prévoir, ni la politique de la Convention, ni même le philosophisme, assez large, de la Commune de Paris.

Fouché ne s'en tient pas là. Le 22 octobre, il organise à Nevers une fête toute païenne, pour « hono-

rer la valeur et les mœurs. » Dans une grande plaine, près de la ville, il fait élever un autel, y allume « le feu sacré de Vesta », édifie « un temple de l'Amour » pour les cérémonies nuptiales, dont un grand nombre sont célébrées séance tenante (1).

Quelques jours plus tard, à Rochefort, Laignelot transformait l'église paroissiale en *Temple de la Vérité*, où, en grande cérémonie, huit prêtres catholiques et un ministre protestant vinrent se déprêtriser (2), le 31 octobre 1793. Tout le peuple de la ville, protestants et catholiques, jura l'oubli des anciennes superstitions et des anciennes querelles. Laignelot écrivit à la Convention qu'il n'y aurait plus à Rochefort qu'un temple, celui de la Vérité, et qu'une morale, celle des droits de l'homme, dont le tableau remplacerait les emblèmes catholiques (3).

L'arrêté de Fouché sur les cimetières fut lu et publié dans le Sud-Ouest, comme on le verra plus loin, par Cavaignac et Dartigoeyte, le 27 octobre 1793. A Paris, Chaumette le communiqua à la Commune dès le 16 octobre, et, en attendant un rapport, le fit adopter en principe.

C'est ainsi que l'exemple de tenter, non plus par les théories, mais par les actes, la déchristianisation de la France sembla être donné par la province à Paris.

(1) Martel, *ibid.*, I, 202. Cf. Bord et d'Héricault, *Documents inédits*, I, 247.

(2) Voir leur déclaration à la Commune de Paris, le 21 brumaire an II. *Moniteur*, XVIII, 398.

(3) Lettre de Laignelot à la Convention, lue dans la séance du 15 brumaire an II. *Moniteur*, XVIII, 398.

Quelle était cependant l'attitude de la Convention et du gouvernement?

Sans aller jusqu'à des actes de destruction matérielle du culte, les pouvoirs publics avaient déjà, dans la fête du 10 août 1793, en l'honneur de l'acceptation de la constitution, pris en quelque sorte une posture philosophique qui réveilla et encouragea bien des audaces endormies.

Pour cette fête d'un caractère nouveau et étrange, on avait élevé, sur l'emplacement de la Bastille, une statue de la Nature, avec cette inscription : *Nous sommes tous ses enfants.* « De ses mamelles, qu'elle pressait de ses mains, dit le procès-verbal, s'épanchaient dans un vaste bassin deux sources d'une eau pure et abondante, image d'une inépuisable fécondité. » Hérault de Séchelles (1), membre du Comité de Salut public, président de la Convention, parla ainsi, devant cette statue, au nom du gouvernement, de l'Assemblée de la France officielle :

« Souveraine du sauvage et des nations éclairées! ô Nature! ce peuple immense, assemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi. Il est libre. C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitudes, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et l'éga-

(1) Sur les opinions religieuses d'Hérault de Séchelles, voir mon livre, *les Orateurs de la Législative et de la Convention*, II, 274, 282,

lité. O Nature ! reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois, et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuva les premiers humains consacre dans cette coupe de la fraternité et de l'égalité les serments que te fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace... »

Ici le procès-verbal, qu'on prendrait pour une page de Diderot, ajoute des réflexions et des détails significatifs :

« A la suite de cette espèce d'hymne, seule prière, depuis les premiers siècles du genre humain, adressée à la Nature par les représentants d'une nation et par ses législateurs, le président a rempli une coupe de forme antique de l'eau qui tombait du sein de la Nature ; il en a fait des libations autour de la statue, il a bu dans la coupe et l'a présentée à ceux des envoyés du peuple français qui, par leur âge, avaient obtenu de porter la bannière sur laquelle était écrit le nom de leurs départements respectifs... (1). »

Cet essai public de divinisation de la Nature et d'un culte païen dès le mois d'août 1793 resta une tentative éclatante, mais d'abord isolée. Disons aussi qu'il y eut dans cette cérémonie une gravité, une discrétion, une décence vraiment philosophiques, mais aussi presque aristocratiques et un peu froides. L'âme chaude du peuple est absente de la fête

(1) Voir ce procès-verbal dans Buchez, XXVIII, 438.

archaïque et compassée du 10 août. Il n'est pas douteux cependant que cette cérémonie n'ait préparé les esprits au culte de la Raison, — quoique la Convention n'entendît certes pas approuver l'athéisme, elle qui, deux semaines plus tard, interrompit avec indignation une pétition athée d'écoliers admis à sa barre (1).

Parmi les précédents du culte de la Raison, il ne faut pas omettre l'honneur décerné alors à la mémoire du philosophe qui passait pour avoir enseigné aux Français à bien se servir de leur raison. Le 2 octobre 1793, la Convention décréta que les cendres de Descartes seraient transférées au Panthéon. Ce décret avait été obtenu, au nom du Comité d'instruction publique, par Marie-Joseph Chénier, qui avait loué Descartes « d'avoir reculé les bornes de la raison publique », et s'était écrié, peu chrétiennement : « Descartes n'eût-il fait que substituer des erreurs nouvelles à d'antiques erreurs, c'était déjà un grand bienfait public que d'accoutumer insensiblement les hommes à examiner et non pas à croire. »

Mais la mesure la plus antichrétienne que prit alors la Convention, ce fut l'établissement du calendrier républicain.

(1) Le 25 août 1793, Robespierre présidant, une députation d'instituteurs vint demander à la barre « que l'éducation nationale fût forcée et gratuite ». Un enfant, leur élève, demanda qu'on instruisît la jeunesse sur les principes de l'égalité, des droits de l'homme et de la Constitution, « au lieu de la prêcher au nom d'un soi-disant Dieu ». A ces mots, dit le *Moniteur* (XVIII, 492), la Convention « manifesta son improbation par un mouvement d'indignation ». Cet incident est omis dans le *Procès-verbal* et dans le *Journal des débats et des décrets*.

Il suffit de lire le rapport de Fabre d'Eglantine (6 octobre 1793) et celui de Romme (24 novembre suivant), si remplis d'outrages philosophiques au dogme (1), pour être convaincu que cette réforme fut inspirée par une pensée politique et antireligieuse. Substituer aux dates et aux fêtes catholiques d'autres dates et d'autres fêtes, abolir les dimanches, imposer le laïque décadi, remplacer les noms des saints par ceux « des objets qui composent la véritable richesse nationale », c'était arracher au catholicisme sa parure et son prestige, c'était l'expulser violemment de l'habitude nationale.

Ce décret causa une sensation immense, non seulement en France, mais à l'étranger. L'Europe monarchique et chrétienne l'accueillit avec scandale, parce qu'elle y vit un affront sanglant à la religion, et avec effroi, parce que ces insolents patriotes de France lui semblaient prendre maintenant l'habitude de réussir tout ce qu'ils entreprenaient.

Il faut noter aussi l'attitude *déchristianisatrice* de la Convention dans les questions d'instruction pupublique.

Dès le 19 septembre 1793, sur la motion de Léonard Bourdon, elle avait décrété la rédaction d'un recueil officiel des actions héroïques et civiques des républicains français, pour remplacer la vie des saints. Ce recueil, composé par Bourdon et Thibaudeau, parut en cinq livraisons au commencement de

(1) Voir Buchez, XXXI, 423, 439, 445.

1794, fut tiré à cent cinquante mille exemplaires et envoyé, en placards et en cahiers, aux écoles, aux municipalités, aux armées, aux Sociétés populaires.

Le Comité d'instruction publique était le foyer de la propagande contre le catholicisme (1). C'est lui qui fit décréter qu'aucun ecclésiastique ne pourrait à l'avenir être nommé instituteur, ni aucune religieuse institutrice (28 octobre 1793). Dès le 26 juin 1793, Lakanal avait proposé un plan de fêtes nationales qui, en fait, remplaceraient le christianisme (2). Bientôt Marie-Joseph Chénier osait offrir à la Convention le plan d'une véritable religion laïque, celle de la patrie (5 novembre 1793) : « Arrachez, disait-il, les fils de la République au joug de la théocratie qui pèse encore sur eux... Libres de préjugés et dignes de représenter la nation française, vous saurez fonder, sur les débris des superstitions détrônées, la seule religion universelle, qui n'a ni sectes ni mystères, dont le seul dogme est l'égalité, dont nos lois sont les orateurs, dont les magistrats sont les pontifes, et qui ne fait brûler l'encens de la grande famille que devant l'autel de la patrie, mère et divinité commune. »

La Convention approuva, par ses applaudissements, ces vues hardies, et ordonna l'impression d'un discours (3) dont l'idée avait été si récemment

(1) Fourcroy y disait à Grégoire : « Il faut casser cette infâme religion. » *Mémoires de Grégoire*, II, 37.

(2) *Moniteur*, XVII, 41.

(3) On le trouvera à la Bibliothèque nationale, sous la cote Le 38/547.

honnie par elle, quand le naïf Jacob Dupont l'avait inopportunément présentée.

La première commune qui donna l'exemple de se déchristianiser fut une des plus obscures, le petit bourg Ris-Orangis, situé dans le Hurepoix, en Ile-de-France, près de la rive gauche de la Seine et en face de la forêt de Sénart. C'est donc du centre même de la vieille France que partit le premier exemple de la suprême audace. Les habitants de Ris avaient pour patron saint Blaise; mais, un jeune volontaire leur ayant parlé de Brutus, ils délogèrent saint Blaise, mirent Brutus à la place, donnèrent même le nom de Brutus à leur commune et congédièrent leur curé. Cet exemple fut suivi par les communes voisines; toute la région de Corbeil renonça au christianisme et, le 10 brumaire an II, les administrateurs de ce district viennent déclarer à la Convention « que la majorité de leurs concitoyens ne connaît plus de jour de repos que les décadis, de fêtes que celles du cœur, de culte que celui de la liberté; qu'ils sont bien décidés à faire transporter dans les fonderies nationales tous les instruments de la superstition (1) ». La Convention décréta la mention honorable et l'insertion de cette communication au *Bulletin*.

Elle fit un pas de plus dans la séance du 16 brumaire suivant.

Ce jour-là, une autre commune du même district de Corbeil, le bourg de Mennecy, envoya une dépu-

(1) *Procès-verbal*, XXIV, 223.

tation à la Convention. Les pétitionnaires parurent à la barre ironiquement revêtus de chapes. Ils déclarent qu'ils viennent abjurer la superstition. Ils ont remplacé chez eux les bustes de saint Pierre et de saint Paul par ceux de Le Peletier et de Marat. Ils ont placé la statue de la Liberté sur le grand autel de leur ci-devant paroisse. Ils ne veulent plus de curé.

Alors Barère, membre et rapporteur ordinaire du Comité de Salut public, c'est-à-dire du gouvernement, vient reconnaître le droit qu'ont les communes de supprimer leurs paroisses ; et, sur sa demande, la Convention passe à l'ordre du jour, « motivé sur le droit qu'ont tous les citoyens d'adopter le culte qui leur convient et de supprimer les cérémonies qui leur déplaisent », et elle autorise les départements à prononcer en dernier ressort sur les suppressions de paroisses (1).

Mais le gouvernement n'encourageait la déchristianisation que du bout des lèvres, et il se passa un fait qui montre bien qu'au fond du cœur les deux Comités déploraient la renonciation au culte. Au moment même où les députés de la commune de Mennecy étaient à la barre, le Comité de sûreté générale envoya un gendarme à l'auberge où ils logeaient, « qui demanda qu'on lui remît les chandeliers, ornements, croix, bannières, etc., pour les conduire au district de Corbeil ». Cinq députés furent incarcérés. En même temps, d'autres personnes furent arrêtées à Men-

(1) *Procès-verbal*, XXVI, 21 ; *Moniteur*, XVIII, 362.

necy. Les habitants de la commune coupable d'impiété durent adresser, le 19 brumaire, une pétition à la Convention, où ils protestaient qu'ils ne voulaient pas « abolir la religion ». Ils ne craignaient pas de dire :

« Loin de nous cette pensée, citoyens législateurs. Nous professons tous cette religion que vous nous avez annoncée, et que nous trouvons dans l'Évangile des droits de l'homme. L'humanité en est la base : c'est sur celle-ci qu'est établie solidement l'égalité, couronnée par la liberté. Nous ne voulons point faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. Et ceux qui, à cette religion primitive, veulent en joindre une autre, trouveront toujours sûreté et protection parmi nous, pourvu qu'ils ne sortent pas des bornes que leur prescrit l'égalité.

« Le rabbin juif, le prédicant luthérien, le ministre calviniste et le prêtre catholique peuvent venir exercer leur culte dans notre commune ; ils y trouveront, eux et leurs sectaires, la liberté la plus entière. Mais, de la même manière que l'État ne loge pas, ne nourrit pas, ne paie pas les trois premiers, nous demandons à ne plus payer, nourrir et loger le quatrième ; car nul ne doit être contraint de payer le ministre d'un culte auquel il ne croit pas. »

Les pétitionnaires furent admis aux honneurs de la séance, et, le soir, ils prièrent les Jacobins d'appuyer leur requête, à laquelle il est probable qu'on fit aussitôt droit (1).

(1) *Pétition faite à la Convention nationale par les habitants*

Pendant que son Comité de sûreté générale emprisonnait ainsi les impies, la Convention, dans la même séance du 16 brumaire, accueillait avec mention honorable une députation du département de Seine-et-Oise, qui demandait que l'évêque de Versailles, récemment décédé, ne fût pas remplacé (1).

C'était encore une fois encourager officiellement le mouvement de déchristianisation.

Déjà, le 23 vendémiaire précédent (14 octobre 1793), après un rapport véhément de Chaumette contre le charlatanisme des prêtres, la Commune avait interdit à Paris l'exercice extérieur du culte.

Le soir même du jour où la Convention avait autorisé implicitement la commune de Mennecy à renoncer au catholicisme, Léonard Bourdon, aux Jacobins, prononça un discours nettement antichrétien où, pour la première fois à cette tribune, on entendit des railleries contre les dogmes (2). L'orateur conclut à la séparation de l'Église et de l'État, et il est à noter que cette idée libérale sortit de ce club, réputé fanatique. Puisque la Convention, dit Bourdon, veut « assurer la liberté des cultes », il faut lui « pardonner cette faiblesse », mais demander qu'on ne salarie plus aucun culte, qu'on ne donne à aucun culte une prééminence sur un autre. « Je demande qu'on fasse de ceci le sujet d'une pétition à la Convention; que

de Mennecy, le nonidi 19 brumaire, l'an II de la République française. Imp. Dupont, s. d., in-4 de 6 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(1) *Procès-verbal*, XXVI, 22.

(2) *Moniteur*, XVIII, 367.

tous ceux qui se trouvent catholiques dans l'arrondissement d'une section se réunissent, louent un emplacement où, pour leurs deux sous, ils puissent se procurer toutes les cérémonies qui leur seront agréables ; mais que l'État cesse de payer des hommes inutiles et dangereux. » (*On applaudit.*)

Le club des Jacobins ne prit pas d'arrêté conforme à la motion de Léonard Bourdon, parce qu'au même moment un club nouveau, le Comité central des Sociétés populaires, vint lui faire approuver un sien projet de pétition à la Convention pour obtenir la suppression du salaire des ministres des cultes catholiques (1).

Le gouvernement n'était pas tout entier hostile à cette séparation de l'Église et de l'État, puisque peu après, un journal officieux et subventionné, la *Feuille du Salut public* du 18 brumaire an II, réclamait aussi, avec de sages atténuations, la suppression du salaire des prêtres (2).

On verra cependant que la Convention ne put encore se résoudre à cette mesure.

L'idée de la séparation de l'Église et de l'État n'était pas mûre. Les meneurs de la campagne philosophique ne songeaient alors presque tous qu'à détruire le christianisme et à le remplacer, comme culte national, par la *religion naturelle*.

Ils se dirent que, s'ils pouvaient obtenir l'abdication solennelle de l'évêque de Paris et de son clergé,

(1) *Moniteur*, XVIII, 373.
(2) Cet article a été reproduit dans le *Moniteur* du 9 novembre 1793.

cet exemple éclatant entraînerait peut-être la déchristianisation de toute la France.

Dans la nuit du 16 au 17 brumaire, au moment même où on transférait à la Monnaie la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris, Cloots et Pereyra se présentèrent chez Gobel, et alors eut lieu une scène curieuse, que l'évêque raconta plus tard en ces termes au tribunal révolutionnaire :

« On m'annonce des fonctionnaires publics qui ont des choses importantes à me communiquer. Je me lève, je les reçois. Ils me disent que c'est le moment de se sacrifier pour la chose publique, qu'ils viennent me demander ma démission du poste d'évêque. Invité d'abjurer mon ministère, je réponds que je ne connais pas d'erreur dans ma religion, que je n'en ai point à abjurer, et que je m'y tiendrai collé. — Mais, me réplique-t-on, il ne s'agit pas de discuter si vos principes religieux sont ou non fondés : il est seulement question de cesser vos fonctions. — En ce cas, j'adhère volontiers à votre demande. Le peuple m'a demandé, le peuple me renvoie : c'est le sort du domestique aux ordres de son maître. Je demande cependant à ceux qui viennent solliciter ma démission le temps de consulter le conseil épiscopal, et je promets de faire ce qu'il décidera à la majorité. »

Par quatorze voix contre trois, le conseil épiscopal opina pour la démission, le 17 brumaire. Gobel se rendit aussitôt au Département où, devant une députation de la Commune, il déclara son intention.

On régla la mise en scène de ce qui se passerait à la Convention, et on convint des discours à prononcer à la barre le jour même (1).

(1) Voir le *Procès-verbal de la séance du Conseil général du département de Paris du 17 brumaire an II*; s. l. n. d., in-4. — Bibl. nat., Lb 40/1336.

CHAPITRE IV

La séance du 17 brumaire an II.

Nous voilà donc arrivés à la fameuse séance de la Convention du 17 brumaire an II (7 novembre 1793), qui eut un si grand retentissement en France (1), en Europe et dans l'histoire.

Deux lettres, lues au début, préparent les esprits.

L'une est de Fouché, qui fait un nouvel envoi d'objets précieux enlevés aux églises de la Nièvre. (*Applaudissements.*)

L'autre, de l'abbé Parent, curé de Boissise-la-Bertrand, district de Melun, qui, en termes grossiers, déclarait se défroquer : « Je suis *prêtre*, disait-il, je suis *curé*, c'est-à-dire *charlatan*... » Et il demandait une pension. Sergent réclama l'ordre du jour, sur ce que ce prêtre ne pouvait être sincère. Léonard Bourdon proposa au contraire de lui accorder la pénsion qu'il demandait. A la fois étonnée, scandalisée et entraînée, la Convention va peut-être récompenser

(1) Elle fut comparée à la nuit du 4 août par les *Révolutions de Paris*, nº 215, p. 212.

le cynique abbé Parent, quand Thuriot (1) lui fait entendre le langage de la politique. Tout en applaudissant au triomphe de la philosophie, il veut « que l'opinion se venge elle-même de l'erreur où on l'avait entraînée et que la Convention mûrisse bien les mesures par lesquelles elle voudra la seconder (2) ». L'Assemblée se borna à décréter la mention honorable, l'insertion au *Bulletin* et le renvoi au Comité des finances.

Les autorités constituées de Paris, Département et Commune, annoncent alors, par lettre, qu'elles amènent le ci-devant évêque de Paris et son ci-devant clergé, « qui viennent, de leur propre mouvement, rendre à la raison et à la justice éternelles un hommage éclatant et sincère ». Les pétitionnaires sont admis aussitôt à la barre : il y a là Gobel avec son conseil épiscopal et le curé de Vaugirard, Chaumette, procureur de la Commune, Momoro et Lulier, membres du Département, et Pache, maire de Paris.

Momoro présidait par intérim le Département de Paris ; c'est lui qui annonce, au nom des pétitionnaires, que les prêtres de Paris viennent « se dépouiller du caractère que leur avait imprimé la superstition... C'est ainsi que, dans peu, la République française n'aura plus d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité, de la vérité, culte puisé dans le sein de

(1) Thuriot passait pour être un ami de Danton. Mais il ne faut pas oublier qu'à ce moment-là Danton est à Arcis-sur-Aube, en congé.
(2) *Journal des débats et des décrets*, p. 239.

la nature et qui, grâce à vos travaux, sera bientôt le culte universel. »

Gobel fait ensuite sa déclaration.

Il dit que, né plébéien, il a toujours reconnu et proclamé la souveraineté du peuple. Appelé par le peuple à l'évêché de Paris, il a obéi et n'a employé son ascendant qu'à augmenter dans le peuple « son attachement aux principes éternels de la liberté, de l'égalité, de la morale, bases nécessaires de toute constitution vraiment républicaine. » Aujourd'hui que le souverain le veut ainsi, il obéit encore et déclare hautement « que, dès aujourd'hui, il renonce à exercer ses fonctions de ministre du culte catholique ; les citoyens ses vicaires ici présents se réunissent à lui (au nombre de onze) ; en conséquence, ils remettent à la Convention tous leurs titres. »

Remarquez que ce malheureux Gobel, tant flétri, n'apostasie pas (1) ; il se borne à cesser ses fonctions et à reconnaître « qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte *public* que celui de la liberté et de la sainte égalité ». Et cependant, c'est pour ce crime que Robespierre l'enverra à la guillotine !

Mais ce n'est pas assez d'avoir fait descendre Gobel de son siège épiscopal. La Commune a hâte d'obtenir un moyen légal pour ouvrir la voie au culte nouveau qu'elle rêve. Chaumette prend la parole : « Le jour, dit-il, où la raison reprend son

(1) On le voit : Edgar Quinet se trompe, quand il dit que Gobel « vient *abjurer le catholicisme* aux pieds de la Montagne ». (*La Révolution*, liv. XVI, chap. 3.)

empire mérite une place dans les brillantes époques de la Révolution française. Je fais en ce moment la pétition que la Convention charge son Comité d'instruction publique de donner dans le nouveau calendrier une place au jour de la Raison. » Cette motion est aussitôt décrétée.

Le président, Pierre-Antoine Laloy, improvise alors un discours de félicitation. Il dit que Gobel et son clergé, sous la garantie du libre exercice des cultes, proclamé par la Convention, se sont élevés à la hauteur de la philosophie; que les hochets qu'on supprime insultaient à l'Être suprême : « Ils ne pouvaient servir à son culte, puisqu'il n'exige que la pratique des vertus sociales et morales. Telle est sa religion. Il ne veut pas de culte que celui de la raison; il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale. »

Gobel dépose sa croix et son anneau. On lui présente le bonnet rouge : il s'en coiffe au milieu des applaudissements.

« Les citoyens qui sont à la barre, dit le *Journal des débats et des décrets*, reçoivent les honneurs de la séance. Les représentants du peuple quittent leur place pour venir au-devant d'eux. Ils les accueillent avec transport. Cette scène se prolonge au milieu des applaudissements du peuple. Chacun s'empresse de serrer dans ses bras des hommes qui, lassés de se partager entre une religion et la patrie, se dévouent entièrement à la République. De toutes parts, on demande l'accolade fraternelle pour Gobel. Le

président la lui donne, et les applaudissements redoublent. »

Aussitôt, les ecclésiastiques membres de la Convention se précipitent à la tribune pour abdiquer. Coupé (de l'Oise), ci-devant curé de Sermaise, près Noyon, s'y rencontre avec le ministre protestant Julien (de Toulouse) : tous deux se regardent en riant et s'embrassent (1). Puis paraissent tour à tour l'évêque de l'Eure, Thomas Lindet, l'évêque de la Haute-Vienne, Gay-Vernon, l'abbé Villers.

Thomas Lindet demande un décret pour remplacer les fêtes religieuses par des fêtes civiques : Marie-Joseph Chénier a un rapport prêt sur ce sujet et sera entendu incessamment.

Grégoire se trouvait alors au Comité d'instruction publique, en train de rédiger un rapport. On alla le chercher. Il entra dans la salle, et tous les yeux se tournèrent vers lui. On le pressa d'abdiquer lui aussi. Il refusa. Ses paroles furent assez fières (2) et

(1) *Révolutions de Paris*, n° 215, p. 212.

(2) Sur les deux textes de son discours, l'un équivoque, dans le *Moniteur*, l'autre très ferme, dans sa *Réponse aux libellistes* et dans ses *Mémoires*, voir Gazier, 212-214. Voir aussi l'*Histoire des sectes* par Grégoire, t. I, *pass.* Sur les obsessions dont l'orateur fut l'objet avant la séance, voir le témoignage de Mme Dubois, cité par M. H. Carnot dans la *Révolution française*, I, 1104. — Grégoire dit, au sujet de l'accueil que reçut son discours dans la presse, que la *Feuille du Salut public*, n° 130, avait applaudi à sa résolution de rester évêque (*Mémoires*, II, 35). Voici comment ce journal analysa son discours : « Grégoire exprime son ardent amour pour la liberté et l'égalité; mais, la religion étant selon lui affaire de conscience, il déclare ne devoir quitter ses fonctions que de la volonté de ses concitoyens. » (*Feuille du Salut public* du 18 brumaire an II, p. 2). Citons aussi l'analyse du *Journal de la Montagne* du 18 brumaire an II, p. 1802 :

lui valurent des huées et des applaudissements. Quelqu'un cria : « On ne veut forcer personne ! » Et Grégoire, jusqu'à la fin de la Convention, siégea en costume d'évêque. Ce fut un grave échec pour les hébertistes : Ils sentirent qu'une main puissante soutenait l'évêque gallican, permettait cette exception éclatante et préparait ainsi une réaction au mouvement antichrétien. Michelet croit même que la démarche de Grégoire avait été concertée avec Robespierre : c'est invraisemblable, et Grégoire était homme à se décider lui-même. Mais Robespierre vit sans doute avec joie cette pierre d'achoppement jetée sur la route des *déchristianisateurs*, et il empêcha que le refus de l'évêque de Blois eût pour lui des suites fâcheuses. Le futur pontife de l'Être suprême n'avait pu encore s'opposer publiquement : mais son silence était un blâme et une menace, et, quand le candide Cloots, après la séance, courut demander au Comité des remerciements pour son beau coup, Robespierre le semonça sèchement à huis clos et le fit pâlir en lui reprochant d'aider au jeu de l'étranger (1).

« Grégoire, qui était absent lors de la démission de ses confrères, dit qu'il n'a accepté sa place que pour servir la Révolution, qu'il abhorre tous les genres de superstition, mais qu'il croit pouvoir être encore utile à l'esprit public en restant. On réclame la levée de la séance. Décrété. » Si on compare ces deux analyses et le compte rendu du *Moniteur* (le *Républicain français* est muet) avec le texte que l'orateur lui-même donna plus tard, on emporte de cette comparaison l'impression que le discours de Grégoire s'était peut-être un peu transfiguré après coup dans son imagination.

(1) Discours de Robespierre aux Jacobins, le 22 frimaire an II : « Cloots croyait sans doute que les vrais amis du peuple avaient pris le change et étaient dupes de ces mascarades. Il vint se targuer au

Dans les séances suivantes, le mouvement de déchristianisation continua. Après l'évêque Lalande, le pasteur protestant Lombard-Lachaux et l'abbé Sieyès, une vingtaine d'évêques non-députés et une foule de curés abdiquèrent (1). Mais n'entrons pas dans cette énumération, qui serait aussi difficile que fastidieuse, et étudions plutôt les actes des meneurs du mouvement après la fameuse séance de la Convention, qui avait agité et presque entraîné l'opinion.

Le soir même, 17 brumaire, le Département et la Commune (2) arrêtèrent que la fête du décadi suivant, 20 brumaire, aurait lieu à Notre-Dame : les musiciens de la garde nationale et autres viendraient chanter des hymnes patriotiques devant la statue de la Liberté, « élevée aux lieu et place de la

Comité de ce bel exploit... — Mais, lui dis-je, vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance et traiter les habitants comme des frères... Pourquoi donc cherchez-vous à nous aliéner les Belges en heurtant des préjugés auxquels vous les avez fortement attachés ?... — Oh ! oh ! répondit-il, le mal était déjà fait... On nous a mille fois traités d'impies. — Oui, mais il n'y avait pas de *faits*. — Cloots pâlit, n'osa pas répondre, et sortit. » (Buchez, XXX, 338.)

(1) Lalande et Lombard-Lachaux abdiquèrent le 18 brumaire ; Chabot, le 19 ; Sieyès, le 20 : il vint déclarer qu'il n'avait « d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie », et renonça à ses 10,000 livres de rente viagère, indemnité de bénéfices supprimés.

(2) Pour les délibérations de la Commune à cette époque, il faut consulter, en l'absence du registre de ses actes, brûlé en 1871, les *Affiches de la Commune de Paris*, publication officielle analogue au *Bulletin de la Convention*, et dont il existe une collection à la Bibliothèque nationale sous la cote Lb 40/2, in-folio. Ces *Affiches* permettent de contrôler les comptes rendus donnés par les journaux du temps, en particulier par le *Moniteur*, et souvent elles les rectifient ou les complètent. Nous ne croyons pas qu'aucun historien ait utilisé cette source aussi importante qu'authentique.

ci-devant sainte Vierge. « Et, dans une circulaire, le maire de Paris, Pache, dénomma cette cérémonie *Fête de la liberté et de la raison* (1).

La Commune n'avait donc que trois jours devant elle pour préparer l'inauguration du culte nouveau. Trois jours pour révolutionner les âmes! Il n'y avait pas de temps à perdre et il n'en fut pas perdu. Une propagande effrénée eut lieu dans Paris, sous la direction de Cloots, de Momoro, d'Hébert, de Chaumette, au moyen des Sociétés populaires établies dans chaque section. Cloots alla même prêcher dans les campagnes de la banlieue.

Un registre fut ouvert à l'hôtel de ville pour recevoir les déprêtrisations, et les déprêtrisations affluèrent.

Le 18 brumaire, la Commune applaudit à la pétition du Comité central des Sociétés populaires en vue d'obtenir la suppression du salaire des prêtres, et on arrêta l'envoi aux quarante-huit sections pour avoir leur assentiment : elles le donnèrent presque toutes. Puis, un second arrêté municipal régularisa le mode de dépouillement des églises.

Le 19, ce fut une gouaillerie parisienne : Chaumette fit décider par la Commune que ses arrêtés révolutionnaires et antiecclésiastiques seraient traduits en langue italienne et envoyés au pape, « pour le guérir de ses erreurs »; c'est le poète Dorat-Cubières qui fut chargé de la traduction (2).

(1) Catalogue Charavay, 1862, à l'article *Culte de la Raison.*
(2) C'est dans cette séance qu'un ministre du culte catholique

Aux Jacobins, où Robespierre est assidu et où on n'aime pas à rire, je ne vois point de scène de déprêtrisation. Mais, dès que Robespierre a le dos tourné, Hébert, le 18 brumaire, réprimande Laveaux, qui, dans le *Journal de la Montagne*, dont il était rédacteur en chef, avait défendu Dieu contre la *Feuille du Salut public* (1). Il lui reproche « d'avoir ouvert sur Dieu, un être inconnu, abstrait, des disputes qui ne convenaient qu'à un capucin en théologie ». Laveaux donna sa démission, et le club chercha un autre rédacteur pour le *Journal de la Montagne*.

D'autre part, le silence de Robespierre, qui avait d'abord inquiété les déchristianisateurs, les enhardissait. Les voilà qui attaquent les représentants en mission Barras et Fréron, les généraux Lapoype et Duquesnoy, c'est-à-dire la politique du Comité de Salut public et Robespierre. Celui-ci riposta victorieusement le lendemain, 19 brumaire, et, aux applaudissements du club, réduisit ses détracteurs au silence, mais sans aborder encore la question religieuse.

demanda et obtint l'autorisation de changer son nom d'*Erasme* en celui d'*Apostat*. Cet ecclésiastique était belge et s'appelait Van Desteen. (*Affiches de la Commune*, n° 138.)

(1) Voir le *Journal de la Montagne* du 17 brumaire an II, p. 1060.

CHAPITRE V

La fête de la Raison à Notre-Dame. Attitude des pouvoirs publics.

Maintenant que nous avons tracé le tableau des circonstances qui, en France, à la fin de 1793, amenèrent le mouvement de déchristianisation et préparèrent les esprits au culte de la Raison, il faut dire comment ce culte se produisit à Paris, et, quant à la fameuse cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame, le décadi 20 brumaire an II (10 novembre 1793), la raconter en la dégageant des légendes et principalement d'après trois textes vraiment dignes de foi, à savoir : le procès-verbal de la Convention, le compte rendu des *Révolutions de Paris*, attribué à Momoro, et le récit violemment hostile (mais non mensonger) de Grégoire, dans son *Histoire des sectes* (1).

Les autorités constituées, c'est-à-dire la Commune et le Département, suivies d'un grand concours de peuple, se rendirent à Notre-Dame vers dix heures

(1) Un autre texte important, ce serait la relation officielle dont la Commune arrêta la publication le 21 brumaire an II. Léonard Gallois (*Réimpression du Moniteur*, XVIII, 397) affirme qu'elle existe : je ne l'ai pas retrouvée.

du matin (1), sans accompagnement de force armée : « Les armes, disait Hanriot dans son ordre du jour, ne conviennent que dans les combats et non là où des frères se rassemblent pour se laver enfin de tous les gothiques préjugés et goûter, dans la joie d'une âme satisfaite, les douceurs de l'égalité (2). »

On avait paré l'église de manière à écarter des yeux presque tout ce qui rappelait la religion catholique.

Au milieu, on avait élevé une sorte de montagne, qu'à droite et à gauche des draperies reliaient aux piliers, de façon à cacher le chœur et tout le fond de l'église, qui, portes ouvertes, apparaissait ainsi large, peu profonde et bien éclairée, comme on le voit par l'estampe grossière, mais frappante, du journal de Prudhomme.

Sur le sommet de la montagne était un petit temple rond, de style grec, avec cette inscription sur la façade, en lettres énormes : A LA PHILOSOPHIE.

De chaque côté de la porte du temple, il y avait les bustes de quatre philosophes : sans doute Voltaire, Rousseau, Franklin et peut-être Montesquieu.

Au-dessous du temple, à mi-côte de la montagne, sur un petit autel grec brûlait un flambeau, le flambeau de la Vérité.

La cérémonie commença par un morceau que joua la musique de la garde nationale. Pendant cette

(1) Il faisait mauvais temps, il pleuvait. La pluie ne cessa que quand la Convention se rendit à Notre-Dame. (*Journal universel* du 24 brumaire.)

(2) *Révolutions de Paris*, nº 215, p. 214.

musique, on vit descendre à droite et à gauche, venant sans doute de derrière le temple, deux théories de jeunes filles vêtues de blanc, avec des ceintures tricolores et des couronnes de fleurs (1), un flambeau à la main. Elles traversèrent la montagne, vinrent « se croiser sur l'autel de la Raison, chacune d'elles se courba devant son flambeau, et remonta ensuite dans la même direction sur le sommet de la montagne. » (2)

Alors sortit du temple, aux yeux du peuple, une femme, « image fidèle de la beauté. » (3) Sa robe est blanche ; sur ses épaules flotte un manteau bleu ; elle est coiffée du bonnet rouge ; dans sa main droite, elle tient une longue pique. « Son attitude imposante et gracieuse commande le respect et l'amour (4). » Elle personnifie la Liberté. Elle vient, sur un siège de verdure, recevoir l'hommage des républicains qui, en lui tendant les bras (5), chantent un hymne dont les paroles sont de Marie-Joseph Chénier et la musique de Gossec :

Descends, ô Liberté, fille de la Nature ;
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel :
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
Ses mains relèvent ton autel.

(1) *Procès-verbal de la Convention.* — *Des couronnes de chêne*, disent les *Révolutions de Paris*.

(2) *Journal universel* du 24 brumaire an II, p. 6191, article signé Audouin.

(3) *Procès-verbal de la Convention.*

(4) *Ibid.*

(5) *Révolutions de Paris.*

Venez, vainqueurs des rois, l'Europe vous contemple;
Venez, sur les faux dieux étendez vos succès;
Toi, sainte Liberté, viens habiter ce temple,
Sois la déesse des Français !

La Liberté se leva ensuite pour rentrer dans le temple. Arrivée au seuil, elle s'arrêta et se retourna « pour jeter encore un regard de bienfaisance sur ses amis ». Aussitôt qu'elle fut rentrée, « l'enthousiasme éclata par des chants d'allégresse et par des serments de ne jamais cesser de lui être fidèles (1) ».

C'est une actrice de l'Opéra (2) qui avait figuré la Liberté. Toute la cérémonie avait été jouée par des artistes du même théâtre : ces jolies damnées, dit le père Duchesne, chantèrent mieux que des anges.

La Convention n'avait pas assisté à cette cérémonie. Les meneurs semblent s'être arrangés pour l'inviter trop tard, afin de la mettre en présence d'un fait accompli. Elle était déjà depuis quelques instants en séance, quand Dufourny vint l'inviter au nom du Département. La Convention n'accepta ni ne refusa;

(1) *Révolutions de Paris.* — Des discours furent prononcés (*Annales patriotiques* du 23 brumaire an II, p. 1467); mais nous n'en avons pas le texte.

(2) On ne sait pas au juste qui était cette actrice. D'après *Rougyff*, et son témoignage, confirmé par beaucoup d'autres, est le plus vraisemblable, c'était Mlle Aubry, chanteuse de l'Opéra. D'après une lettre d'un abonné des *Annales patriotiques* (numéro du 9 frimaire an II), c'était Mlle Maillard, également de l'Opéra. Le *Courrier républicain* du 21 brumaire an II, p. 91, dit : « La Liberté était représentée par un chef-d'œuvre de la nature, la citoyenne... » Et le nom reste en blanc, ou plutôt illisible, par suite d'un accident typographique. On a prononcé aussi le nom de Mlle Candeille et celui de Mme Momoro, la femme de l'imprimeur cordelier; mais c'est probablement à Saint-André-des-Arts que celle-ci figura.

elle expédia d'abord quelques menues affaires et presque aussitôt apprit que la cérémonie était terminée. Déjà les autorités constituées sont à la barre, revenant de Notre-Dame. Chaumette dit : « Le peuple vient de faire un sacrifice à la Raison dans la ci-devant église métropolitaine ; il vient en offrir un aussi dans le sanctuaire de la Loi. » Aussitôt le cortège est admis.

« La marche s'ouvre, dit le procès-verbal, par un groupe de jeunes musiciens. Ils sont suivis de jeunes républicains, des défenseurs de la patrie ; ils chantent un hymne patriotique, répété en chœur au milieu des vifs applaudissements. Un groupe nombreux de républicains, couverts du bonnet de la liberté, s'avance en répétant ce cri de : *Vive la République! Vive la Montagne!* Le peuple et les membres de la Convention mêlent leur voix à celle de ces républicains. Un nombre prodigieux de musiciens font retentir les voûtes des airs chéris de la Révolution... »

Arrivent ensuite les figurantes, suivies de la déesse de la Liberté, assise sur un siège que portent quatre citoyens. Ce groupe s'arrête en face du président ; les jeunes filles font un cercle autour de la Liberté, tandis que tous les citoyens défilent en répétant les hymnes qu'ils viennent de chanter à Notre-Dame.

Chaumette harangue alors la Convention. Après s'être félicité de la chute du fanatisme : « Nous n'avons point, dit-il, offert nos sacrifices à de vaines images, à des idoles inanimées. Non : c'est un chef-

d'œuvre de la nature que nous avons choisi pour la représenter, et cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. Un seul vœu, un seul cri s'est fait entendre de toutes parts. Le peuple a dit : Plus de prêtres, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre. Nous, ses magistrats, nous avons recueilli ce vœu, nous vous l'apportons du temple de la Raison. Nous venons dans celui de la Loi pour fêter encore la Liberté. » Et il conclut en demandant que Notre-Dame soit consacrée à la Raison et à la Liberté.

Le président Laloy répond :

« L'Assemblée voit avec la plus vive satisfaction le triomphe que la raison remporte aujourd'hui sur la superstition et le fanatisme. Elle allait se rendre en masse au milieu du peuple, dans le temple que vous venez de consacrer à cette déesse, pour célébrer avec lui cette auguste et mémorable fête : ce sont ses travaux et le cri d'une victoire (remportée sur Charette à Noirmoutier) qui l'ont arrêtée. »

Chabot convertit alors en motion le vœu de Chaumette, et la Convention décrète que Notre-Dame sera désormais le temple de la Raison (1).

Romme demande que la déesse de la Raison se place à côté du président. Chaumette conduit l'actrice au bureau. Le président et les secrétaires « lui

(1) Elle ne décréta nullement, comme on l'a écrit, que le culte catholique serait remplacé par celui de la Raison. Cette erreur se rencontre pourtant dans des livres estimables, par exemple dans *Montpellier pendant la Révolution*, par Duval-Jouve, II, 135.

donnent le baiser fraternel au milieu des applaudissements (1) ».

Enfin, sur la motion de Thuriot, la Convention se rend à Notre-Dame, où la cérémonie est recommencée en son honneur (2).

Il ne faudrait pas croire, cependant, que la majorité de la Convention s'associât du fond du cœur au culte de la Raison. Durand-Maillane et Grégoire, témoins oculaires, affirment qu'une moitié seulement

(1) D'après les *Annales patriotiques* du 22 brumaire, c'est Laloy qui plaça le bonnet rouge sur la tête de la déesse de la Liberté.

(2) A la fin du compte rendu de cette seconde cérémonie par Audouin (*Journal universel* du 24 brumaire an II), il y a le texte de deux discours nullement philosophiques, tout politiques au contraire : 1° discours de Lemaire, orateur de la section des Sans-Culottes : il engage la Convention à redoubler d'énergie, à rester à son poste ; que la Montagne écrase ses ennemis ; 2° députation de la section de Guillaume-Tell : « La terreur seule peut affermir notre liberté. Plus de grâce. Que le glaive de la loi se promène sur toutes les têtes coupables. Souvenez-vous de ce mot sublime de Marat : « Il faut abattre deux mille têtes, si nous voulons en épargner deux « millions. » Nous demandons que le jour mémorable où les chefs de la faction conspiratrice ont porté leurs têtes sur l'échafaud soit nommé *jour expiatoire.* » Et Audouin ajoute, de son cru : « O vous, infâmes modérés, qui voulez encore aujourd'hui faire rétrograder la Révolution, abandonnez donc ce cruel système. Plus la justice du peuple sera retardée, plus elle sera terrible. Mais il est temps que la liberté soit définitivement vengée et que la République triomphe. Voulez-vous donc cinq cent mille têtes ? Vous les aurez. Il faut des holocaustes à tous les milliers de républicains descendus dans le tombeau. » — Mais ces deux discours furent-ils vraiment entendus par la Convention à Notre-Dame, le 20 brumaire an II ? Ne serait-ce point par suite d'une erreur typographique qu'ils se trouvent, dans ce numéro du *Journal universel*, faire partie intégrante du compte rendu de la seconde cérémonie de Notre-Dame ? Ils ne se rencontrent dans aucun autre récit, et, d'autre part, on lit dans les *Annales patriotiques* du 23 brumaire an II, p. 1467, que la seule différence entre la cérémonie du matin et celle du soir, c'est que le matin on prononça des discours qui furent supprimés le soir.

des conventionnels se rendirent à Notre-Dame et qu'aux séances suivantes, beaucoup s'absentèrent pour ne pas assister aux scènes antireligieuses (1). En réalité, la Convention fut plus étonnée que séduite et, croyant ce mouvement irrésistible, elle le suivit.

Jusqu'à quel point le suivit-elle ? C'est ce qu'il importe de préciser, si l'on veut se rendre compte des chances de succès qu'eut la tentative de déchristianisation.

Le lendemain même de la cérémonie de Notre-Dame, dans la séance du 21 brumaire, la Convention vit se dresser devant elle le redoutable problème de la séparation de l'Église et de l'État. Le comité central des Sociétés populaires vint demander à la barre l'abolition du traitement des prêtres. « Que ceux qui ont encore foi aux augures les paient; mais pourquoi asservir à ce tribut honteux un républicain qui n'a d'autre dieu que la vertu et son pays ? » La Convention se borna à décréter l'insertion de l'adresse au *Bulletin* avec mention honorable (2). En somme, elle n'osait pas aborder la grande question : elle l'ajournait, elle l'enterrait. Thuriot avait dit que, de la suppression immédiate du traitement des prêtres, il pourrait résulter des impressions contraires à la liberté (3).

(1) Durand-Maillane, *Histoire de la Convention*, p. 182 ; Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 32.

(2) *Procès-verbal*, XXV, 152.

(3) *Journal des débats et des décrets*, n° 419, p. 285. — Chabot avait demandé qu'on se bornât à l'insertion au *Bulletin*, disant

Cependant, le 25 brumaire, elle fit un pas assez hardi dans le sens du mouvement déchristianisateur.

Boussion, au nom du Comité des secours publics, avait fait décréter la réunion à l'hospice de l'Humanité (Hôtel-Dieu) du bâtiment du ci-devant archevêché de Paris, afin que chaque malade pût avoir son lit, à distance de trois pieds des autres lits. Alors Cambon demanda que, dans toutes les communes, les églises et les presbytères supprimés fussent consacrés à des œuvres laïques. La Convention décréta « que les presbytères et paroisses situés dans les communes qui auraient renoncé au culte public ou leur produit seraient destinés à subvenir au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique ».

C'était tirer hardiment toutes les conséquences du récent décret qui autorisait les communes à supprimer leurs paroisses.

Michelet croit qu'on fut plus hardi encore. Son imagination défigure ce décret; il se persuade que la Convention désaffecta en principe *tous* les bâtiments qui servaient au culte, et il en conclut, éloquemment et faussement, qu'elle déclara ainsi le catholicisme *déchu du culte public*. Cette erreur, aussi grave qu'inexplicable, ôte une partie de leur crédit aux pages célèbres que le grand historien consacre à la tentative de déchristianisation. Non : la Convention n'expulsa pas le catholicisme des

« que ce serait un encouragement suffisant pour le développement de l'opinion publique et que la Convention connaîtrait mieux par ce moyen l'opinion de tous. » (*Ibid.*)

temples; elle ne prit, en ces questions, aucune initiative et se borna à se laisser arracher des concessions au jour le jour. La suprême hardiesse philosophique fut loin de son cœur et n'inspira pas ses actes.

Mais quelques-unes des concessions auxquelles elle se résigna furent graves.

Ainsi, quand elle accorda les honneurs du Panthéon à Marat (24 brumaire), elle parut donner sa sanction officielle au culte idolâtrique de la trinité Marat-Chalier-Le Peletier, culte qui s'était spontanément formé, d'abord à côté du culte de la Raison, puis dans ce culte même.

Le 27 brumaire, elle accepta l'hommage d'une nouvelle édition du spirituel pamphlet antichrétien de Cloots : *la Certitude des preuves du mahométisme*, « ouvrage, dit le *Procès-verbal*, qui constate la nullité de toutes les religions (1) », et renvoya avec bienveillance à son Comité d'instruction publique la motion du même Cloots, d'ériger une statue à Jean Meslier (2), « le premier prêtre qui ait eu le courage et la bonne foi d'abjurer les erreurs religieuses ».

Le 29, en décrétant un monument à Calas, victime du fanatisme, la Convention ordonna que « cette colonne fût construite du marbre arraché au fana-

(1) *Procès-verbal*, XXV, 286.

(2) Jean Meslier, curé d'Etrépigny, mort en 1733, avait laissé un testament où il réfutait le christianisme. Voltaire le récrivit, le publia en 1762 et le popularisa en plusieurs éditions. Il est sûr que l'exemple célèbre de Meslier ne fut pas étranger aux déprêtrisations de 1793.

tisme par la raison dans les églises supprimées du département (1) ».

Surtout elle accueillit avec faveur les déprêtrisations et les mascarades irréligieuses qui affluaient à sa barre. C'est dans la séance du 30 brumaire qu'elle se compromit davantage, quand elle admit une députation de la section de l'Unité, grotesquement revêtue d'habits sacerdotaux, et laissa défiler devant elle une parodie théâtrale du culte catholique. Lorsque l'orateur de la députation jura de n'avoir d'autre culte que celui de la Raison, de la Liberté, de l'Égalité et de la République, le peuple et les députés, dit le procès-verbal, s'écrièrent : « Nous le jurons ! Vive la République ! (2) »

Mais la Convention ne se laissa pas entraîner plus loin dans la voie si hardiment frayée par les hébertistes : au lendemain même de cette mascarade, elle recula, elle eut des remords, elle favorisa la réaction robespierriste.

C'est la Commune de Paris qui était le véritable foyer de la propagande antichrétienne. De là partaient les tentatives les plus hardies et les plus habiles pour établir le culte de la Raison. La voix de Chaumette réussissait presque à inculquer la foi philosophique à ses collègues, à tourner vers un grand et nouvel idéal ces âmes légères, ces cœurs imbus du papisme, ces Français aussi timides qu'hé-

(1) *Procès-verbal*, XXV, 330.
(2) *Procès-verbal*, XXV, 345.

roïques et qui au fond aimaient mieux subir le catholicisme en s'en moquant, que de faire le rude et brisant effort de révolutionner leur propre conscience.

A n'en juger qu'aux apparences, on aurait pourtant pu croire que, sous les auspices de la Commune, Paris s'était vraiment résolu à cet effort. Pendant la quinzaine qui suivit la cérémonie de Notre-Dame, les sections viennent tour à tour apporter à l'hôtel de ville leur renonciation solennelle à la religion héréditaire. Le 21 brumaire, la section des Droits de l'Homme annonce qu'elle abjure le catholicisme. Le même jour, la section de Beaurepaire ferme l'église Saint-Séverin (1). Le 22, Hébert présente des reliques, s'en moque, et la Commune ordonne qu'elles seront brûlées quand il y en aura une certaine quantité. Le même jour, les sections du Muséum et des Champs-Elysées viennent se féliciter d'avoir brûlé les missels. La section Bonne-Nouvelle a établi un cours de morale pour remplacer les prédications catholiques : la Commune invite les autres sections à en faire autant. Elle arrête aussi que le Département sera invité à faire abattre les clochers, « qui, par leur domination sur les autres édifices, semblent contrarier les principes de l'égalité ». On

(1) *Registre des délibérations du Comité révolutionnaire de la section de Beaurepaire* (Arch. nat., F* 7, 2511), séance du 21 brumaire an II. Dans cette séance, le Comité, d'après un arrêté de l'assemblée générale de la section, nomme trois citoyens pour procéder à la clôture de l'église Saint-Séverin. Ils se transporteront chez le curé Beaulieu, « et le sommeront de leur découvrir quels sont les effets appartenant à ladite paroisse, d'en faire un état exact et d'apposer les scellés sur les lieux qui les renferment ».

ne pouvait formuler en termes plus sots un vœu plus ridicule, plus *antiparisien*, et cet arrêté resta d'ailleurs sans effet. La section de la Fraternité demanda l'arrestation de *tous* les prêtres. Chaumette fit décider en principe la démolition des saints qui se trouvaient au portail de Notre-Dame, exception faite pour les portes collatérales, où Dupuis croyait reconnaître un système planétaire : mais il se garda bien de faire exécuter son arrêté, et on se borna à masquer les saints avec des planches.

Le 23 brumaire, les protestants de Paris suivirent le mouvement : ils apportèrent à la Commune les quelques coupes d'argent qui servaient à leur culte. Le président leur répondit que, si une religion devait être conservée, ce serait la religion protestante : mais il ne faut avoir d'autre culte que celui de la Liberté et de l'Égalité (1).

Le 25, déchristianisation des sections de l'Homme-Armé, de la Réunion, de Mucius-Scévola, de l'Arsenal : celle-ci annonce qu'elle a résolu de fermer l'église Saint-Paul.

Le 26, la section des Quinze-Vingts apporte la chemise de saint Louis, qu'on brûle à l'instant. La section de la Fraternité a fermé son église ; de même la section de Montreuil.

Le 27, la section de la Maison-Commune ayant dénoncé des dévotes et des fanatiques qui se rassemblent encore autour des bénitiers, la Commune

(1) *Moniteur*, XVIII, 426.

arrête qu'Hanriot dissipera ces rassemblements (1). La section de la Fontaine de Grenelle a transformé Saint-Thomas-d'Aquin en temple de la Fraternité.

Le même jour, Chaumette fait arrêter qu'à la place du prêtre un commissaire civil assistera aux enterrements.

Le 29, la Commune vote l'érection d'une statue à Jean-Jacques Rousseau, « l'ami du genre humain (2) ». Elle indique ainsi, de la façon la plus éclatante, qu'elle n'entend pas donner au mouvement de déchristianisation un caractère athée.

Le 1er frimaire, on revient sur la question des enterrements. Chaumette en complète la laïcisation, comme nous dirions : il est décidé qu'aux funérailles il sera porté une espèce de jalon avec cette inscription : *L'homme juste ne meurt jamais, il vit dans la mémoire de ses concitoyens.* Pour drap mortuaire, il y aura une draperie aux trois couleurs. Des officiers civils en bonnet rouge précéderont la marche du convoi.

Mais déjà il y avait à craindre que le mouvement ne se dénaturât, ne perdît son caractère purement rationnel, et l'imagination populaire tendait à substituer une nouvelle idôlatrie à l'ancienne. Chaumette s'en inquiéta. La section des Quinze-Vingts ayant demandé (1er frimaire) que, dans l'église Saint-Antoine, consacrée à la Liberté, il fût élevé un autel

(1) *Moniteur*, XVIII, 451. Les *Affiches de la Commune* ne mentionnent pas cet incident.
(2) *Affiches de la Commune*, nº 147.

sur lequel brûlerait un feu perpétuel, la Commune arrêta « qu'aucun signe matériel ne serait élevé dans aucun temple (1) ».

Le même jour, aux Jacobins, Robespierre, fort de l'appui de Danton, avait commencé l'attaque contre le culte de la Raison et prononcé son célèbre discours en faveur des idées religieuses.

La Commune résolut alors de brusquer les choses, de sauter le pas plus tôt qu'elle ne l'aurait fait et de tâcher d'entraîner décidément l'opinion en frappant un grand coup, c'est-à-dire en déclarant le catholicisme déchu à Paris.

Le 3 frimaire, Chaumette prit occasion d'une lettre de Laval (où deux commissaires de la Commune exposaient les crimes des prêtres contre la patrie) pour dénoncer une conspiration cléricale à Paris :

« Vous avez, dit-il, proscrit les femmes publiques, vous avez opéré un grand bien pour l'avancement des mœurs. Eh bien ! que font ces femmes aujourd'hui ? Stimulées par les prêtres, elles se sont données à la dévotion ; le fanatisme est substitué à la débauche ; elles vont dans les temples, elles font des rassemblements dans des maisons particulières avec des prêtres, pour exciter ainsi parmi nous la guerre civile. Les prêtres sont capables de tous les crimes : ils se servent du poison pour assouvir leur vengeance ; ils feront des miracles, si vous n'y prenez garde ; ils empoisonneront les plus chauds patriotes ;

(1) Les articles de Salaville, dont nous parlons plus loin, ne furent sans doute pas étrangers à cet arrêté.

ils mettront le feu à la maison commune, à la trésorerie nationale; ils renouvelleront les mines, et, quand ils verront brûler leurs victimes, ils diront que c'est la justice du ciel qui les punit. »

Cette déclamation est véhémente ; mais remarquez qu'il ne s'y mêle aucune hardiesse philosophique. Chaumette attaque plutôt les prêtres que le dogme. C'est un aveu implicite que les consciences à Paris ne sont pas encore mûres pour une radicale rénovation. Néanmoins il requiert l'expulsion totale du catholicisme hors des temples et fait prendre l'arrêté suivant :

« Attendu que le peuple de Paris a déclaré qu'il ne reconnaissait d'autre culte que celui de la Vérité et de la Raison, le Conseil général de la Commune arrête : 1° que toutes les églises ou temples de toutes religions et de tous cultes qui ont existé à Paris seront sur-le-champ fermés ; 2° que tous les prêtres ou ministres de quelque culte que ce soit demeureront personnellement et individuellement responsables de tous les troubles dont la source viendrait d'opinions religieuses ; 3° que celui qui demandera l'ouverture, soit d'un temple, soit d'une église, sera arrêté comme suspect ; 4° que les Comités révolutionnaires seront invités à surveiller de bien près tous les prêtres ; 5° qu'il sera fait une pétition à la Convention pour l'inviter à porter un décret qui exclue les prêtres de toute espèce de fonction publique ainsi que de tout emploi dans les manufactures d'armes. »

CHAPITRE VI

Le culte de la Raison dans les sections de Paris.

Nous avons indiqué plus haut comment plusieurs sections, celles des Droits de l'Homme, de Beaurepaire, du Muséum, des Champs-Élysées, Bonne-Nouvelle, de la Fraternité, de l'Homme-Armé, de la Réunion, de Mucius-Scévola, de l'Arsenal, des Quinze-Vingts, de Montreuil, de la Maison-Commune et de la Fontaine de Grenelle, adhérèrent au mouvement de déchristianisation. Mais il ne s'agissait là que du début de ce mouvement, des premières impressions, des premières attitudes. Dans l'organisation, la propagation et le maintien du culte de la Raison, les sections jouèrent un rôle considérable, sous l'autorité et l'impulsion de la Commune de Paris, dont le Conseil général prit, le 1er pluviôse, l'arrêté suivant :

« Le Conseil général arrête : 1° que tous les mois, il se rendra au temple de la Raison, pour y faire lecture des lois et du recueil des actes de vertus civiques, morales et guerrières; 2° que les présidents des quarante-huit sections seront invités à en agir de même tous les décadis; 3° que l'administra-

teur des travaux publics présentera incessamment au corps municipal l'état des bâtiments à la disposition de la commune, afin qu'il en soit assigné un à chaque section, pour son temple de la Raison (1). »

C'est la section de Guillaume-Tell (2) qui montra, en cette matière, le plus de zèle et de fidélité, jusqu'à exercer un véritable apostolat.

Elle transforma l'église paroissiale en *Temple de Morale*, et inaugura ce temple, en grande pompe, le 30 brumaire an II. Il n'y eut point là de déesse de la Raison. On se borna à placer une statue de la Liberté sur le maître-autel et, au son de la *Marseillaise*, il fut fait un autodafé des objets qui avaient servi au culte catholique.

Le citoyen Etienne Barry prononça un discours à peu près athée, mais fort tolérant :

« Nous ne nous battrons plus, dit-il, pour Jéhovah ou pour Baal, pour la religion de Mahomet voyageant de la terre à la lune, monté sur sa jument, ou pour celle de Jésus, fils de Dieu, Dieu lui-même et homme tout ensemble, né dans une étable, d'une vierge mortelle, non par l'opération de Joseph, son mari, mais par celle du Saint-Esprit, mort sur une croix devant tout le monde et ressuscité trois jours après

(1) *Moniteur*, XIX, 262.

(2) La section de Guillaume-Tell, ci-devant du Mail, et auparavant de la place de Louis-XIV, était bornée au nord par la rue des Filles-Saint-Thomas, à l'est par les rues Montmartre, de la Jussienne et Coq-Héron, au sud par les rues Coquillière, de la Vrillière et Neuve-des-Petits-Champs, à l'ouest par les rues Vivienne et Notre-Dame-des-Victoires. L'assemblée de cette section siégeait aux ci-devant Petits-Pères (*Almanach indicatif des rues de Paris*· Paris, Janet, an III, in-12).

devant personne. Mais nous n'empêcherons pas que ceux à qui ces opinions paraissent claires, satisfaisantes, raisonnables, ne les conservent pour leurs menus plaisirs. Juifs, chrétiens, Turcs, théistes, polythéistes, que tous croient et adorent à leur manière, pourvu qu'ils ne veuillent pas nous forcer à les imiter, qu'ils ne troublent par l'ordre social, et surtout qu'ils n'exigent pas que ceux qui ne pensent pas comme eux contribuent aux frais de leurs cultes; car il n'est pas juste qu'on paie les violons pour faire danser les autres.

« Quant à nous, adoptons la religion des philosophes, celle de la Liberté, de l'Égalité, de l'Humanité. C'est là toute la morale, et la morale ne veut aucun culte (1) ».

Le 20 frimaire suivant, la section prit un arrêté où, tout en rendant hommage à l'Être suprême, elle décidait implicitement de continuer le culte de la Raison et d'élire des *orateurs de morale* (2), qui furent les citoyens Étienne Barry, Gérard-Michel Bontems,

(1) Déjà la section du Panthéon français, le 12 septembre 1793, bien avant le mouvement que nous racontons, avait adressé une pétition à la Convention pour qu'il fût créé dans chaque canton de la République une École de la liberté, où deux instituteurs, nommés *Apôtres de la liberté*, joueraient le rôle *d'évangélistes de la raison* et, au besoin, « se transporteraient dans les temples pour y combattre le fanatisme. » (*La section du Panthéon français à la Convention nationale.* Imp. Lion, s. d., in-4 de 4 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.)

(2) *Section Guillaume-Tell. Assemblée générale. Séance du 20 frimaire an II.* Imp. Massot, s. d., in-8 de 19 pages. — Bibl. nat., Lb 40/442.

Boulland, P. Trassart, J.-F. Aubert, T.-J. Massot, Manet, Jacques Drouin, Tranche-la-Hausse.

Rien ne put arrêter le zèle de la section, ni l'indifférence croissante de l'opinion publique, ni la transformation robespierriste du culte de la Raison en culte de l'Être suprême. Discours et cérémonies se succédèrent assez régulièrement, dans le Temple de la Morale, depuis le 30 brumaire an II jusqu'au 20 nivôse an III. Les comptes rendus de ce culte sectionnaire ont été réunis dans un recueil en quatre volumes, qui forme un document considérable pour notre sujet (1). Nous avons vu que le premier en date de ces discours, celui d'Étienne Barry, était empreint d'athéisme. Le décadi suivant, 1er frimaire an II, Bontems prêcha sur les crimes du fanatisme et les absurdités du papisme, avec force citations de Voltaire. Il termina par un éloge à Dieu, « suprême intelligence, âme de la nature et qui peut-être est la nature elle-même » ; mais il se moqua de l'idée de création. Les jours suivants, on s'occupa de l'éloge de Chalier et de la fête en l'honneur de la reprise de Toulon. Le 20 nivôse, Barry exposa l'origine des institutions religieuses, avec un appareil d'érudition. Le 30 nivôse, on planta un arbre de la Liberté dans la place d'armes de la section et, le 5 pluviôse, le citoyen Boulland prononça dans l'assemblée de la section un discours antichrétien.

(1) *Discours prononcés les jours de décade dans la section Guillaume Tell.* Imp. Moutard, s. d., 4 vol. in-8. — Bibl. nat., Lc 2/809.

Mais voici que, sous l'influence de Robespierre, le caractère déiste de cette prédication va en s'accentuant. Le 30 nivôse, sans doute après la plantation de l'arbre de la Liberté, Bontems fait retentir le Temple des arguments en faveur de l'existence de Dieu, et invoque « tout cet amas de globes qui marchent en foule dans un silence respectueux ». Quelques décades plus tard, le même orateur de morale fait un « discours pittoresque des monstruosités du régime monarchique mises en opposition avec les beautés, l'excellence du gouvernement républicain démocratique et la croyance d'un seul Être suprême ». Avec une verve grossière, mais chaude, il y gouaille le catholicisme et s'élève en même temps contre les Encyclopédistes. De même Aubert, le 30 germinal, pourfend le matérialisme, « au nom de sa patrie, qu'il désole », et esquisse par avance le fameux rapport de Robespierre. Le culte de l'Être suprême n'est cependant accueilli dans la section qu'avec une correction un peu froide : on reste plus antichrétien que déiste. Les orateurs se dérobent et la section, on le sent, a beaucoup de peine à maintenir l'assiduité. Le 20 messidor an II, Barry écrit :

« Il n'y a pas eu de séance aujourd'hui dans notre temple de morale, parce que l'orateur qui devait parler a fait faux bond. Quelques lectures politiques, une bonne musique républicaine ont rempli la séance, et chacun est sorti, pour aller dîner, en criant : *Vive la République !* »

A la place, il soumet quelques réflexions « à Thom

Both, très humble sujet du grand Georges, souverain de la Grande-Bretagne » :

« A présent, dit-il, tout est changé dans notre pays..... Serviteur à monsieur le curé, à ses vicaires, à messieurs les marguilliers, à nos seigneurs les évêques, archevêques, cardinaux, abbés crossés et mitrés, chanoines, bénéficiers, chapelains. Oh ! pour le coup, c'est maintenant, saints ministres des autels, que la marmite est renversée. Allez chanter en *plain chant* ou en *plein champ* : ITE MISSA EST. Quant à nous autres, malheureux schismatiques, hérétiques, apostats, déistes, athées, car tous ces noms sont synonymes, nous répondrons en faux-bourdon, comme vous nous l'avez appris : *Deo gratias*, *alleluia*. »

A partir de l'inauguration du culte de l'Être suprême, c'est le caractère moral et patriotique qui domine dans les sermons du temple de la section de Guillaume-Tell.

Déjà on avait eu des discours sur le génie républicain, sur les bonnes mœurs, sur les différentes formes de gouvernement. Maintenant ce genre oratoire règne presque seul. Massart parle contre le célibat (10 prairial); Trassart, sur la bienfaisance (30 prairial); Massot, sur l'influence de la liberté en littérature et dans les beaux-arts (10 messidor); Manet, sur l'agriculture considérée dans ses rapports avec le gouvernement républicain (30 messidor); Drouin, sur les dangers de l'ignorance (20 thermidor); Trassart, sur l'humanité (30 thermidor); Barry, sur les dangers de l'idolâtrie individuelle (20 fructi-

dor), en présence de l'ambassadeur des États-Unis et de son épouse, du ministre de la république de Genève et de quelques-uns de ses compatriotes; Manet sur l'amitié (30 fructidor); et enfin Tranche-la-Hausse sur la définition de la République en général et du citoyen. Il n'est guère plus question de la Raison ni de l'Être suprême, sauf pourtant dans la cérémonie du 10 fructidor, où les fidèles du temple de la morale entendirent un « hymne à l'Éternel, tiré des œuvres de Racine et de J.-B. Rousseau, mis en musique pour la section de Guillaume-Tell par Lachnith, professeur de musique et citoyen de ladite section (1). » Compassés et graves, les citoyens de cette section ne changeaient pas aisément d'attitude et, quand ils chantèrent cet hymne à l'Être suprême, il y avait un mois que Robespierre était mort. En tout cas, on voit qu'ils prirent tout à fait au sérieux leur mission et qu'ils ne cessèrent de prêcher, avec un zèle imperturbable, une morale indépendante des religions et fondée sur la science. Mais, l'instinct populaire s'était déjà depuis longtemps détaché de ces cérémonies, qui lui parurent pédantes et froides.

L'exemple donné par la section Guillaume-Tell fut suivi, avec plus ou moins de zèle, par les autres sections, dont plusieurs élurent à leur tour des orateurs de morale. Par exemple, la section Bonne-Nouvelle en élut trois, le 10 pluviôse an II, sur la

(1) Ce sont des extraits d'*Athalie*, acte I, sc. 6; d'*Esther*, acte III, sc. 4; de J.-B. Rousseau, dernier cantique du livre I.

proposition du citoyen Jault, membre de la Commune. Toutes convertirent leur église paroissiale en temple de la Raison et invitèrent solennellement les citoyens à l'inauguration de ce temple. On ne lira pas sans intérêt une des affiches qui furent apposées pour cet objet :

« Paris, 1er frimaire an II.

« Citoyen, la section de la Montagne a foulé aux « pieds le fanatisme ; elle a renvoyé ses prêtres, « apôtres de l'erreur et du mensonge. Décadi pro- « chain, 10 frimaire, elle dédiera son temple à la « Raison ; elle vous invite à y assister. Votre pré- « sence embellira la fête ; elle fera la joie du patriote. « — Signé : Bruchet, président ; Bonard, secré- « taire (1). »

La section de Guillaume-Tell est la seule qui ait publié un recueil des discours prononcés dans son temple, sans doute parce qu'elle est la seule où le culte se soit exercé sans interruption. Mais il existe quelques traces de la prédication philosophique dans les temples des sections Le Peletier, Chalier, Brutus et Bonne-Nouvelle. Un seul de ces discours offre des tendances athéistes : c'est celui du citoyen Junius Dupérou, prononcé le 10 pluviôse an II dans le temple

(1) Une note manuscrite de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Lb 40/1986, in-4) indique que la cérémonie aura lieu à 10 h. du matin.

de la Raison et de la Vérité de la section de Brutus : l'orateur y fonde sur la raison les devoirs de l'homme en société, et il pense que la crainte de Dieu est un faible fondement au devoir (1). Les autres discours sont déistes, comme celui de Jault, dans le temple de la Raison de la section Bonne-Nouvelle, le 10 pluviôse an II, où l'orateur propose à la section de déclarer, « en présence de l'Être suprême », qu'elle n'a plus d'autre culte que la vertu, d'autre amour que la patrie (2). De même Antoine-Charles Dumesnil, dans le temple de la Raison de la section Le Peletier, le 30 nivôse an II, fit une homélie qui peut se résumer ainsi : Adorons Dieu sans l'intermédiaire du prêtre, et cela autant par patriotisme que par raison (3). — Bientôt, comme dans la section de Guil-

(1) *Discours prononcé à la section de Brutus par Junius Dupérou, membre de plusieurs Sociétés populaires, dans le temple de la Raison et de la Verité, décadi 10 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible.* Paris, an II, in-8 de 16 pages. — Bibl. nat., Lb 40/1754.

(2) *Discours sur l'instruction publique et l'avantage qu'apporterait aux mœurs l'établissement d'une fête morale dans chaque section, canton ou commune de la République, prononcé dans le temple de la Raison, le dixième jour du mois pluies* (sic), *l'an II de la République une et indivisible, par le citoyen Jault, électeur de 1792, membre de la Commune de Paris, de la Société populaire et républicaine des arts et du Comité de vérification de la guerre. Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section Bonne-nouvelle.* Imp. de la Société typographique des Trois-Amis, s. d., in-8 de 8 pages. — Bibl. nat., Lb 40/1743. — On verra plus loin que Jault devint un des adeptes du culte de l'Être suprême et fut chargé, avec Payan, de rédiger l'adresse par laquelle la Commune félicitait la Convention du décret du 18 floréal an II.

(3) *Discours sur le fanatisme, fait et prononcé par le citoyen Antoine-Charles Dumesnil, dans le temple de la Raison de la section Le Peletier, le 30 nivôse, suivi de l'Hymne à la Liberté, du*

laume Tell, la prédication devient purement morale ou patriotique (1).

Ces cérémonies furent, semble-t-il, assez uniformes. On entendait un discours, on chantait la *Marseillaise*, on s'entretenait de politique, on faisait parfois réciter des vers ou de petites harangues par des écoliers, et, dans de grandes circonstances, des artistes exécutaient un hymne à la Raison ou à la Liberté, comme le firent les artistes « des trois théâtres des rues Favart, Feydeau et Louvois » dans le temple de la section Le Peletier, le 30 nivôse an II.

On peut aussi rapporter au culte sectionnaire de la Raison des discours prononcés en plein air, devant le peuple, comme celui que débita le citoyen Pierron, président de la section du Bonnet-Rouge, sur l'autel dressé rue de Sèvres, à l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier, le 20 brumaire an II. L'orateur y déclara que l'amour de la patrie était désormais la vraie religion (2).

même auteur, exécutée le même jour par des artistes des trois théâtres des rues Favart, Feydeau et Louvois. Paris, s. d., in-8 de 12 pages. — Bibl. nat., Lb 40/1900.

(1) Voir, par exemple, le *Discours civique sur les mœurs, prononcé à Paris, le 30 germinal an II de la République française, dans le temple de la Raison et dans l'assemblée générale de la section de Chalier, par un citoyen de cette section.* Imp. Montard, s. d., in-8 de 16 pages. — Ce discours était l'œuvre de l'imprimeur Montard lui-même, d'après une note manuscrite de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, Lb 40/428.

(2) *Discours prononcé le 20 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible, par le citoyen Pierron, président de la section du Bonnet-Rouge, sur l'autel dressé rue de Sèvres à l'occasion de l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier*, Imp. du Cercle social, s. d., in-8 de 4 pages. — Bibl. nat., Lb 40/1748.

On entendit aussi, à cette époque, des discours philosophiques dans les Sociétés populaires des sections. Ainsi, le 4 ventôse an II, l'instituteur Guibourt pérora, dans le club de la section de la République, sur le culte des arbres et l'état heureux des premiers hommes : il bavarda avec une verve pédante et voulut prouver que, dans le genre humain, l'état de raison avait précédé l'état de superstition (1).

On ne se borna pas à parler dans la rue : on afficha aussi des pièces philosophiques, dont il reste quelques spécimens. Dans l'une on lisait : « La prophétie d'Osée est accomplie, et le peuple est enfin délivré de la féroce tyrannie des princes et des rois, des sacrificateurs et des idoles de la légende. Le culte de l'homme est purifié, etc. ». Une autre proposait aux passants un *credo* républicain. Une autre enfin mêlait les vers à la prose (2). Mais ces appels philosophiques ne furent pas entendus du peuple de Paris et ne lui enseignèrent pas le chemin des temples.

(1) *Le Culte des arbres ou idée de l'état heureux des premiers hommes, guidés par les seules lumières de la Raison, origine du despotisme féodal et superstitieux, avantage du culte de la Raison sur le culte catholique, discours prononcé le quartidi 4 ventôse à la Société populaire de la section de la République, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, par le citoyen Guibourt, instituteur, membre de ladite Société d'institution* (sic) *nationale.* Imprimé par ordre de la Société. Paris, Galletti, an II, in-8 de 14 pages. — Bibl. nat., Lb 40/2459.

(2) Bibl. nat., Lb 41/1116, 1117, 1118, in-4.

CHAPITRE VII

Le culte de la Raison et la philosophie. — Les articles de Salaville.

L'arrêté de la Commune du 3 frimaire an II marque le point culminant du mouvement de déchristianisation à Paris (1), mouvement dont nous n'avons indiqué que les manifestations officielles, cérémonie à Notre-Dame, décrets de la Convention, arrêtés municipaux, fêtes et prédications dans les sections.

Il faut rechercher maintenant qu'elle était la pensée intime des promoteurs du culte nouveau, quel était l'esprit et la tendance de ce culte.

C'est, dit-on, le triomphe de l'athéisme sur le déisme. Buchez, Louis Blanc, M. Hamel s'en désolent, tout comme s'en réjouissent les apologistes de Chaumette et d'Hébert. Lisez la brochure de Tridon sur les Hébertistes (2), lisez le récent opuscule de

(1) Quant aux Jacobins, ils s'étaient tenus sur la réserve, mais ils avaient nommé Cloots président, probablement dans la séance du 19 brumaire an II. Il commença à présider le 21 brumaire, et il était encore président quand Robespierre prononça, le 1er frimaire, son célèbre discours spiritualiste. — D'après Avenel, *Anacharsis Cloots*, II, 253, le vice-président des Jacobins était alors Brochet, les secrétaires Fourcroy, Delcloche, Froment, Quentin, Jay, Dubosq.

(2) G. Tridon, *les Hébertistes, plainte contre une calomnie de l'histoire*. Paris, chez l'auteur, 1864, in-8 de 48 pages.

M. A. Regnard sur Chaumette (1), et vous y verrez que le culte de la Raison fut la confusion du Dieu de Jean-Jacques.

Après ce que nous avons dit de l'attitude des sections, on peut se demander si vraiment les faits et les textes confirment ces appréciations, si, même à Paris, le culte de la Raison a été formellement athée.

Dans la célèbre cérémonie de Notre-Dame, y eut-il une pensée d'athéisme ? Au contraire, l'hymne de Marie-Joseph Chénier, qu'on y chanta, ne célèbre que la Liberté, et l'inspiration en est spiritualiste.

Sans doute, la Commune, trois jours plus tard, publia dans une de ses *Affiches* des vers « pour être placés dans la ci-devant église Notre-Dame, aujourd'hui temple de la Raison », et ces vers expriment une pensée philosophique autre que celle de Chénier :

> Français, la Raison vous éclaire ;
> Venez l'adorer dans les lieux
> Où, sous le voile du mystère,
> Les prêtres trompaient vos aïeux.
> Enfin, l'infaillible Nature,
> Conduite par la Liberté
> Fait du temple de l'imposture
> La maison de la Vérité (2).

Mais le culte de l'*infaillible Nature*, c'est un culte

(1) A. Regnard, *Chaumette et la Commune de 93, contribution à l'histoire de l'héberlisme*. Paris, librairie de la *Revue socialiste*, an 98—1889, in-8 de 23 pages.

(2) *Affiches de la Commune*, n° 140, 23 brumaire an II.

panthéiste, au moins le *Dieu élargi* de Diderot : il n'y a rien là de franchement matérialiste, de franchement athée.

Les chefs du mouvement étaient-ils athées ? Le peuple les tenait-il pour tels ?

Il est sûr que le dieu du *Vicaire savoyard* n'agrée point à Cloots, mais peut-on dire que Cloots ait fait profession publique d'athéisme ? D'ailleurs ce littérateur à la plume savante, à l'industrie exquise, avait bien trop le goût de la précision pour être capable du genre d'éloquence qui entraîne les âmes simples et illettrées : il n'eut guère d'influence populaire.

Et Sylvain Maréchal, qui avait daté de l'an 1er du règne de la Raison son *Almanach des honnêtes gens pour l'année 1788* (1)? Athée, si l'on veut, mais surtout compilateur solitaire et bizarre, dont la pensée fut certes étrangère aux Parisiens qui, le 20 brumaire an II, adorèrent la Raison à Notre-Dame (2).

Et Chaumette ? On en a fait un disciple d'Helvétius, ce qui l'eût bien surpris. Nulle part, que je sache, il

(1) Condamné par arrêt du Parlement, cet almanach fut réimprimé à 130 exemplaires, à Nancy en 1836. — Bibl. nat., *Inventaire*, G, 6361, in-4.

(2) Plus tard, dans un petit écrit populaire, Sylvain Maréchal célébra à la fois le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême. Il est curieux de lire l'éloge qu'il fit de la fête du 20 prairial : « Le Dieu des hommes libres, dit-il, qui n'est pas celui des prêtres, souriait, à travers le disque du soleil, à cette solennité : c'est la première fois qu'on lui rendait un culte digne de lui. O la belle religion, etc. » Et plus loin : « Qu'il est sublime, ce culte!... » — *Tableau historique des événements révolutionnaires... rédigé principalement pour les campagnes, par Sylvain Maréchal.* Paris, an III, in-12 de 192 pages. — Bibl. nat., Lb 41/20.

ne fit profession d'athéisme. C'est un mystique, un attendri, philanthrope jusqu'au délire, rêveur tour à tour doux et furieux, toujours en quête d'idéal. Que dis-je ? Il l'a rencontré, son idéal ; il en est plein ; il porte en lui la loi et les prophètes : c'est à la philosophie du *Vicaire savoyard* que sa dialectique de prédicateur municipal a emprunté ses armes. Vous louez Chaumette de son athéisme : eh bien, c'est Chaumette qui, le 29 brumaire, fait voter par la Commune une statue à Jean-Jacques Rousseau. Voilà un singulier athée.

Quant à Hébert, j'en demande bien pardon à la mémoire d'Avenel et de Tridon, mais je ne puis voir en lui qu'un styliste. S'il a trempé parfois sa plume dans l'encrier de Voltaire, le souci des grands problèmes n'a fait que traverser son esprit timide, sans l'occuper. Faisons l'effort d'oublier ses provocations sanguinaires, ses rages de muscadin, ses jurons de raffiné qui singe la brutalité des pauvres gens, ce cynisme qui lui vient peut-être autant de son cœur poltron que du désir d'étonner ; oublions toute l'ignominie de sa verve, — et voyons s'il essaya de donner une âme au culte de la Raison.

Quelques jours avant la cérémonie de Notre-Dame, voici comment il parle de Jésus-Christ (n° 307) :

« Quand le brave sans-culotte Jésus parut, il prêcha la bienfaisance, la fraternité, la liberté, l'égalité, le mépris des richesses. Tous les prêtres menteurs eurent bientôt les ongles rognés, et ils tombèrent dans le mépris. Il est vrai que les scélérats s'en mo-

quèrent de la bonne sorte; d'accord avec les juges et avec le Capet de ce temps, ils firent pendre le pauvre sans-culotte Jésus; mais, pour mieux le persécuter après sa mort, ils s'emparèrent de sa dépouille, ils défigurèrent son évangile et ils le firent même servir à leurs jongleries. Ils ont fait un Dieu de sang du meilleur jacobin qu'il y ait eu sous la calotte des cieux, et, en son nom, ils ont égorgé la moitié des générations. »

Style à part, y a-t-il là rien que Rousseau n'eût approuvé? Et que fait ici le père Duchesne, si ce n'est d'opposer le christianisme à l'Église?

Voyons maintenant comment Hébert interprète (n° 310) la fête de la Raison à Notre-Dame :

«... Ah! la bonne fête que nous avons célébrée à la dernière décade!... A la place de cet autel, ou plutôt de ces tréteaux de charlatans, on avait construit le trône de la Liberté. On n'y plaça pas une statue morte, mais une image vivante de cette divinité, un chef-d'œuvre de nature, comme l'a dit mon compère Chaumette. Une femme charmante, belle comme la déesse qu'elle représentait, était assise au haut d'une montagne, un bonnet rouge sur la tête, tenant une pique à la main; elle était entourée de toutes les jolies damnées de l'Opéra, qui, à leur tour, ont excommunié la calotte, en chantant mieux que des anges des hymnes patriotiques... »

Ainsi, la cérémonie de Notre-Dame n'est pas pour Hébert l'avènement de la pensée du siècle, mais un bon tour joué aux prêtres. Et, dans son numéro 311,

quand il fait dialoguer la mère Duchesne avec une voisine que tout cela désole, quel langage prête-t-il à sa Jacqueline ? Il lui fait déclarer qu'elle a cessé de croire et de pratiquer depuis l'âge de quinze ans. Par philosophie ? Non, seulement parce qu'elle avait un confesseur malappris. Quand Jacqueline fait son examen de conscience, c'est pour dire : « Je ne crois pas plus à leur enfer et à leur paradis qu'à Jean-de-Vert. S'il existe un Dieu, ce qui n'est pas trop clair, il ne nous a pas créés pour nous tourmenter, mais pour être heureux... »

S'il existe un Dieu, ce qui n'est pas trop clair... Voilà toute l'audace philosophique d'Hébert, cette audace qu'on a tant blâmée et tant louée. Il suffira qu'aux Jacobins, Robespierre dise un mot contre l'athéisme, pour qu'aussitôt Hébert (n° 347) place le culte de la Raison sous l'égide du dieu de Jean-Jacques :

« Si l'être qui nous a créés, dit le père Duchesne, exige de nous un culte, celui de la Raison doit seul lui être agréable. Il a mis dans nos cœurs l'amour de la justice et la haine des méchants. Sa volonté est donc, f....., que nous soyons humains, bienfaisants et probes, n'importe comment. Puisque la Raison seule peut nous apprendre nos devoirs et nos droits, n'écoutons qu'elle seule. Tout le reste n'est que mensonge et imposture. Ainsi donc, f....., vive la raison, vivent la vérité et l'humanité! Au f..... les prêtres, qui ne savent que mentir, tromper et égorger, f.....! »

Ainsi la Raison qu'adore Hébert n'est qu'une émanation de Dieu, et le père Duchesne se trouve avoir fort bien caractérisé l'idée que les contemporains se firent de la tentative de déchristianisation et de l'Être suprême : les prêtres contre-révolutionnaires et vendéens, les prêtres livrant la patrie à l'étranger les avaient insensiblement tournés contre la religion des prêtres, et ils en appelaient des prêtres à Dieu.

On voit qu'Hébert, pas plus que Chaumette, ne peut être considéré comme ayant voulu faire triompher par le culte de la Raison la philosophie encyclopédiste aux dépens de celle de Rousseau.

Et que pensaient du culte de la Raison les véritables disciples de cette philosophie?

Le plus illustre d'entre eux, celui dont nous voudrions avoir l'opinion, Condorcet, était alors, hélas! proscrit et fugitif, et les amis d'Hébert le traquaient comme un malfaiteur.

Naigeon, le fougueux disciple de Diderot, qui en 1790 avait demandé à l'Assemblée constituante de ne pas parler de Dieu dans la déclaration des droits (1), l'athée Naigeon n'osait plus manifester son opinion. On prétend seulement que, plus tard, quand il connut le décret du 18 floréal, il eut l'air si bouleversé que ses amis lui demandèrent s'il n'était pas sur la liste des suspects : « C'est bien pis, s'écria-

(1) Voir l'adresse anonyme de Naigeon à l'Assemblée nationale Paris, Volland, 1790, in-8 de 140 pages. — Bibl. nat., Lb 39/3081.

t-il. — Eh ! quoi donc ? — Ce monstre de Robespierre vient de décréter l'Être suprême (1). »

Les autres se taisaient, sauf un, qui, seul dans la presse, défendit par des arguments philosophiques l'idée de substituer la science à la religion. C'est le littérateur Salaville (2), qui, dans les *Annales patriotiques et littéraires*, de brumaire à nivôse an II, publia, sur la question religieuse, une série d'articles inspirés par la pure pensée de Diderot (3).

Le culte de la Raison lui déplut, en tant que culte, et, dès le 23 brumaire, il exprima son aversion en termes discrets, mais parfaitement nets.

Après avoir rappelé que, par les spectacles et les cérémonies, les prêtres s'étaient emparés des sensa-

(1) *Mémoire sur Naigeon par Damiron.* Paris, Durand, 1857, in-8.

(2) On a bien peu de renseignements sur cet homme distingué. D'après l'article de la biographie Michaud (par J. Lamoureux), Jean-Baptiste Salaville, né le 20 août 1755, dans le village de Saint-Léger (?), mourut du choléra à Paris en 1832. Il passe pour avoir été un des collaborateurs de Mirabeau, qu'il aurait aidé dans la rédaction des *Lettres à ses commettants.* Il paraît qu'avant d'écrire dans les *Annales patriotiques*, il collabora au *Journal de Perlet* et au *Citoyen français.* Il a publié *l'Homme et la société, ou Nouvelle Histoire de la nature humaine et de l'état social*; Paris, an VII, in-8 de 40 pages. (Bibl. nat., *Inventaire*, R, 24437.) On n'y retrouve aucun des mérites qui rendent la lecture de ses articles si piquante. Il y a quelques autres ouvrages de lui : Quérard en a donné la liste.

(3) Voir, dans les *Annales patriotiques*, pages 1467, 1488, 1506, 1531, 1541, 1548, 1558, 1567, 1570, 1574, 1579, 1588, 1593, 1596, 1600, 1604, 1609, 1623, 1627, 1631, 1635, 1638, 1647, 1690, 1724. Ces articles ne sont signés que d'une *S*, mais il n'est pas douteux qu'ils ne soient de Salaville, qui avait succédé à Carra dans la rédaction de cette feuille fondée par Mercier. Celui-ci ne reprit la direction effective des *Annales* que le 1er nivôse an III. Ce journal parut, avec de légers changements de titre, du 1er octobre 1789 au 8 prairial an V. Il forme, dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, dix-sept volumes in-4 (Lc 2/249 et 250).

tions de l'homme pour diriger et dominer ses idées, il ajoute :

« Les mêmes moyens sont en notre disposition ; mais prenons garde que leur succès ne nous en impose pas. Ils voulaient tromper les hommes : nous voulons les éclairer ; notre marche ne doit donc pas être la même.

« Peut-être, pour faciliter le passage de l'erreur à la vérité, convient-il, dans ces premiers moments, de substituer, par ménagement pour d'anciennes habitudes, une sorte de culte éphémère des êtres moraux à celui de la Vierge immaculée, des patrons et des patronnes, des saints et des saintes de l'ancien calendrier. Mais, si nous voulons amener le peuple au culte pur de la Raison, loin de favoriser son penchant à réaliser des abstractions, à personnifier des êtres moraux, il faudra nécessairement le guérir de cette manie, qui est la principale cause des erreurs humaines ; il faudra que les principes métaphysiques de Locke et de Condillac deviennent populaires, que le peuple s'habitue à ne voir dans une statue qu'une pierre, et dans une image qu'une toile et des couleurs ; sans cela, je ne serais point surpris de voir une espèce de polythéisme s'établir parmi nous. Bientôt on élèverait des temples à toutes les vertus humaines ; elles auraient leur culte, leurs cérémonies, leurs fêtes particulières, et il en résulterait qu'après les avoir fêtées, on croirait pouvoir se dispenser de les pratiquer (1). »

(1) *Annales patriotiques* du 23 brumaire an II, p. 1467.

Cet article donna à réfléchir à la Commune de Paris, puisque, le 1er frimaire, comme on l'a vu, elle arrêta qu'on n'élèverait aucun signe matériel dans les temples. Mais l'imagination populaire n'en continua pas moins à personnifier les idées et à exiger des déesses de la Raison.

Salaville revint à la charge. Il publia, dans le supplément de son numéro du 9 frimaire, une lettre du 28 brumaire, signée d'un de ses abonnés de Limoges, nommé Picard, où celui-ci s'étonnait d'avoir lu dans un journal que c'était une actrice de l'Opéra qui représentait la Raison à Notre-Dame :

« J'ai présumé, écrit-il, que c'était une *erreur de mots*, et qu'on avait voulu écrire *la Liberté*, au lieu de *la Raison*.

« Si ce n'est point une erreur, je n'ai pas la vanité d'opposer mes réflexions aux lumières de tout Paris. Mais il me semble, au premier abord, que les sens et l'imagination des philosophes se trouvent également choqués et de l'idée d'une *femme* représentant la *Raison* (1) et de la jeunesse de cette femme. Dans

(1) Le correspondant de Salaville est ici presque seul de son avis. Les adeptes du culte de la Raison étaient enthousiastes de leurs déesses. Par exemple, le 30 frimaire an II, la déesse d'Avize (Marne), fut ainsi interpellée par le prédicateur de morale : « Déesse de la Raison ! L'homme sera toujours homme, en dépit des raffinements de l'orgueil et de l'opiniâtre fatuité de l'égoïsme ; toujours il lui faudra des images sensibles, pour l'élever aux objets insensibles. Tu nous offres avec tant de naturel la Raison, dont tu es l'emblème, que nous serions tentés de confondre la copie avec l'original. Tu réunis en toi les moyens physiques et moraux pour la rendre aimable ; et, s'il en fallait encore de politiques, tu les y trouverais. » — Voir le *Discours républicain prononcé le dernier décadi frimaire, jour de l'inaugu-*

les femmes, cette faculté si pure s'identifie pour ainsi dire à la *faiblesse*, aux *préjugés*, aux *attraits* même de ce sexe enchanteur. Chez l'homme, son empire est dégagé de toute erreur : la *force*, l'*énergie*, la *sévérité* y forment un cortège. Mais surtout la raison est *mûre*, elle est *grave*, elle est *austère*, qualités qui siéraient fort mal à une jeune femme. J'ai donc cru devoir appliquer l'idée de *jeune* à la *Liberté*, dont l'empire commence.

« Je ne sais même si l'idée *d'un temple à la Raison* n'a pas quelque chose de contrastant avec celle que nous avons de la Raison elle-même. Chaque homme n'est-il pas le temple de la Raison ? Son culte, n'est-ce pas l'étude ? Je sens bien qu'on peut considérer la Raison sous un rapport abstractif et hors de l'homme : et voilà le seul sens où il soit possible de se réunir pour lui rendre des hommages. Mais du moins que ce temple, qui ne doit retentir que des accents mesurés de la Raison, soit entièrement dépouillé d'ornements superflus. Qu'on n'y lise que des emblèmes. Qu'on dise au peuple : « Tu ne dois chercher ici ni statue d'or, d'argent ou de marbre érigée à la Raison, ni à *(sic)* la contempler sur une toile parlante. Ton hommage pourrait s'arrêter aux pieds

ration du temple de la Raison, par le citoyen Jacques-Antoine Brouillet, prédicateur de morale nommé par la Société des Amis de la République une et indivisible, séante à Avize, et l'un de ses membres. S. l., an II, in-4 de 21 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX. — C'est un morceau fort remarquable : après avoir célébré la Raison, émanation de l'Être suprême, l'orateur fait à l'usage du peuple un historique très éloquent de la Révolution.

de ces images et n'atteindre que leur auteur, au lieu de s'élever jusqu'à son objet. Tu ne verras brûler sur ces autels que les fruits du délire, les productions du génie : voilà les seules offrandes dignes de la Raison. »

On voit avec quelle antipathie de véritables disciples de l'*Encyclopédie* accueillaient le culte de la Raison. Quant aux tentatives pour déchristianiser la France par la force, Salaville les blâme hautement : « Voudrions-nous, écrit-il le 12 frimaire, imiter les prêtres, nous qui les détruisons ? Établirons-nous à leur exemple l'inquisition, le prosélytisme forcé, les violences publiques et privées contre ceux qui ne penseront pas comme nous ? Non certes (1)... » Le 16 frimaire, il proteste contre l'intolérance de la Société populaire des Antipolitiques d'Aix, qui se vante d'avoir *obligé* prêtres, bigots et bigotes à venir adorer la Liberté. Même il félicite Robespierre d'avoir, aux Jacobins, « rappelé les principes de la liberté », en tonnant contre les déchristianisateurs (2).

Ce n'est pas que Salaville sympathise avec les chrétiens. Il se moque en voltairien de la *fable du Christ*. Il veut déchristianiser, lui aussi, mais par la persuasion, par la propagande pacifique et lente de la raison. Dans cette vue, il oppose la morale humaine à la morale religieuse :

« Bayle, dit-il, dans ses *Pensées sur la Comète*, a très bien prouvé qu'un peuple sans religion, un peuple

(1) *Annales patriotiques*, p. 1522.

(2) *Ibid.*, p. 1531, numéro du 15 frimaire. Il félicite aussi Chaumette du réquisitoire par lequel il s'était rétracté.

d'athées, ne serait ni plus dépravé ni plus immoral que tout autre peuple. Mais Bayle a traité cette question en écrivain polémique plutôt qu'en philosohe ; car, si l'esprit philosophique avait pu remplacer l'esprit controversiste dans cet habile dialecticien, il aurait cherché hors de la religion les sources de la morale et les y aurait trouvées... (1) »

Selon Salaville, la source de la morale universelle est dans la *sympathie*, cette faculté qui nous fait pour ainsi dire vivre dans les autres. « Les communions religieuses ont, dans le fait, aliéné les hommes, sous prétexte de les réunir ; elles ont insensiblement altéré et corrompu la communion civile et morale qui, fondée sur les rapports naturels, était l'unique source de leur union et de leur bonheur (2). » Donc, si l'on veut régénérer les mœurs, il faut d'abord purger les têtes humaines des opinions religieuses.

« Je ne puis mieux comparer, dit-il, cette grande révolution morale qu'à celle d'un homme qui sort de l'état d'ivresse et reprend l'usage de sa raison. Déprêtriser la société, c'est la dégriser.

« C'est véritablement tirer les hommes d'un monde idéal et fantastique, pour les mettre en possession de celui qui fut fait pour eux, le seul qui convienne à leur nature, et dont ils avaient eu la sottise de s'exiler pour habiter le pays des chimères : voilà la terre promise ; il ne tient qu'à nous d'y rentrer. Ce n'est pas assez de brûler les croix, les bréviaires, les

(1) *Annales patriotiques* du 23 frimaire an II, p. 1567.
(2) *Ibid.*, 24 frimaire, p. 1571.

images, les reliquaires et tous les autres monuments absurdes de nos cultes superstitieux ; il faut faire, dans notre esprit, un *autodafé* de toutes nos idées religieuses. Car, tant qu'elles y resteront, elles empêcheront l'organisation de notre système intellectuel (1). »

Le 29 frimaire, il ose ouvertement combattre le fameux discours de Robespierre contre l'athéisme, et il est alors le seul en France à avoir cette audace :

« Eh quoi, me dira-t-on, vous ne voulez pas même conserver l'idée d'un Être suprême ? Non, pourvu qu'elle ne soit qu'une donnée philosophique, un point cardinal de l'imagination, pour la guider dans la série des causes et des effets et offrir à ses excursions limitées un terme dont elle a besoin pour se reposer et tranquilliser sa curiosité. Gardons-nous surtout d'en faire la base de la moralité, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, en conservant l'idée d'un Être suprême comme cause première, détruisons celle d'un *dieu maître*, d'un *dieu rémunérateur ;* car je ne connais pas d'opinion plus nuisible.

« Un de nos plus célèbres législateurs (2) a dit dernièrement, dans un discours très applaudi, que l'*athéisme est aristocratique*. Il entendait sans doute que, tous les peuples avec lesquels nous sommes ou pouvons être en relation admettant l'existence d'un

(1) *Annales patriotiques*, 28 frimaire, p. 1588.

(2) Allusion à Robespierre et à son discours du 1er frimaire an II, aux Jacobins.

Dieu, les aristocrates et les tyrans coalisés ont imaginé, pour nous aliéner entièrement ces peuples, de nous présenter à leurs yeux comme professant l'opinion contraire. Si l'athéisme est aristocratique, il ne l'est donc qu'accidentellement, par l'effet des circonstances, et parce que les aristocrates et les tyrans coalisés ont voulu en faire un moyen contre-révolutionnaire... L'idée d'un *Dieu maître* est une idée despotique (1). »

Et Salaville continue, pour l'usage des lecteurs des *Annales*, ce cours de morale indépendante, avec une verve et une audace dont alors il serait peut-être impossible de trouver un autre exemple.

Sans s'inquiéter des froncements de sourcils de Robespierre, après avoir démontré que l'idée d'un *dieu maître* est despotique, il cherche à faire voir qu'elle est immorale :

« Quand on est persuadé, dit-il, de l'existence d'un maître invisible qu'on croit exorable par des prières, des supplications, des hommages, des soins, des attentions, en un mot par toutes les considérations qui touchent et séduisent les hommes, on s'étudie à le capter, à le tromper même... La dévotion n'est donc qu'un commerce gratuit de tricherie et d'égoïsme, un véritable cours de fausseté (2). » Présenter aux méchants l'idée d'un dieu rémunérateur, « c'est les encourager dans leur égarement et leur perversité par

(1) *Annales patriotiques*, 29 frimaire, p. 1592.
(2) *Ibid.*, 6 nivôse, p. 1623.

l'espoir de fléchir ce Dieu dont on vante la clémence (1). »

Ce roi d'en haut, de libres esprits peuvent-ils l'admettre ?

« Certes, il serait assez bizarre qu'on voulût être républicain dans le temps et royaliste dans l'éternité. » Ce ciel qu'on nous représente, mais c'est l'ancien régime : « On n'a pu fabriquer le ciel qu'à l'imitation de ce qui existait sur la terre ; il a donc bien fallu qu'on y mît un despote, un tiers état, des lettres de cachet et une Bastille pour les réprouvés (2). »

Salaville avait contristé ses lecteurs en s'opposant à tout culte, et reçut des lettres de reproche dont il fut touché :

« Je sais, dit-il le 23 nivôse, qu'en rejetant le culte extérieur, les âmes sensibles voudraient conserver ce qu'elles appellent le culte intérieur, qu'elles trouvent une sorte de jouissance à rendre l'hommage libre d'une reconnaissance sentimentale à l'auteur présumé de toute chose. « Laissez-nous, me dit un « abonné, la consolation de *sentir Dieu*, de l'ai- « mer, de l'adorer en silence. Il n'y a là rien d'hu- « miliant ni de tyrannique pour des républicains. »

« Je ne cherche point à ravir à l'homme ces douces extases, qui, dépouillées de crainte et de terreur, peuvent se concilier avec la liberté et contribuer au

(1) *Annales patriotiques*, 9 nivôse, p. 1635.
(2) *Ibid.*, 7 nivôse, p. 1627.

bonheur de la vie. Je dois cependant observer qu'elles tendent à égarer notre sensibilité, à lui donner une fausse direction : c'est pour se répandre autour de nous qu'elle nous a été donnée, et non pour s'élever infructueusement et se consumer en excursions contemplatives (1)... »

Ce fier esprit est sans pitié pour les vanités et les faiblesses à la mode, et il raille (10 nivôse) ceux qui, sous prétexte de déchristianisation, prennent le nom de Brutus, de Socrate, d'Aristide (2). Enfin, la série de ses ingénieux écrits contre la religion et contre le culte de la Raison se termine (1er pluviôse) par une critique du cérémonial adopté par la Commune pour solenniser les funérailles :

« En renonçant aux églises, écrit Salaville, il a fallu inaugurer des temples à la Raison et, par je ne sais quelle inconséquence, au moment où l'on reconnaît l'absurdité des cultes religieux, on voudrait cependant trouver quelque chose qui leur ressemblât dans nos institutions civiles.

« Un membre de la Commune a fait un rapport sur la sépulture, dans lequel il n'a point oublié d'admettre une sorte de cérémonial ; il a demandé aussi une fête des mânes, comme s'il était nécessaire de solenniser la mort. Il est clair que tout cela tient encore à l'importance que, pour de bonnes raisons, les

(1) *Annales patriotiques*, 23 nivôse, p. 1690.

(2) *Ibid.*, 10 nivôse, p. 1638. Saint-Just d'ailleurs se moqua de même de ce ridicule.

prêtres avaient cherché à donner à ce dernier acte de la vie humaine (1). »

Ces longues citations (mais on ne se plaindra pas d'avoir fait connaissance avec un agréable écrivain) étaient nécessaires pour montrer que les purs disciples de l'*Encyclopédie* n'étaient point satisfaits de ce culte de la Raison, qu'on a présenté comme la réalisation de leurs idées. Pour Salaville, la cérémonie de Notre-Dame n'est qu'une idolâtrie nouvelle. Il ne voit la loi morale que dans la conscience. Les décors, les machines, les oripeaux et la musique du nouveau culte lui font hausser les épaules. Que le penseur vive selon sa raison, qu'on répande la science, qu'on élève le plus d'hommes possible jusqu'à la vue de la vérité, qu'en attendant on laisse les dévots vaquer librement à leur dévotion, voilà sa philosophie et sa politique. Culte de la Raison, culte de l'Être suprême, christianisme, ce ne sont pour lui qu'autant de formes d'esclavage intellectuel.

(1) *Annales patriotiques*, 1er pluviôse, p. 1724.

CHAPITRE VIII

Le culte de la Raison et l'opinion populaire à Paris. — Catéchismes philosophiques.

Il faut voir maintenant comment le peuple accueillit le culte de la Raison.

A Paris, il est bien certain que la tentative fut surtout négative. Le peuple songea moins à fonder une religion nouvelle qu'à détruire ou plutôt à insulter l'ancienne. A considérer cet essai de destruction, ou, si l'on veut, de *déconsidération* du christianisme, on voit que le caractère du mouvement, surtout aux premiers jours, ce fut l'absence de fanatisme et même de sérieux.

Ce ne sont point d'abord des Polyeuctes qui font irruption dans les églises de Paris et renversent l'autel : ce sont des gamins, des loustics, des lecteurs goguenards du *Père Duchesne*.

Voici, à cet égard, les témoignages de deux conventionnels, tous deux hostiles, mais tous deux passionnément curieux et observateurs avisés :

« On ne procédait pas à ces destructions, dit Mercier, avec la fureur du fanatisme, mais bien avec

une dérision, une ironie, une gaieté saturnale, bien propres à étonner l'observateur (1). »

« Les cérémonies religieuses, dit Grégoire, étaient travesties sous des formes grotesques: les ministres de la religion étaient représentés sous des emblèmes qu'on croyait propres à les couvrir de ridicule ou d'horreur, tels que des marottes, des poignards; d'autres acteurs, mêlant à des formules liturgiques des actions cyniques et des propos crapuleux, marchaient couverts d'ornements sacrés, dont on couvrait également des chiens, des boucs, des porcs, mais presque toujours des ânes caparaçonnés de manière à marquer, le plus énergiquement possible, l'impiété brutale (2). »

La fête que la Commune avait organisée à Notre-Dame n'avait manqué, on l'a vu, ni de décence ni de gravité, bien que le premier rôle y eût été donné à une actrice de l'Opéra. Au contraire, les fêtes que le peuple improvisa dans les autres églises de Paris transformées en autant de temples de la Raison, furent joyeuses et même cyniques. Ainsi à Saint-Eustache, d'après Grégoire et Mercier, ce fut une grande ripaille populaire. A Saint-Gervais, il y eut bal public dans la chapelle de la Vierge (3).

L'irrévérence gauloise des fabliaux et de Voltaire inspira ces saturnales ironiques, et toute la gaieté

(1) Mercier, *Nouveau Paris*, IV, 108.
(2) Grégoire, *Histoire des sectes*, éd. de 1828, I, 49.
(3) *Ibid.*, I, 37.

irréligieuse passa des livres dans la rue et de l'esprit dans les gestes.

Dans ces gamineries, je ne vois qu'un sentiment sérieux : le patriotisme.

En effet, si le culte de la Raison a ses saints, dont les images remplacent les tableaux et les statues de piété dans les églises, si la trinité Marat-Chalier-Le Peletier (1) est substituée par le peuple à la trinité chrétienne, c'est dans une pensée moins religieuse que politique. En Marat, par exemple, qui adore-t-on ? Est-ce le précurseur du culte de la Raison ? Mais Marat croyait à la religion du *Vicaire savoyard* et haïssait les philosophes. Est-ce le dénonciateur sanguinaire ? On l'a bien oublié et on ne se rappelle que le titre fraternel de son journal. C'est le patriote assassiné qu'on adore en Marat. Pour certaines âmes grossières et simples, Marat personnifie la patrie. Voilà pourquoi les pouvoirs publics ne cherchèrent pas à décourager le culte posthume de l'Ami du peuple et, après thermidor, mirent ses cendres au Panthéon.

Enfin, beaucoup de Parisiens ne virent dans le culte de la Raison qu'un amusement. Derrière le char des déesses, il y eut plus d'un badaud sceptique. Lors du rétablissement des processions de la Fête-Dieu en 1816, on vit d'anciens sectateurs de la Raison affublés d'une chasuble (2).

(1) Une visite au musée Carnavalet donne, par les images, une idée précise du culte de cette trinité.

(2) Prudhomme, *Histoire impartiale des Révolutions de France*,

Les fêtes rabelaisiennes de Saint-Eustache et de Saint-Gervais ne semblent pas avoir eu de caractère officiel: elles coïncidèrent pourtant avec de nouvelles solennités organisées par les pouvoirs publics

Sans revenir sur ce que nous avons déjà dit du culte sectionnaire de la Raison, disons que, le décadi qui suivit la fête du 20 brumaire, il y eut des cérémonies dans presque toutes les églises de Paris et de la banlieue. On a peu de détails sur ce qui se passa ce jour-là, 30 brumaire, à Notre-Dame. Je ne retrouve que le programme rédigé à cet effet par la gendarmerie nationale près les tribunaux (1). « La liberté, y disent les gendarmes, est la divinité du Français. » Il y aura dans le cortège « une femme désignant la patrie, offrant des couronnes civiques au peuple ». Et l'inscription suivante est proposée : « La Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Raison sont inséparables. »

Parmi les cérémonies qui eurent lieu, ce 30 brumaire, dans les autres églises, citons celle de Saint-Laurent (2) que le citoyen J.-P Thiébault consacra à la Raison, par un discours où il fit l'historique déclamatoire des maux et des massacres causés par la religion catholique. On chanta ensuite des couplets

VIII, 213 (éd. de 1824-1825). Ajoutons qu'en province il y eut au moins une des déesses de la Raison qui devint religieuse : c'est Jeanne Aimée Pouteau, qui avait figuré dans la fête de la Raison à Ernée (Mayenne), assise sur l'autel de l'église paroissiale. (Dom Paul Piolin, *l'Eglise du Mans durant la Révolution*, II, 431).

(1) Bibl. nat., Lb 41/3524, in-4.

(2) *Inauguration d'un temple de la Raison en la ci-devant église de Saint-Laurent à Paris*.... Limodin, s. d., in-8 de 14 pages. — Bibl. Carnavalet, nº 12,272.

franchement déistes, dont François de Neufchâteau était l'auteur :

Notre Evangile est la nature,
Et notre culte est la vertu.
. . . . . .
Le monde avait perdu ses titres,
La France les a retrouvés.
. . . . . .
Quels tributs à l'*Être suprême*
Sont les plus dignes d'être offerts?
Ceux d'un peuple que le ciel aime,
Puisqu'il a su briser ses fers.
Liberté, sous tes lois,
Oui, la morale est plus auguste;
De la lumière
Un cœur libre est plus pénétré.
Pour être bienfaisant et juste,
Il ne faut ni roi ni curé.
. . . . . .
Le ciel est dans la paix de l'âme.
Et l'enfer est dans les remords.

Quant aux fêtes de la Raison dans la banlieue, il faut signaler celle qui eut lieu, le même jour, à Saint-Denis (dont le nom nouveau était *Franciade*), en présence de délégués des sections de Paris (1).

Le cortège, dans lequel on voyait un tombereau

(1) *Procès-verbal de la fête consacrée à l'inauguration des bustes des grands hommes et des martyrs de la liberté, qui a eu lieu à Franciade, département de Paris, le 30 brumaire et jour suivant, de l'an II de la République française une et indivisible. Rédigé par H. Blanc. Imprimé par ordre de la Société populaire* S. l. n.d., in-8 de 35 p. — Bibl. nat. Lb 41/3527.

chargé d'ornements du passé et traîné par trois ânes couronnés ou mitrés, s'arrêta au pied d'une montagne élevée sur la place de la Réunion et surmontée des bustes de Le Peletier, de Marat, de Rousseau, de Guillaume Tell, de Franklin et de la Liberté.

Il y eut des discours et des chants.

Un Parisien chanta des couplets patrotiques en l'honneur de Franciade :

Ces rois de marbre, ces tombeaux,
Les images de nos bourreaux,
Qu'aucun ne les dégrade :
Mais leurs cercueils, mes chers amis,
Nous en chargerons nos fusils,
Grâces à Franciade.

Le citoyen Fauconpret (1), debout sur l'autel de la patrie, prononça un discours emphatique, où il se félicita niaisement qu'on eût écrasé Condorcet.

Ensuite, le cortège se rendit à la basilique de Saint-Denis, devenue temple de la Raison, et se pressa autour de la statue de la Liberté placée sur le tabernacle (2).

Ces fêtes solennelles furent plus rares après que Robespierre eut, aux Jacobins, le 1er frimaire, lancé l'anathème à l'athéisme. Toutefois, il y eut encore des cérémonies, comme nous l'avons vu en parlant des sections. La Commune célèbra même encore

(1) C'est probablement Defauconpret, le futur traducteur de Walter Scott : il était alors âgé de vingt-six ans.

(2) Il faut reconnaître que, par exception, cette cérémonie n'eut pas un caractère formellement déiste

avec pompe, le 20 frimaire, la fête de la Raison à Notre-Dame (1).

Mais on a surtout conservé le souvenir de la cérémonie qui fut présidée à Saint-Roch, le 10 frimaire, par l'acteur Monvel. On prétend que ce comédien, revêtu d'une dalmatique tricolore, s'écria : « S'il existe un Dieu, je le défie en ce moment de me foudroyer pour montrer sa puissance (2). » Mais on a le discours de Monvel (3), imprimé à 3,000 exemplaires aux frais de la section de la Montagne, et on y voit que l'acteur parla de Dieu d'une tout autre manière : « S'il existe, dit-il, ce créateur de tout, et l'opinion contraire serait trop désolante... » Il fit même une sorte de prière philosophique : « Et toi, suprême

(1) Voici le programme imprimé de cette fête : « *Municipalité de Paris. — Du 20 frimaire, l'an II de la République.* — Programme de la fête qui aura lieu le décadi 20 frimaire à onze heures du matin, dans le Temple de la Raison, ci-devant Notre-Dame. — 1° Ouverture de *Catel ;* 2° Chœur, ode patriotique de *Catel ;* 3° Symphonie concertante de Gossec. Pour petite flûte, grande flûte, clarinette, deux hautbois, deux cors, deux bassons, serpent et contre-clairon ; 4° Hymne des Marseillais en chœur ; 5° Marche funèbre de Gossec ; 6° Chœur de Gossec ; 7° Ouverture de Méhul. — *Nota.* On entrera par les portes des cours latérales. Le corps municipal arrête que ce programme sera imprimé, envoyé aux 48 sections, aux autorités constituées et aux Sociétés populaires. — *Signé :* Pache, maire ; Coulombeau, secrétaire-greffier. — Pour copie conforme à la minute Coulombeau, secrétaire-greffier. — *De l'imprimerie de Ch.-Fr. Patris, imprimeur de la Commune, rue du faubourg Saint-Jacques.* » Bibl. Carnavalet, 12,272.

(2) Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 35.

(3) *Discours fait et prononcé par le citoyen Monvel, dans la section de la Montagne, le jour de la fête de la Raison célébrée dans la ci-devant église de Saint-Roch, le 10 frimaire an II de la République une et indivisible.* Lefer, an II, in-8 de 31 pages. — Bibl. Carnavalet, n° 12,272.

intelligence, âme de la nature et qui peut-être es la nature même, toi que l'ignorance de l'homme, ses passions et ses préjugés ont enveloppée des plus sombres nuages, ton souffle enfin vient de les dissiper, et tu as daigné te révéler à nos yeux... Dieu si longtemps méconnu, être sublime, au-dessus des prières, au-dessus des hommages, tu es la vérité, la vertu, la raison; tu es la liberté, l'égalité, tout ce qui est bon; la perfection est ton essence, et nos cœurs, enfin dignes de toi, n'ont appris à ne te plus craindre que pour s'instruire à mieux t'aimer. »

Mais déjà le culte de la Raison est, à Paris, discuté par le peuple. On s'était pressé et amusé aux mascarades : on bâille au nouveau prêche. Maintenant tout se passe entre maîtres d'école et lettrés, avec froideur et sécheresse, presque à huis-clos. A la fin de frimaire an II, ce ne sont plus guère que des discours académiques débités par un orateur compassé devant une poignée d'auditeurs ennuyés. Citons, par exemple, l'hommage déiste à la Raison (1) fait par le citoyen Merbeck, dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, devenue temple de la Raison, et qui sera demain temple de la Bienfaisance :

« Raison divine, émanation pure de l'Être suprême, qui règles à volonté la destinée des hommes et des

(1) *Hommage à la Raison. Discours prononcé dans son temple, décadi 30 frimaire, deuxième année de la République française une et indivisible, par le citoyen Merbeck, membre de la Société populaire de la section de l'Observatoire. Imprimé par ordre de la Société.* Imp. de la Société typographique, s. d., in-8 de 8 pages. — Bibl. nat., Lb. 41/3597.

empires, daigne accepter l'hommage que nous venons te rendre aujourd'hui dans ce temple auguste !

« Cet hommage doit te plaire, puisqu'il est inspiré par le brûlant amour de la patrie et par le sentiment de ses bienfaits. En effet, c'est par lui que nous avons reconquis notre sainte liberté, trop longtemps profanée sous le joug abhorré d'une honteuse servitude.

« C'est par toi que nous avons repris notre première égalité, trop longtemps méconnue sous le règne du despote. »

Les poésies de circonstance furent assez nombreuses. La forme en est trop médiocre et l'inspiration trop semblable, pour qu'il soit utile de les citer. Disons seulement que l'auteur de la *Marseillaise* chanta, lui aussi, la Raison (1), et la chanta en déiste :

Sous tes auspices je pénètre
Jusqu'à la source de mon être,
Jusqu'au lieu trois fois redouté,
Où Dieu, dans une paix profonde,
Veille sur les destins du monde
Et lui dicte sa volonté.

. . . . . .

Parais..... Le monstre s'humilie
Devant la déesse avilie
Dont il usurpait les autels.
Par toi, libre et victorieuse,
Elle revient, plus glorieuse,
S'offrir à l'encens des mortels.

(1) *Hymne à la Raison, dédiée à son ami Pourtier Larnaud, par Joseph-Rouget de Lisle, auteur du* Chant marseillois, *capitaine au corps du génie.* Paris, imp. de la rue Vaugirard, n° 970, an II, in-8 de 10 pages. Avec cette épigraphe : *Ille ego qui quon-*

On trouvera plus de profit à lire les différents catéchismes qu'inspira le culte de la Raison (1).

Voici les principaux :

1° *L'Évangile des républicains, précédé du rapport fait par le citoyen Fabre d'Églantine sur le nouveau calendrier décrété par la Convention nationale* (2).

La préface est signée P. Salles (3).

Cet évangile des républicains consiste en une série de chansons patriotiques, presque toutes de Salles, quelques-unes de Serieys. Il y a peu de pièces religieuses. Dans l'une d'elles, intitulée *la Mort du fanatisme*, on lit :

Le Français ne croit qu'à la liberté,
Voilà le dieu de la patrie.

2° *Catéchisme républicain, suivi de maximes de morale républicaine, propre à l'éducation des*

dam (Virg.). Bibl. Carnavalet, n° 12,272. Un avis au lecteur annonce que la musique de cette hymne, par l'auteur, est en vente chez le Duc, rue du Roule.

(1) Dès 1776, dans son traité *de la Législation*, Mably avait prédit la publication de ces catéchismes : « Ces philosophes, avait-il dit, sont si persuadés que la philosophie et la politique consistent à mépriser la superstition, et ils ont si souvent répété que toute religion n'est qu'une vaine et barbare superstition qui abrutit notre raison, qu'ils ne manqueront pas de faire un catéchisme qui porte la lumière dans l'esprit de leurs enfants et les prémunisse contre l'erreur qui leur est naturelle. » (*Œuvres de Mably*, éd. de l'an III, t. IX, p. 401.)

(2) Paris, Lallemand, an II, petit in-8 de 160 pages. — Bibl. nat., Lb. 41/3572.

(3) On a aussi de P. Salles, d'après Quérard, un *Almanach des honnêtes gens de 1797*.

enfants de l'un et de l'autre sexe, par le citoyen POITEVIN, *de la section de la rue de Montreuil* (1).

L'auteur de ce catéchisme emprunte au catholicisme ses formules (2). Il propose des *sacrements républicains*, dont voici des exemples :

« *Demande.* Qu'est-ce que le baptême ?

« *Réponse.* C'est la régénération des Français, commencée le 14 juillet 1789 et bientôt appuyée par toute la nation française.

« *D.* Qu'est-ce que la confirmation ?

« *R.* C'est l'appel et la formation d'une Convention nationale, qui, corrigeant les fautes nombreuses des deux premières Assemblées, a totalement aboli la royauté, pour y substituer le régime républicain.

« *D.* Qu'est-ce que la communion ?

« *R.* C'est l'association proposée à tous les peuples raisonnables par la République française, pour ne plus former sur la terre qu'une grande famille de frères, qui ne connaissent et n'encensent plus d'idole ni de tyran.

(1) Paris, Millet, s. d., in-12 de 36 pages. — Bibl. nat., Lb. 41/3573. Avec cette épigraphe : *L'enfer vomit les rois, la raison les détruit.*

(2) Comparer, à ce point de vue, le *Premier sermon républicain du premier apôtre de la Raison*, 2e éd., par Pithoud, Paris, an II, in-8 de 16 pages. — Bibl. nat., Lb. 41/3530. — L'auteur y remplace le signe de croix par ce *Signe du Français régénéré :* « Au nom du Dieu du ciel et de la terre, au nom de la Nature, de la Raison et de la Patrie, notre mère, ainsi soit-il. » Il profère un long anathème contre l'ancien régime, trône et autel. Il remercie la Providence (*sic*) d'avoir conservé les annales du passé, monuments des forfaits du roi (p. 4). Il reproche aux prêtres leur polythéisme et leur idolâtrie (p. 13). La conclusion est : « Adorons le vrai Dieu, qui nous donna le flambeau de la raison. »

« *D.* Qu'est-ce que la pénitence ?

« *R.* C'est aujourd'hui la vie errante des traîtres à leur patrie... »

Suivent des *Maximes républicaines* ou commandements de la patrie, dont voici la première :

« Reconnais un seul Être, suprême protecteur de la nature entière; tu l'auras bien servi quand tu auras rempli tous les devoirs naturels, civils et politiques. »

3° *Offices des décades ou discours, hymnes et prières en usage dans les temples de la Raison*, par les citoyens Chénier, Dusausoir, etc. (1).

Il n'y a de Marie-Joseph Chénier, dans ce *Recueil*, que l'*Hymne à la Liberté*, musique de Gossec.

J'y relève ensuite un discours prononcé au temple de la Raison (église Saint-Roch), le décadi 10 ventôse an II, sur les fêtes décadaires, par le citoyen Dusausoir, de la section de la Montagne. C'est une apologie des fêtes antiques.

Il y a aussi une harangue débitée dans le temple de la Raison, le 20 ventôse an II, par le jeune Comminge, âgé de dix ans, qui s'incline devant l'Être suprême si longtemps avili par les prêtres.

La section de la Montagne arrêta que, chaque décadi, les instituteurs et institutrices de l'arrondissement iraient dans le temple de la Raison avec leurs élèves pour y rendre compte de leurs progrès et les soumettre à l'examen du peuple assemblé. C'est à

(1) Paris, an II, in-8 de 88 pages. — Bibl. nat, Lb. 41/3477.

cette occasion qu'à Saint-Roch, le 30 ventôse an II, le jeune Poupardin, âgé de huit ans, après avoir débité un petit discours et remercié de l'accueil qu'on fait « aux jeunes élèves de la patrie », adresse à Dieu une prière (*sic*) :

« Dieu bienfaisant, toi que j'adore, Être incompréhensible qui, par les ressorts cachés de ta Providence, as choisi la Raison pour être le génie tutélaire de la France, reçois nos vœux; ils te sont offerts par la candeur, etc., etc. »

Un citoyen Dulaurent (1) s'était fait, dans le nouveau culte, une spécialité des homélies sentimentales. Le *Recueil* contient un discours qu'il prononça dans la section des Tuileries, à la fête de la Raison, le 20 frimaire an II :

« J'ai tracé, dit-il, le tableau d'un bon père (2), et mon tableau a été mouillé de quelques larmes.

« La nature m'a remis un autre pinceau et m'a dit: Peins aujourd'hui le portrait d'une bonne mère.

« J'obéis à sa voix. »

Et il raconte une histoire édifiante.

Le volume se termine par une *Pratique des bons Français, par un bon citoyen de la section des Tuileries*, ainsi divisée :

(1) Il publia en 1795 : *l'Ami des enfants*, ou *Contes nouveaux à la portée des enfants et des adolescents de l'un et l'autre sexe.*

(2) Ce « tableau d'un bon père » se trouve dans le même volume, p. 68. C'est dans le ton de Ducray-Duménil, qui venait de publier son *Codicille sentimental et moral, ou Recueil de discours, contes, anecdotes, idylles, romances et poésies fugitives*, Paris, 1793, 2 vol. in-12.

1° *Invocation républicaine :* « Chaste fille des cieux, ô Liberté ! tu es descendue pour nous sur la terre : que ton nom soit à jamais chéri, etc. »

2° *Salutation républicaine :* « Je vous salue, Sans-Culottides, nom révéré, que la fin de chaque année doit présenter tour à tour à votre culte. Vertus, génie, travail, opinion, récompense, je vous salue... »

3° *Credo républicain:* « Je crois dans un Être suprême, qui a créé des hommes libres et égaux, qui les a faits pour s'aimer et non pour se haïr, qui veut être honoré par des vertus et non par le fanatisme, et aux yeux de qui le plus beau culte est celui de la raison et de la vérité. Je crois que l'unité et l'indivisibilité de la République font le bonheur du peuple, qu'un attachement sans bornes à la constitution qu'il a acceptée peut seul lui en assurer la jouissance, et que l'homme, pour conserver ses droits, ne doit jamais oublier ses devoirs. Je crois à la destruction prochaine de tous les tyrans et de tous les rebelles, à la régénération des mœurs, à la propagation de toutes les vertus, et au triomphe éternel de la Liberté. »

4° *Commandements républicains :*

La République tu serviras,
Une et indivisible seulement.
Aux fédéralistes tu feras
La guerre éternellement.
. . . . . .
Pour tous les cultes tu seras,
Comme le veut la loi, tolérant... (1).

(1) *L'Office des décades* est suivi d'un ouvrage intitulé : *le Culte*

Les autres catéchismes ou rituels du culte de la Raison ressemblent à ceux que nous venons d'analyser (1). Les uns et les autres ont été inspirés, soit pour quelques idées, soit pour le plan, par un livre aujourd'hui oublié, mais qui eut du retentissement au début de la Révolution : le *Catéchisme du genre humain, pour l'établissement essentiel et indispensable du véritable ordre moral et de l'éducation sociale des hommes* (2), dont l'auteur, Fr. Boissel, devait jouer un rôle au club des Jacobins.

des hommes libres, ou Discours, Hymnes et Prières à l'Être suprême, pour servir de suite à l'*Office des décades*, par les citoyens Dusausoir et Dulaureut. — Il y a si peu de différence entre le second recueil et le premier que c'est là une preuve de plus que, chez quelques esprits, le culte de l'Être suprême est sorti sans effort du culte de la Raison.

(1) On peut consulter par exemple les *Récréations décadaires ou Hommages à la Raison*, par le citoyen M. T., de Commune-affranchie. Paris, s. d., in-12 de 76 pages. — Bibl. nat., Lb 41/3475. — On y trouvera des modèles de discours et de poésies à l'usage des municipalités.

(2) La première édition parut en 1789 ; la seconde, revue et augmentée, en 1792.

CHAPITRE IX

Le culte de la Raison en province : Nancy, Rochefort, Grenoble, Tours.

En province, on peut dire que le mouvement de déchristianisation et l'essai du culte de la Raison, bien qu'issus des mêmes motifs généraux, motifs plus politiques encore que religieux, présenta un caractère plus sérieux, plus sincère, moins artificiel.

On se rappelle que c'est de Nevers qu'était partie l'initiative suscitée par Fouché et Chaumette.

La province n'attendit pas le mot d'ordre de Paris pour inaugurer le culte de la Raison. Le jour même de la grande cérémonie de Notre-Dame, il y eut dans les départements au moins deux manifestations semblables, l'une à Nancy, franchement déiste, l'autre à Rochefort, franchement athée.

Cette première fête de la Raison (1) eut lieu dans la cathédrale de Nancy, sous la présidence du représentant en mission Balthazar Faure (2).

(1) Le mot de *Raison* n'était pas encore prononcé : il ne s'agissait que de célébrer le décadi.

(2) *Discours prononcé par Balthazar Faure, représentant du*

« Il n'y a plus aujourd'hui, dit Faure, dans la République, ni juifs, ni protestants, ni anabaptistes, ni catholiques: il n'y a que des républicains français... »

« Cependant, citoyens, pour pouvoir le tenir, ce serment sacré (de vivre et de mourir libres), que tant de fois vous avez répété, pour pouvoir maintenir cette précieuse liberté, il ne nous faut absolument qu'un seul culte, celui que nous rendons aujourd'hui à l'Être suprême ; il faut le culte de la liberté et l'idolâtrer seule. Il faut, entre tous les enfants de la grande famille, union, fraternité, amitié, charité. Si quelques-uns d'entre vous sont encore enfascinés (*sic*) de quelques vieilles erreurs, qu'ils gardent par devers eux leurs opinions, quelque erronées qu'elles soient : aucun de leurs frères ne leur en fera un crime.

« Mais la justice exige qu'ils laissent à leurs autres frères la même liberté. Une opinion sur telle ou telle manière d'honorer l'État suprême ne saurait diviser des frères. »

Faure se montra d'ailleurs aussi antichrétien que déiste. Il but publiquement à la République dans le calice du ci-devant évêque. « Les membres des corps constitués en ont fait autant, ce qui a été imité par la

peuple, dans l'église ci-devant cathédrale de la commune de Nancy, le jour de la seconde décade, 20 brumaire, an second de la République française une et indivisible. Nancy, P. Barbier, s. d., in-8 de 7 pages. — Bibl. nat., Lb. 41/3483. — A Lunéville, on fit plus : on y institua, comme nous le verrons plus loin, dès le 20 brumaire, le culte de l'Être suprême.

plus grande partie de l'Assemblée, aux cris répétés de *Vive la République* (1) ! »

Le même jour, « les confessionnaux furent brûlés à Nancy, aux pieds de l'échafaud de la guillotine, toutes les autorités présentes et suivies d'un cortège de plus de quatre mille citoyens ; on se rendit à la Société populaire, où l'extrême-onction fut donnée au fanatisme religieux, pour céder la place au culte de la saine philosophie (2). » Et il y eut une grande scène de déprêtrisation.

A Rochefort, le même jour, 20 brumaire, le représentant en mission Lequinio débaptisa l'église catholique en *temple de la Vérité* et prononça un discours matérialiste et athée (3) :

(1) *Fête civique du décadi 30 brumaire de l'an II..., célébrée à Nancy, en exécution de l'arrêté du Conseil général du département de la Meurthe du cinquième jour du deuxième mois.* Nancy, imp. Bachet, s. d., in-4 de 14 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(2) Voir aussi, sur le culte de la Raison à Nancy, l'imprimé intitulé : *Discours sur les décades. Premier discours sur la nécessité des bonnes mœurs, prononcé par le citoyen Thiébaut au temple de la Raison, à* Nancy. S. l. n. d., in-8 de 8 pages. — Bibl. nat. Lb 41/3482. — Thiébaut, chef de bureau au département de la Meurthe, avait fait jouer à Nancy, par des enfants qu'il élevait, une pièce révolutionnaire. Dans ce discours, prononcé dans le temple de la Raison à Nancy, « lors de l'inauguration de l'ère nouvelle », il fait un parallèle assez éloquent entre les mœurs républicaines et celles de l'ancien régime. Il exprime avec assez de verve et beaucoup d'élévation les règles d'une morale indépendante. Le 18 nivôse, la Convention accueillit avec honneur l'hommage qu'il lui fit de son discours.

(3) *Du Bonheur, par Lequinio, représentant du peuple envoyé dans le département de la Charente-Inférieure, prononcé dans le temple de la Vérité, ci-devant l'église catholique de Rochefort, le deuxième décadi de brumaire, l'an second de la République française une et indivisible.* Angoulême, Broquisse, an II, in-8 de 20 pages. — Bibl. nat., Lb 41/3484. — Ce discours fut imprimé aux frais de

« Non, citoyens, il n'est point de vie future, non. La musique céleste des chrétiens et les belles houris des mahométans, la majestueuse face de l'Éternel et la puissance de Jupiter, le Tartare des anciens et l'enfer des nouveaux, notre paradis et les champs Élysées des Grecs, Satan, Lucifer, Minos et Proserpine, ce sont autant de chimères également dignes du mépris de l'homme qui réfléchit... »

« ... Jamais il ne restera de nous que les molécules divisées qui nous formaient et le souvenir de notre existence passée. »

Où l'homme doit-il donc chercher le bonheur ?

« Où, citoyens ? Au dedans de lui-même, dans le fond de son cœur, dans l'abnégation de soi-même, dans le travail et l'amour des autres. Voilà tout le secret. »

Suivent des développements assez élevés. Le discours se termine par une apostrophe à l'amour sacré de la patrie. Le mot de Dieu n'y est pas prononcé (2).

la Société républicaine de Rochefort et réimprimé par le Club national de Bordeaux.

(2) Quelques semaines plus tard, Lequinio prit à Saintes un arrêté très militant sur la liberté des cultes. Je n'en ai pas la date et je n'en connais que les extraits qu'en a donnés l'abbé Bouillier dans ses *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs*, p. 177. L'article 1er de cet arrêté est à citer : « Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou écrire pour favoriser quelque culte ou opinion religieuse que ce puisse être ; celui qui se rendra coupable de ce délit sera arrêté à l'instant, traité comme ennemi de la constitution républicaine, conspirateur contre la liberté française et livré au tribunal révolutionnaire établi à Rochefort. » — Le 18 floréal an II, Lequinio fit aux Jacobins une indirecte rétractation, en prononçant un éloge hyperbolique du rapport de Robespierre

Un an plus tard, Lequinio publia d'intéressants détails sur les procédés que Laignelot et lui avaient employés pour déchristianiser les habitants de la Charente-Inférieure. A l'entendre, ils évitaient toute violence et, s'ils détruisirent les cultes, c'est « sans secousses et sans efforts, et, nous devons le confesser ici, sans même nous en défier, sans y avoir songé, sans en avoir aucunement formé le projet... ; c'est en fraternisant avec le peuple, c'est en philosophant simplement avec lui », et en créant des Sociétés populaires jusque dans les plus petites bourgades. « C'est en donnant des banquets civiques partout où nous passions ; c'est en prêchant fraternellement au sein de ces Sociétés et de ces banquets ; c'est au milieu des danses, des fêtes, des réjouissances populaires ; c'est enfin au son des instruments, que nous avons vu le peuple briser lui-même les signes grossiers de son antique superstition, sans que jamais nous le lui ayons prescrit, sans même que jamais nous le lui ayons conseillé. — Là, nous avions trois religions à détruire, la catholique, la protestante et la juive, et par conséquent autant d'intérêts différents à ménager et à combattre : et toutes trois cependant se sont également et sans efforts anéanties devant les

sur l'Être suprême. Le lendemain, Brival souligna cette palinodie, qui n'empêcha pas Lequinio de dire aux Jacobins, le 18 thermidor an II, que « le scélérat Robespierre avait l'intention d'empêcher l'instruction, pour parvenir avec plus de facilité à la tyrannie. » Ajoutons que Lequinio avait prêché les mêmes idées matérialistes dans son écrit intitulé *les Préjugés détruits*, qui avait paru en 1792 et dont il donna une seconde édition en 1793.

idées philosophiques, que nous avons développées partout avec autant de simplicité que de fraternité sincère. — A Rochefort, à Saint-Jean-d'Angély, etc., les juifs ont, aussi publiquement que les autres, abjuré les mensonges de leurs prêtres et dévoué leurs livres d'imposture au feu des bûchers patriotiques, qui portaient dans les airs des flammes épuratrices de la raison. »

Les deux représentants en mission ont laissé la liberté aux prêtres, qui se sont décidés d'eux-mêmes à abdiquer. Ils ont surtout porté l'effort de leur prédication dans les petites communes composées de protestants et de catholiques.

« C'est dans la commune de Marennes, c'est dans les petites bourgades de l'île de la Liberté, autrefois d'Oléron, c'est à la Tremblade, c'est ici surtout que nous avons fait les premières conquêtes éclatantes à la raison : c'est chez ce peuple presque tout composé de pêcheurs sans connaissances et sans fortune, et de simples journaliers ou d'agriculteurs très pauvres, que nous les avons purifiés en y faisant, pour la première fois, entendre le langage de la fraternité sincère et de la vérité.

« Notre première séance fut à la Société populaire, notre seconde à l'église catholique, et les protestants nous y suivirent ; notre troisième au temple protestant, et les catholiques nous y accompagnèrent. Là, les deux sectes s'anéantirent : là, les ministres des deux cultes se donnèrent, pour la première fois, le baiser fraternel, en présence et aux acclamations de

tout le peuple ; et, aux cris répétés de *Vive la Liberté ! Vive la Convention ! Vive la Répulique !* ils jurèrent l'abdication de leurs anciens mensonges et promirent de ne plus enseigner que la saine morale, en la prêchant alternativement chacun dans l'ancien temple de la secte opposée (1) ».

Des manifestations athées, comme celles auxquelles s'était livré Lequinio, ne se reproduisent guère en province, surtout après l'intervention de Robespierre et son discours déiste du 1er frimaire an II. Il est rare au contraire que la croyance au Dieu personnel du *Vicaire savoyard* ne s'affirme pas hautement dans les fêtes départementales de la Raison. Je ne vois à ce fait général que deux exceptions notables, à Grenoble et à Tours.

A Grenoble, Couturier, accusateur public, s'exprima ainsi (2) :

« Je n'aborderai pas la question de savoir s'il existe un être créateur, rémunérateur de la vertu et punisseur du crime, parce que cette vérité est plus

(1) *Guerre de la Vendée et des Chouans par Lequinio, représentant du peuple...* Paris, 1er brumaire an III, in-8 de 250 pages. — Bibl. nat. La 35/4. — On remarquera la date de cet écrit, qui coïncide avec la prédominance des théories libérales d'après lesquelles la Convention réglera les rapports de l'Église et de l'État. Il est à présumer qu'en brumaire an II, Lequinio ne s'était pas montré si doux et si tolérant qu'il veut le faire croire après coup.

(2) *Discours prononcé le décadi 20 frimaire an II de la République française une et indivisible, en présence des habitants de la ville de Grenoble, réunis dans le Temple de la Raison et de la Vérité, par le citoyen Coulurier, accusateur public du département de l'Isère..., suivi d'une hymne à la Raison.* — Grenoble, Giroud, s. d., in-8 de 16 p. — Bibl. Carnavalet, n° 12272.

susceptible d'être sentie que d'être démontrée. »

Il passa ensuite toutes les religions en revue, surtout la catholique, en démontra la fausseté et conclut :

« Croyons que des vertus civiques, que des mœurs épurées par la raison, que l'amour sacré de la patrie peuvent remplacer avec avantage, chez des républicains, les ressorts usés d'une religion absurde et intolérante. »

A Tours, l'inauguration du culte de la Raison dans la ci-devant église Saint-Gatien (1) eut lieu sous les auspices des conventionnels Du Bignon et Guimberteau. Celui-ci, dans son discours, ne parla guère que de la patrie et de la nécessité de la concorde. Athanase Veau, député suppléant à la Convention, où il ne tarda pas à siéger (2), récita un discours et des hymnes, où il n'attaqua pas seulement les prêtres, mais la divinité :

Pour nous faire aimer la patrie
Faut-il des prêtres ou des dieux ?

On remarqua surtout son *Hymne aux grands hommes*, sur l'air : *Jeunes amants, cueillez des fleurs*. C'est une des plus curieuses poésies qu'ait

(1) *Fête de l'ouverture du temple de la Raison, célébrée à Tours le décadi 20 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.* Tours, Vauquer et Lhéritier, s. d., in-4 de 22 pages.

(2) Le 9 nivôse an II, en remplacement de Louis Potier, mort le 24 frimaire. Athanase Veau se ralliera dans une certaine mesure au culte de l'Être suprême, dont, au nom de la commission des dépêches, il annoncera les progrès à la Convention.

inspirées le culte de la Raison, et il faut la citer en entier :

I

Des vieux saints nous ne voulons plus ;
Ces saints ne valent pas les nôtres ;
Marat, Peletier et Brutus,
Voilà nos vrais apôtres.
Ce sont ceux de la Liberté.
Aux rois ils ont voué leur haine,
C'est pour eux qu'on a décrété
La Décade républicaine.

II

Français, braves autant qu'humains,
Voulons-nous tous, tant que nous sommes,
Être de vrais républicains ?
Que tous nos saints soient nos grands hommes.
Quel être peut ne pas vouloir
D'une réforme salutaire
Qui, traçant à tous leur devoir,
Met le paradis sur la terre ?

III

Convenez-en, mes bons amis :
Rousseau vaut mieux que saint Pierre.
On nous vantait fort saint Denis :
Que devient-il près de Voltaire ?
Amis, ne croyons plus aux saints
Dont on nous citait la légende ;
Près de nos deux républicains,
Ils ne sont que de contrebande.

IV

Oui, sans Voltaire et sans Rousseau,
La Raison, qu'ici l'on vénère,
Serait encore dans le berceau,
Et l'erreur couvrirait la terre.
Ils ont paru, l'erreur a fui.
Bientôt le républicanisme,
A l'aide du profond Mably,
Donna la chasse au despotisme.

V

Gloire à jamais à ce trio
Qui fit le bonheur de la France
Sur les vieux saints crions Haro !
Point de quartier, point de clémence :
La Raison les abolit tous
Et veut que tout Français préfère
A ce tas de cafards, de fous,
Mably, Jean-Jacques et Voltaire.

On voit qu'à Tours et à Grenoble le culte de la Raison ne se trouve pas déjà formellement contenu dans le culte de l'Être suprême. Mais ce ne sont là que des exceptions : partout ailleurs, je le répète, il est expressément déclaré que la Raison, à laquelle on rend hommage, c'est ou Dieu considéré comme Raison suprême ou la Raison humaine considérée comme une émanation et un don de la divinité.

On n'en finirait pas, si on voulait relater toutes les manifestations déistes auxquelles donna lieu le culte

de la Raison. Ainsi, à Versailles, le temple de la Raison portait cette inscription : *A l'Éternel*, et le conventionnel Charles Delacroix y termina, le 30 frimaire, sa prédication morale par une prière à Dieu (1).

(1) *Discours prononcé le décadi 30 frimaire à Versailles, pour l'inauguration du temple de la Raison, par le citoyen Ch. Delacroix...* Versailles, imp. des Beaux-Arts, s. d., in-8. — Bib. nat. Lb 41/3599.

CHAPITRE X

Le culte de la Raison en province : Alsace, Franche-Comté, Arras, Châlons-sur-Marne, Limoges, Montpellier.

A Paris, la déchristianisation n'avait été, chez le peuple, qu'un acte de gaminerie. En province, il faut avouer que ce fut souvent un acte sérieux, sérieusement opéré. Rien de plus grave et de plus solennel que l'abjuration publique et commune qui eut lieu à Strasbourg (1), moins peut-être par philosophie que

(1) La déchristianisation des Strasbourgeois avait été préparée par les conventionnels en mission Guyardin et Milhaud. Ceux-ci, à Strasbourg, le 17 brumaire an II, « considérant qu'il est urgent de montrer que les ressources de la République sont aussi inépuisables que la rage des tyrans est impuissante, et voulant employer les dépouilles du fanatisme pour éteindre une guerre impie, dont il est lui-même la principale cause ;... voulant, autant qu'il est en leur pouvoir, rallier tous les hommes autour de l'autel de la nature et leur inspirer les principes éternels de la morale universelle, qui, seule, doit être la religion d'un peuple libre », arrêtent que l'exercice de tout culte est restreint dans les bâtiments qui leur sont destinés, que tout signe extérieur d'opinions religieuses disparaîtra, que tous les ornements religieux seront enlevés pour servir à la défense nationale, que « ceux qui, soit par leurs discours, soit par leurs actions, retarderaient le triomphe de la raison et la destruction des préjugés, seront traités comme ennemis du genre humain et déportés dans les déserts destinés aux prêtres réfractaires. » Communiqué au département de la Meurthe, cet arrêté fut adopté et exécuté par lui. Nous en emprun-

par nécessité de défense nationale, puisque cette ville frontière était, plus qu'une autre, menacée par la coalition des prêtres avec les émigrés et les étrangers (1).

Les députés des sociétés populaires de Pont-à-Mousson, Nancy, Lunéville, Sarrebourg, Phalsbourg, Chalon-sur-Saône et Beaune provoquèrent une grande assemblée générale des autorités et du peuple de Strasbourg. Elle eut lieu le 27 brumaire, à quatre heures, dans la cathédrale (2).

Le maire, plusieurs orateurs, les députés de la Moselle et de la Meurthe « montrèrent le prêtre toujours d'accord avec le tyran pour enchaîner le genre humain, et le premier abusant du nom du ciel pour em-

tons le texte à l'imprimé intitulé : *Liberté, égalité, fraternité. Arrêté du directoire du département de la Meurthe...* Nancy, imp. Hæmer, in-4 de 6 p. — Bibl. de Grégoire, t. IX. — Deux jours plus tard, un arrêté du département du Bas-Rhin interdisait tout acte d'un culte quelconque « pendant la guerre ». (*La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution*, par Rodolphe Reuss, Paris, 1888, in-8, pp. 416-417.)

(1) Le même sentiment avait été exprimé, d'une manière naïve et frappante, à Etampes, le 24 brumaire an II. La déesse de la Raison y avait chanté, dans la ci-devant église Notre-Dame :

Ouvrez les yeux sur le danger :
Dans la Vendée, voyez le prêtre
Empruntant pour vous égorger
Le nom du Dieu qui vous fit naître.
(*Affiches de la Commune de Paris*, n° 147.)

(2) *Procès-verbal de l'assemblée générale des autorités constituées, de la Société populaire et du peuple de Strasbourg et des membres des Sociétés populaires des départements voisins, réunis au temple de la Raison, le vingt-septième jour du second mois de l'an II de la république une et indivisible.* (Strasbourg), Dannbach, s. d., in-8 de 8 pages. Ce procès-verbal est signé des autorités locales.

pêcher l'homme d'user des droits de la Nature ». Ils conclurent qu'il fallait renoncer à la religion.

Puis on parla au peuple en allemand. Un officier municipal lui dit « que l'Être suprême n'a d'autre Temple digne de lui que l'Univers et le cœur de l'homme de bien ».

« Enfin un des membres de la Propagande révolutionnaire (1) a demandé, dit le procès-verbal, que le peuple énonçât son vœu sur les prêtres. Il a été consulté dans les deux langues et des acclamations générales ont annoncé qu'il ne voulait plus en reconnaître. Il en a prêté le serment; le citoyen maire l'a reçu à la tribune et a annoncé qu'au premier jour décadaire, on consacrerait le lieu de la séance à un temple de la Raison. »

Le soir, toute la ville fut spontanément illuminée.

La première fête de la Raison eut lieu à Strasbourg, le 30 brumaire an II, en présence du représentant en mission Baudot (2).

Le cortège partit de la Société populaire, avec les autorité civiles et militaires, pour se rendre à la cathédrale. On y voyait beaucoup de citoyennes vêtues de blanc, avec le bonnet de la liberté.

(1) On appelait ainsi un corps de *missionnaires* de la Révolution que le maire de Strasbourg, Monet, avait recruté dans les Sociétés populaires de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges, du Doubs et de la Haute-Saône. Ces propagandistes s'employaient à fortifier le sentiment français en Alsace et, à y combattre le fanatisme religieux. (Cf. Reuss, *loc. cit.*, p. 409 à 412.)

(2) *Description de la fête de la Raison, célébrée pour la première fois à Strasbourg, le jour de la troisième décade de l'an II...* (Strasbourg), Dannbach, s. d., in-8 de 16 pages. — C'est un procès-verbal officiel signé des autorités de Strasbourg.

Sur le frontispice de la cathédrale étaient inscrits ces mots : *La lumière après les ténèbres.*

A l'intérieur, on avait élevé, comme à Paris, une montagne surmontée de la statue de la Nature et de celle de la Liberté qui s'élançait vers elle. Aux flancs de la montagne, des rochers, des monstres, des caricatures de prêtres.

Il y avait dans l'église, dit le procès-verbal, dix mille assistants.

Le maire, P.-F. Monet, fit un discours fortement empreint des idées naturalistes de Diderot, mais avec une note patriotique très accentuée.

L'accusateur public, l'ex-prêtre Euloge Schneider, dit : « Peuple, voici en trois mots toute la religion : *Adore un Dieu, soit juste, et chéris ta patrie.* »

Alors plusieurs prêtres catholiques abdiquent, et parmi eux, semble-t-il, l'évêque Brendel lui-même (1).

Quelqu'un fait remarquer que les protestants restent muets. Un pasteur prend la parole, mais pour se récrier contre l'intolérance et en appeler à l'Évangile. Il est hué et chassé.

Baudot, qui était médecin de son état, prononce un discours très patriotique, félicite le peuple d'avoir démasqué le charlatanisme, et, détail amusant, annonce que « lui-même, en sa qualité de médecin, abjure une profession qui ne tient son crédit que de la crédulité et de l'imposture ».

(1) Les historiens de l'Alsace prétendent que ce furent seulement « quelques malheureux curés allemands réfugiés en Alsace. » (Rodolphe Reuss, *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg* (1537-1794). Strasbourg, 1880, in-8, p. 129.)

On termine par un autodafé de reliques et de vieux parchemins, et Baudot va installer le buste de Marat dans le lieu des séances du Conseil général de la Commune (1) ; et, le 2 frimaire an II, la municipalité ordonne la fermeture de toutes les églises et de tous les temples de Strasbourg, hormis le temple de la Raison.

Si les Alsaciens furent graves et solennels dans leur renonciation au catholicisme, les Francs-Comtois prirent tout à fait au sérieux non seulement la déchristianisation, mais l'établissement du nouveau culte. M. Sauzay, dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, a raconté en détail les efforts concertés et méthodiques des autorités de ce département en vue de remplacer le catholicisme par la philosophie. Ainsi, c'est sans nulle intention de parodie gouailleuse, mais en toute sincérité de prosélytisme, que le club des Jacobins de Besançon désigna douze apôtres pour aller prêcher le culte nouveau (2). Ces apôtres partirent en effet et prêchèrent. J'imagine que leur doctrine était assez vague, car les Chaumettes bisontins invoquaient à la fois Locke, Helvétius, Voltaire et Jean-Jacques

(1) Cf. sur le culte de la Raison à Strasbourg l'imprimé intitulé : *Les Vingt-Cinq Préceptes de la Raison* ; (Strasbourg), Treuttel et Würtz, in-8 de 8 pages, non chiffrées, en allemand et en français. « ... La nature entière t'annonce un créateur ; adore-le ; il est partout, partout il t'entendra. — Après ton créateur, aime ta patrie par-dessus tout ; elle seule doit fixer ta pensée, diriger tes actions ; ton sang est à elle. »

(2) Sauzay, VI, 92.

Rousseau (1). Ils prêchèrent surtout le culte de la Patrie au nom de la Raison, comme demain ils le prêcheront au nom de l'Être suprême (2).

Dans le Nord, la déchristianisation solennelle des habitants d'Arras est restée célèbre. Le 27 brumaire, le peuple se rendit en procession devant les portiques de quatre ci-devant paroisses, devenues des temples consacrés à la Liberté, à la Raison et à la Philosophie, abjura « unanimement, publiquement et solennellement » ses antiques erreurs, et déclara qu'il ne voulait plus d'intermédiaire entre l'Être suprême et lui (3). Tous les services hospitaliers d'Arras furent aussitôt laïcisés.

A Châlons-sur-Marne, le 1er pluviose, la fête de la Raison eut lieu avec beaucoup de majesté sous la présidence du conventionnel Pflieger, et on y vit paraître les mêmes sentiments qu'à Arras (4).

Dans le centre de la France, je trouve plus de froideur, mais aussi une tolérance plus large et plus philosophique. Ainsi, à Limoges, dans la fête de la Raison du 30 brumaire an II, le jacobin Foucaud se place au point de vue que peut produire sur l'opinion

(1) Souzay, 93.

(2) Sur la déchristianisation à Besançon, voir le *Procès-verbal de reconnaissance du prétendu suaire de Jésus*... Imp. Briot, s. d., in-4 de 11 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX. — Cette « reconnaissance » eut lieu le 27 ventôse an II.

(3) A. Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, III, 54.

(4) *Extrait du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple de la Raison*. Châlons, imp. Pinteville-Bouchard, s. d., in-4 de 28 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

la tentative nouvelle, et il s'occupe à réfuter les objections hostiles : « Oui, oui, mes chers concitoyens, dit-il, l'on va crier : A l'athéisme ! à l'impiété ! Laissez crier, et criez vous-mêmes : A la Raison ! à la Raison ! C'est la boussole qui doit vous guider. On dira que nous n'avons pas de religion, parce que nous ne voulons pas nous entr'égorger pour des béatilles sacrées. Citoyens, il vous est permis de professer le culte que vous aurez adopté, si vous croyez en avoir besoin de quelqu'un. Mais gardez-vous de le proposer jamais à votre voisin : gardez-vous même de lui en parler. Votre bonheur et le salut de la République dépendent de votre discrétion à ce sujet (1) »

Il y eut même au moins une tentative pour utiliser les agents de l'ancien culte en faveur du culte nouveau, et pour recruter à la Raison un personnel dans les rangs du clergé catholique. Ainsi, le 5 frimaire an II, le Conseil général du département de l'Hérault, après avoir rendu hommage à l'Être suprême, décide « de constituer officiers de morale, chargés de prêcher la philosophie et le patriotisme, la haine des rois

(1) *Société populaire de Limoges. Procès-verbal de la séance du décadi 30 brumaire, l'an II de la République française.* S. l. n. d., in-8 de 16 pages. — Bibl. Carnavalet, n° 12,272. — La déesse de la Raison fut à Limoges la citoyenne Nicaud (*sic*) cadette, « symbole bien naturel de la Raison qu'accompagnent les vertus ». Voir aussi (Carnavalet, 12,272) le *Discours prononcé par* VIDAUD, *receveur de l'enregistrement à Limoges, à la cérémonie de la fête de la Raison, le troisième décadi de brumaire, l'an II de la République française.* S. l. n. d. in-8 de 36 pages. « L'Être suprême dit Vidaud, t'a donné la Raison pour guide... » Suit un discours de P. Lonjeaud : il fait voter que le local du club s'appellera temple de la Vérité ; tout membre convaincu de mensonge sera rayé.

et l'unité de la République, ceux des ci-devant prêtres qui avaient montré un attachement constant aux principes de la Révolution (1). »

(1) Duval-Jouve, *Montpellier pendant la Révolution*, II, 137. — Voir aussi, sur le culte de la Raison à Montpellier, le *Discours prononcé par l'orateur de la Société populaire de Montpellier, dans la tribune du temple de la Raison, le décadi 30 frimaire de l'an II de la fondation de la République*. Imp. Marat Bonnariq et Caton, Avignon, an II, in-4 de 8 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX. — C'est un développement contre le catholicisme et pour l'Être suprême, avec un patriotique appel à la concorde.

CHAPITRE XI

Le culte de la Raison en province : le Sud-Ouest : Gers, Hautes et Basses-Pyrénées, Haute-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Landes, Lot-et-Garonne, Gironde.

C'est dans les contrées le plus ardemment catholiques que le culte de la Raison se produisit avec le plus de succès et de violence. Dans tout le Sud-Ouest, il mena grand bruit, surtout dans le Gers. Les manifestations qui eurent lieu à Auch furent si célèbres, non seulement en France, mais au delà des frontières, qu'il en faut parler avec quelque détail.

En octobre 1793, deux conventionnels, appartenant à la Montagne, Dartigoeyte, député des Landes, et Cavaignac, député du Lot, se trouvaient en mission dans le Gers. Ils accueillirent avec un transport d'admiration la nouvelle de la tentative de Fouché et prirent un arrêté conforme qu'ils répandirent et affichèrent à profusion dans les départements du Sud-Ouest. J'en citerai tout le texte, dont aucune partie n'est insignifiante pour l'histoire des origines officielles du culte de la Raison.

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

« Les représentants du peuple près le département du Gers et autres environnants ;

« Vu l'arrêté de leur collègue Fouché, relatif aux cérémonies extérieures des cultes, daté à Nevers, le dix-neuvième jour du premier mois ;

« Vu les délibérations des Sociétés populaires et montagnardes de Tarbes, Mirande, Auch et Lectoure, en adoption de l'arrêté ;

« Après avoir conféré avec lesdites Sociétés populaires et assisté aux discussions sur cette matière importante ;

« Après avoir pris l'avis de plusieurs corps administratifs, et d'un grand nombre de vrais républicains dans les départements du Gers, des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées ;

« Considérant que l'arrêté de Fouché est dans les grands principes du républicanisme et de la morale universelle ;

« Arrêtent : 1° Le susdit arrêté est déclaré commun aux départements du Gers, des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées; il sera exécuté dans toutes ses dispositions ;

« 2° Les corps administratifs sont chargés d'ordonner et régler toutes les mesures d'exécution, ainsi que l'usage des cloches pour les fêtes et cérémonies civiques ;

« 3° Les comités de surveillance sont spéciale-

ment tenus de faire arrêter et reclure jusqu'à la paix, comme gens suspects, soit les ministres d'un culte quelconque, soit les citoyens ou citoyennes qui, par des propos fanatiques et contre-révolutionnaires, ou par des voies de fait, s'opposeraient en manière quelconque à l'exécution des vues sages et philosophiques contenues dans l'arrêté de notre collègue Fouché; le tout sans préjudice des poursuites extraordinaires, s'il y a lieu;

« 4° Le dernier jour de chaque décade, et à l'heure déterminée par les corps administratifs, la cloche, s'il en existe encore, annoncera le jour du repos ; les bons citoyens se rassembleront, en présence des autorités constituées, autour de l'autel de la Patrie, ou, à défaut, devant l'arbre de la liberté, pour y chanter des hymnes patriotiques, y entendre la proclamation des lois et un rapport abrégé sur la situation politique de la République et sur les travaux de la Convention nationale, lequel rapport sera fait par un membre des autorités constituées du lieu ou un citoyen désigné par elles, autre que les ministres d'un culte; le reste du temps pourra être employé à l'exercice des armes, de la course et à des danses patriotiques;

« 5° Les représentants du peuple qui ont visité la plupart des Sociétés populaires des quatre départements, et qui ont été témoins de leur énergie montagnarde, confient à leur zèle éclairé les derniers efforts que le monstre du fanatisme voudra sans doute faire au moment de son agonie;

« 6° Les commissaires des assemblées primaires vérifieront dans leurs cantons respectifs, et dénonceront, soit au comité de surveillance, soit aux corps administratifs, toutes les contraventions aux dispositions du présent arrêté;

« 7° Les procureurs généraux syndics des quatre départements ci-dessus nommés demeureront responsables de son entière et prompte exécution; ils nous transmettront, au plus tard dans la seconde décade après la réception, l'arrêté qui aura été pris par les Conseils généraux de leur département, et ils nous rendront compte de toutes les mesures adoptées, ce concernant;

« 8° Le présent arrêté, et, à la suite, l'arrêté de notre collègue Fouché, seront imprimés, lus, publiés et affichés dans toute l'étendue des quatre départements; adressés aux districts, aux communes, aux comités de surveillance, aux tribunaux civils et criminels, aux juges de paix, à tous les officiers publics, aux Sociétés populaires et aux commissaires des assemblées primaires, ainsi qu'aux curés et autres desservants, qui seront responsables du défaut d'exécution.

« Fait à Auch, le sixième jour du mois de brumaire de l'an second de la République française une et indivisible.

« Signé : *Les représentants du peuple*,

« Dartigoeyte, Cavaignac, Gory, *secrétaire* (1). »

(1) Mont-de-Marsan, imp. Etienne-Vincent Leclercq, placard gr. in-folio (Arch. départementales des Landes).

Suit le texte de l'arrêté de Fouché, et cet extrait des registres du Conseil général du département des Landes, où on voit comment fut appliqué l'arrêté des représentants en mission :

« Du 23 brumaire. Séance publique et permanente du soir.

« Le Conseil général du département des Landes, après avoir entendu la lecture des arrêtés ci-dessus :

« Arrête, ouï et ce requérant le procureur général syndic, qu'ils seront imprimés, publiés et affichés dans toutes les communes du département ;

« Que, de plus, son comité de police demeure chargé de lui présenter incessamment un projet d'arrêté tendant à accélérer l'exécution des arrêtés ci-dessus.

« Délibéré en Conseil général de département, à Mont-de-Marsan.

« Signé : F. Gillet, *président d'âge*,
« Darihaude, *secrétaire général.* »

Les autres départements du Sud-Ouest prirent des arrêtés analogues.

S'aperçurent-ils que Dartigoeyte et Cavaignac, au moment même où ils recommandaient l'arrêté de leur collègue de la Nièvre, obéissaient à un tout autre esprit, puisqu'ils organisaient des fêtes civiques, une sorte de religion laïque et gaie, dont il n'y a pas trace dans la proclamation pessimiste de Fouché ? Toujours est-il qu'ils obéirent, sinon avec enthousiasme, du moins sans hésitation.

Dès le 19 brumaire, Dartigoeyte et Cavaignac écrivent à la Convention que « le fanatisme est ici à l'agonie » et que plusieurs municipalités ont exécuté l'arrêté de Fouché. Ils croient que « deux séances de la Société montagarde d'Auch ont suffi pour terrasser les idées religieuses ». Sept prêtres sont venus abdiquer à la tribune de cette Société. « Ils doivent eux-mêmes mettre le feu à une Vierge à miracles le dernier jour de la décade. » La citoyenne Auteroche, ci-devant abbesse de Prouillan, près de Condom, très bonne patriote, a aussi fait « l'abjuration solennelle des vœux ridicules qu'elle avait prononcés ». Dans la dernière séance du club d'Auch, d'autres prêtres sont encore venus abjurer. Les citoyens et citoyennes se sont levés en masse et ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient plus d'autre culte que celui de la Liberté.

Le 3 frimaire, Cavaignac envoya à la Convention un récit de la première fête de la Raison à Auch, qui fut lu et applaudi dans la séance du 10 frimaire :

« La levée extraordinaire des chevaux s'opère avec activité dans la 12e division, que vous avez confiée à ma surveillance. Je les réunis à Auch, où ils seraient déjà tous en dépôt, si les localités l'eussent permis. Je fais construire des crèches dans le temple; la République aura de superbes écuries.

« Que l'Espagnol, battu sur tous les points, se console par de ridicules rotomontades; que l'Autrichien barbare dévaste encore quelques chaumières : le terme de leurs forfaits s'avance, et l'heure de la ven-

geance va sonner. Ils seront à leur tour poursuivis, dévastés, anéantis. Des escadrons immenses, des légions intrépides vont les frapper jusque dans leurs tombeaux. Nos ressources se multiplient : la terre enfante de nouveaux guerriers. Le patriotisme s'exalte, et la raison publique nous mène à pas de géants vers l'entier affranchissement du peuple.

« Notre collègue Dartigoeyte, par ses prédications civiques, avait électrisé tous les esprits, avait entraîné tous les cœurs. Je l'avais secondé de tous mes moyens dans cet apostolat philosophique, et tout était préparé ; le peuple était mûr. Le dernier jour de la troisième décade fut fixé pour célébrer à Auch la fête de la Raison et l'abolition totale du fanatisme. Ce jour solennel arrive, le peuple entier s'assemble sur un boulevard champêtre, et là, dans un banquet fraternel, il fait éclater les premiers transports de sa joie.

« Après ce repas lacédémonien, il parcourt l'enceinte de la ville, arrache et foule aux pieds tous les signes fanatiques qu'il rencontre.

« De retour sur la place consacrée à la Liberté, il s'assemble autour d'un bûcher couvert de titres féodaux et se fait amener dans un tombereau deux vierges à miracles dans ce pays, les croix principales et les saints qui naguère recevaient l'encens des superstitieux. Alors l'enthousiasme civique éclate, le bûcher est allumé, et les ridicules idoles y sont précipitées aux acclamations d'une foule innombrable.

« La carmagnole dura toute la nuit autour de ce brasier philosophique, qui consumait à la fois tant d'erreurs (1). »

On aimerait à lire la délibération de la Société populaire d'Auch dont il a été question plus haut et où, en présence de Cavaignac, fut décidé ce hardi mouvement antichrétien. Malheureusement, on n'a plus le volume du registre où se trouvaient ces mémorables débats ; celui que possèdent (depuis 1869) les Archives départementales du Gers ne commence qu'au 3 frimaire an II, c'est-à-dire au lendemain même des discussions qu'il serait si curieux de lire.

Je relève dans ce volume quelques « déprêtrisations » qui ne sont pas sans intérêt, par exemple cette abdication, un peu équivoque, d'un curé de campagne, dans la séance du 9 pluviôse an II :

« Lary, curé de Lavardens, monte à la tribune, annonce qu'il s'est marié avec une bergère, et renonce à l'exercice des fonctions du culte. Pressé d'abdiquer la prêtrise, il dit que le caractère de prêtre consiste dans ses fonctions, qu'en les abdiquant c'est tout faire, et que la Convention nationale n'en demande pas davantage. Delisle dit qu'il y a des pièces contre lui au district et engage la Société à ne pas l'écouter. Des motions s'élèvent diversement. On demande, entre autres choses, qu'il ne soit écouté qu'après s'être déprêtrisé dans sa commune. Boublé observe que l'on a reçu beaucoup

(1) *Moniteur*, XVIII, 558.

de déprêtrisations ici, avant qu'elles n'aient été faites dans les communes particulières de la résidence; il ne veut pas qu'on soit républicain par humeur, il veut qu'on observe pour tous une même mesure et demande que, quant à cet objet, on passe à l'ordre du jour, qu'on reçoive la déprêtrisation de Lary, qu'elle soit bien énergique, et qu'il aille ensuite la faire dans sa commune. Les motions se multiplient, Il est arrêté que la Société ne statuera rien sur Lary, qu'elle ne reçoit pas sa déprêtrisation et le renvoie au comité de surveillance. »

A Auch, comme partout, il y a des gens qui quittent leur nom, renoncent à leur saint éponyme; l'un d'eux même s'affuble du nom de Marat. Il y a aussi des baptêmes. Le 23 pluviôse an II, un patriote demande à offrir à la Société un enfant nouveau-né. Il est admis avec empressement. Le président, organe de la Société, lui donne le prénom de Gracchus Le Peletier. C'est le fils du citoyen Delpech.

Il y a aussi des scènes, à propos du culte de la Raison, où se peignent des mœurs naïves et brutales, comme dans cet extrait de la séance du 14 frimaire an II, tenue sous la présidence de Cavaignac :

« Lantrac instruit la Société du progrès de l'esprit public dans le district de Lectoure. A Saint-Clar, après un repas civique, on a jeté aux flammes tous ces morceaux de bois, jadis appelés saints, presque tous les prêtres ont abjuré leurs erreurs, et bientôt, dans le district de Lectoure, il ne se dira plus de messe.

« Le citoyen Gros, prenant ensuite la parole,

raconte quelques faits relatifs à sa mission dans le district de Nogaro. — L'exclusion des prêtres et la destruction du fanatisme vont bon train dans ce pays. Dans des repas civiques, où le vin blanc abondait, j'ai eu le plaisir de fraterniser avec des bons montagnards. J'ai eu encore l'avantage de donner le baptême civique à un nouveau-né et lui ai donné le nom de Marat. Je dis au peuple, qui m'entourait : « Félicitons tous cet enfant d'être né dans un État « républicain. Jadis des prêtres voulaient que celui-là « qui n'avait pas reçu l'eau de purification, en rai- « son du premier péché d'Adam, fût exclu du para- « dis et même de la société des hommes. Aujour- « d'hui, libres de préjugés et plus fermes dans nos « principes, promettons de rappeler au jeune répu- « blicain quelles étaient les vertus de Marat, dont il « portera le nom, et c'est alors qu'il sera digne des « bienfaits de l'Être suprême. »

« Gros dit encore à la Société que Sauvage, sans crainte d'indigestion, avala soixante bondieux (*sic*), et, pour mieux les faire passer, il avala une bonne bouteille de vin blanc.

« Le citoyen Gros finit par dire à la Société que Baylin, ci-devant prêtre, va se marier, et qu'il est invité à aller célébrer son mariage. »

Citons enfin, comme exemple de déprêtrisation, cet extrait d'un registre de société populaire, registre assez informe, comme tous ceux des petites bourgades, celui des Jacobins de Roquelaure (Gers), à la date du 1er frimaire an II :

« Sur la motion d'un membre, il a été représenté que le citoyen Boutan, ayant interpellé dans sa qualité de maire le citoyen Chapoto, curé, d'abjurer toutes les erreurs que lui et ses semblables n'avaient cessé de prêcher au peuple, ledit Chapoto se serait placé au centre de l'assemblée où il aurait publiquement confessé qu'il avait, depuis longtemps, reconnu qu'il s'était glissé tant d'abus dans l'exercice du culte, qu'il était réellement bien aise de pouvoir laisser les fonctions curiales, et qu'à cet effet il s'obligeait de remettre tous ses titres de prêtre et qu'il renonçait pour toujours aux fonctions curiales. Il a affirmé, au pied de l'arbre de la Liberté, qu'il ne pouvait avoir à l'avenir que le titre de bon républicain et de bon montagnard. »

Du moment qu'il ne s'agissait plus du matérialisme athée de Fouché, mais de la *religion naturelle* chantée par Voltaire, une partie de la bourgeoisie d'Auch montra un zèle ardent et sincère pour le nouveau culte (1).

Que firent les administrateurs du département du Gers, gens modérés et prudents, dont les petits-fils sont peut-être aujourd'hui voués au Sacré-Cœur?

(1) Il va sans dire que cette tentative excita une violente indignation chez les catholiques. Dartigoeyte leur apparut comme un monstre. On essaya même de l'assassiner. Le 17 germinal an II, comme il parlait à la tribune des Jacobins d'Auch, qui tenaient séance dans le théâtre de cette ville, une brique fut lancée sur lui du haut des troisièmes loges, mais sans l'atteindre. A la suite de cet attentat, les représentants firent venir de Dax à Auch la commission extraordinaire de Bayonne: elle envoya neuf personnes à la guillotine.

Ils fondèrent un moniteur officiel du culte de la Raison, une feuille périodique à l'usage des habitants des campagnes, où la philosophie du siècle leur était expliquée et commentée en manière de catéchisme. Oui, à Auch, pendant la première partie de l'an II, il parut un journal dont le titre seul était une étonnante nouveauté, une compromettante hardiesse (1).

Il s'appelait : Les Documents de la Raison, *feuille antifanatique, publiée par le citoyen* Chantreau, *aux frais de l'administration du département du Gers, dont la première sollicitude est l'instruction de ses frères des communes et des compagnes.*

Chaque numéro forme une feuille in-8°, sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur. Mais divers *Avis aux lecteurs* montrent que ce journal se publiait à Auch même. Ainsi, les communications devaient être adressées au citoyen Cazeaux, secrétaire général du département, à Auch.

Je ne connais pas de collection complète des *Documents de la Raison*. J'ai entre les mains les numéros 2 à 19. Ce dernier est postérieur de quelques jours à la chute de Robespierre. Le numéro 2 ne doit pas être antérieur à pluviôse an II, c'est-à-dire à la fin de janvier 1794, moment où la bataille contre le christianisme, calmée à Paris, est encore ardente en

(1) Nous ne voyons d'autre tentative analogue que celle que fit, vers la même époque, à Strasbourg, l'ex-abbé Kæmmerer, qui publia en langue allemande un premier et sans doute unique numéro d'une revue intitulée : *Die Religion der Tugend und Vernunft über die Feier der Decaden* ; Strassburg, Pfeiffer, in-18 de 32 pages. (Reuss, *la Cathédrale de Strasbourg*, p. 448.)

province. Il est probable que cette publication paraissait irrégulièrement et qu'elle cessa dès la fin de thermidor.

Et qui était ce Chantreau, qui rédigeait en chef le moniteur du nouveau culte ?

A en croire la Biographie de Leipzig (1), il était né à Paris, en 1741, d'un avocat aux conseils. Il séjourna pendant vingt ans en Espagne, où il fut professeur de langue française dans une école militaire, et publia une grammaire estimée. Peut-être ses opinions philosophiques et politiques l'avaient-elles forcé a quitter la France. Il voyagea en Angleterre et en Russie, aux approches de la Révolution, et publia ses voyages, qui lui attirèrent les épigrammes des géographes : ils lui reprochèrent d'avoir changé le cours des rivières et déplacé des montagnes. Il est plus intéressant de noter qu'en 1792, Chantreau fut chargé par Dumouriez d'une mission secrète à Barcelone ; il s'agissait de sonder les dispositions des Catalans à l'égard de la France et de visiter en détail les frontières d'Espagne. L'agent secret rédigea ses impressions dans un ouvrage anonyme, *Lettres de Barcelone à un zélateur de liberté*, dont il donna, en mai 1793, une seconde édition, signée cette fois et précédée de cet avis au lecteur :

« Quand je publiai ces lettres pour la première fois, Dumouriez, alors dans le ministère, et Bonnecarrère, son digne factotum, exigèrent de moi que je

(1) *Biographie moderne*, 3e éd., Leipzig, 1807, 4 vol. in-8. Voir aussi la *France littéraire* de Quérard.

m'enveloppasse du voile du mystère, et me défendirent, sur toutes choses, de ne point *(sic)* communiquer avec le Comité diplomatique. Comme je n'étais pas entièrement payé de mon voyage, j'obéis, et, par le détour que je pris, je fis perdre la piste au commun des lecteurs; mais mon récit n'en fut pas moins marqué au coin de la plus exacte vérité: je défie qui que ce soit d'objecter le moindre reproche aux détails précieux que j'ai donnés, et que ceux qui craignent les Espagnols ou veulent leur faire la guerre ne peuvent trop méditer, et auxquels on peut ajouter la plus grande confiance, d'après la présente déclaration que j'ai cru devoir à notre situation actuelle (la guerre avec l'Espagne), qui nécessite sur nos voisins les *documents* les plus circonstanciés. »

Je souligne le mot de *documents*: c'est le mot favori de Chantreau; il est le premier, dans l'histoire de la langue, à l'employer au sens large et un peu abusif que la mode lui a récemment donné; et n'est-ce pas une originalité notable, d'avoir, en l'an II, intitulé un journal populaire, une gazette villageoise, *Documents de la Raison ?*

Chantreau est un élève de Voltaire, dont il a analysé les œuvres en forme de table des matières; il aime les faits, il adore les anecdotes; il est né *documentaire* (1).

(1) C'est à lui qu'on attribue une compilation humoristique dont le titre est à citer :

Dictionnaire national et anecdotique pour servir à l'Intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la Révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques an-

Comment se fait-il que ce voyageur, ce fantaisiste, ce curieux, soit venu se fixer à Auch pour y rédiger une feuille de propagande? C'est ce que j'ignore. Mais il s'y fixa si bien qu'il devint, en 1803, professeur d'histoire à l'École centrale d'Auch, et mourut dans cette ville en 1808, si j'en crois les biographies, toutes si pauvres et si nulles sur cet apôtre du culte révolutionnaire de la Raison

Disons tout d'abord que les *Documents de la Raison* sont l'expression de ce sentiment provincial qui, dans le Sud-Ouest comme dans bien d'autres endroits, mêlait en un même culte la Raison et l'Être suprême.

Dès son numéro 2, Chantreau proclame implicitement cette fusion, dont le sens politique et la portée sociale ne lui échappent pas. Après avoir défini le mot de *liberté*, qui est, d'après lui, la prérogative de n'obéir qu'à la loi qu'on a consentie soi-même ou par quelqu'un qui nous a représentés, il voit dans ce mot une expression religieuse, une formule à la fois raisonnable et divine :

« Oui, dit-il, la génération qui nous succédera sera toute républicaine, prononcera ce saint nom avec plus de respect que nos aïeux ne prononçaient, que

ciens mots ; enrichi d'une notice exacte et raisonnée des journaux, gazettes et feuilletons antérieurs à cette époque, avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives pour l'intelligence de nos neveux..., par M. de l'Épithète, élève du feu M. Beauzée, académien mort, de l'Académie française. — A Polilicopolis chez les marchands de nouveautés, 1790, in-8.

nos dévots d'aujourd'hui ne prononcent les noms que leurs prêtres prétendent être d'essence divine. Ils vous faisaient fléchir le genou devant d'insignifiantes représentations que vous avez abattues, parce qu'elles vous déshonoraient, devant l'*Être suprême*, qui ne vous a pas doués de la *raison* pour la dégrader. En rougissant de cette absurde idolâtrie, vous n'aurez plus qu'une seule image, qui sera chère à votre cœur, ce sera le *bonnet de liberté* qui couronne l'arbre au pied duquel les bons citoyens se rassemblent pour s'embrasser en frères et se féliciter d'être *libres*. »

Le culte de la Raison, tel que l'entendent Chantreau et ses amis de Gascogne, n'est donc point l'athéisme (1). Et, sans nommer Fouché, sans combattre son arrêté si récemment adopté et recommandé par Dartigoeyte et Cavaignac, le journaliste officiel consacre tout son numéro 4 à se disculper contre les dires des prêtres, d'être athée ou matérialiste.

Il y a un Dieu qui s'appelle l'Être suprême, pour le distinguer du Dieu des prêtres, et qu'il définit « l'intelligence infiniment parfaite qui a organisé l'univers et les lois immuables qui font mouvoir les millions de mondes qui sont lancés dans l'espace. Sa qualité unique, sa qualité essentielle est d'être amie de l'ordre. »

(1) On verra plus loin que, lorsque la Convention substitua au culte de la Raison celui de l'Être suprême, Chantreau déclara que le second de ces deux cultes n'était que la conséquence du premier.

Cette intelligence, amie de l'ordre, a gravé dans nos cœurs ce que nous avons à faire pour ne point troubler l'ordre. Voilà, d'après Chantreau, la conscience, la morale.

« Or, continue-t-il, qu'est-ce que le culte de la Raison, si ce n'est l'hommage que l'on rend à l'ordre établi par l'éternelle sagesse, qui n'exige et ne prescrit à l'homme que les vraies vertus qui sont nécessaires à son bonheur et à celui de ses frères?

« Le culte de la Raison, qui a été dans tous les temps et a précédé toutes les religions qu'ont inventées les hommes, est et sera désormais celui qui rejette toute croyance qui ne tend point directement au bonheur de l'homme et qui, parce qu'elle n'y tend point, est une imposture puérile ou perfide... »

Et il dit au paysan:

« On te parle de mystères, de dogmes que tu ne comprends point, et auxquels, par conséquent, tu ne dois ni ne peux raisonnablement croire, sans te rendre indigne de l'éternelle sagesse qui t'a doué de la raison qu'une croyance absurde dégrade. Car croire, c'est être persuadé, et comment être persuadé, de ce qu'on ne comprend pas? Cette croyance aveugle n'est qu'une imbécile crédulité. C'est celle-là que le culte de la Raison prétend détruire, parce qu'elle a des conséquences dangereuses qui peuvent causer tous les maux, sans produire aucun bien... »

La religion de la Raison n'offre point de dogmes, mais des conseils, qui sont la voix même de la conscience:

« Elle te dira : Chéris ta patrie et respecte les lois, parce que l'amour de la patrie est la première des vertus, et que tu es sous la sauvegarde des lois : elles veillent quand tu dors.

« Elle te dira : Respecte celui qui t'a donné le jour, aie soin de sa veille, console ses chagrins.

« Respecte la propriété de ton voisin, son champ, ses fruits, ses bestiaux et tout ce qui est à lui, parce-que tu ne voudrais pas qu'on attentât à rien de ce qui est à toi.

« Respecte ses jours et sa réputation, parce que tu veux qu'on respecte tes jours et ta réputation.

« Respecte son épouse chérie, respecte les filles qu'il élève pour être mères, parce que tu veux qu'on respecte ton épouse et tes filles.

« Soulage-le dans ses besoins, secours-le dans l'infortune, parce que tu attends de lui les mêmes soins. Fais-lui, en un mot, tout ce que tu voudrais qu'il te fît.

« Elle te dira : Voilà tous tes devoirs, les seuls que tu aies à remplir. Tout autre précepte est une erreur, je ne l'ai point inscrit dans ton cœur. Donc, c'est le mensonge ou l'intérêt de tes prêtres qui te le commandent. Par exemple, on te prescrit le jeûne : il est contre nature ; on te prescrit l'abstinence des viandes en certains jours : elle est puérile. Et moi, je ne t'invite qu'à la tempérance, parce qu'elle est de la dignité de l'homme. »

Voilà le fond de la prédication du gazetier officiel du département du Gers. C'est la *religion naturelle*

de Rousseau, et le Dieu de Chantreau, comme celui du vicaire savoyard, réside dans la conscience. Un pas de plus et il dirait, avec tel disciple de Jean-Jacques : Dieu, c'est la conscience même ; Dieu, c'est la loi morale. Littéralement, il est avec Rousseau, avec Robespierre. Mais l'esprit de sa doctrine est plutôt voltairien, encyclopédique. Rousseau et Robespierre aiment, admirent le christianisme, et, au fond, ne songent qu'à l'épurer, qu'à restaurer l'Évangile corrompu par les prêtres. Tous deux sont chrétiens et n'admettent pas qu'on ne le soit point. Chantreau écrit au contraire : « Il a existé des hommes qui ont précédé le système religieux qu'on a appelé le *christianisme*, et qui ont été le modèle des siècles où ils ont vécu ; qui ont pratiqué toutes les vertus, etc. » Il ne s'agit pas, pour le rédacteur des *Documents*, de rajeunir le christianisme, de l'adapter au siècle, mais de le détruire.

En cela, il se rapproche d'Hébert, qui a exercé en province une influence plus considérable que l'on ne croit. Dans toutes les Sociétés populaires du Midi, à la fin de 1793 et au début de 1794, on lit à haute voix, on commente, parfois on réimprime les numéros du *Père Duchesne*. Aux Jacobins de Condom, nous dit Chantreau lui-même, cette lecture était faite « par le citoyen Soubdès, dont le physique et la manière de lire s'accordent toujours très parfaitement avec le texte de ce journal ». Comme Hébert, Chantreau « sonne le tocsin de la raison » contre le christianisme et les prêtres. Comme Hébert, il se

réclame de Voltaire, dont il est plein (1). Mais il évite les grossièretés voulues du *Père Duchesne ;* et, s'il attaque la religion par l'arme du ridicule, c'est toujours avec une verve d'honnête homme qui a lu *Candide :*

« Quel mal fais-je, quand, un vendredi ou un jour de prétendue abstinence, je mange une côtelette au lieu d'une omelette ; quand je ne crois pas qu'il faille fléchir le genou devant saint Pancrace ou sainte Félicité ; quand je ne crois pas que trois ne font qu'un ; quand je ne crois pas faire une bonne œuvre en allant tous les huit jours entendre parler latin à un homme qui gesticule devant une table carrée, y boit un coup, se retourne pour me parler latin, me salue et s'en va ? »

Qu'aurait dit Robespierre de ces plaisanteries laïques ? Et qu'aurait-il dit de cet éloge d'un arrêté sévère de Dartigoeyte, relatif aux prêtres réfractaires et conspirateurs :

« Oui, le représentant du peuple, par son arrêté du 8 germinal, a pris la mesure la plus sage, celle que nécessitaient avec le plus d'urgence les circonstances actuelles : il savait que, quand, dans un pays, les loups sont en grand nombre, et que, répandus dans les campagnes, ils portent la désolation dans les troupeaux, on forme une grande enceinte, *on fait une battue*, dont le résultat est d'y conduire *tous les*

(1) Presque toute l'érudition historique dont il arme sa polémique est empruntée à Voltaire.

animaux malfaisants. C'est précisément *cette battue* que prescrivent les dispositions 2 et 3 de l'arrêté du citoyen Dartigoeyte, par lesquelles les *soutaniers* et *ex-soutaniers véreux* seront rassemblés dans les chefs-lieux de district pour y être sous une surveillance plus immédiate que celle qu'on pouvait exercer sur eux, quand, disséminés dans les campagnes, ils débitaient encore leur dangereux orviétan. »

Ces expressions âpres et haineuses ne sont pas dans la manière habituelle du journaliste ; mais il faut se souvenir qu'à ce moment-là des prêtres du Sud-Ouest étaient d'intelligence avec l'Espagnol, qui nous envahissait.

Ce qui eût déplu davantage à Robespierre, si cette feuille fût tombée sous ses mains (mais elle semble avoir été inconnue à Paris), c'est que Chantreau rompt en visière avec les républicains catholiques, qu'il appelle, dans son numéro 4, « ou trompés ou trompeurs », et il les exclut de la Révolution. Il ne s'élève pas moins contre le clergé en bonnet rouge, contre les prêtres patriotes :

« Ils veulent, dit-il, dominer à quelque prix que ce soit. En vain les circonstances et la raison leur prouvent-elles que leur rôle est fini : ils s'obstinent à rester en scène. Hier, pour vous influencer, ils étaient revêtus de l'étole et vous parlaient au nom du ciel ; aujourd'hui, ils se sont coiffés du bonnet rouge, montent à la tribune et pérorent. Mais ils n'en sont pas moins prêtres. »

Même quand les prêtres abdiquent tout à fait et se

marient, les plaisanteries de Chantreau sont malveillantes :

« *Ils veulent enfin être hommes.* De tous côtés, ce ne sont plus que mariages de prêtres ; quelques-uns se marient pour devenir pères de famille : tel a été le mariage d'un bon sans-culotte, quoique ci-devant prêtre, avec une ex-religieuse, célébré à Condom le défunt vendredi-saint. Mais quelques autres n'ont quitté la première épousée que pour en prendre une charnelle, qu'ils ne serviront pas mieux que la spirituelle, c'est-à-dire qu'ils serviront pour eux. Car c'est le *moi* qui sanctionna le célibat des prêtres, lorsque l'Église, assemblée pour décider que l'Église avait raison, se forma en concile, et que le saint concile arrêta, décréta que les prêtres n'auraient désormais de femmes que celles des autres. Nous nous sommes lassés de la paternité de ces égoïstes qui, cependant, portaient bonheur à leur lignée, et nous les forçons aujourd'hui de travailler pour leur propre compte.

« Il y a parmi ces unions en *impromptu* quelques mariages assez grotesques. Des *Marions*, qui se trouvent damées au moment où elles s'y attendaient le moins, ont passé sans intermédiaire de la cuisine de M. le curé dans son lit. Ce n'est pas qu'elles n'eussent déjà fait ce chemin ; mais c'était de nuit, furtivement, et par la ruelle étroite. Ce mariage *in umbris* avait son prix ; au moins c'est ce que je tiens d'un ex-cordelier à ce fait expert. »

Chantreau constate aussi, et avec douleur, que la nouvelle religion a ses tartufes, ses faux dévots. Sa

loyauté s'en offusque et il les écarte avec mépris du temple de la Raison. Ce n'est pas pour eux que sont faites les maximes morales qu'il commente sans cesse dans son journal avec une éloquence familière, avec une verve virile (1).

Aux prédications morales, Chantreau mêle des anecdotes, des faits divers, qui peignent les mœurs et les choses. Voici une séance d'un club des Jacobins, celui d'Auch ou de Condom :

« Je me trouvais, dit-il, il y a quelques décades, dans une Société populaire où j'étais bien aise d'entendre parler trois ou quatre sans-culottes que j'estime, parce qu'ils ont l'énergie du père Duchesne et très souvent l'éloquence de Robespierre.

« Je m'étais tapi dans un coin, où j'étais tout oreilles, après avoir été tout yeux pour une cérémonie civique, le baptême du fils d'un sans-culotte, dont on avait couvert le berceau de l'acte constitutionnel et des Droits de l'homme. Cette fête avait été sentimentale et joyeuse ; c'était l'hilarité républicaine qui se félicitait d'avoir un nouveau frère. La fête finie, l'instruction commença, et ce fut par mon numéro.

« Aussitôt je vis se lever auprès de moi deux muscadines très poudrées, qui sont suivies de deux autres. J'entends en même temps un jeune citoyen qui dit en riant à son ami : « Leurs mères leur ont défendu de rester à la lecture de ce numéro impie. »

(1) Une partie de ses numéros est consacrée au commentaire des « vingt-cinq maximes de la Raison ».

Je m'aperçus ensuite avec plaisir que les jeunes gens n'étaient pas de l'avis des mères. Celles-ci l'étaient sans doute de quelque arrière-petit-collet, qui confessera en maraude les bonnes dames qui me damnent si pieusement. Elles devraient bien plutôt me lire, ou confier à mes écrits l'éducation de leurs filles. J'en ferais des républicaines, tandis que l'abbé n'en fera que des demoiselles, s'il n'en fait pas pis. »

Chantreau fait souvent visite aux Jacobins de Condom. Ceux-ci avaient organisé un concours entre les enfants de la ville, à qui réciterait le mieux le texte des Droits de l'homme :

« Ah ! citoyens, s'écrie Chantreau, je n'ai jamais senti le malheur de n'être pas père, de n'avoir point d'enfant, que dans cette scène intéressante, où je pressais contre mon sein celui des autres. Que de jouissance les bons pères ont dû éprouver ! Figurez-vous un bambin, haut de deux pieds, monté sur le bureau de la Société et qui là, debout et le coude sur la hanche, prononce d'un air fier et avec une conscience intime, ces mots sublimes : *Tous les hommes sont égaux devant la loi...*

« Je demande aux mille et un ci-devant si leur ancien régime a jamais offert de pareille scène.

« Tel a été l'effet qu'elle a produit sur moi, citoyens, que, pour m'élever à la hauteur de ceux d'entre nous qui ont le bonheur d'être père, je forme l'engagement solennel de contribuer, tant que je vivrai, aux frais de l'instruction de deux jeunes citoyens nés de parents sans fortune. »

Au mois de floréal an II, Chantreau se rendit à Paris pour ses affaires, sans discontinuer la publication de son journal. En traversant le Limousin et le Berri, il constata que le culte de la Raison y était beaucoup plus florissant que dans le Gers. Il arriva à Paris pour y entendre le rapport de Robespierre sur l'Être suprême (18 floréal), qu'il approuva hautement, quoi qu'il en pensât dans le fond du cœur. Son numéro 15 est un récit complet de la fête de l'Être suprême, à laquelle il assista.

Arrive le 9 thermidor : Chantreau y applaudit officiellement, avec des injures rétrospectives contre Danton et Hébert, cet Hébert qu'il avait fait aimer à Auch :

« Avez-vous vu, écrit-il platement, le Danton et les hommes qu'il s'était associés, qui, en apparence ennemis de la royauté, voulaient la rétablir, qui, en apparence amis de la Raison, voulaient en détruire l'avantage le plus précieux, l'empêcher de s'élever jusqu'à l'Être suprême, la priver de l'espoir de se survivre à elle-même dans le passage de l'âme abandonnant sa dépouille mortelle pour passer à son autre vie ? Eh bien ! Danton, Hébert, Chaumette, etc., tout cela n'est plus. Il n'est plus aussi, ce Robespierre fameux, que moi j'avais cru, que vous aviez cru l'ami de son pays, etc. Comme les Danton et les Robespierre, périssent les monstres qui voudraient attenter à la souveraineté du peuple et lui donner des fers en lui parlant de liberté ! »

Journaliste officiel, il donne dans la phraséologie

officielle de la réaction thermidorienne, et, s'il n'encense pas les vainqueurs, il piétine sur les vaincus.

Ce plaidoyer de Chantreau en faveur du culte de la Raison et de l'Être suprême avait-il été écouté du paysan, auquel il s'adressait ? Lui-même constate que sa prédication fut stérile. « J'étais bien éloigné de croire, dit-il dans son numéro 6, que le fanatisme eût si universellement jeté d'aussi profondes racines sur un sol que, pendant soixante ans, Voltaire arrosa de la manne céleste de l'instruction... » Et ailleurs : « L'homme des champs est en religion ce qu'il est en agriculture : présentez-lui un nouveau procédé, une nouvelle méthode d'amélioration dont il n'ait point connaissance, ou que ses ancêtres n'auront pas adopté, il vous dira, avec l'air du dédain : Cela ne vaut rien, ce n'est pas la coutume, nous n'avons jamais fait cela ici, etc. Il vous répond la même chose, si vous voulez faire succéder chez lui les immuables vérités de la raison aux contes extravagants de ses prêtres. »

Chantreau échoua donc dans la mission dont l'avait chargé le département du Gers, et il ne réussit pas à faire triompher, dans les campagnes de l'Armagnac, l'esprit nouveau. Mais cette mission même était curieuse à signaler ; ce journal est éloquent et instructif ; cette bourgeoisie qui le payait et le lisait était singulièrement libre d'esprit et éveillée ; et Chantreau lui-même, si passionné pour la raison, si imbu de la noble foi de son temps, n'est pas indigne de l'attention de l'historien et du moraliste.

Voilà ce que j'ai pu trouver sur l'histoire du culte de la Raison dans le Gers. Si nous passons de là dans le département des Hautes-Pyrénées, nous ne rencontrerons presque aucun monument de ce culte, ni aux archives départementales, qu'un incendie a détruites en 1808, ni aux archives communales de Tarbes, qui sont presque vides.

Les archives des Basses-Pyrénées et celles de la ville de Pau nous offrent, au contraire, des textes importants.

On a vu, par l'arrêté même de Cavaignac et de Dartigoeyte, que la Société populaire de Pau, pourtant considérable, n'était point parmi celles qui avaient d'avance approuvé et encouragé le mouvement antichrétien. Le scepticisme prudent des Béarnais n'avait garde de se hâter. Même, en novembre 1793, une croix ayant été abattue et salie à Aignoua, district d'Ustaritz, la Société républicaine et montagnarde de ce bourg se lèvera à ce sujet. Monestier (du Puy-de-Dôme), commissaire de la Convention près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, se trouvait alors à Pau. Cet ex-prêtre (1) adressa, dans le style du père Duchesne, une proclamation assez piquante à ses « camarades, frères et amis » d'Aignoua.

« Où diable, leur disait-il, avez-vous pris d'aller vous quereller pour une croix debout, ou pour une croix couchée, ou pour une croix cassée ? Oh ! mes

(1) Il avait été chanoine du chapitre de Saint-Pierre à Clermont-Ferrand, et premier vicaire de l'évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme.

amis, n'ayons de haine enragée que contre les Espagnols ; guerre à mort au roi catholique, à son inquisition et à ses coquins ou imbéciles satellites. Amitié, fraternité à tous les Français, catholiques, juifs, protestants, musulmans, pourvu qu'ils aiment et qu'ils défendent l'unité, l'indivisibilité de la République, et l'égalité, et la liberté. Sacrés philosophes d'hier, comment entendez-vous la liberté des cultes ?... Que chacun adore l'Être suprême en esprit et en vérité, voilà le culte universel ; qu'aucun ne fasse à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît, voilà la morale de tous les lieux, de tous les temps, de tous les individus ; toute autre doctrine, toute autre pratique n'est que charlatanerie des prêtres et superstition des fidèles. La croix est à bas, tant mieux, f....., tant mieux ; s'il y a eu quelque légèreté en apparence de la c..... ainsi, le mal n'est pas grand ; il y a eu aussi du courage de rompre une bandelette et un emmaillottement de plus ; à tout hasard, le jour que le soldat ne se battait pas contre l'Espagnol, il fit bien de se battre contre le fanatisme. Si donc il résulte de cet événement le moindre trouble dans l'armée, ou entre les soldats et les naturels du pays, nous requérons la Société populaire d'Aignoua de nous dénoncer ceux qui plaidraient pour la croix ou qui entretiendraient le fanatisme, sous quelque prétexte que ce fût. »

On le voit : dans la pensée de Monestier, comme dans celle de Chantreau, le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême doivent se confondre en paix,

et, en fait, le Sommeil n'eut presque nulle part, dans le Midi, la statue réclamée par Fouché. Le pessimisme n'avait aucune prise sur ces âmes actives et effrénées, tournées toutes contre les ennemis (prêtres ou Espagnols) de la patrie luttant pour la vie.

Le 17 pluviôse an II, le même Monestier engagea « les bons habitants des campagnes » à renoncer à tout culte religieux et à transformer les presbytères en écoles.

Le 12 ventôse, il adressa aux autorités de Pau une longue proclamation sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire, profitant, dit-il, « du jour heureux où la langue du peuple commence à se délier et à bégayer avec intérêt le nom sacré de la Raison. » Là, conciliant, peut-être, sans s'en douter, Robespierre et Chaumette, il proclame que la Raison c'est l'Être suprême. Le jour même, l'église Saint-Martin a été consacrée au nouveau culte. Monestier raconte dans sa proclamation cette scène, que le mauvais temps a failli empêcher. Et ici il a, sur l'Être suprême, des plaisanteries qui eussent irrité Robespierre, non qu'il manque de respect, mais il se permet avec son Dieu des familiarités d'ancien prêtre, d'innocentes et lourdes facéties de sacristie.

Voici ce document, que je crois inédit et qui ne sera inutile ni à l'histoire politico-religieuse, ni peut-être à l'histoire littéraire de la Révolution.

« *Pau, le 12 ventôse de l'an second de la République française une et indivisible.*

« Monestier (du Puy-de-Dôme), représentant du peuple dans les départements des Basses et des Hautes-Pyrénées, pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire ;

« Aux citoyens, maires, officiers municipaux, agent national et notables composant le Conseil général de la commune de Pau, chef-lieu du district de ce nom et du département des Basses-Pyrénées.

« CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

« Après le royalisme, ou à côté de lui, le monstre le plus dangereux à l'indépendance des peuples, c'est le fanatisme. Lorsqu'un tyran, mort sur l'échafaud, laisse après lui un rejeton dans les fers, son plus ferme appui, c'est le sacerdoce. Le despotisme a toujours eu les plus grandes ressources dans le culte romain ; l'Irlande en est un exemple frappant. Il est donc du devoir d'un législateur sage et ferme de livrer une guerre à mort à cet irréconciliable ennemi de l'Égalité et de la Liberté. Le représentant du peuple chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire d'amener, à l'aide de bonnes et vigoureuses lois accommodées aux circonstances, l'action d'une constitution populaire et démocratique, l'établissement du gouvernement républicain et le terme heureux des crises révolutionnaires, le repré-

sentant montagnard doit saisir avec empressement le jour heureux où la langue du peuple commence à se délier et à bégayer avec intérêt le nom sacré de la Raison. Il doit épier avec avidité l'instant lucide où les yeux du peuple se dessillent et regardent, d'abord avec indifférence, bientôt avec mépris, enfin avec une juste indignation, les images et les statues, les figures et les emblèmes ridicules et outrageants devant lesquels et à l'aide desquels des hypocrites et des imposteurs prostituaient la Raison ; il doit enfin observer avec attention ce premier élan, ce premier dégonflement des âmes longtemps appesanties, ce premier épanchement des cœurs longtemps engourdis, voulant passer de l'état stupide de l'idolâtrie à la position sublime de l'homme raisonnable, à l'attitude fière de l'homme libre ; c'est précisément, citoyens municipaux, tout ce que j'ai fait depuis que ma mission révolutionnaire m'a appelé dans le sein de ce bon peuple, dont vous avez l'honneur d'être les magistrats. Je lui ai parlé avec l'amitié d'un frère, avec la candeur d'un républicain, avec la fermeté d'un homme libre, avec l'énergie d'un représentant montagnard. Vous pensez bien, magistrats du peuple, que cette bonne semence, jetée dans une terre préparée déjà des mains de la nature, n'a point été longue à lever et à éclore. C'est le spectacle attendrissant dont j'ai été, ce matin, l'heureux témoin. Nous étions réunis avec nos bons amis, les sans-culottes, dans la salle de la Société populaire ; nous voulions célébrer l'immortelle journée du 17 pluviôse,

la gloire des armes françaises et la défaite honteuse des troupes espagnoles ; nous voulions amener tous les citoyens de Pau à se réunir à nous pour témoigner efficacement notre reconnaissance à nos généreux défenseurs à la croix des Bouquets ; nous voulions recueillir leurs dons et leurs offrandes patriotiques en faveur des soldats blessés au champ d'honneur, et en faveur des parents et des braves qui ont, sous le drapeau tricolore, scellé de leur sang la Déclaration des droits de l'homme ; les acteurs et la musique précédaient les acteurs de cette scène vertueuse, car la vertu républicaine est gaie parce qu'elle est pure et sincère ; aux antiques cloîtres seuls appartenaient l'austérité et la tristesse, parce que la violence et le fanatisme y avaient établi leur domicile.

« Les soldats du 6e bataillon de Lot-et-Garonne nous accompagnaient, pour se dédommager, en quelque sorte, de n'avoir pas été à la fête du 17 pluviôse.

« La saison a paru vouloir nous contrarier ; la pluie voulait nous retenir en dedans ; le Père éternel, contre sa louable coutume, a eu l'air de jouer son aristocrate ; les sans-culottes n'aiment pas ces luttes avec l'Être suprême, qu'ils adorent et qu'ils aiment tout de bon en esprit et en vérité ; ils avaient juré de remporter une victoire aujourd'hui, ils n'ont pas voulu en démordre ; ils ont pris le parti de mettre l'Être suprême dans leurs intérêts et de vaincre pour lui, en faisant triompher la raison des préjugés qui

conservaient encore quelque empire dans cette commune. Les sans-culottes se sont prononcés. Ils ont proclamé la Raison pour recevoir désormais leurs hommages. Ils ont indiqué la ci-devant église de Saint-Martin pour être désormais son temple sans mélange d'autre culte quelconque. Ils ont voulu que, provisoirement, elle fût le rendez-vous pour la Société populaire. Ils se sont déclarés pour être ses ministres non salariés et sans intermédiaire. Ils ont marché vers cette ancienne chaire du mensonge et de la cafarderie, de la sottise et des momeries. Le peuple a parlé ; j'ai inauguré ce nouveau temple, je l'ai purgé de ses miasmes corrupteurs ; je l'ai consacré à l'éternelle et universelle raison ; le peuple a voulu que je fusse son premier ministre ; j'ai senti tout le prix et tout le poids de ces augustes fonctions ; je m'en suis acquitté de mon mieux ; nous avons tous été contents les uns des autres, tant ceux qui n'ont pas eu la messe, que ceux qui ne la voulaient pas. Oh ! ma foi, pour le coup, ça ira ! Vive la Raison, vive la République, vive la Montagne !

« Je vous invite donc et vous requiers, au nom de la République française une et indivisible, citoyens municipaux de la commune de Pau :

« 1° De retirer de la ci-devant église de Saint-Martin tous les meubles et effets consacrés au ci-devant culte catholique, d'en dresser procès-verbal en vous conformant aux formalités prescrites par la loi, de me fournir un état détaillé de l'argenterie provenant de cette ci-devant église, de m'en indiquer le poids, et

de la déposer au district ou à la Monnaie, suivant l'usage;

« 2° De constater dans une délibération que, d'après le vœu des républicains de Pau réunis en masse, d'abord dans la Société populaire, ensuite dans la ci-devant église de Saint-Martin, cet édifice sera désormais consacré sous le nom de temple de la Raison, pour y célébrer le culte des hommes vertueux et républicains, et pour servir provisoirement de lieu de séance aux sans-culottes qui composent la Société populaire régénérée de Pau.

« 3° Vous arrêterez aussi que la cloche ou les cloches qui existent dans cette ci-devant église en seront enlevées, pour une d'elles être placée à la maison commune; si mieux n'aimez remplacer ce signal odieux et ridicule, et dangereux, par une bouche à feu républicaine, ou par tambours ou par trompettes. Dans ce cas, la cloche ou les cloches seront transportées à la fonderie d'Orthez ou de Tarbes, pour compléter le nombre des porte-morts aux Espagnols.

« 4° Vous arrêterez aussi qu'il n'y aura plus de culte public dans les ci-devant églises de Sainte-Ursule, de l'Hôpital, du Collège et des Orphelines; et vous tiendrez la même conduite à l'égard des meubles, de l'argenterie et des cloches de ces maisons, que celle indiquée pour ci-devant Saint-Martin.

« 5° Vous arrêterez que, sauf l'avis du district et l'arrêté du département, tous les clochers existant dans cette commune seront détruits et remplacés par

de simples toitures. Il sera beau de voir que la commune de Pau, inculpée par les communes voisines, leur donne à toutes cet exemple et prouve par là que, si elle est plus tardive à reconnaître ou à pratiquer le vrai, le seul bien, elle est aussi prompte et plus ardente à l'embrasser et à le poursuivre quand une fois il lui a été présenté.

« L'avis du district et l'arrêté du département n'interviendront, dans cette occasion, ainsi que dans les autres relatives au même objet, que pour la partie administrative et sous le rapport des intérêts pécuniaires de la République.

« 6° Afin de tirer de la grande œuvre de ce jour tout le parti possible et tout l'avantage que la raison, l'esprit républicain et la philosophie doivent naturellement en recueillir pour le bonheur de la génération présente et des générations à venir, chaque décadi, un officier municipal en écharpe lira, dans ce temple, pendant la mauvaise saison et dans les mauvais jours, les lois et les décrets qui, dans les beaux jours, seront lus à l'autel de la Patrie. Cette lecture sera suivie d'une explication brève et claire. Les administrateurs du district connaissent leurs obligations à cet égard. La Société populaire, l'œil et la lumière du peuple, aura un orateur pour instruire ce même peuple sur un sujet important qui aura été discuté dans son sein dans l'intervalle d'un décadi à l'autre ; de là naîtra très utilement un ordre du jour.

« 7° Cette fête civique sera toujours précédée de

chants républicains, et terminée également par des hymnes patriotiques et par les cris vifs et souvent répétés de : *Vive la République une et indivisible !* Autant que faire se pourra, la Société réunira ou des tambours, ou des musiciens de bataillons ou de garde nationale, ou des musiciens amateurs, qui iront prendre les sans-culottes dans la salle de la Société où le municipal et l'administrateur du district, revêtus de leur cordon, auront eu le soin de se rendre. La marche partant de là, les républicains traverseront les rues les plus importantes, pour avertir et recueillir les bons citoyens, et les citoyennes seront admises et invitées à former des groupes pour chanter en chœur et donner plus d'énergie à la joie républicaine.

« Les sociétaires ne négligeront rien pour augmenter l'enthousiasme et entretenir l'ardeur civique et la dilection fraternelle parmi les citoyens de cette commune de Pau.

« 8° Le receveur du district est autorisé et requis de délivrer à l'agent national de la commune une somme de six cents livres, qui sera employée par lui, conjointement avec deux commissaires de la Société, aux réparations à faire dans l'édifice consacré au temple de la Raison. L'emploi de cette somme devra être présenté au Conseil général de la commune, qui le vérifiera.

« La présente lettre et l'arrêté qui l'accompagne seront imprimés, lus, publiés et affichés pendant trois décadis consécutifs, à dater de décadi prochain

20e ventôse de l'an second de la République française une et indivisible.

« Salut et fraternité.

« Monestier (du Puy-de-Dôme) ;
« J.-D. Monad, secrétaire (1). »

Le 13 ventôse an II, l'agent national du district de Pau, Dulaut fils, requérait que les municipalités fussent invitées à descendre les cloches, à démolir les clochers, à convertir les églises en magasins, ateliers ou fabriques, ou en temples de la Raison, à transporter au district l'argenterie des églises, le linge et les ornements sacerdotaux.

M. Soulice, auteur d'une excellente *Bibliographie des Basses-Pyrénées*, à laquelle j'ai emprunté l'analyse des documents que je n'ai pu retrouver, résume également une relation de l'inauguration officielle du temple de la Raison à Pau, le décadi 20 ventôse an II :

« La fête, dit-il, fut organisée par Monestier : on dressa devant sa maison un arc de triomphe, sous lequel passa le cortège pour se rendre à l'autel de la Patrie. Là, le *sensible* Monestier donna le baptême civique à un enfant nouveau-né, et le nomma Franklin. Les vertus civiques de ce grand citoyen firent le sujet du discours prononcé par Monestier ; après lui, l'agent national de la commune de Conchez préconisa l'abjuration des préjugés religieux. Plusieurs

(1) Archives municipales de Pau.

autres discours furent prononcés. La Liberté était représentée par la citoyenne Gonnard, dont l'époux, employé dans les équipages des vivres, avait dressé le plan de la fête. De l'autel de la Patrie, le cortège se rendit au temple de la Raison, où plusieurs discours furent prononcés ; des enfants récitèrent la Déclaration des droits de l'homme. La fête se termina par un bal donné aux sans-culottes de Pau. Le citoyen Monestier se mêla à la foule. Il dansa une partie de la nuit. »

La Société populaire de Pau, si modérée, si timorée, et qui avait failli rompre avec les Jacobins après le 31 mai, finit par se mettre à la tête de cette campagne antireligieuse, ce qu'elle n'aurait certainement pas fait si elle ne s'était sentie soutenue par l'opinion. Des discours contre le fanatisme furent prononcés à sa tribune, le 25 ventôse, par le citoyen P.-C. Laussat, et, le 28, par le citoyen Lavielle ; elle les fit imprimer et répandre (1). Deux jours après le discours de Lavielle, « une foule immense de citoyens et de citoyennes, entourant le sensible Monestier (du Puy-de-Dôme), se rendirent, vers les quatre heures du soir, à l'autel de la Patrie. Là fut allumé un feu vengeur de tous les outrages faits à la vérité et à la philosophie. Pendant plus de deux heures, les livres de la religion partirent de tous les points de la foule pour devenir la proie des flammes. Le feu a brûlé deux jours et deux nuits, tant l'abondance des livres

(1) Soulice, nos 274, 276.

superstitieux était grande et les mensonges des prêtres coriaces et difficiles à brûler ».

Dans la Haute-Garonne, le mouvement hébertiste et antichrétien ne fut pas aussi vif qu'à Auch et à Pau. Voici quelques extraits du registre des Jacobins de Toulouse, pour l'époque et la question qui nous occupent (1). On verra que les Toulousains tâtèrent longtemps le terrain et flairèrent le vent, quand il leur fallut se compromettre.

Le 15 frimaire an II, c'est une vaste et obscure proposition sur le local à choisir pour un temple de la Raison. On voit que ce débat est la conclusion de débats antérieurs et non relatés au registre. En même temps, on demande qui paiera les appropriations qu'il faudra faire dans l'édifice choisi.

Au fond, ces Jacobins de Toulouse ne semblent vouloir que gagner du temps ; mais, le 16 frimaire an II, ils reçoivent une lettre du représentant en mission Paganel, qui attise leur zèle anticatholique et demande que l'église des Augustins soit le temple de la Raison.

(1) Le procès-verbal de ces Jacobins de Toulouse (Archives départementales de la Haute-Garonne), d'ailleurs calligraphié sur beau papier et, jusqu'au bout, en français correct, semble avoir été rédigé avec une prudence extrême. Ce sont des comptes rendus courts et secs, où n'apparaissent que peu de noms et de figures, où rien ne revit de la tragi-comédie toulousaine pendant la Révolution. Il est probable que les Jacobins de Toulouse ont veillé à ne pas se compromettre, qu'ils ont prévu de loin une réaction pour laquelle ils n'ont pas voulu dresser d'avance une liste toute prête, et que, cachant un scepticisme sec sous leur enthousiasme tout physique, ils ont eu peut-être moins de foi dans la Révolution qu'ou n'en vit en d'autres régions de la France, réputées plus modérées.

18 frimaire. — « La Société, adoptant le rapport des commissaires, arrête que l'église ci-devant métropole (Saint-Etienne) sera le lieu où sera élevé le temple de la Raison, et que, provisoirement, on se servira de l'église de la Dalbade, pour ne pas retarder cette fête, après laquelle la raison et le républicanisme bien entendu soupirent depuis longtemps. » Une députation des artistes du théâtre de la Liberté vient offrir ses services pour la célébration de cette fête.

21 frimaire. — Un membre propose et fait voter « que, dans les circonstances des notions ou des rapports philosophiques et supérieurs à la portée des vrais sans-cullottes, on fasse de suite passer à l'ordre du jour, le peuple venant à nos séances pour s'instruire et non pour entendre des discussions qu'il ne convient point d'entendre ».

Cet arrêté fut rapporté le 22, comme injurieux pour le peuple, et parce que « la vraie philosophie règne dans tous les cœurs ».

Dans la même séance, on vote la réimpression d'un numéro du *Père Duchesne*, qu'on vient de lire à haute voix et d'applaudir, comme on le fait pour chaque numéro de cette feuille.

23 frimaire. — Proclamation de la commune de Toulouse, prohibant tout culte extérieur et permettant tout culte intérieur. — Présentation d'un enfant nouveau-né.

26 frimaire. — Un membre prononce un discours sur la religion naturelle.

29 frimaire. — La place Saint-Étienne prendra le nom de *place de la Raison*. — Nomination de commissaires qui se rendront au théâtre « pour déjouer les intrigants qui empêchent d'applaudir aux traits saillants de patriotisme qui se trouvent dans les pièces patriotiques », par exemple dans l'*Arétaphile* de Ronsin (1). (Le 9 août 1793, un membre avait demandé que les théâtres de la République fussent fermés jusqu'à la fin de la guerre.) Dans la même séance, deux commissaires sont nommés « pour présenter à la commission (?) » l'enfant nouveau-né apporté au club dans la séance du 23.

7 nivôse. — Desbarraux annonce une pièce patriotique, *les Rois foudroyés par la Montagne*, et invite les patriotes à y assister.

19 nivôse. — Le représentant en mission Paganel fait un éloge lyrique du discours de Robespierre sur le gouvernement révolutionnaire. Il termine en demandant qu'on s'entende sur un plan de décoration du temple de la Raison. (Plus tard, dans ses *Essais*, le même Paganel, ex-prêtre, desavouera,

(1) *Arétaphile ou la Révolution de Cyrène, tragédie en cinq actes en vers* ; Paris, Guillaume junior, 1793, in-8. — Composée en 1786, cette pièce avait été représentée pour la première fois, en juin 1792, au théâtre de la rue Louvois. Elle fut reprise, avec un grand éclat, par le théâtre de la République, le 26 brumaire an II. Les spectateurs demandèrent l'auteur avec tant d'instance que Ronsin se montra dans une première loge, en costume de général de l'armée révolutionnaire. « Il répondit à des applaudissements réitérés par le cri de *Vive la République!* qui fut répété avec transport par tous les spectateurs. » (*Moniteur*, XVIII, 540). — Voir aussi l'*Histoire du Théâtre français* par Etienne et Martainville, t. III, p. 128.

avec de violentes railleries, ce gouvernement révolutionnaire dont il fut, on le voit, un des serviteurs les plus ardents.)

20 nivôse. — Le Comité d'instruction est chargé de préparer des lectures patriotiques pour les cérémonies décadaires.

21 nivôse. — La Société avait exclu les prêtres des fonctions publiques. Paganel demande qu'on revienne sur cette exclusion en ce qui concerne les prêtres défroqués, ceux qui avaient vraiment abdiqué (il était lui-même un défroqué). Sa motion est adoptée.

22 nivôse. — Paganel propose l'église des Carmes comme temple de la Raison. La Société adopte l'église de Saint-Étienne définitivement.

4 pluviôse. — Maintien d'un rédacteur du journal révolutionnaire de Toulouse. (Il paraît que la Société faisait rédiger elle-même cette feuille.)

9 pluviôse. — On décide que le *Père Duchesne* sera lu demain au temple de la Raison.

14 pluviôse. — Les directeurs du théâtre annoncent pour le lendemain la première représentation de LA MORT DE MARAT, pièce *dragmatique* (sic). La Société décide qu'elle y assistera.

17 pluviôse. — Une citoyenne demande à être du nombre des républicaines que la Société se propose de marier.

21 pluviôse. — Très curieux discours du représentant en mission Dartigoeyte, où l'on voit comment le culte de la Raison fut accueilli à Toulouse : « ... Je

suis, dit-il, surpris et fortement surpris de voir hier la grande multitude de femmes qui affluent dans les deux spectacles, tandis que le temple de la Raison n'est que la réunion des patriotes purs et en petit nombre. Aujourd'hui, on a semblé célébrer avec plus de pompe que d'ordinaire le jour de dimanche pour insulter la fête de la Raison, qui eut lieu hier. Mais je suis dans cette commune, j'y suis pour assurer le bonheur du peuple, et je jure, au nom des vrais républicains, qui seront mes appuis, que je ferai triompher à Toulouse la cause de la liberté et celle de la Raison, ou que je périrai. Je veux la tolérance, mais je ne veux pas qu'on insulte à la majesté nationale, etc. »

Et il propose un plan de fêtes et de « pharandoles » patriotiques pour les décades.

27 pluviôse. — La Société, par une réminiscence de Jean-Jacques, assigne aux sexagénaires une place à part dans le temple de la Raison.

29 pluviôse. — On propose d'inviter la municipalité à faire exécuter les lois sur le culte extérieur. (Elle ne les exécutait donc pas ?)

Arrêtons ici ces extraits qui donnent une idée suffisante de l'attitude des Jacobins de Toulouse dans l'affaire du culte de la Raison. Je le répète, ils furent prudents et ne s'engagèrent que pas à pas dans la voie que Paris leur indiquait.

Dans le Tarn, je trouve peu de choses sur le culte de la Raison.

Le registre des délibérations de la municipalité

d'Albi n'est pas fort explicite. Voici ce que j'y ai relevé :

11 pluviôse. — L'église de Saint-Salvy sera temple de la Raison pour y lire les lois. La paroisse de Saint-Salvy sera réunie à celle de Sainte-Sécile, église cathédrale.

21 pluviôse. — Règlement sur les inhumations établissant la tolérance et inspiré par un esprit contraire au fameux arrêté de Fouché.

8 germinal. — Arrêté fermant, comme églises catholiques, la Madeleine, Saint-Salvy, Sainte-Cécile, et faisant de Sainte-Cécile le temple de la Raison (1).

Il n'y a presque rien dans le registre des Jacobins d'Albi. Je vois seulement que, le 17 frimaire an II, ils demandent à la municipalité de faire fondre une vierge en argent appartenant à la ville, afin d'acheter des reverbères. Le 28 frimaire, ils organisent une fête civique dans l'église de Sainte-Cécile (2).

Le registre des Jacobins de Castres est encore plus insignifiant sur le culte de la Raison,

Je crois pouvoir en conclure que le mouvement hébertiste fut assez faible dans le Tarn.

(1) Je remarque, dans le même registre, un curieux arrêté, en date du 16 prairial an II, par lequel la municipalité remplace, au collège d'Albi, la 2e classe de latinité par une classe de musique.

(2) Ce registre, qui se trouve aux Archives départementales du Tarn, est fort mal tenu. Les Jacobins d'Albi siégeaient aux ci-devant Carmes. Ils avaient parfois des affectations puériles : « 26 frimaire an II. La Société a délibéré qu'il serait placé au-dessus du siège du président un drapeau tricolore, qu'il serait placé sur le bureau du secrétaire un petit arbre de la liberté surmonté d'un bonnet rouge, et que tout le bureau serait décoré d'un bonnet aussi rouge. »

Au contraire, dans le Lot, il semble avoir été très vif. La bourgeoisie s'en est repentie, en a rougi plus qu'ailleurs, elle dont un des représentants les plus distingués, le citoyen Valette, président du département, signait officiellement *Marat-Valette*. Aussi a-t-elle fait disparaître le plus de pièces et de registres qu'elle a pu. Elle a supprimé les volumes des délibérations du département antérieurs au 19 juillet 1792, abolissant ainsi ses plus beaux titres de noblesse. Elle a supprimé nos principales sources en détruisant tous les registres de toutes les Sociétés populaires. Celle de Cahors était des plus ardentes, ardente jusqu'au vandalisme, si c'est elle (et c'est évidemment elle) qui inspira au représentant du peuple Bo cet arrêté sur la démolition des clochers:

« Au nom du peuple français, le représentant du peuple dans les départements du Cantal et du Lot, considérant que l'empire de la raison vient d'éclairer les citoyens du département du Lot sur les vrais principes religieux; qu'ils ne les rapportent plus qu'à la pratique la vertu et au culte de la loi; que la vertu n'a pour temple que le cœur de l'homme, d'autres actes extérieurs que la bienfaisance et la fraternité;

« Considérant qu'il importe au développement des lumières philosophiques de faire disparaître tous les signes qui servent à rappeler au peuple les dangers et les crimes de la superstition ; qu'il ne peut plus subsister un monument qui retrace les cérémonies imaginées par l'orgueil et la cupidité des tyrans des âmes;

« Arrête :

« Art. 1er. — Dans le courant de germinal prochain, tous les clochers des communes du département du Lot seront démolis à la hauteur des bâtiments de l'église.

« Art. 2. — Si le massif des clochers est carré et de nature à présenter de grandes difficultés ou des dépenses considérables pour sa démolition, la flèche qui domine le massif sera seule détruite, et, sur le carré, il sera élevé la statue de la Liberté ou tout autre signe de la Révolution.

« Art. 3. — Ces démolitions seront faites par adjudication au rabais ; il sera fait une estimation des matériaux qui proviendront de ces démolitions, et ils seront abandonnés à l'entrepreneur pour partie du montant de son adjudication.

« Art. 4. — La municipalité pourra se rendre adjudicataire, ou, à son défaut, tout particulier quelconque.

« Art. 5. — Si aucun adjudicataire ne veut se charger de ces démolitions, elles seront faites par un chef-ouvrier, nommé à cet effet par les directoires de district, et sous la surveillance de la municipalité, qui tiendra attachement des dépenses.

« Art. 6. — Les matériaux qui proviendront de ces démolitions seront vendus, et le produit employé au payement des dépenses auxquelles auront donné lieu ces démolitions. L'excédent de la dépense sera payé par la nation.

« Art. 7. — Les communes qui désireront avoir une

horloge constateront leur vœu par un procès-verbal; les dépenses auxquelles donnera lieu cet établissement seront à leur charge.

« Art. 8. — La cloche qui reste encore dans les communes, et qui pourra être destinée à servir d'horloge, sera dégarnie de son battant et changée en timbre.

« Art. 9. — Il sera élevé, sur le reste du massif du clocher, un carré long en charpente, recouvert en tuiles, dans lequel sera enfermée l'horloge. Ce carré ne pourra dominer la masse des maisons du village de plus de douze pieds.

« Art. 10. — Le projet de ces travaux sera fait par l'ingénieur ordinaire du district, vérifié par l'ingénieur en chef du département, et il en sera passé adjudication au rabais, par devant le directoire du district.

« Art. 11. — Les payements seront faits, au fur et à mesure de l'exécution, sur les certificats de l'ingénieur ordinaire, visés par les directoires du district et d'après les ordonnances du département. Les fonds seront provisoirement pris sur les sous additionnels du département, sauf le reversement.

« Art. 12. — Les autorités constituées du département du Lot, et notamment les agents nationaux, sont personnellement responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution la plus prompte du présent arrêté.

« Art. 13. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché dans toutes les communes du département du Lot.

« Cahors, ce 24 ventôse an II de la République une et indivisible. — Le représentant du peuple, Bo. »

En fait, on ne démolit qu'un ou deux clochers, et le farouche arrêté de Bo, quoique affiché sur tous les murs, resta lettre morte.

A Montauban (qui faisait alors partie du département du Lot), j'ai retrouvé quelques traces du culte de la Raison.

Le comité de surveillance de cette ville, le 28 brumaire an II, émet le vœu que les ornements du culte soient supprimés, « considérant que le bon sans-culotte, fils de Joseph, a toujours été opposé au faste et à la richesse des temples. » Un arrêté conforme fut pris par le district (30 brumaire an II), puis rapporté (16 frimaire).

Le 23 germinal, le district de Montauban fait enlever les boiseries qui revêtent les murs d'une partie du temple de la Raison, considérant qu'elles retracent des scènes de fanatisme, etc.

Le temple de la Raison était dans l'église cathédrale de Montauban, à Notre-Dame. Sous le nom de *Raison*, on y adorait, comme à Auch et à Pau, l'Être suprême.

Une personne du pays, fort au courant des traditions locales, nous dit que le rôle de déesse de la Raison fut tenu, à Montauban, par M^lle^ de Preissac, qui garda sous la Restauration des manières et des opinions républicaines, et mourut fille, laissant un souvenir irréprochable.

C'est d'ailleurs un fait à noter qu'on choisissait

en province, pour personnifier la Raison, non pas seulement la plus jolie fille, mais aussi la plus honnête. M. l'abbé Légé le reconnaît loyalement dans son récit de l'histoire de la Révolution dans les diocèses d'Aire et de Dax (1).

Ce livre nous donne une idée de ce que fut le culte de la Raison dans les Landes.

Le 16 frimaire an II, le Conseil général de ce département avait arrêté « qu'il serait procédé sans délai à l'enlèvement général de toutes les croix, statues et figures qui rappelleraient l'idée et le souvenir de quelque religion quelconque (*sic*)..., que les temples et les églises des concurrences qui avaient républicainement renoncé à un culte quelconque serviraient provisoirement pour y célébrer les décades, etc. »

Quatre mois plus tard, la défaite du catholicisme semble complète dans ce département, et, le 21 germinal an II, le directoire du district de Mont-de-Marsan écrit allègrement à l'agent national près le district de Pau : « Nous n'avons plus d'églises, nous n'avons plus de culte public. Toutes les matières métalliques, tous les habits du charlatanisme sont déjà déposés dans nos magasins. Un envoi considérable de linge d'église est sur le point de partir pour les hôpitaux militaires. Trente-six apôtres révolu-

(1) *Les Diocèses d'Aire et de Dax ou le Département des Landes sous la Révolution française, 1789-1803, Récits et documents*, par M. Joseph Légé, prêtre du diocèse d'Aire. Aire-sur-l'Adour, 1875, 2 vol. in-8.

tionnaires, choisis par la Société populaire de Mont-de-Marsan, parcourent chaque décadi les différentes communes de ce district, transforment les ci-devant églises en temples de la Raison, et y prêchent aux citoyens réunis l'amour des lois et des vertus morales, la haine du fanatisme et de la superstition. Plus de prêtres, plus de culte public : voilà notre devise. Règne des vertus, triomphe de l'égalité et de la liberté, éternité, indivisibilité de la République : voilà notre croyance.

Dans le Lot-et-Garonne, le culte s'organisa nettement en religion et continua les fonctions du catholicisme. Ainsi, à Tonneins, les Jacobins baptisent et marient sans interruption (1). A Agen, la fête eut lieu le 20 frimaire an II, « avec beaucoup d'éclat et de pompe », dit un annaliste local. « On avait choisi, pour représenter la Raison, une des plus belles

(1) « Le 30 frimaire, baptême de Cornélie, toujours au chant de la *Marseillaise*. Le 10 nivôse, baptême de deux jumeaux, Tullie et Mucius-Scevola. L'assemblée invoque « le Dieu des Français » en faveur de ces deux enfants, et « fait des vœux ardents pour qu'ils « aient les vertus républicaines de leurs patrons ». Le 14 pluviôse, baptême d'une Tullie; le 22, c'est le tour de Pimprenelle Décadi (nous sortons de l'histoire romaine pour entrer dans le calendrier républicain); le 24, un nouveau-né est baptisé par le président « Quartidi Gingembre », après qu'on a rappelé au parrain et à la marraine leurs devoirs envers leur filleul, et l'on décide qu'on chantera à chaque baptême d'enfant mâle : *Tremblez, tyrans et vous perfides;* le 9 ventôse, présentation de Nonidi Violette; le 29 pluviôse, bénédiction nuptiale donnée au citoyen Broise et à Marie Pujol. » (*Les fêtes de la Raison à Tonneins-la-Montagne*, par Louis Bresson, dans la *Révolution française, revue historique*, t. I, pp. 330 et suiv.) — A Tonneins, le coryphée du culte est un jacobin qui signe « Marat, ci-devant Jouan le jeune. »

femmes de la ville; elle était vêtue de blanc, parée de fleurs et de guirlandes, entourée d'une troupe de jeunes filles tenant aussi des guirlandes en leurs mains (1). »

A Bordeaux, le conseil général de la commune, par arrêté du 7 frimaire an II, consacra un temple à la Raison (l'église Saint-Dominique), « à cette puissance de l'âme qui nous distingue de tout ce qui respire dans l'univers ». On fit de grands préparatifs pour la fête, qui fut fixée « au jour de la seconde décade de frimaire ». Le 12 frimaire, les conventionnels en mission Ysabeau et Tallien, pour permettre aux acteurs du théâtre de la République de jouer leur rôle dans la cérémonie, leur firent don de « tous les ornements d'église ou autres attributs de la sottise et de la superstition » saisis par les soins du maire Bertrand ou par les ordres du Comité de surveillance.

La fête eut lieu au jour annoncé, le 20 frimaire an II.

Ysabeau, Tallien et le général Brune y assistaient.

« Cent jeunes filles vêtues de blanc, ayant des ceintures tricolores et portant des couronnes de chêne, précédaient et suivaient, par séries de cinquante, le brancard couvert d'un tapis bleu parsemé d'étoiles, où trônait la déesse de la Liberté.

(1) *Annales de la ville d'Agen*, par J.-N. Procké, publiées par Ad. Magen ; Agen, 1881, in-8, p. 37. — Procké ajoute que la déesse de la Raison se prêtait à contre-cœur à son rôle: « Elle ressemblait à une victime qu'on allait immoler. »

« On y voyait la comédienne Duchaumont, drapée à l'antique, la tête nue et les cheveux flottants. Elle était assise sur une moitié de globe terrestre, et tenait à la main une pique dorée, surmontée du bonnet de la liberté. Les bustes de Marat, Le Peletier, Brutus et Rousseau occupaient les parties latérales du brancard, et, aux quatre angles, des sans-culottes portaient des urnes ou brûlaient des parfums. »

Le cortège officiel était suivi d'un cortège burlesque. On y remarquait le nain Richefort, juché sur un mulet et habillé en pape, la triple crosse en main, la triple tiare sur la tête, et distribuant des bénédictions. Quatre cardinaux vêtus de rouge l'entouraient. Suivait une mascarade de prélats, de curés et de moines, puis de gens de robe et de noblesse (1).

En somme, la fête de Bordeaux fut très gaie, burlesque, irrévérencieuse. On s'amusa aux dépens du clergé. Aucun sentiment sérieux n'inspira cette gaminerie.

(1) J'emprunte ces détails à l'ouvrage de M. Aurélien Vivie, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*; Bordeaux, Féret, 1877, 2 vol. in-8 (t. II, pp. 108 et suiv.).

CHAPITRE XII

Le culte de la Raison en province : Charente, Bretagne, Normandie, le Mans, Chartres, Lyon, Perpignan.

Dans la Charente, le représentant en mission Harmand (de la Meuse) arrêta, le 12 frimaire an II, que le culte de la Raison serait célébré le décadi suivant, et cette célébration eut lieu en grande pompe dans toutes les villes du département, notamment à Cognac (1), mais sans soulever aucune passion (2).

En Bretagne, le mouvement de déchristianisation fut, sinon profond, du moins très ardent.

A Quimper, les commissaires du Conseil exécutif Dagorne et Hérault obtinrent de la municipalité, le 21 frimaire an II, un arrêté de fermeture des églises.

Cette fermeture eut lieu le 22 frimaire, 12 décembre 1793, jour de la Saint-Corentin, qui attire à Quimper tout le pays. Dagorne présida à la profanation de la principale église de Quimper. «... Dagorne est déjà à l'autel, dit M. Duchatellier; les tables de

(1) *Fête de l'inauguration du temple de la Raison à Cognac, le second décadi de frimaire*; Angoulême, imp. Michel Vinsac, s. d., in-4 de 12 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(2) J'ai raconté en détail comment se célébra la fête de la Raison à Confolens, dans la *Révolution française, revue historique*, t. XIII, pp. 415 et suiv.

marbre en tombent brisées sous la crosse des volontaires, et, portant lui-même la main au tabernacle, il en fait sauter les pentures avec la lame de son sabre. Le calice et le saint ciboire sont tour à tour profanés par lui, et, se déboutonnant devant le peuple, ainsi qu'en témoigne le mémoire imprimé de Desnos et de ses amis, il remplit le vase sacré de ses ordures et les répandit sur les degrés où montèrent tant de pieux évêques pour apaiser la colère du ciel... (1) » Puis a lieu un autodafé des signes du culte.

Dans la commune rurale de Tréflez, voisine de Saint-Pol, le 19 germinal an II, le Conseil général de la commune se réunit pour décider, par oui ou par non, si le culte catholique sera continué. Soixante-sept personnes sont présentes, l'élite de la localité : il y a soixante et un *non*, six *oui*; et Tréflez est « de toutes nos localités la plus religieuse peut-être (2) ».

Le représentant en mission Le Carpentier enveloppa dans la même prescription les prêtres réfractaires et les assermentés, et attisa ainsi la chouannerie (3).

C'est en grande pompe qu'à Nantes, le 30 bru-

(1) A. Duchatellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*; Paris et Nantes, 1836, 6 vol. in-8 (t. III, p. 89). — Lequinio avait raconté l'acte cynique de Dagorne dans son livre, *Guerre de la Vendée et des Chouanes*, p. 167.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 396. — Cf. l'abbé Tresvaux, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*; Paris, 1845, 2 vol. in-8, t. II, p. 64. — M. Tresvaux dit que le fait est rapporté par Lequinio dans un de ses ouvrages.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 398. — Voir aussi le *Procès-verbal de la fête*

maire an II, le représentant en mission Carrier inaugure le culte de la Raison. Il marche en tête du cortège, à côté du consul des États-Unis : tous deux tiennent dans leurs mains un ruban tricolore, qui les unit (1).

En Normandie, c'est au Havre, ville très montagnarde, que le culte de la Raison fut célébré avec le plus de ferveur, quoique la fête initiale du 30 brumaire n'y eût été intitulée que *fête de la Liberté*, ou plutôt la ferveur des citoyens du Havre fut surtout patriotique (2).

A Falaise, le culte de la Raison ne fut inauguré que le 30 germinal, en présence des conventionnels Fremanger et Pomme : mais avec des paroles très antichrétiennes (3).

de la Raison célébrée dans la commune de Dinan, le 10 nivôse an second; imp. Huart, s. d., in-4 de 6 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(1) *Fête de la Raison...* Nantes, s. d. in-4 de 4 pages.

(2) Si on voulait, en prenant le Havre pour exemple, avoir une idée détaillée des mesures administratives auxquelles donna lieu dans une commune l'établissement du culte de la Raison, il faudrait consulter, aux archives communales du Havre, le registre des délibérations du conseil général de cette commune aux passages suivants : 1° vol. IV, pp. 104, 117, 139, 141, séances des 5, 12, 26 et 28 brumaire an II : préparatifs de la fête; 2° *Ibid.*, pp. 144 et suiv. : compte rendu de la fête; 3° vol. V, p. 29 : règlement sur la tenue à observer dans le temple de la Raison (église ci-devant Notre-Dame); 4° *Ibid.*, pp. 124, 129, 138, 160, séances des 3, 4, 9 et 23 ventôse an II : délibération sur l'aménagement de l'église Notre-Dame pour le culte de la Raison; 5° *Ibid.*, pp. 50, 74, séances des 2 et 16 pluviôse : délibération ayant pour objet l'érection d'une statue de la Liberté dans ce temple; 6° copies de lettres, mêmes archives, section D 2, vol. V, pp. 26 et 27 : invitations à la fête. (Indications communiquées par M. Prentout.)

(3) *Discours prononcé dans le temple de la Raison de la com-*

A Caen, le conventionnel Laplanche supprima toutes les paroisses, « à l'exception d'une seule, qui sera commune à tous les cultes. Là, le Musulman à côté du catholique, le Hottentot auprès du protestant, le Juif à côté du gymnosophiste de l'Inde, là tous les peuples de la terre pourront adresser leurs hommages à l'auteur de la nature et au génie de la liberté : ce temple sera celui de la Raison et de la Vérité (1) ».

A Bayeux, on pérora fortement contre le catholicisme et en faveur de l'Être suprême (2).

A Saint-Lô, on entendit, le 10 ventôse an II, dans le temple de la Raison, un discours du citoyen Burnel (3), qui fut une satire du catholicisme et un éloge de la science, avec cette conclusion : « N'élevons jamais d'autel qu'à la Raison, de trône qu'à la Liberté, et notre République, aussi impérissable que ces deux filles du ciel, se perpétuera, heureuse et florissante,

mune de Falaise, par Pierre-Michel Gérant, juge au tribunal du district ; s. l. n. d., in-4 de 8 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(1) On trouvera cet arrêté de Laplanche dans l'*Extrait du registre des séances du directoire du département du Calvados, du 10 frimaire an II*; Caen, imp. Le Roy, in-4 de 12 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(2) *Discours prononcé dans le temple de la Raison de la commune de Bayeux, en présence des corps constitués et des habitants de cette commune, le 10 nivôse, l'an II*; s. l. n. d., in-4 de 7 pages. — *Ibid.*

(3) *Nécessité du culte de la Raison, discours prononcé dans le temple de la Raison de la commune du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lô, le 1^er^ décadi de ventôse de la 2^e^ année de la République une et indivisible, par le citoyen* Henri-Pierre Burnel..., *et dont l'impression a été arrêtée, d'après le vœu de la Société populaire, dans la séance publique de l'administration du district du 13 du même mois*; au Rocher-de-la-Liberté, imp. Gomont, an II, in-8 de 44 pages. — Arch. nat., A D xvii, 49.

dans l'éternité de l'avenir. Vive ainsi, vive à jamais la République ! »

Enfin, à Evreux, le 30 frimaire, il fut fait au temple de la Raison une sorte de conférence philosophique, très froide et très correcte, dans laquelle un orateur déiste établit les principes d'une morale indépendante du christianisme (1).

Si maintenant nous passons de la Normandie dans d'autres régions, nous voyons qu'au Mans la fête de la Raison eut lieu dès le 20 brumaire, sous la présidence des représentants du peuple Thirion et Garnier (de Saintes). Celui-ci demanda qu'il n'y eût plus d'intermédiaire entre le peuple et la nature (2). Un repas fraternel suivit cet « office (3) ».

(1) *Morale d'un sans-culotte de la Société des républicains sans-culottes d'Evreux, prononcée dans le temple de la Raison, 3e décadi de frimaire; imprimé par ordre la Société* ; Evreux, imp. Maguer, in-8 de 20 pages. — *Ibid.*

(2) Cf. Dom Paul Piolin, l'*Église du Mans durant la Révolution*, II, 422 à 428. — L'auteur ajoute, p. 432, l'anecdote, suivante, dont il n'indique pas la source : « Au Mans, Garnier (de Saintes) résolut de donner un grand spectacle et de frapper l'esprit de la multitude. Au jour de décadi, il monta dans la chaire de la cathédrale, qui portait alors le nom de tribune, et prononça un discours analogue à la circonstance. Après avoir électrisé les esprits et les avoir élevés au point voulu d'enthousiasme irréligieux, il s'écria, avec une frénétique énergie : « Tombez, vils hochets de la superstition ! » et tira en même temps un coup de pistolet. « Les crucifix et les statues tombèrent en effet au même instant dans toutes les parties de l'église et jusque dans les sacristies : mais ce ne fut pas la voix de l'orateur qui les brisa. On avait eu soin de rompre à l'avance les liens et les crampons qui retenaient toutes ces images vénérées, et, au moyen de cordes qu'on leur avait attachées au cou, des hommes apostés firent le miracle au signal convenu. »

(3) Expression de Régulus Boyer, instituteur national au Mans, dans une lettre qu'il écrivit à la Convention. (Piolin, *loc. cit.*, 428.)

Mais, de toutes les cérémonies qui eurent lieu en province, celle qui parut aux contemporains la plus belle, celle qui sembla le plus conforme aux intentions des promoteurs du culte, ce fut la fête de la Raison célébrée à Chartres le 9 frimaire an II (1).

Cette cérémonie, d'après les contemporains, attira beaucoup plus de monde que ne l'avait fait le catholicisme dans ses grandes solennités.

Partout les emblèmes religieux avaient été remplacés par des emblèmes raisonnables, par exemple :

> A la seule Raison élevons un autel;
> Posons les fondements d'un culte universel.

Devant la cathédrale, on avait élevé des statues : à gauche l'Humanité et la Force, à droite la Liberté et l'Égalité.

Une tribune à la romaine, dit le procès-verbal, fut la chaire de vérité où le citoyen Gaillard, procureur de la commune, prononça un discours dont voici les passages les plus caractéristiques :

«... La raison, disait l'orateur de Chartres, est le plus beau présent de la Divinité. Ne pas écouter sa voix, c'est être sourd à celle du ciel même, c'est outrager le Dieu qui nous l'a donnée. Sur ces deux langages (le langage des prêtres et celui des philosophes), qu'on juge les deux doctrines, les hommes

(1) *Récit de la fête célébrée pour l'inauguration du temple de la Raison, dans la ci-devant cathédrale de Chartres, le 9 frimaire, l'an II de la République une et indivisible*; Chartres, s. d., in-8 de 23 pages. — Bibl. nat., Lb 41/3,552.

qui les prêchent et les doctrines qui les animent. L'une avilit l'âme, l'autre élève le courage. L'une veut des esclaves, l'autre est faite pour des hommes. Les premiers vous disent d'un ton fier et dogmatique : Croyez-nous aveuglément, nous sommes les envoyés du ciel. Les autres vous disent avec simplicité et fraternité : Ne croyez que ce qui vous paraît juste et vrai et que votre raison avoue. Car celui qui vous a créé ne peut pas vous tromper, et c'est de lui que vient la Raison. N'écoutez donc que ses conseils et ceux de votre conscience. Dieu, pour parler aux hommes, ne se sert point d'ambassadeur; il n'en a pas dit plus aux prêtres qu'aux autres hommes. Il parle à tous un langage commun. Il a gravé dans le cœur de chaque individu ce précepte simple et sublime, base unique et suffisante de tous nos devoirs : *Sois heureux et fais, autant qu'il est en toi, le bonheur de tout ce qui t'environne.*

« Nos ennemis, continue l'orateur, diront que nous n'avons pas de religion.

« Ah ! sans doute, nous n'avons pas la leur... Mais nous avons la religion de la nature, qui nous prescrit d'aimer les hommes, de croire en Dieu et de remplir tous les devoirs dont il a mis le sentiment dans notre conscience. »

Dans le sanctuaire du temple « s'élevait à gauche une montagne de la plus grande ressemblance, au sommet de laquelle la nature semblait avoir fait naître un chêne très haut, surmonté du bonnet de la liberté. Sur une branche, un coq tenait dans son bec

un ruban tricolore. La montagne était haute de 27 pieds, construite en charpente, semée de rochers, d'arbres antiques et de verdure. »

Sur un de ces rochers, l'administrateur Levassore fit une allocution morale.

Puis les artistes du théâtre de Chartres jouèrent une pièce devant l'autel même : *la Raison victorieuse du Fanatisme.*

C'est un vrai mystère.

La surveillance y dévoile le Fanatisme.

Surviennent Rousseau et Voltaire, qui dialoguent contre le Fanatisme.

La République, en robe tricolore, apparaît aux accents de la *Marseillaise*, et, de sa lance, perce le fanatisme. « Les gardes nationaux suivent son exemple, renversent l'autel, brisent et foulent aux pieds la torche, les croix, l'encensoir et tous les attributs de la superstition : ils dépouillent ce monstre de tous ses vains ornements, en forment un trophée, et jettent son cadavre hors du sanctuaire. Ensuite, la République reçoit le flambeau des mains de la Surveillance ; elle embrase le nuage artificiel, regagne un coteau de la montagne formant une masse de rochers, d'où, à l'aide d'une machine représentant un nuage épais, elle se trouve enlevée et portée à la hauteur de la statue de la Raison, dans la main de laquelle elle dépose le flambeau qui doit servir à éclairer tous les peuples. A mesure que ce nuage obscur, qui cachait tout le fond de la scène, se dissipe, les spectateurs découvrent un nouveau monde composé d'un

groupe immense de petites citoyennes vêtues de blanc, de jeunes citoyens en gardes nationaux, etc.

Après cette représentation, le conventionnel Thirion, debout sur la montagne, débita une harangue patriotique qui termina cette cérémonie, — cérémonie pompeuse sans doute, artistement ordonnée, admirée des contemporains, mais bien moins vivante que la grande scène de déchristianisation qui avait lieu dans la cathédrale de Strasbourg.

C'est qu'à Chartres on était loin de l'ennemi, on ne craignait pas l'invasion, on ne voyait pas le prêtre pactisant avec l'étranger, on n'avait pas de colère.

Il en était tout autrement sur les points du territoire où un ennemi fanatique pénétrait en vainqueur, au nom du catholicisme et de l'ancien régime.

Ainsi, c'est la passion religieuse qui avait armé le peuple espagnol contre nous : c'est le plus violent fanatisme antireligieux qui répondit aux provocations et aux succès de l'armée de Sa Majesté Catholique. Les défaites et la retraite de l'armée française avaient exaspéré les habitants de Perpignan, et ils étaient en proie à la peur et à la douleur, quand, en ventôse an II, ils inaugurèrent leur temple de la Raison sous les auspices des conventionnels Milhaud et Soubrany et de l'autorité militaire. Ne leur demandez pas la gravité et la décence des gens de Chartres : « Le 16, le représentant Milhaud se porta, avec le commandant de la place et bon nombre de patriotes, à l'ancienne maison du domicile

de celui qui f..... de l'eau du Jourdain sur la tête de Jésus, et ensemble ils firent main basse sur la Sainte Famille. Les uns enlevèrent la Madeleine pécheresse ; les autres portaient Anne pénitente ; ceux-ci prirent au collet le grand coquin de Jacques, qui n'a jamais fait un miracle en Galice ; ceux-là traînaient saint Christophe, patron de Barcelone, où l'on prétend qu'il est en or massif : gare la griffe des républicains ! Enfin, au milieu d'un peuple immense, on vint à côté de notre faiseuse moderne de miracles, *sainte Guillotine ;* on brûla toute cette canaille, au son des airs patriotiques, en dansant la carmagnole ; et pas un de ces b..... là ne put venir à bout de faire miracle. » Le lendemain, tout l'état-major de Dugommier assista à la cérémonie du temple, qui fut violente et cynique. Puis, on brûla sur l'esplanade « cent quintaux de saints et de saintes. » — « Tout de suite, la flamme s'élevant par tourbillons et les vents du sud (*sic*) poussant la fumée du côté de l'Espagne disaient à la gent pouilleuse : bientôt de pareilles flammes incendieront, dans un espace de démarcation de quarante lieues, toutes les idoles que vous servez ; sous peu, des coups mesurés et des coups d'ensemble vous apprendront qu'on ne traite pas à outrance une nation impunément (1). »

On le voit, c'est par colère contre l'Espagnol que ces méridionaux maltraitent leur saint et bafouent pour un jour leur religion.

(1) *Myrthe Peyron, général de brigade commandant la commune de Perpignan en état de siège, à toute la République* ; Perpignan, imp. J. Pourtet et Julia, in-4 de 4 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

On a pu remarquer que, dans cette rapide revue des principales manifestations du culte de la Raison en province, nous n'avons pas parlé de la ville de Lyon. C'est que des circonstances particulières empêchèrent, dans cette ville vaincue et terrorisée, la célébration de ce culte. Sans doute la municipalité arrêta, en frimaire, qu'on préparerait une fête de la Raison dans l'église Saint-Jean. Mais les Lyonnais essayèrent de changer cette fête en une manifestation antimontagnarde, et dix mille citoyennes souscrivirent une pétition en faveur des détenus, qui devait, ce jour-là, être présentée aux conventionnels en mission (1). Ceux-ci prirent alors l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple, envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple, suspendent l'exécution de tous les projets de fête imaginés pour rendre un culte religieux à la Raison, jusqu'à ce que tous les rebelles, tous les impies qui l'ont outragée, qui l'ont ensanglantée, aient expié leurs crimes, jusqu'à ce que les prisons soient entièrement purgées. Les hommages des enfants de la philosophie ne doivent point être souillés par les imprécations de leurs ennemis.

« Commune-Affranchie, le 1er pluviôse an II de la République une et indivisible.

« *Signé :* Méaulle, Fouché, Laporte (2). »

(1) J. Morin, *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789* ; Lyon, 1845-1847, 3 vol. in-8 (t. III, p. 489 et suiv.).

(2) *Lyon en 1794, notes et documents publiés par Albert Metzger et revisés par Joseph Vaesen* ; Lyon, s. d. (1886), in-8, p. 23.

Le culte de la Raison ne fut donc jamais inauguré à Lyon. On y prohiba cependant le catholicisme, et un arrêté du département ordonna de remplacer dans les églises les signes du culte par les emblèmes de la Raison, « seule divinité des peuples libres (1) ». L'église Saint-Jean reçut et garda le nom de temple de la Raison (2).

(1) J. Morin, *Histoire de Lyon*, t. III, p. 584.

(2) *Ibid.*, p. 587. Comme preuve des sentiments catholiques des habitants du Lyonnais pendant la Révolution, M. Morin relate ce fait : « ... Dans certaines communes rurales, les jeunes gens de la première réquisition avaient mis sur leurs chapeaux des croix de bois au lieu de plumets, en criant : *Sans religion point de soldats !* » (*Ibid.*, p. 583.)

CHAPITRE XIII

Tentatives pour formuler le culte de la Raison en rites.

Au bout de quelque temps, toutes ces tentatives isolées et divergentes pour créer un culte philosophique tendirent à se modeler les unes sur les autres. Cette tendance à l'uniformité se manifesta même, d'après Grégoire, par l'idée, vaguement émise à la fin de 1793, d'établir deux prêtres de la Raison dans chaque chef-lieu de canton (1). Une sorte de rite se prépara spontanément. Il y eut même un rituel anonyme, plusieurs fois réimprimé (2).

On y donnait des avis détaillés sur la distribution du local.

« Dans le fond de chaque temple, était-il dit (3), à l'endroit où était le maître-autel, on pratique une pièce que nous appelons *foyer*, ayant son entrée par

(1) *Histoire des sectes*, I, 98.

(2) *Cérémonie en l'honneur de l'égalité, de la liberté et de la raison, propre à être exécutée tous les décadis dans toutes les communes de la République*, 2e édition... Paris, Aubry, an II, in-8 de 32 pages. — Bibl. nat., Lb 41/3,580.

(3) « Nous avons pensé que le plus grand nombre des communes de la République se serviraient de leurs ci-devant églises. » (*Note de l'original.*)

le dehors, et qui communique avec l'intérieur par un portique décoré.

« Dans ce local s'assemblent tous les personnages destinés à représenter dans la cérémonie.

« L'autel, au lieu d'être au fond du chœur, est à l'entrée, et il faut ménager autour les places de ceux qui composent la cérémonie, sans pourtant leur donner une grande étendue ni les séparer par des grilles.

« Cet autel est d'une structure simple et de forme ovale, surmonté, si l'on veut, d'une statue de l'Égalité.

« Aux deux côtés de cette espèce de sanctuaire sont pratiquées deux banquettes surmontées de guirlandes et disposées en face l'une de l'autre ; la première destinée aux époux mariés, le jour où l'on doit célébrer leur union, et la seconde aux pères adoptifs ou autres qui auraient fait des actes éclatants de bienfaisance ; il faut qu'elles soient assez élevées pour qu'elles puissent être aperçues de toutes les parties du temple.

« Sur l'un de ces côtés est la tribune des instituteurs de morale, encore plus élevée que les banquettes et qui sert à toutes les lectures ainsi qu'aux discours de morale. »

Il y aura deux sortes de cérémonies : 1° celles des décades ordinaires, dans lesquelles on ne fait que prononcer l'invocation au grand Être, chanter « les hymnes guerrières », faire les lectures, les discours et réciter le serment républicain ; 2° celles des grands jours, dans lesquelles on célèbre les époux, les pères

adoptifs et les mères de famille. « On fait exécuter dans cette dernière trois marches : la première composée de tous les célébrants, qui sortent en ordre du foyer et viennent se rendre à l'autel, soit directement, soit en faisant un circuit autour du peuple assemblé ; la seconde, composée des mères de famille, qui ne sortent du foyer que vers la fin de la cérémonie, pour ne pas exposer les enfants nouveau-nés à la troubler par leurs cris ; et la troisième, celle composée de l'universalité des célébrants, qui reprennent le chemin du foyer. »

Comme personnages à employer dans les cérémonies, le rituel indiquait :

1° Le Sage. C'est un sexagénaire qui prononce les discours et représente la Loi. Dans la vie privée, il est l'arbitre des querelles.

2° Les Surveillants, choisis parmi les quinquagénaires.

3° Les Censeurs, choisis parmi les citoyens vertueux de vingt-cinq à cinquante ans.

4° Les Aspirants (seize à vingt-cinq ans). Ils portent le livre noir ou des mauvaises actions, et des bustes de martyre, au moins de Marat et Le Peletier.

5° Les Élèves. Les plus studieux de six à seize ans.

Il devait y avoir en outre l'*Instituteur de morale* et les directeurs du chant ou *coryphées*.

Le rituel se termine par des modèles d'invocations, de discours et d'hymnes (1).

(1) L'auteur anonyme de ce cérémonial publia en outre : *Discours décadaires propres à être lus les jours de décades dans toutes les*

Enfin plusieurs représentants s'occupèrent à laïciser complètement l'enseignement primaire. Le conventionnel Crassous, par un arrêté daté de Versailles, le 9 ventôse an II, défendit expressément « de donner aux enfants aucun livre de religion, comme aussi de faire précéder ou suivre les lectures d'aucun signe appartenant à quelque culte (1) » Des arrêtés analogues furent pris par Le Carpentier à Saint-Malo, le 5 nivôse an II, et par Faure à Sarrelouis, le 27 du même mois.

communes de la République. N° 1er. Première décade de vendémiaire. Discours sur les bienfaits de l'égalité. Paris, Aubry, an II, in-8 de 16 pages. — Bibl. nat., Lb 41/3,476.

(1) *Liberté, égalité, fraternité. A. Crassous, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Oise et Paris, aux citoyens des campagnes*; Versailles, imp. des Beaux-Arts, s. d. in-4 de 8 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

CHAPITRE XIV

Caractère général du culte de la Raison.

Il résulte, je crois, des textes que nous avons analysés que la tentative de déchristianiser la France et d'établir le culte de la Raison ne sortit pas d'une idée philosophique préconçue, d'un système médité et, comme on l'a dit, fanatique. La Constituante, la Législative et la Convention n'avaient pas eu l'intention de détruire le catholicisme. Au contraire : jusqu'en 1792 les corps politiques firent profession de le respecter comme religion nationale, et, même après la chute du trône, l'autel resta officiellement honoré. La Révolution voulut seulement que le clergé ne combattît pas l'ordre de choses social qui s'élevait. Mais elle commit la faute, pour nationaliser le catholicisme, d'imposer un serment aux prêtres. L'obligation de ce serment fut le motif ou le prétexte de la coalition du clergé avec les ennemis de la patrie. De là cette guerre civile, qui fit couler tant de sang et de larmes. Il fallut ôter au clergé ses armes et vaincre l'Église insurgée contre l'État. D'abord la Convention protesta de son respect pour le dogme : mais bientôt

l'ardeur populaire et patriotique ne distingua plus l'Église de la religion. La Vendée, la connivence des prêtres avec les émigrés et l'ennemi, cette résistance à la loi dont le sanctuaire catholique était le foyer, amenèrent l'invasion violente du temple, la profanation, et on en vint, dans l'ardeur de la lutte civile, à s'attaquer non seulement aux pierres de l'autel, mais aux fondements mêmes du dogme. La déchristianisation, le culte de la Raison, ne furent, sinon dans l'idée de Chaumette et de Cloots, du moins dans l'imagination nationale, que des moyens de guerre.

Le mouvement (nullement matérialiste, mais généralement déiste) semble avoir été, à Paris, joyeux et superficiel, tant que le peuple s'en mêla ; pédant et stérile, quand il ne fut plus entretenu que par quelques lettrés.

La province le prit plus au sérieux. Il y eut en province de graves et sincères tentatives pour abdiquer la religion ancienne et établir la nouvelle. Les déesses de la Raison n'y furent pas, comme à Paris, des actrices, mais presque partout, et les témoins les plus hostiles ne le nient pas, de belles et vertueuses jeunes filles, appartenant à l'élite de la bourgeoisie.

Justement, ce qui caractérise ce mouvement, en province, c'est qu'il n'est suivi d'âme que par une élite de Français aisés ou cultivés. Les masses populaires l'ignorent ou le dédaignent. Le cœur du peuple n'est point pris par ces cérémonies savantes. C'est pour ce motif que Robespierre n'eut pas de peine à entraver la marche du culte de la Raison, et, politi-

quement, il n'eut peut-être pas tort de l'appeler aristocratique, en ce sens que ce culte ne fut jamais cher, comme doctrine, qu'à une aristocratie bourgeoise.

En tant qu'arme de guerre, il est vrai de dire que ce culte fut ardemment adopté, aux heures critiques de la défense nationale, par l'ensemble des patriotes actifs, jacobins, membres des comités révolutionnaires, municipaux, par toute la Révolution militante. Ce fait explique même qu'il ne soit pas possible de distinguer, dans l'histoire du culte de la Raison, les différences provinciales de caractère et d'imagination qui subsistaient encore dans la France de l'an II. En commençant ces recherches, je m'attendais à trouver une autre figure et une autre âme aux sectateurs de la Raison selon qu'il seraient, par exemple, Bretons ou Provençaux. Il n'en est rien : on ne peut pas dire que le culte de la Raison soit plutôt mélancolique à Rennes, plutôt joyeux à Marseille. Les différences que j'ai relevées dans les manifestations de ce culte ne proviennent guère des différences de climat et de race. Si on ne célèbre pas les fêtes philosophiques, si l'on ne se déchristianise pas de la même manière à Chartres et à Strasbourg, c'est qu'à Chartres on est loin de l'ennemi, tandis que, du haut de la flèche de Strasbourg, on a pu voir les avant-postes autrichiens. Si dans la Haute-Vienne le triomphe du culte semble pacifique, tandis que dans le Gers il est violent, c'est qu'à Limoges la Révolution se sent victorieuse, à Auch elle est menacée par les manœuvres du clergé.

Il arrive même que peu à peu le culte de la Raison se transforme en culte de la patrie. Les bustes des philosophes sont bientôt remplacés dans les temples par ceux de Marat, de Chalier et de Le Peletier, en qui l'imagination populaire personifie, non des doctrines, mais la France révolutionnaire opprimée par la réaction. On se détourne de la statue froide et abstraite de la Raison pour ne plus voir, n'honorer que la trinité des victimes du patriotisme (1).

(1) Sur le culte de la Raison finissant par se perdre, comme il arrivera au culte de l'Être suprême, dans le culte de la patrie, voir les imprimés suivants (Carnavalet, 12,272) : 1° *Discours prononcés dans l'assemblée générale et dans le temple de la Raison de la section régénérée de Beaurepaire, à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, Marat et Le Peletier, et de la fête de la Raison, les 20 et 25 nivôse, l'an deuxième de la République une et indivisible.* Paris, Moutard, in-8 de 20 pages. — Ce sont des discours de J.-B. Calvet et de A.-C.-N. Closquinet, prononcés dans la ci-devant église de Sorbonne, en présence des conventionnels Treilhard, P.-A. Laloy, S.-E. Monnel. Il n'y est plus question de la Raison. — 2° *Section des piques. Discours composé par le citoyen* Moussard, *et prononcé par les enfants de ladite section, le décadi 30 nivôse, an II de la République, à l'occasion de la fête célébrée en l'honneur de la Raison et à la gloire des martyrs de la liberté.* Imp. de la section des Piques, s. d., in-8 de 12 pages. — Les enfants s'y écrient : « O Patrie, ô République ! » Ils mettent formellement la raison sous l'égide de Marat, et la section fait imprimer ce discours « comme propre à entretenir et à propager le brûlant amour de la patrie. » — 3° *Egalité, liberté, fraternité. Procès-verbal des monuments, de l'ordre de la marche et des tableaux de la fête de la Raison, du triomphe de la Liberté, et de l'inauguration des bustes de ses martyrs, célébrée par la Société populaire et la commune de Montlhéry réunies, le décadi 20 pluviôse, l'an second de la République une et indivisible.* Paris, Chaudé, in-8 de 20 pages. — 4° *Discours prononcé dans le temple de la Raison à Rennes, les décadi 10 et 20 pluviôse an II, par le citoyen* Bocquet, *acteur du théâtre de cette commune.* Rennes, R. Vatar fils, s. d., in-8 de 15 pages. (Imprimé par ordre de la commission militaire-révolutionnaire (*sic*) de Rennes, présidée par Brutus Magnier). C'est

Il faut en conclure, et ne pas craindre de le répéter, que le culte de la Raison fut moins un changement de la conscience religieuse des Français qu'un expédient populaire de défense patriotique. Voilà pourquoi il parut et disparut si rapidement, sans laisser de traces profondes dans l'âme nationale. Voilà pourquoi les catholiques ne s'effrayèrent pas outre mesure de cette bourrasque. Voilà aussi pourquoi, le jour où il plut à Robespierre d'indiquer le culte de l'Être suprême comme une meilleure arme de guerre contre l'étranger, les déesses de la Raison tombèrent aussitôt et presque partout dans le discrédit et le ridicule (1).

surtout une définition de la patrie. Le second discours se termine par ces deux mots, imprimés en gros caractères : PATRIE ET VICTOIRE. — 5° *Le Citoyen, discours prononcé le 30 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible, dans le temple de la Raison, section de la Fraternité, par le citoyen* LEROILISA, *membre du comité révolutionnaire de la section.* Imp. de la section de la Fraternité, in-8 de 21 pages — Discours purement politique, sauf à la fin un mot d'adhésion, non à la Raison, mais à l'Être suprême. — 6° *Discours prononcé le décadi 30 germinal, deuxième année de la République, au temple de la Raison de la section des Gardes-Françaises à Paris par le citoyen* SHERLOCK, *capitaine au 2e bataillon du 92e régiment d'infanterie momentanément employé au Comité de sûreté générale.* Le Normand, s. d., in-8 de 12 pages. — C'est autant une apologie du gouvernement, à laquelle l'orateur, qui se dit très jeune, a mêlé cependant un court éloge de la raison, mais, chose curieuse, de la raison telle que l'avait chantée Boileau.

(1) Disons en passant que le mouvement de déchristianisation n'a paru à Auguste Comte que la manifestation stérile d'une philosophie purement négatrice et incapable d'organiser. Voici comment il s'exprime : « Cette abolition préliminaire (de la royauté), sans laquelle la Révolution française ne pouvait être pleinement caractérisée, dut bientôt s'accompagner de toutes les démolitions partielles, destinées à y compléter l'indication d'une irrésistible tendance à la rénovation totale du système social, autant que le permettait la vicieuse

nature de la seule philosophie qui pût alors diriger un tel ébranlement. Malgré une odieuse persécution, aussi impolitique qu'injuste, suscitée par une haine aveugle, et spécialement entretenue par l'instinct de rivalité religieuse d'un vain déisme, il faut surtout distinguer, à ce sujet, l'audacieuse suppression légale du christianisme, tendant à faire énergiquement ressortir, soit la caducité d'une organisation enfin devenue essentiellement étrangère à l'existence moderne, soit la nécessité d'un nouvel ordre spirituel susceptible de diriger convenablement la régénération humaine. » (*Cours de philosophie positive*, éd., de 1842, t. VI, p. 369). — Quant au culte de la Raison lui-même, voici ce qu'en dit le même philosophe : « ... En un mot, il fallait fonder la vraie religion en ralliant autour d'un centre unique, à la fois public et privé, nos sentiments, nos pensées et nos actions. Les dantoniens avaient seuls compris ce besoin, envers lequel ils entreprirent une tentative que son avortement nécessaire ne doit pas empêcher aujourd'hui de regarder comme vraiment honorable. Comparée aux vagues entreprises émanées à cet égard des esprits émancipés, anciens ou modernes, elle offre un progrès notable, en cessant d'adorer le monde extérieur pour faire prévaloir le type humain. Mais cette substitution du subjectif à l'objectif ne pouvait suffire, vu son institution métaphysique incapable de s'élever au spectacle social et forcée d'inaugurer l'attribut le plus individuel. Un tel effort, où la question était sentie, malgré l'impuissance de la solution, fait mieux ressortir la frivolité des voltairiens, éludant le problème comme inutile, et l'inanité des roussiens (*sic*), qui croyaient le résoudre en étendant l'inconséquence protestante jusqu'à la révélation. » (*Système de politique positive*, t. III, pp. 601-602.) — On remarquera qu'Auguste Comte attribue par erreur aux dantonistes en général l'initiative du culte de la Raison.

CHAPITRE XV

Commencement de la réaction contre le culte de la Raison.

Il ne faudrait pas croire que les manifestations du culte de la Raison aient interrompu partout l'exercice, même public, de la religion catholique.

En province, à l'époque du mouvement hébertiste, un grand nombre d'églises restèrent ouvertes, et il est probable que, parmi les fidèles qui les fréquentaient, il se trouvait plus d'un lecteur du *Père Duchesne* : on suivait, comme patriote, le cortège de la déesse Raison, et, comme catholique, on entendait la messe. En plusieurs consciences, la foi nouvelle coexista alors avec la foi héréditaire. Cette contradiction, si humaine et surtout si française, ne cessa que quand la Terreur devint toute puissante.

A Paris, pendant tout l'hiver de 1793-1794, bien que les églises paroissiales eussent été fermées, la religion catholique fut ouvertement suivie par une foule de croyants zélés (1). Rue d'Enfer, la chapelle

(1) « Il n'est pas vrai que cette religion (la religion catholique) fût abandonnée du peuple, comme on a voulu le faire croire. Lorsque nous ne jouissions en dernier lieu, à Paris, que de deux ou trois

de l'Institution de l'Oratoire ne désemplissait pas, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1), les jours de fête d'obligation, qui étaient les seuls où l'on y fît office. « Pendant qu'une messe se disait, il y avait dehors à peu près autant de monde que dedans, attendant que cette messe fut finie pour entendre la suivante. Des gens de la campagne, qui s'en retournaient après avoir vendu leurs denrées, profitaient avec joie et attendrissement de cette occasion d'assister au saint sacrifice, dont ils étaient privés dans le lieu de leur domicile. D'autres y venaient exprès de deux ou trois lieues, comme on allait, pour le même sujet, du faubourg Saint-Antoine à Bercy, à Charenton, à Saint-Maur, à Chelles, distant de quelques lieues, et jusqu'à Lagny, qui est au moins à six lieues (2). L'après-midi, il y avait autant de monde que la chapelle pouvait en contenir (3). » Rue Saint-Honoré, en face de la rue Saint-Florentin, dans la chapelle des religieuses de la Conception, il y eut

chapelles, tant grandes que petites, et dont la principale était à une extrémité de cette grande ville, s'est-on aperçu que la religion catholique fût tombée de vétusté, comme quelques impies se sont plu à le dire? Si toutes les autres églises avaient été fermées en conséquence de la volonté du peuple, peu de personnes auraient paru à ces chapelles. On y a vu au contraire une foule innombrable pendant tout l'hiver... » *Nouvelles écclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus pour l'année* MDCCXCIV ; Utrecht, 1794, in-4, numéro du 26 septembre 1794. — Bibl. nat., Le 3/2.

(1) Cf. Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution*, p. 218.

(2) D'après la tradition orale, l'église de Chaillot était aussi très fréquentée à la même époque.

(3) *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1794, p. 134.

aussi affluence de fidèles, et de même dans la chapelle des religieuses anglaises de la rue de Lourcine (1).

Ces chapelles ne furent fermées qu'à la fin de février 1794, par arrêtés des Comités de sections.

Ces signes incontestables de la persistance des croyances catholiques donnèrent à réfléchir aux promoteurs les plus éclairés du culte de la Raison. La tentative de déchristianisation n'était-elle pas prématurée, dangereuse ? Des doutes, des inquiétudes furent exprimés par le journal même où Chaumette avait célébré la fête de Notre-Dame. En pluviôse an II, Prudhomme se fait écrire par un de ses lecteurs (2) : « Pourquoi donc toucher à cette corde si délicate encore ? » Et le correspondant, réel ou supposé, se demande si ce n'est pas un piège de nos ennemis. Il remarque que chez lui les prêtres n'ont pas été effrayés de tout ce bruit : « J'en ai observé plus d'un qui riait sous cape et se promettait bonne composition de tout ceci... » — « D'un autre côté, les fruits de l'arbre de la vérité sont-ils mûrs pour tout le monde et d'une facile digestion ? »

Sans doute, Prudhomme essaie de réfuter ces objections, mais il le fait avec une mollesse qui semble affectée :

« La raison du peuple, dit-il, a bien grandi... La plus parfaite indifférence, pire que le mépris et la persécution, va achever de tuer l'Église : elle ne s'en relèvera pas. On chante tout haut l'office rue d'Enfer,

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1794, p. 134.
(2) *Révolutions de Paris*, n° 223, du 8 au 18 pluviôse an II, p. 479.

rue Saint-André-des-Arts et ailleurs. Le peuple, blasé là-dessus, le remarque à peine... Tandis qu'on chante encore vêpres et complies dans tous les spectacles (excepté pourtant à l'Opéra), on s'amuse fort innocemment sur le compte de ceux qui disent vêpres et et qui les entendent... Dans plusieurs paroisses de campagne, les villageois, privés de leur curé détenu comme suspect, ont pris le parti de chanter eux-mêmes l'office : c'est autant de gagné, et leurs prières ne semblent pas moins bonnes... »

Et le journaliste conclut, mais du bout de la plume et sans conviction :

« Le culte de la Raison deviendra universel et fera taire tout les autres sans s'en mêler (1). »

Quelques jours auparavant, il s'était produit une manifestation considérable contre le culte de la Raison. Un député de Paris à la Convention, un régicide et un régicide qui avait traité Louis XVI de « monstre odieux » dont il fallait se hâter « de purger le sol de la patrie », l'avocat Raffron du Trouillet publia une brochure retentissante, où il blâma hautement la tentative de déchristianisation :

« Pourquoi donc, disait-il, tous les cultes ne jouiraient-ils pas *du droit des cultes*, établi par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ? Comment pourrait-il y en avoir un seul disgracié, interdit *par le fait ?* Comment ses prêtres, chargés publiquement d'opprobre, abdiquent-ils aujourd'hui leur

(1) *Révolutions de Paris,* n° 224, du 18 au 25 pluviôse an II, p. 504.

état et le calomnient-ils, en se calomniant eux-mêmes ?... On y substitue le culte universel de *la Raison!* Je l'embrasse aussi, ce culte, avec ardeur, ou plutôt j'en fait la règle de ma conduite. Je suis le disciple de la raison, au moins autant que ces zélateurs, et je l'étais avant eux. Je pense qu'on doit pratiquer ce qu'elle enseigne, si l'on veut mériter l'amour de soi-même, l'amour de ses concitoyens et son propre bonheur : *mais la raison est l'objet d'une étude et non d'un culte.* »

Faire de la raison une religion universelle, cela semblait absurde à Raffron, et il concluait par un rappel à la tolérance, à condition que les religions se soumissent aux lois (1).

Ainsi, Hébert et ses amis avaient pu insulter le christianisme, mais non le supplanter. La foi catholique vivait encore dans beaucoup d'âmes françaises et s'affirmait au grand jour. Trois mois après la grande cérémonie philosophique de Notre-Dame, les promoteurs mêmes du culte de la Raison doutaient de leur œuvre et parlaient « de ne plus se mêler des autres cultes », c'est-à-dire qu'ils renonçaient à la fois à détruire et à fonder.

(1) *Réflexions sur les cultes et les prêtres, par Raffron, député de Paris à la Convention nationale.* Paris, Galletti, 5 nivôse an II, in-8 de 4 pages. — Bibl. nat. Ld 4/3,941.

CHAPITRE XVI

Le discours de Robespierre du 1er frimaire an II.

Cet état des esprits permit à Robespierre de se mettre en travers du mouvement hébertiste. Si ce mouvement était réellement parti de la conscience même de la nation, le futur fondateur du culte de l'Être suprême eût été brisé à son premier essai de réaction. Mais la tentative de déchristianisation n'était qu'un expédient de guerre, et l'autorité d'un homme suffit pour décider la France à adopter un autre expédient.

Pour s'opposer au culte de la Raison, Robespierre avait deux motifs : l'un religieux, l'autre politique.

Ame mystique, Robespierre était enthousiaste du néo-christianisme de Jean-Jacques Rousseau. Ce n'est pas le dogme qu'il attaquait : il reprochait seulement aux prêtres d'avoir défiguré et compliqué le dogme. Voilà le motif religieux, que nous expliquerons avec plus de détails à propos du décret sur l'Être suprême.

Quant au motif politique, dont Robespierre fit d'abord son principal argument, ce mouvement me-

naçait l'existence même du gourvernement. Hébert dépopularisait sournoisement le Comité de Salut public, en réclamant la tête des 74 Girondins, en demandant « que tout ce qui restait de la race de Capet fût immolé ». D'autre part, la déchristianisation ne donnait-elle pas aux rois des griefs plausibles contre nous ? Ne plaidait-elle pas auprès des peuples la cause de l'ancien régime ? Scandaliser ainsi l'opinion européenne, surtout l'opinion anglaise et l'opinion espagnole, n'était-ce pas tuer les germes de négociations qu'on avait semés avec tant de peine ? La paix semblait impossible avec une nation sacrilège, et, d'autre part, la Vendée ne s'éteindrait jamais.

Voilà les raisons, toutes politiques, que Robespierre fit valoir, avec son habileté d'orateur, auprès de ses collègues du Comité de Salut public, pour les décider à réagir contre le culte de la Raison. Les arguments religieux auraient eu peu de prise sur la majorité d'entre eux. En leur montrant qu'Hébert et consorts voulaient prendre leur place, que la déchristianisation nuisait au gouvernement devant l'Europe et auprès de la majorité muette de la France, Robespierre les convainquit que, dans l'intérêt de la défense nationale, il était urgent de désavouer l'impiété militante.

Mais condamner Hébert, dont le Comité avait patronné et subventionné le journal (1), n'était-ce pas

(1) Par arrêté du 23 brumaire an II, le Comité de Salut public s'était abonné pour 600 exemplaires au *Moniteur*, au *Journal universel*, à l'*Anti-Fédératiste*, au *Père Duchesne* et au *Journal des hommes libres*.

relever l'Église catholique et lui rendre ses armes contre la Révolution ?

Par un habile sophisme, Robespierre fit admettre qu'on présenterait comme athées les déchristianisateurs, qui étaient pourtant presque tout déistes, et qu'on affirmerait officiellement la croyance en Dieu. C'était emprunter aux manifestes royaux leur phraséologie et la traduire en français contre nous-mêmes. Parmi les dogmes chrétiens, c'est celui de l'existence de la Divinité que les rois objectaient à la Révolution. Le christianisme seul devait profiter du sophisme : mais on crut ce sophisme ingénieux, efficace, et on l'adopta dans l'idée de retourner contre l'Europe hostile les mêmes arguments théologiques qu'elle employait contre la République française.

Toutefois, il ne suffisait pas d'avoir rallié tout le gouvernement à cette politique nouvelle. Il fallait aussi et surtout convaincre Danton.

Tombé du pouvoir, fatigué des hommes, Danton était allé se reposer, en congé, à Arcis-sur-Aube.

Quoique bien amoindri, il était encore une grande autorité dans la République.

Q'allait-il faire à son retour ? S'il se ralliait aux Hébertistes, ceux-ci devenaient invincibles.

Personnellement, Danton n'était pas un séide du dieu du *Vicaire savoyard*. Il semble qu'il penchât plutôt vers Diderot, qu'il adoptât vaguement le naturalisme. Mais, homme d'action, les spéculations religieuses ne le passionnaient guère. Les arguments *politiques* de Robespierre le persuadèrent d'autant

plus aisément qu'après tout, arrêter le mouvement religieux, c'était détruire les projets sanguinaires des Hébertistes : quand Danton, à Arcis, avait appris le meurtre des Girondins, il avait pleuré. Voilà pourquoi il promit, comme ses actes vont le montrer, de suivre Robespierre.

La preuve de cet accord préalable est dans ce fait que Robespierre ne partit en guerre contre les Hébertistes qu'après le retour de Danton.

Danton rentre à Paris le 1er frimaire an II (21 novembre 1793) : le soir même, Robespierre, jusque-là muet, fulmine aux Jacobins contre l'athéisme.

Le plus convaincu et le plus érudit des ennemis du christianisme, Anacharsis Cloots, présidait cette séance fameuse. Le débat, qui ne semblait pas prévu, s'ouvrit par un discours d'Hébert, qui demanda du sang (celui des derniers Bourbons), et de Momoro, qui, dénonçant le fanatisme, dit « qu'il faudrait toujours trembler s'il restait un seul prêtre. »

Alors Robespierre :

« Le fanatisme ? Il expire, je pourrais même dire qu'il est mort...

« Je ne vois plus qu'un seul moyen de réveiller parmi nous le fanatisme, c'est d'affecter de croire à sa puissance. Le fanatisme est un animal féroce et capricieux ; il fuyait devant la raison ; poursuivez-le avec de grands cris : il retournera sur ses pas... »

Il ne faut pas qu'on attaque le fanatisme par un fanatisme nouveau, ni qu'on « attache les grelots de la folie au sceptre même de la philosophie ».

La Convention ne proscrira jamais le culte catholique:

« On a supposé, dit Robespierre, qu'en accueillant les offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique.

« Non, la Convention n'a point fait cette démarche téméraire. La Convention ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes, qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public; elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du culte, et elle les punira avec sévérité toutes les fois qu'ils oseront se prévaloir de leurs fonctions pour tromper les citoyens et pour armer les préjugés et le royalisme contre la République. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe: ils la diront plus longtemps, si on les empêche de la dire. Celui qui veut les empêcher est plus fanatique que celui qui dit la messe.

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin, qui, sous le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qu'il lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé; mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé, qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre. La Convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques: c'est un corps politique et populaire,

chargé de faire respecter, non seulement les droits, mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des Droits de l'homme en présence de l'Être suprême.

« On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés : que sais-je ? un fanatique.

« J'ai déjà dit que je ne parlais ni comme un individu, ni comme un philosophe systématique, mais comme un représentant du peuple. L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire (*vifs applaudissements*). Le peuple, les malheureux m'applaudissent. Si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les riches et parmi les coupables. J'ai été dès le collège un assez mauvais catholique : je n'ai jamais été un défenseur infidèle de l'humanité. Je n'en suis que plus attaché aux idées morales et politiques que je viens de vous exposer. *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.* »

Et, après un brillant éloge de l'idée consolatrice de Providence, Robespierre dit nettement aux philosophes qu'ils sont en minorité :

« Si le philosophe peut attacher sa moralité à d'autres bases, gardons-nous néanmoins de blesser cet instinct sacré et ce sentiment universel des peuples. »

Enfin voici, dans toute sa force, l'argument politique :

« Ne voyez-vous pas le piège que nous tendent les

ennemis de la République et les lâches émissaires des tyrans étrangers ? En présentant comme l'opinion générale les travers de quelques individus et leur propre extravagance, ils voudraient nous rendre odieux à tous les peuples, pour affermir les trônes chancelants des scélérats qui les oppriment. Quel est le temps qu'ils ont choisi pour ces machinations ? Celui où leurs armées combinées ont été vaincues ou repoussées par le génie républicain, celui où ils veulent étouffer les murmures des peuples fatigués ou indignés de leur tyrannie, celui où ils pressent les nations neutres et alliées de la France de se déclarer contre vous. Les lâches ne veulent que réaliser toutes les calomnies grossières dont l'Europe entière reconnaissait l'impudence, et repousser de vous, par les préjugés ou par les opinions religieuses, ceux que la morale et l'intérêt commun attiraient vers la cause sublime et sainte que nous défendons. »

Robespierre conclut en dénonçant les « agents de l'étranger », Dubuisson, Proly, Pereira, Desfieux, et en proposant un scrutin épuratoire, dont le principe fut voté d'enthousiasme (1).

Aujourd'hui que nous connaissons les conséquences de ce discours, nous avons raison d'y voir un des préludes du culte de l'Être suprême. Les contemporains n'y aperçurent qu'un sage conseil politique. Ils prirent au sérieux les protestations

(1) *Moniteur*, XVIII, 509.

libérales de l'orateur, ce droit hautement reconnu par lui de librement philosopher. Ils étaient loin de prévoir que des infortunés seraient un jour envoyés à l'échafaud pour crime de libre-pensée. Ils admirèrent et applaudirent la belle harangue de Robespierre, sans se douter qu'ils faisaient le premier pas dans la voie qui devait aboutir à la création d'une religion nouvelle et au pontificat dictatorial d'un homme.

CHAPITRE XVII

La Commune recule. — Attitude de Danton. — Palinodie de Chaumette.

Cependant les Hébertistes ne battent pas en retraite tout de suite, puisque c'est le 3 frimaire, le surlendemain du jour où Robespierre avait tonné contre l'athéisme, que Chaumette fait prendre à la Commune le fameux arrêté de fermeture des églises dont nous avons parlé plus haut.

Mais ils voient la Convention organiser la dictature du Comité de Salut public ; ils sentent que ce Comité est unanime contre eux ; ils savent que Danton s'est rallié à Robespierre. Les voilà qui ont l'air de reculer. Le 5 frimaire, Chaumette désavoue et fait rétracter par la Commune un article de l'arrêté du 3, qui demandait que les prêtres ne fussent pas employés « pour quelque classe d'ouvrage que ce fût (1) ». Il affirma que ces mots ne figuraient pas dans le texte officiel de l'arrêté, ce qui est vrai, ni même dans son réquisitoire, ce qui est plus douteux. La Commune déclara

(1) Sur cet incident, voir le *Moniteur*, XVIII, 522 ; *Buchez*, XXX, 285, et surtout les *Affiches de la commune de Paris*, nos 150 et 152.

« qu'elle n'avait jamais entendu priver des moyens de gagner leur vie les ci-devant prêtres qui exerceraient un métier ou profession quelconque ».

A la Convention, la réaction commença le lendemain même du jour où Robespierre avait parlé aux Jacobins.

Au début de la séance du 2 frimaire an II, l'Assemblée entendit, comme les jours précédents, lecture d'un grand nombre de déprêtrisations, plus ou moins cyniques. Alors Merlin (de Thionville) proposa que ces lettres ne fussent plus lues en séance, mais renvoyées à la Commission des dépêches, qui se bornerait à en communiquer la liste à la Convention : sa motion fut décrétée (1).

Vint ensuite un débat sur la grave question des secours à accorder aux prêtres qui abdiquaient.

Forestier présenta, au nom des Comités de finances et de législation, un projet de décret dont nous n'avons malheureusement pas le texte, mais nous voyons qu'il y était accordé une pension moindre aux défroqués qu'aux prêtres en exercice.

Merlin (de Thionville) proposa qu'on donnât aux défroqués une pension au moins égale à celle des autres prêtres, pour ne pas « mettre la conscience aux prises avec l'estomac ».

Cambon combattit le projet de décret. Il voulut

(1) *Procès-verbal*, XXVI, 29. Cependant, dans la même séance, la Convention accueillit la déprêtrisation du représentant en mission Ysabeau, et un décret ordonna d'effacer le mot *Religio* des murs des édifices publics de Dol. (*Ibid.*, 25 et 35.)

qu'on laissât à l'opinion publique le temps de se prononcer. Il demanda « l'ajournement de tout décret jusqu'au 1er janvier, et le maintien du traitement des ministres du culte catholique jusqu'à cette même époque. »

Danton parut alors à la tribune, pour la première fois depuis sa longue absence. Les versions de son discours sont contradictoires.

Voici ce que je crois comprendre, si je rapproche le texte du *Moniteur* de celui du *Journal des débats et des décrets* et du *Républicain français*.

Après s'être félicité du triomphe de la raison, Danton soutint ce projet de loi « fondé sur l'économie du sang des hommes ». Montrons à l'Europe, aux Belges, que nous ne voulons pas persécuter le fanatisme. Qu'on donne à *tous* les prêtres les moyens d'exister. « Si un prêtre n'a pas de quoi exister, que voulez-vous qu'il devienne? Il faut qu'il meure, qu'il aille à la Vendée ou qu'il se déclare au dedans votre irréconciliable ennemi. » — « Je demande que l'on épargne le sang des hommes ; je demande que vous ne perdiez pas les moyens de rentrer chez un de nos ennemis et de vous les concilier. Soyez justes envers tous ceux (les prêtres) qui ne sont pas nos ennemis... »

Les articles essentiels du projet des Comités furent décrétés. Mais au lieu de *pension* aux prêtres défroqués, on mit le mot : *secours*. C'était une distinction de principe : on n'encourageait pas officiellement la déchristianisation.

La Convention accorda, par forme de secours annuel, aux évêques, curés et vicaires qui avaient abdiqué ou qui abdiqueraient leurs état et fonction de prêtrise, 800 livres au-dessous de cinquante ans, 1,000 livres entre cinquante et soixante-dix ans, 1,200 livres au-dessus de soixante-dix ans. C'est-à-dire qu'elle leur donna juste les moyens d'exister.

D'après le *Journal des débats*, d'autres articles « établissaient des distinctions entre les prêtres qui abjurent et ceux qui n'abjurent pas. Thuriot pense qu'il n'est pas convenable de parler des derniers. La Convention adopte son avis. Elle passe à l'ordre du jour sur le reste du projet de loi. »

En résumé, elle n'abroge pas la constitution civile. Elle laisse les choses en état. Elle attend. Elle se refuse *à sauter le pas*, comme il semblait que ce fût la conséquence de son attitude les jours derniers.

Dans la séance du 6 frimaire an II, l'abbé Delaunay, ex-curé de Mennecy (1), vient présenter à la barre sa femme, « bonne républicaine », et ses enfants « qui portent les noms de Le Peletier, Marat et Robespierre ». Il offre sa montre en or, les boucles d'argent de sa femme, un écu de 6 livres et les petites économies de ses enfants. Vifs applaudissements. La Convention décrète l'insertion au *Bulletin* avec mention honorable au procès-verbal (2).

Danton intervient :

« Il y a un décret, dit-il, qui porte que les prêtres

(1) Voir la séance du 16 brumaire an II, *Moniteur*, XVIII, 362.
(2) *Procès-verbal*, XXVI, 168.

qui abdiqueront iront porter leur renonciation au Comité (1). Je demande l'exécution de ce décret, car je ne doute pas qu'ils ne viennent successivement abjurer l'imposture. Il ne faut pas tant s'extasier sur la démarche d'hommes qui ne font que suivre le torrent. Nous ne voulons nous engouer pour personne. Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas plus honorer le prêtre de l'incrédulité : nous voulons servir le peuple. Je demande qu'il n'y ait plus de mascarades antireligieuses dans le sein de la Convention. Que les individus qui voudront déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles des églises ne s'en fassent plus un jeu ni un trophée. Notre mission n'est pas de recevoir sans cesse des députations qui répètent toujours les mêmes mots. Il est un terme à tout, même aux félicitations. Je demande qu'on pose la barrière (2). »

Danton exposa ensuite, à mots couverts, ses desseins de clémence, comme si la suppression de la Terreur était la condition secrète de son accord avec Robespierre.

(1) Il veut dire : *à la Commission des dépêches*. Voir plus haut, p. 219.

(2) *Moniteur*, XVIII, 524. — Quoi qu'en dise le *Journal des débats et des décrets*, cette proposition de Danton ne fut l'objet d'aucun vote de la Convention. — Le *Républicain français*, p. 1526, rapporte ainsi ce début du discours de Danton : « Il existe une loi qui charge un Comité de recevoir les renonciations des prêtres. J'en demande l'exécution. On exalte beaucoup trop des démarches impérieusement commandées par les circonstances. Sans doute, ceux qui les premiers en ont donné l'exemple ont mérité des félicitations. Mais il ne faut pas savoir un très grand gré aux autres d'être entraî-

A la fin de la séance, il fit, si on en croit le *Moniteur*, un pas dans le sens des idées chères à Robespierre et la proposition que celui-ci n'avait pas osé même indiquer aux Jacobins, il la formula nettement.

Voici dans quelles circonstances :

La section de Mucius Scévola (ci-devant du Luxembourg) vint à la barre demander l'organisation immédiate de l'instruction publique. Elle présenta des enfants, dont l'un commença à réciter l'histoire du patron romain de la section. L'Assemblée l'applaudit avec bonté, et c'est alors qu'on prête à Danton un discours où il proposa une fête à l'Être suprême :

« ... Le peuple entier, dit-il, doit célébrer les grandes actions de notre Révolution. Il faut qu'il se réunisse dans un vaste temple, et je demande que les artistes les plus distingués concourent pour l'élévation de cet édifice où, à un jour indiqué, seront célébrés des jeux nationaux. Si la Grèce eut ses jeux olympiques, la France solennisera aussi ses jours sans-culottides. Le peuple aura des fêtes, dans lesquelles il offrira de l'encens à l'Être suprême, au

nés par l'irrésistible torrent de l'opinion. Des républicains ne doivent pas se livrer avec tant de prodigalité à l'enthousiasme, pas même pour honorer le prêtre de l'incrédulité. En thèse générale, il ne faut même plus admettre ces mascarades antireligieuses. Que les individus éclairés par la raison, qui sentent qu'ils doivent apporter le matériel de leur culte, renoncent à en faire trophée. Notre mission n'est pas de recevoir des processions et d'entendre des prêtres qui abjurent : ce serait toujours le même cercle à parcourir, les mêmes discours à écouter. Il y a un terme à tout : je demande que ce terme soit posé. »

maître de la nature : car nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme. »

Et il conclut ainsi :

« Donnons des armes à ceux qui peuvent les porter, de l'instruction à la jeunesse et des fêtes nationales au peuple (1). »

Cambon appuya cette motion, au nom de l'unité de la République (2). Mais Thuriot fit ajourner le projet de fête nationale, en disant que le Comité

(1) *Moniteur*, XVIII, 528. — Le *Républicain français* ne relate pas cette proposition de fête à l'Être suprême. Voici le discours qu'il prête à Danton : « Il faut que la raison s'élève sur les ruines de la superstition. On vous a parlé de monument à élever au génie qui a conduit notre Révolution. Sans doute il est bon d'en disséminer dans les départements, mais il faut qu'à de certaines époques la grande famille nationale se réunisse sur un même point. Si la Grèce eut ses jeux olympiques, nous célébrerons, avec plus de solennité encore, nos jours sans-culottides. Je demande que tous les artistes les plus distingués concourent à l'élévation d'un temple où les envoyés de tous les départements se réuniront, aux grandes commémorations de la liberté, dans les lieux qui furent son berceau. Il faut de la centralité à l'instruction comme au gouvernement ; il faut un centre d'où les lumières se réfléchiront sur tous les points de l'Empire. Les établissements particuliers seront les arcs-boutants de ce centre. Ces jeunes nourrissons nous demandent l'instruction ; c'est le pain de la raison ; il est temps de le leur distribuer. Il faut, si je peux m'exprimer ainsi, leur inculquer l'instruction par tous les pores ; il faut que les lumières poursuivent partout le vice ; il faut que le flambeau de la raison lui soit présenté face à face pour le rendre odieux à tout le monde et à lui-même. Des armes à ceux qui peuvent les porter, de l'instruction à la jeunesse, et la liberté triomphe. Je demande que ma proposition soit mise aux voix. » — Le *Journal des débats et des décrets* donne un texte à peu près semblable à celui-ci et où il n'est pas davantage question de l'Être suprême. Il y a presque lieu de se demander si Danton fit réellement et dans ces termes la proposition robespierriste que lui prête le *Moniteur*.

(2) Mais Cambon ne parla pas de l'Être suprême.

d'instruction publique était déjà chargé d'un rapport sur les fêtes, et la Convention se borna à fixer au deuxième décadi de frimaire la discussion définitive sur l'instruction publique.

Toutefois la question du culte de l'Être suprême était posée dans l'opinion, et posée par un homme peu suspect de mysticisme, par l'ami d'Hérault et de Fabre, par Danton, qui, s'il prononça réellement les paroles que lui attribue le *Moniteur*, avait accepté, dans l'intérêt de la concorde et en vue d'arrêter la Terreur, de jouer une fois le rôle de séide de Robespierre.

Devant cette alliance de Danton avec Robespierre, la Commune courba la tête. Le surlendemain, 8 frimaire an II, Chaumette fit entendre une éclatante palinodie :

« J'estime, dit-il, que le Conseil doit rejeter loin de lui toutes discussions relatives aux différents cultes. Peu nous importe que tel soit théiste ou athée, catholique ou grec, ou calviniste, ou protestant, qu'il croie à l'Alcoran, aux miracles, aux loups-garous, aux contes des fées, aux damnés. Cela ne nous regarde pas. Pourvu que ces rêves ne soient ni trop bruyants, ni trop furieux, peu nous importe. Ne nous informons pas s'il va à la messe, à la synagogue ou au prêche : informons-nous seulement s'il est républicain. Ne nous mêlons pas de ses lubies : mêlons-nous d'administrer, de lui assurer le libre exercice de ses droits, même de celui de rêver.

« Je requiers donc :

« 1° Que le Conseil arrête qu'il n'entendra aucune proposition, pétition ou motion sur aucun culte ni sur aucune idée métaphysique ou religieuse ;

« 2° Qu'il déclare que, l'exercice des cultes étant libre, il n'a jamais entendu et n'entendra jamais empêcher les citoyens de louer des maisons, de payer leurs ministres, pour quelque culte que ce soit, pourvu que l'exercice de ce culte ne nuise pas à la société par sa manifestation ; que, du reste, il fera respecter la volonté des sections qui ont renoncé au culte catholique pour ne reconnaître que celui de la raison, de la liberté et des vertus républicaines. »

Il y eut, dans le Conseil général de la Commune, une vive opposition à ce réquisitoire ; mais les conclusions en furent votées, grâce à l'intervention de Pache, dont Robespierre avait récemment fait l'éloge aux Jacobins.

Si le réquisitoire de Chaumette était un échec pour les déchristianisateurs, il ne s'y rencontrait nul anathème contre les athées, nul encouragement pour les déistes : on peut même dire que, par l'article premier de l'arrêté, le projet de culte de l'Être suprême s'y trouvait dédaigneusement écarté des préoccupations de l'homme politique. Aussi Robespierre redoubla-t-il d'imprécations contre les athées, le soir même, aux Jacobins. Et tel fut l'effet qu'il produisit sur l'opinion qu'aussitôt, à la même tribune, Hébert esquissa une rétractation, se moqua du culte de Marat : « Il faut vous dire que c'est un nouveau piège des ennemis du peuple pour discré-

diter la Révolution et lui donner un vernis de ridicule. Déjà l'on a dit que les Parisiens étaient sans foi, sans religion, qu'ils avaient substitué Marat à Jésus. Déjouons ces calomnies (1). »

On pense bien que la palinodie des Hébertistes n'était pas sincère. Ils tentèrent de prendre leur revanche sur le terrain politique, et Chaumette voulut rendre à la Commune la dictature parisienne. Le 11 frimaire, il lui fit voter, sous prétexte de mesures de clémence et d'humanité, que, malgré le décret du 17 septembre 1793, qui subordonnait les Comités révolutionnaires au Comité de sûreté générale, ceux de Paris seraient convoqués à l'Hôtel de Ville pour le 14 frimaire. Mais, le 14 frimaire au matin, le Comité de Salut public fit annuler cet arrêté par la Convention et édicter dix ans de fers contre les administrateurs qui résisteraient au gouvernement. Chaumette dut s'excuser et congédier les Comités révolutionnaires (2).

Mais il ne faudrait pas croire que, dans la question religieuse, la Convention se soit tout de suite et docilement rangée à l'avis de Robespierre et de Danton. Si les mascarades antichrétiennes cessent ou plutôt deviennent rares, l'Assemblée accueille à sa barre, le 10 frimaire, une députation des « élèves de la section des Arcis », qui lui débitent plusieurs harangues : « Au lieu d'aller collectivement à la messe,

(1) *Moniteur*, XVIII, 549.
(2) Buchez, XXX, 309.

nous irons tous à l'exercice, pour y apprendre le maniement des armes ; au lieu d'apprendre l'évangile, nous apprendrons la déclaration des droits. Notre catéchisme sera la Constitution. Nous ne reconnaîtrons plus d'autres confessionnaux que les guérites de nos corps de garde ; et là, au lieu d'accuser nos fautes, nous veillerons sur celles des autres, etc. (1). »

Dans la même séance, un vieux prêtre, nommé Bachelier, vient abdiquer et déclare que le christianisme n'est « qu'un tas de fables » et ses mystères « un tas d'impertinences, de sottises et d'absurdités (2) ».

Enfin, ce jour-là, la Convention avait envoyé une députation à Saint-Roch pour assister à la fête de la Raison et au discours de l'acteur Monvel. Cette députation fit à son retour un rapport enthousiaste (3).

Si, le 12 frimaire, Danton interrompit avec sarcasme un citoyen qui voulait lire à la barre un poème en l'honneur de Marat (4), en revanche, le 14 frimaire, Couthon lui-même, le croyant Couthon, apporta à la tribune des reliques et s'en moqua (5). Puis on lut avec honneur une lettre d'André Dumont, du 11 frimaire, où il se félicitait, en termes plus que

(1) *Journal des débats et des décrets*, p. 140.
(2) *Moniteur*, XVIII, 551.
(3) Ces commissaires étaient Gouly, Roberjot, Colombel, Chamborre, Dubois-Crancé, Deleyre, Michel Robert, Monmayou, Gaultier et Tellier. (*Procès-verbal*, XXVI, 219.)
(4) *Moniteur*, XVIII, 575.
(5) *Ibid.*, XVIII, 584.

voltairiens, des progrès de la déchristianisation dans la Somme et le Pas-de-Calais, et racontait avec attendrissement une fête de la Raison à Péronne (1). Dans la séance du 22 frimaire et dans les suivantes, la Convention accorda la mention honorable et l'insertion au *Bulletin* à des lettres qui annonçaient, en style hébertiste, des abdications de prêtres, des destructions injurieuses d'objets sacrés et même des inaugurations de temples de la Raison (2). Elle accueillit avec éloge, le 27 frimaire, une lettre de la commune de Ferney (3), qui envoyait l'argenterie « de sa ci-devant église que feu Voltaire avait dédiée *à Dieu seul* », et annonçait que son curé « avait remis volontairement ses lettres de prêtrise, qui ont été brûlées (4) ».

(1) *Ibid.*, XVIII, 593.
(2) Cf. *Procès-verbal*, XXVII, 129, 131, 133, 135, 137, 153, 159, 177, 178, 202, 256, 312, 314, etc.
(3) Elle avait pris le nom de *Ferney-Voltaire*.
(4) *Procès-verbal*, XXVII, 288.

CHAPITRE XVIII

Le décret du 16 frimaire an II sur la liberté des cultes.

Cette attitude de la Convention montrait que l'esprit voltairien du mouvement hébertiste n'était pas mort en elle et qu'elle éprouvait, à l'égard des idées religieuses, des sentiments d'indifférence ironique. Robespierre et le gouvernement résolurent alors, pour l'engager sans retour dans leur politique, de la décider à de graves mesures protectrices du catholicisme.

Le 15 frimaire an II, au nom du Comité de Salut public, Robespierre fit voter une *Réponse de la Convention nationale aux manifestes des rois ligués contre la République*. La question religieuse y faisait l'objet de la déclaration suivante aux peuples de l'Europe :

« Vos maîtres vous disent que la nation française a proscrit toutes les religions, qu'elle a substitué le culte de quelques hommes à celui de la Divinité. Ils nous peignent à vos yeux comme un peuple idolâtre ou insensé. Ils mentent. Le peuple français et ses représentants respectent la liberté de tous les cultes et n'en proscrivent aucun. Ils honorent la vertu des

martyrs de l'humanité, sans engouement et sans idolâtrie ; ils abhorrent l'intolérance et la superstition, de quelques prétextes qu'elles se couvrent ; ils condamnent les extravagances du philosophisme comme les folies de la superstition et comme les crimes du fanatisme. »

La Convention décréta que cette *Réponse* serait traduite dans toutes les langues.

Dans la même séance, Barère, au nom du Comité, proposa un décret pour établir la liberté religieuse et, par conséquent, protéger le catholicisme. Robespierre le défendit avec âpreté et éloquence. Cambon parla dans le même sens, mais en philosophe. La Convention hésita, et le projet fut renvoyé au Comité de Salut public, pour être présenté de nouveau.

Le lendemain, 16 frimaire, Robespierre en personne vint relire le projet de décret, qui, sans débat, fut adopté en ces termes :

« La Convention nationale, considérant ce qu'exigent d'elle les principes qu'elle a proclamés au nom du peuple français et le maintien de la tranquillité publique, décrète :

« Article premier. Défend toutes violences ou mesures contraires à la liberté ;

« Art. 2.— La surveillance des autorités constituées et l'action de la force publique se renfermeront, à cet égard, chacune pour ce qui les concerne, dans les mesures de police et sûreté publique ;

« Art. 3. — La Convention, par les dispositions précédentes, n'entend déroger en aucune manière

aux lois répressives, ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulents et contre tous ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté.

« Elle n'entend pas non plus fournir à qui que ce soit aucun prétexte d'inquiéter le patriotisme et de ralentir l'essor de l'esprit public.

« La Convention invite tous les bons citoyens, au nom de la patrie, à s'abstenir de toutes disputes théologiques ou étrangères aux grands intérêts du peuple français, pour concourir de tous leurs moyens au triomphe de la République et à la ruine de ses ennemis.

« L'adresse, en forme de réponse aux manifestes des rois ligués contre la République, décrétée par la Convention nationale le 15 frimaire, sera réimprimée par les ordres des administrations de district pour être répandue et affichée dans l'étendue de chaque district ; elle sera lue, ainsi que le présent décret, au plus prochain jour de décadi, dans les assemblées de commune ou de section, par les officiers municipaux et par les présidents des sections (1). »

Le Comité de Salut public fit imprimer ce décret, à

(1) *Procès-verbal*, XXVII, 27. La Convention modifia ce décret, dans la séance du 18 frimaire, de manière à ne point paraître désavouer les représentants en mission qui avaient pris part au mouvement hébertiste. Barère fit donc ajouter au troisième paragraphe ces mots : « La Convention n'entend pas non plus improuver ce qui a été fait ces derniers jours en vertu des arrêtés des représentants du

50,000 exemplaires, le répandit partout, et en recommanda l'exécution, par de remarquables circulaires aux Sociétés populaires et aux autorités constituées (1) et par des lettres individuelles adressées aux représentants en mission dont le zèle antichrétien lui semblait plus particulièrement opposé à la politique nouvelle (2).

Il était impossible de rendre alors au catholicisme un service plus efficace : le gouvernement le sauvait. Il eut même soin de le protéger contre les injures, si meurtrières, du théâtre, et il interdit les pièces irréligieuses. Ainsi, quand Léonard Bourdon voulut faire jouer sa *Sans-culottide dramatique en trois actes*, pièce antichrétienne, le Comité de Salut public prit, le 2 nivôse an II, l'arrêté suivant, qui est de la main de Robespierre :

« Le Comité de Salut public, voulant déconcerter les manœuvres contre-révolutionnaires pratiquées pour troubler la tranquillité publique, en renouvelant les querelles religieuses;

« Voulant faire respecter le décret rendu le 16 frimaire par la Convention nationale pour maintenir la paix et la liberté des cultes ;

peuple. » Or ces arrêtés, selon les propres expressions de Barère, avaient été pris « pour aider les citoyens à détruire la superstition ». Consacrer de tels arrêtés, c'était revenir en partie sur le principe même du décret du 16 frimaire. *Moniteur*, XVIII, 622; *Procès verbal*, XXVII, 63.

(1) Cf. Hamel, *Histoire de Robespierre*, III, 245, et Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution*, 222.

(2) Voir les lettres du Comité à Prost, à Lequinio, à Lefiot (janvier 1794), dans Hamel, III, 418, 419.

« Fait défendre au théâtre de l'Opéra et à tous autres de représenter la pièce intitulée : *le Tombeau des imposteurs et l'inauguration du Temple de la Vérité*, et toutes celles qui peuvent tendre au même but, sous les peines portées par les décrets précédents contre ceux qui abusent du théâtre pour favoriser les vues des ennemis de la Révolution.

« Robespierre, B. Barère (1). »

A la fin de décembre 1793 et au commencement de janvier 1794, l'Opéra annonça tous les jours, comme devant être joué sous peu, un opéra en un acte, *la Fête de la Raison*, paroles de Sylvain Maréchal; puis l'annonce disparut des journaux, et l'opéra ne fut pas joué.

Le 17 octobre 1793, le même Sylvain Maréchal avait pu faire représenter son *Jugement dernier des Rois*, où le pape était ridiculisé. Le 20 janvier 1794, on proposa aux Jacobins de faire jouer cette pièce le lendemain, 21 janvier, pour l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI. La motion tomba, la pièce ne fut pas reprise, et le théâtre de la République donna ce soir-là le *Nouveau réveil d'Épiménide*.

Il est évident, bien que nous n'ayons pas trouvé d'arrêté conforme, que, dans les deux cas, le Comité de Salut public intervint pour empêcher la profanation du catholicisme par le théâtre (2).

(1) Arch. nat. AF II, 67. — Cette interdiction fut rapportée, le 27 thermidor an II, par un arrêté signé Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Tallien, Bréard, Eschassériaux, P.-A. Laloy (Arch. nat., *Ibid.*).

(2) C'est ainsi que plus tard, comme nous le verrons, on interdit aux théâtres de représenter la fête de l'Être suprême.

CHAPITRE XIX

La résistance à la politique de Robespierre.

Malgré ces mesures gouvernementales, il s'en faut de beaucoup que le mouvement du culte de la Raison s'arrête aussitôt. Ainsi, aux Jacobins même, la séance du 8 frimaire an II, où Robespierre avait tonné contre les déchristianisateurs, se termina « par quelques députations qui annoncèrent l'abnégation (*sic*) de plusieurs communes de toute superstition religieuse quelconque (1). » Cloots, malgré la déclaration de Robespierre contre les athées, avait continué à présider le club jusqu'au 9 frimaire inclus, et on l'avait remplacé au fauteuil par un des Jacobins les plus hostiles au christianisme, le chimiste Fourcroy.

La Commune, en dépit de ses rétractations officielles, reçoit avec sympathie les députations de déchristianisateurs. Par exemple, le 19 frimaire, la commune de Charonne vient lui annoncer, en termes agressifs, qu'elle a renoncé au culte et qu'elle « ne reconnaît plus de paradis que dans le régime

(1) *Moniteur*, XVIII, 549.

républicain (1) ». Le 20 frimaire, nous avons vu qu'elle célèbre avec éclat la fête de la Raison à Notre-Dame. Le 24, elle entend le rapport des commissaires (2) qu'elle a nommés pour aller assister à la fête civique donnée le 20 par la commune de Brutus, ci-devant Ris (3). Les aristocrates y avaient renversé le buste de Brutus, qu'on a aussitôt rétabli: applaudissements. Le 28 frimaire, la section de la Fontaine-Grenelle annonce qu'elle s'était proposé de célébrer la fête de la Raison dans une église de son arrondissement; mais, le Comité de Salut public ayant disposé de ce local pour y mettre des armes, la section a arrêté que les fonds provenant de la collecte destinée aux frais de cette fête seraient employés au soulagement de l'humanité souffrante. Le Conseil de la Commune applaudit à cette détermination et en arrête la mention civique au procès-verbal (4). On voit que la question religieuse continue à passionner la Commune de Paris, mais dans un sens hostile à la politique de Robespierre.

D'autre part, si le culte de la Raison languit à Paris, s'il se confine pédamment dans les édifices, presque à huis clos, ainsi que nous l'avons vu, il faut cependant noter qu'il ne disparaît pas tout à fait, et, le 30 germinal an II, plusieurs semaines après la

(1) *Moniteur*, XVIII, 626.

(2) On trouvera le texte du rapport de ces commissaires dans les *Affiches de la Commune de Paris*, nos 170 et 171.

(3) C'est la première commune de France qui eût abjuré le catholicisme. Voir plus haut, p. 36.

(4) *Moniteur*, XIX, 3, et *Affiches de la Commune*, no 174.

mort d'Hébert, il y a encore une fête de la Raison dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré.

Enfin, dans les Comités de gouvernements eux-mêmes, Robespierre pouvait constater avec inquiétude que sa politique de réaction contre le mouvement hébertiste n'était suivie qu'avec tiédeur. Le Comité de sûreté générale y était plutôt hostile, et il est évident que la majorité du Comité de Salut public n'admit qu'avec peine la liberté accordée à l'église catholique par le décret du 16 frimaire. C'est Barère, on l'a vu, qui fit modifier ce décret par la Convention, dans la séance du 18 frimaire, de telle sorte que le principe libéral qui en était la base recevait une forte atteinte, puisque la Convention, se désavouant, approuvait les violences exercées dans le passé contre le catholicisme par les représentants en mission, ce qui revenait à maintenir la fermeture des églises partout où les représentants l'avaient ordonnée. Le 1er nivôse au soir, des citoyens et citoyennes vinrent à la barre se plaindre des violences exercées contre le culte. Dans sa réponse, le président Voulland blâma ces violences et déclara, en termes peu robespierristes, que la Convention ne voulait pas laisser revivre la religion catholique : « En maintenant la liberté des consciences, dit-il, la Convention empêchera une religion impérieuse et exclusive de se lever encore sur les débris des religions rivales ; et, toujours ferme à son poste, toujours inviolablement attachée aux principes immortels qui fondent et soutiennent les républiques, elle ne laissera point

descendre de ses hauteurs majestueuses le génie du peuple français, qui lui a confié ses destinées. » Et on passa à l'ordre du jour, motivé sur l'existence de la loi du 16 frimaire (1).

En fait, cette loi n'est guère appliquée. La déchristianisation se ralentit, mais elle ne cesse pas. Dans l'Ain et le Mont-Blanc, les représentants en mission exigent des prêtres assermentés qu'ils signent une formule de serment par laquelle ils déclarent abdiquer leur ministère, reconnaître comme fausseté, illusion et imposture tout prétendu caractère et toutes fonctions de prêtrise, et jurent, en face des magistrats du peuple, de ne jamais se prévaloir des abus d'un métier sacerdotal auxquels ils renonçaient. En moins d'un mois, deux cent soixante-trois ecclésiastiques signent cette formule dans les deux départements.

Dans le Lyonnais, Javogues poursuit avec la même brutalité qu'avant le 16 frimaire le mouvement de déchristianisation (2).

Alors les catholiques se tournent vers Robespierre.

Ainsi, les syndics de la paroisse de Saint-Just (Lot-et-Garonne) lui écrivent, le 18 ventôse an II, que Monestier (de la Lozère) vient de supprimer le culte :

« Remplis de confiance en ton équité, citoyen représentant, nous te conjurons, les larmes aux yeux et au nom de la religion, de nous être favorable;

(1) *Moniteur*, XIX, 28 ; *Journal des débats et des décrets*, XII, 13 ; *Procès-verbal*, XXVIII, 19.

(2) Hamel, III, 416 et suiv.

nous ne demandons que la justice ; nous ne tenons point aux exercices extérieurs, comme *processions*, car nous n'avons jamais été fanatisés, et ayant toujours été paisibles ; mais si, par ton canal, nous pouvions conserver le culte public dans l'intérieur de nos églises et notre cloche comme le signal pour nous y rendre, nous te bénirions à jamais ; ce bienfait serait gravé dans nos cœurs, et tu nous porterais à une reconnaissance éternelle (1). »

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, etc., III, 124.

CHAPITRE XX

Meurtre d'Hébert, de Danton et de Chaumette.

C'est avec raison que les âmes pieuses s'adressaient ainsi à Robespierre. Il fut vraiment, et autant qu'on pouvait le faire en ce temps-là, le patron et le défenseur des catholiques. Non content de combattre les idées des déchristianisateurs, voici maintenant qu'irrité par l'opposition sourde et railleuse dont il est entouré, il s'attaque à leurs personnes.

On se rappelle qu'il avait décidé les Jacobins, le 1er frimaire, à voter qu'ils s'épureraient eux-mêmes. Cette épuration commença le 9 frimaire (29 novembre 1793). Le tour d'Hébert arriva le 21. Bentabole lui reprocha d'avoir raillé le déisme de Ch. Laveaux, et lui-même, Bentabole, déclara « qu'il croirait toujours à un Être suprême ». Hébert répondit: «..... On m'accuse d'athéisme, je nie formellement l'accusation... Quant aux opinions religieuses qu'on m'accuse d'avoir émises dans mon journal, je nie formellement le fait, et je déclare que je prêche aux habitants des campagnes de lire l'Évangile. Ce livre de morale me paraît excellent, et il faut en

suivre toutes les maximes pour être parfait jacobin ; le Christ me semble le fondateur des Sociétés populaires. » Le 22, Anacharsis Cloots, interrogé sur sa nationalité, répond : « Je suis de la Prusse, département futur de la République française. » On lui demande s'il n'a pas eu des relations avec les Vandenyver, banquiers hollandais établis à Paris et arrêtés comme complices de la Dubarry. Il est bien obligé de reconnaître qu'ils ont été ses banquiers. Alors éclate un foudroyant réquisitoire de Robespierre : Cloots est un baron allemand à cent mille livres de rentes, un agent de l'étranger, un traitre, un propagateur de la République universelle : « Dédaignant le titre de citoyen français, il ne voulait que celui de citoyen du monde. Eh ! s'il eût été bon Français, eût-il voulu que nous tentassions la conquête de l'univers ?... Eût-il voulu que nous fissions un département français du Monomotapa ? » Mais c'est surtout en matière religieuse que le pauvre Anacharsis a péché : « Il est une troisième crise dont M. Cloots pourra se vanter, mais ce ne sera que devant des imbéciles ou des fripons... Je veux parler du mouvement contre le culte, mouvement qui, mûri par le temps et la raison, eût pu devenir excellent, mais dont la violence pouvait entraîner les plus grands malheurs, et qu'on doit attribuer aux calculs de l'aristocratie. » Puis Robespierre reproche à Cloots d'avoir entraîné Gobel à abdiquer et rappelle comment il lui a déjà fait la leçon à ce sujet au Comité de Salut public. Cloots a été président des

Jacobins : l'étranger va croire que son parti domine aux Jacobins. Conclusion : « Paris fourmille d'intrigants, d'Anglais et d'Autrichiens. Ils siègent au milieu de nous, avec les agents de Frédéric... *Cloots est un Prussien*... Je vous ai tracé l'histoire de sa vie politique... Prononcez. »

Le malheureux resta abasourdi et ne put rien répondre. La Société vota l'exclusion de tous les nobles, prêtres, banquiers et étrangers, — et nommément de Cloots.

Ainsi Robespierre a obtenu l'élimination du seul déchristianisateur qui gardait le courage de son opinion. Hébert a été forcé à se rétracter, à proclamer l'Être suprême : le voilà déconsidéré, affaibli, *guillotinable* dans un temps donné. D'autre part, le pouvoir du Comité de Salut public, qui est le pouvoir de Robespierre, s'est fortifié par le décret du 5 frimaire, qui lui a donné l'omnipotence dans la direction des affaires militaires, et surtout par le décret du 14 frimaire, qui a organisé le gouvernement révolutionnaire en dictature. En même temps, le Comité s'assurait de l'opinion par des moyens d'ancien régime, en rétablissant par une voie indirecte la censure des journaux (14 frimaire) et en accordant une subvention pécuniaire secrète au club des Jacobins (24 frimaire). Bientôt les victoires des armées et surtout la reprise des lignes de Wissembourg et le déblocus de Landau donnèrent au gouvernement une autorité dont Robespierre usa pour se délier de ses engagements probables avec Danton, qui réclama en vain

la cessation de la Terreur, et pour abattre, avec l'aide même de son trop généreux rival, le parti hébertiste, non plus comme irréligieux, mais comme violent. Puis Robespierre se tourna contre Danton et le fit périr.

Je n'ai point à raconter ici ces événements tragiques. Il suffira de constater que ces luttes civiles revêtirent une forme toute politique : Robespierre, alors qu'il se battait contre Danton et contre Hébert, parut avoir oublié la question religieuse. En réalité, il attendait, pour revenir à ses projets de pontificat, d'être débarrassé de ses adversaires de droite et de gauche, des *modérés* et des *enragés*. Il savait que Danton n'avait adhéré que des lèvres au culte de l'Être suprême, que ses plus chers amis, Fabre d'Églantine, Hérault de Séchelles, éprouvaient à l'égard du christianisme les mêmes sentiments d'aversion qu'Hébert, Cloots et la Commune. Pour tuer la libre pensée, cet homme d'ancien régime ne vit rien de mieux à faire que de tuer les libres penseurs, mais il eut soin de les présenter à l'opinion comme des conspirateurs royalistes qui faisaient le jeu de l'étranger, les uns en ralentissant la Révolution, les autres en l'outrant.

A peine la tête de Danton est-elle tombée, que Robespierre revient à sa pensée dominante et, libre enfin de réaliser son rêve, il fait annoncer par Couthon à la tribune de la Convention, le 17 germinal, quelques heures après le meurtre de son rival, la prochaine proclamation du culte de l'Être suprême.

Et aussitôt le tribunal révolutionnaire devient un tribunal d'inquisition religieuse, comme par un changement à vue.

On avait affecté de ne condamner Hébert que sur une accusation politique. Il en fut tout autrement de Chaumette, dont Robespierre s'était donné la joie d'écrire lui-même le mandat d'arrestation (1). Sans doute, dans ce procès de Chaumette, il y eut un *amalgame* monstrueux et, pour perdre les accusés dans l'opinion, on les associa à des politiques, à un militaire prévenu de trahison, comme le général Dillon, qui fut interrogé le premier et eut sans doute les honneurs du fauteuil réservé au chef de conspiration. Mais le grief contre Chaumette, Gobel et consorts fut bien un grief religieux. L'acte d'accusation leur reprochait de s'être coalisés « pour effacer toute idée de la divinité et vouloir fonder le gouvernement français sur l'athéisme. » Le président du tribunal apostropha Gobel en inquisiteur et fut l'organe de la réaction robespierriste, dont il marqua le caractère en termes inoubliables, quand il déclara à l'ex-évêque qu'en matière religieuse personne n'a le droit d'innover, tant que l'autorité ne s'est pas prononcée (2). Quant à Chaumette, on lui fit reprocher, par le témoin Louis Roux, d'avoir empêché, en 1793, la messe de minuit ! C'est pour n'avoir pas pensé sur Dieu comme Robespierre que ces infortunés furent traînés à l'échafaud.

(1) 27 ventôse an II. Arch. nat., F 7, 4435.
(2) Buchez, XXXII, 291, 292.

Cet assassinat inaugure l'affreuse et despotique réaction qui suivit la chute de Danton. La guerre robespierriste contre l'idée commence. Un dogme va être imposé aux consciences. Le procès de Chaumette est la préface du culte de l'Être suprême.

CHAPITRE XXI

Préliminaires du culte de l'Être suprême.

Nous avons exposé les tentatives de Robespierre pour réagir contre le culte de la Raison en le flétrissant du nom d'athéisme et en envoyant à l'échafaud, non seulement les déchristianisateurs, comme Hébert, mais ceux-là mêmes, comme Danton, à qui il pouvait reprocher de n'avoir adhéré que du bout des lèvres à la religion du *Vicaire savoyard*.

Danton est guillotiné le 16 germinal an II : le 17, Couthon annonce à la Convention, au nom du Comité de Salut public, le prochain dépôt d'importants rapports et projets de loi, et, entre autres, « un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel, dont les Hébertistes n'ont pas ôté au peuple l'idée consolante (1) » : la Convention nationale applaudit à cette annonce (2).

(1) *Moniteur*, XX, 151.

(2) Un écrivain positiviste, M. Foucart, a dit avec esprit : « Le plan de Robespierre, pour achever la moralisation de la France, était fait en trois points, comme celui d'un prédicateur : annonce de Dieu, proclamation légale de Dieu, fête légale de Dieu. » (*La politique positive, revue occidentale*, années 1872-1873, p. 324.)

Le 25 germinal, une députation de la commune de Franciade est à la barre, avec Thérèse Levasseur. Les pétitionnaires réclament l'exécution du décret de la Constituante du 27 août 1791, qui décernait à Jean-Jacques Rousseau les honneurs dus aux grands hommes (1), et la Convention décrète que les cendres de l'auteur de l'*Émile* seront portées au Panthéon français (2).

Depuis quelque temps déjà, l'éloge du christianisme se faisait entendre jusque dans les temples de la Raison. Ainsi quand, le 20 nivôse an II, les habitants de Vaugirard inaugurèrent leur temple de la Raison, l'orateur de la cérémonie, Michault Lannoy (3), se proclama chrétien et demanda une religion pour le peuple, surtout en temps de défense nationale : car, d'après lui, la religion est le ressort de la discipline dans les armées. Et il s'éleva contre le reproche adressé aux républicains français d'avoir innové en matière religieuse :

« Il est bien vrai, dit-il, que les innovations sont dangereuses en matière de religion, qu'il est même difficile aux innovateurs (*sic*) de prouver, par leur propre conduite et par celle de leurs disciples, que

(1) Stanislas de Girardin avait voulu garder les restes mortels de Jean-Jacques, et l'idée de les transférer au Panthéon s'était ainsi trouvée ajournée.

(2) Robespierre n'eut pas la joie d'assister à la panthéonisation de son maître : cette cérémonie n'eut lieu que le 20 vendémiaire an III.

(3) *Discours prononcé par Michault Lannoy, citoyen français, à Vaugirard, le 20 nivôse, à l'occasion de l'inauguration du temple de la Raison.* Paris, Moutard, s. d., in-8 de 15 pages. — Carnavalet, 12,272.

la morale et la vertu gagnent à mesure que l'ancienne religion se perd. Mais ici, citoyens, avez-vous abandonné votre ancienne religion ou vos prêtres ne l'ont-ils pas abandonnée eux-mêmes depuis plusieurs siècles ? Avez-vous abandonné la religion chrétienne, qui nous ordonne d'aimer Dieu par-dessus toute chose et notre prochain comme nous-mêmes ? Avez-vous abandonné la religion chrétienne, qui nous donne le principe de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes? Non, citoyens, ce n'est pas cette religion que vous avez quittée : c'est celle-là même que vos prêtres idolâtres ont abandonnée depuis plusieurs siècles. Gardez, conservez votre religion. Voici ce qu'elle vous conseille. Fuyez, vous dit-elle, fuyez avec horreur un culte extérieur, qui a pris la place de la morale, fuyez des prêtres infâmes qui prêchent et qui soutiennent le parjure, la trahison, etc., etc. »

Et la péroraison de l'orateur républicain fut chrétienne :

« Citoyens, s'écria-t-il, tous les principes de la religion, de la nature et de la raison, et même de Jésus-Christ, sont écrits sur nos portes et sur nos cœurs : *Unité*, *indivisibilité de la République française*, *liberté*, *égalité*, *fraternité ou la mort.* Voilà notre Évangile politique et moral ; et ce peu de mots, ainsi que je vous le prouverai dans d'autres discours, renferme toutes les lois et tous nos devoirs, comme notre courage, nos bras et nos armes renferment notre salut et nos victoires. »

Au lendemain de la mort d'Hébert, dans le temple de la Raison de la section Bonne-Nouvelle, le musicien Goui se fit applaudir en chantant une ignoble complainte contre le *Père Duchesne*, sur l'air : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître.*

Ciel! il était si patriote,
Il faisait des discours si beaux!
Pourquoi siffle-t-il la linotte,
Le fameux marchand de fourneaux?

Et un sieur Thibon improvisa trois couplets, aussi injurieux que plats, pour ajouter aux huit que venait de chanter Goui. C'est ainsi que le malheureux Hébert fut ignominieusement chansonné dans un de ses temples de la Raison! On n'avait pas seulement déserté ses idées : on bafouait sa personne (1).

D'autre part, la commune robespierrisée renie chaque jour davantage le mouvement de déchristianisation. Le 30 germinal, l'agent national Payan, successeur de Chaumette, proclame officiellement que le culte de la Raison doit être le culte de l'Être suprême :

« Élevons partout, dit-il, des temples à la Raison. Mais est-ce à notre raison faible et chancelante, qui

(1) *Rapport exact de la fête morale qui a eu lieu dans le temple de la Raison de la section Bonne-Nouvelle, le 30 ventôse, l'an deuxième de la République française une et indivisible.* Société typographique des Trois-Amis, s. d., in-8 de 7 pages. — Carnavalet, 12,272. — Cette date du 30 *ventôse* est évidemment erronée, puisque Hébert ne fut guillotiné que le 4 germinal an II.

croît avec nous, qui ne se forme que des leçons de l'expérience et qui décline dans notre vieillesse, que nous aurions élevé des temples ? Aurions-nous pu, dans ce siècle de lumière, avoir une idée aussi folle, aussi absurde ? Non, le peuple n'a point cru élever des temples à sa raison ; il a voulu n'en élever sans doute qu'à cette raison éternelle qui gouverne le monde et qui n'est autre que l'Être suprême : c'est à lui que nous devons nos hommages (1). »

Le 1er floréal, une députation vint se plaindre à la barre de la Convention de ce que le décret sur la liberté des cultes était constamment violé. Si le peuple a laissé « fouler aux pieds *sa* religion », ç'a été pour éviter la guerre civile. Les pétitionnaires appellent de tous leurs vœux la fête à l'Être suprême ; ils demandent « une religion républicaine et des hymnes qui seront dédiés à l'Éternel ». Le président Amar répondit froidement ; s'il tonna contre l'athéisme, s'il fit l'éloge de l'idée d'une « providence bienfaisante », en revanche, il combattit indirectement le projet de culte public annoncé par Couthon et dont les pétitionnaires réclamaient la réalisation : « Écartons de nous, dit-il, le fanatisme, l'imposture des prêtres de Baal. Le culte de l'Être suprême ne consiste pas dans de viles superstitions : un cœur pur, une conscience irréprochable, voilà le temple, les autels qui sont dignes de lui. Les accents de la vertu dirigés vers lui : voilà les hymnes touchants et su-

(1) *Moniteur*, XX, 395.

blimes qui pénètrent jusques au séjour de sa gloire (1). »

Mais ces protestations contre la religion que Robespierre s'apprêtait à fonder étaient timides, embarrassées, équivoques. Le peuple n'y prenait pas garde ou ne les comprenait pas. Au contraire, les partisans du culte de l'Être suprême exprimaient leur vœu avec clarté : ils se sentaient soutenus par la masse catholique de la nation. Il y avait là comme un mouvement d'opinion, auquel Robespierre ne sembla qu'obéir, quand il proposa enfin à la Convention le fameux décret du 18 floréal.

(1) J'emprunte le récit de cet incident au *Journal des débats et des décrets*. Il ne figure ni dans le *Procès-verbal*, ni dans le *Moniteur*, ni dans le *Républicain français*.

CHAPITRE XXII

Robespierre et Jean-Jacques Rousseau.

C'est le lieu d'indiquer en quel état d'âme se trouvait Robespierre quand il fonda le culte de l'Être suprême (1).

Nous avons vu qu'il était, en religion, disciple de Jean-Jacques Rousseau. Or la pensée du *Vicaire savoyard* est à coup sûr une pensée chrétienne. A l'*Encyclopédie*, Rousseau oppose l'Évangile tel que sa conscience de calviniste l'interprète ; à la science, il oppose la tradition et l'autorité ; son homme primitif et idéal n'était pas seulement né vertueux, il était né chrétien, et la civilisation ne l'a pas seulement rendu vicieux, elle l'a aussi rendu philosophe. Le ramener à lui-même, à la nature, ce sera le ramener au christianisme, non au christianisme romain, mais au christianisme pur et original.

Voici comment le Vicaire savoyard opère ce retour à la nature, qui est la religion évangélique.

(1) Nous sommes obligé de répéter ici en partie ce que nous avons déjà dit de la politique religieuse de Robespierre dans les *Orateurs de la Législative et de la Convention*, t. II, p. 356 et suivantes.

C'est d'abord une prétendue *table rase*, mais moins rase encore que celle de Descartes. En réalité, Rousseau n'élimine provisoirement de son esprit que les opinions ou les préjugés qui gênent sa théorie. Tout de suite, sur cette table rase, il aperçoit et il adopte trois dogmes : 1° Je crois qu'une volonté meut l'univers et anime la nature ; 2° Si la matière mue me montre une volonté, la matière mue selon certaines lois me montre une intelligence, qui est Dieu ; 3° L'homme est libre de ses actions et, comme tel, animé d'une substance immatérielle.

Sur ces principes, Rousseau bâtit aussitôt une théodicée et une morale. Il orne son Dieu des attributs classiques, tout en affectant d'écarter toute métaphysique, et il reprend les formules mêmes des Pères de l'Église. Il y a une Providence (Robespierre saura le rappeler à Guadet) ; mais, comme l'homme est libre, ce qu'il fait librement ne doit pas être imputé à la Providence. C'est sa faute s'il est méchant ou malheureux. Quant aux injustices de cette vie, c'est que Dieu attend l'achèvement de notre œuvre pour nous punir ou nous récompenser. Notre âme immatérielle survivra au corps « assez pour le maintien de l'ordre », peut-être même toujours. Dans cette autre vie, la conscience sera la plus efficace des sanctions. « C'est alors que la volupté pure qui naît du contentement de soi-même, et le regret amer de s'être avili, distingueront par des sentiments inépuisables le sort que chacun se sera préparé. » Et c'est ici que se place cette belle apologie de la conscience :

« Conscience ! conscience ! instinct divin, etc. »

Voilà ce qu'il y a de nouveau et d'antichrétien dans Rousseau. Un pas de plus, et il semble qu'il dirait : Dieu, c'est la loi morale, Dieu est dans la conscience, brisant ainsi, pour une formule supérieure, le vieux moule religieux. Mais aussitôt il retombe, selon le mot de Quinet, dans la nuit du moyen âge. Après de vagues attaques contre les religions positives, l'hérédité et l'éducation rabattent son audace d'un instant et il s'écrie en bon chrétien : « Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. » Faut-il sortir du christianisme ? Non : il faut « respecter en silence ce qu'on ne saurait ni rejeter ni comprendre, et s'humilier devant le grand Être qui seul sait la vérité ». Je suis né calviniste : dois-je rester calviniste ? demande le jeune homme au Vicaire : « Reprenez la religion de vos pères, suivez-la dans la sincérité de votre cœur et ne la quittez plus. » Et si j'étais catholique ? Eh bien ! il faudrait rester catholique. Moi qui vous parle, depuis que je suis déiste, je me sens meilleur prêtre romain ; je dis toujours la messe, je la dis même avec plus de plaisir et de soin. Le dernier mot du déisme de Rousseau est celui de l'athéisme de Montaigne. L'auteur de l'*Émile* et celui de l'*Apologie de Raymond Sebond*, libres en théorie, prêchent l'esclavage intellectuel dans la pratique, et leur conclusion à tous deux est qu'il faut vivre et mourir dans la religion natale.

Mais il y a autre chose dans Rousseau que cette

théologie spéculative. On y trouve un projet de culte national, dont l'idée ne s'accorde guère avec le conseil de rester chacun dans sa religion. Déjà, dans la profession de foi du Vicaire, Rousseau, après avoir déclaré que *la forme du vêtement du prêtre* était chose secondaire, reconnaissait que le culte extérieur doit être uniforme pour le bon ordre et que c'était là une affaire de police. Dans le *Contrat social*, tout en déclarant qu'il ne peut plus y avoir de « religion nationale exclusive », il réclame une « profession de foi civile » qui au fond n'est autre chose qu'une religion d'État :

« Il y a, dit-il, une profession de foi dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. » Ces dogmes indispensables sont, d'après Rousseau, l'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante ; la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, et la sainteté du contrat social et des lois. Vous êtes libre de ne pas y croire ; mais, si vous n'y croyez pas, vous serez banni, non comme impie, mais comme insociable (1). D'ailleurs, la tolérance est à l'ordre du jour, la tolérance est un de nos dogmes négatifs.

Telle est la religion civile de Rousseau.

Parmi tant d'idées contradictoires, la plupart des

(1) Mably, revenant sur cette question dans son traité *de la Législation* (1776), demanda la « prison perpétuelle » contre les athées. (*Œuvres de Mably*, t. IX, p. 423).

hommes de la Révolution choisirent pour la conduite de leur vie celles qui s'écartaient le moins de la philosophie du siècle. Les Girondins acceptaient un déisme vague, mais écartaient par un sourire l'idée d'une constante intervention providentielle dans les affaires humaines. Tous, ou à peu près, firent leur joie et leur force d'une morale fondée sur la seule conscience, morale si éloquemment rajeunie par Rousseau. J'estime que les volontaires de l'an II, les héros du 10 août, et, avant que l'émigration fût devenue dévote, plus d'un émigré, moururent pour la seule satisfaction de leur conscience, sans espoir ou crainte d'une sanction ultérieure, et que l'influence de Rousseau ne fut pas étrangère à cet héroïsme désintéressé. Il y a plus : ce qu'on remarque de plus noble dans la vie de Robespierre lui vient de cet éveil de sa conscience provoqué par la lecture de l'*Émile*, comme ce qu'il y a de plus beau dans son éloquence procède de ce pur sentiment moral, tout humain, tout indépendant de la métaphysique, qui lui inspira le culte de l'Être suprême. Il est orateur, il s'élève au-dessus de lui-même, quand il rappelle qu'à la Constituante il n'aurait pu résister au dédain, s'il n'avait été soutenu par sa conscience, et quand, à l'heure tragique, il s'écrie noblement : « Otez-moi ma conscience, et je suis le plus malheureux des hommes ! »

C'est pour avoir proclamé ce culte de la conscience que Rousseau fut idolâtré dans la Révolution, et non pour ses efforts contradictoires en vue de maintenir

les antiques formules chrétiennes et en vue de créer une religion civile. Robespierre se sépara de ses contemporains et n'entraîna avec lui qu'un petit groupe d'hommes sincères, comme Couthon, le jour où il voulut suivre le maître dans ses contradictions, réaliser l'idée du culte de l'Être suprême et en même temps vivre en bons termes avec les différentes sectes du christianisme. On voit déjà dans quelles incohérences de conduite le fit tomber cette fidélité trop littérale à laquelle le condamnaient d'ailleurs son éducation et son tempérament.

Né catholique, il resta catholique dans la même mesure que Jean-Jacques était resté calviniste. Écoutez-le : « J'ai été, dès le collège, un assez mauvais catholique », dit-il aux Jacobins, le 1er frimaire an II, dans le discours contre les Hébertistes. Il se garde bien de dire : je ne suis pas catholique. Mais il ne faut pas se le représenter *pratiquant*, comme Voulland, qui, d'après Fiévée, alla secrètement à la messe pendant toute la Terreur. La vérité, c'est que, dans son adolescence, il fut touché de l'esprit du siècle et s'éloigna des formules catholiques, avec une gravité philosophique. L'abbé Proyart, sous-principal du collège Louis-le-Grand, a raconté, dans une page peu connue et qu'il faut citer, comment Robespierre, à l'âge de quinze ou seize ans, se comportait dans les choses religieuses (1).

(1) *La Vie et les crimes de Robespierre*, par M. Le Blond de Neuvéglise, colonel d'infanterie légère [l'abbé Proyart]. Augsbourg, 1795, in-8.

Après avoir esquissé le caractère sombre et farouche de ce *constant adorateur de ses pensées*, et dit que l'*étude était son Dieu*, l'abbé écrit, en 1795 : « De tous les exercices qui se pratiquent dans une maison d'éducation, il n'en était point qui coûtassent plus à Robespierre et qui parussent le contrarier davantage que ceux qui avaient plus directement la religion pour objet. Ses tantes, avec beaucoup de piété, n'avaient pas réussi à lui en inspirer le goût dans l'enfance ; il ne le prit pas dans un âge plus avancé ; au contraire. La prière, les instructions religieuses, les offices divins, la fréquentation du sacrement de pénitence, tout cela lui était odieux, et la manière dont il s'acquittait de ces devoirs ne décelait que trop d'opposition de son cœur à leur égard. Obligé de comparaître à ces divers exercices, il y portait l'attitude passive de l'automate. Il fallait qu'il eût des Heures à la main ; il les avait, mais il n'en tournait pas les feuillets. Ses camarades priaient, il ne remuait pas les lèvres ; ses camarades chantaient, il restait muet ; et, jusqu'au milieu des saints mystères et au pied de l'autel chargé de la Victime sainte, où la surveillance contenait son extérieur, il était aisé de s'apercevoir que ses affections et ses pensées étaient fort éloignées du Dieu qui s'offrait à ses adorations. » Proyart dit aussi que Robespierre communiait souvent, par hypocrisie, mais il ajoute que tous les élèves de Louis-le-Grand communiaient. Il ajoute aussi que, dans les derniers temps de ses études, le jeune homme, s'émancipant, ne communiait plus.

C'est au sortir du collège, en 1778, qu'il eut avec l'auteur de *Émile* cette entrevue dont son imagination garda l'empreinte. En même temps, il entretenait les plus affectueuses relations avec son ancien professeur, l'abbé Audrein, qui devait être son collègue à la Convention, et avec l'abbé Proyart, alors retiré à Saint-Denis. On voit que si, dans sa jeunesse, il ne pratiquait plus, ses relations le rattachaient au catholicisme, en même temps qu'il s'éprenait de Rousseau avec une ardeur que l'entrevue avec le grand homme tourna en dévotion (1).

Mais je ne vois pas qu'avant 1792 sa politique religieuse ait différé de celle de la majorité des Constituants, et qu'il ait tâché de préciser la théologie du Vicaire. Toutefois il n'est pas inadmissible que, sous l'influence des réels déboires et des blessures d'amour-propre dont il fut contristé en 1789 et en

(1) Charlotte Robespierre cite dans ses mémoires (Laponneraye, t. II) une dédicace que son frère avait projeté d'adresser aux mânes de Rousseau : « Je t'ai vu dans tes derniers jours, disait Robespierre, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse; j'ai contemplé tes traits augustes, j'y ai vu l'empreinte des noirs chagrins auxquels t'avaient condamné les injustices des hommes. Dès lors, j'ai compris toutes les peines d'une noble vie qui se dévoue au culte de la vérité ; elles ne m'ont pas effrayé. La confiance d'avoir voulu le bien de ses semblables est le salaire de l'homme vertueux ; vient ensuite la reconnaissance des peuples qui environne sa mémoire des honneurs que lui ont donnés ses contemporains. Comme toi, je voudrais acheter ces biens au prix d'une vie laborieuse, au prix même d'un trépas prématuré. » — Il y a dans le *Contrat social* (1re éd., p. 294) une phrase que Robespierre dut se répéter souvent dans sa lutte contre Hébert et Danton : « Un homme de mauvaises mœurs ayant ouvert un bon avis dans le conseil de Sparte, les Éphores, sans en tenir compte, firent proposer le même avis par un citoyen vertueux. »

1790, son âme, naturellement mystique, ait cherché dans l'étude dévote du texte de Rousseau une consolation religieuse. Il est possible qu'alors un vague déisme et l'idée de conscience n'aient pas suffi à ce triste cœur, hanté des souvenirs de sa toute première enfance, et qu'il se soit senti chrétien en méditant l'*Émile*. Les résultats de ce travail latent parurent avec force aux Jacobins, le 26 mars 1792, quand il répondit à Guadet, qu'avait impatienté sa pieuse affirmation de la Providence (1). Mais l'étonnement des contemporains montra combien la religiosité de Robespierre dépassait la moyenne des opinions jacobines et révolutionnaires. Il y eut un sourire, que réprima la gravité déjà terrible de l'orateur mystique.

On sentit bientôt que toute la philosophie encyclopédiste, tout l'esprit laïque et libre de la Révolution étaient menacés par ce sombre doctrinaire. En sep-

(1) Robespierre, dans un projet d'adresse, avait parlé de la Providence « qui veille sur nous beaucoup plus que notre propre sagesse. » Guadet objecta : « J'ai entendu souvent, dans cette adresse, répéter le mot Providence ; je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que, ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais pensé qu'un homme qui avait travaillé avec tant de courage, pendant trois ans, pour tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite dans l'esclavage de la superstition. (Brouhahas, murmures, applaudissements). » Robespierre répondit avec aigreur et voulut même contraindre la Société des Jacobins à voter que Dieu, la providence et la vie future étaient les bases de sa politique. L'impression de son discours, réclamée et repoussée tour à tour, allait être mise aux voix, quand un ami des Girondins, Santhonax, s'écria : « Point de capucinade, Monsieur le président ! » Le mot scandalisa (c'était l'évêque Gobel qui présidait) ; il y eut tumulte, et la séance fut levée sans vote. (*Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution.*)

tembre 1792, il fallut mener toute une campagne pour obtenir de la Commune qu'elle débaptisât la rue Sainte-Anne en rue Helvétius. L'opinion se prononça franchement et ironiquement contre Robespierre, et le gouvernement lui-même s'engagea dans le sens encyclopédiste. Le *Moniteur* du 8 octobre inséra une lettre de Grouvelle à Manuel, qui était une longue apologie d'Helvétius, et Grouvelle était secrétaire du Conseil exécutif provisoire. On vit alors avec stupeur que Robespierre avait réussi à gagner la majorité des Jacobins à ses idées antiphilosophiques, et, le 5 décembre, le buste d'Helvétius, qui ornait le club, fut brisé et foulé aux pieds en même temps que celui de Mirabeau. » Helvétius, s'était écrié Robespierre, était un intrigant, un misérable bel esprit, un être immoral, un des cruels persécuteurs de ce bon J.-J. Rousseau, le plus digne de nos hommages. Si Helvétius avait existé de nos jours, n'allez pas croire qu'il eût embrassé la cause de la liberté : il eût augmenté la foule des intrigants beaux-esprits qui désolent aujourd'hui la patrie. » Le surlendemain, dit le journal du club, « un membre, fâché que la Société ait brisé le buste d'Helvétius, sans entendre sa défense par la bouche de ses amis, demande que l'on consacre un buste nouveau à la mémoire de l'auteur de l'*Esprit*. Des murmures interrompent le défenseur officieux d'Helvétius, et la Société passe à l'ordre du jour... »

Voilà dans dans quel état d'esprit Robespierre avait mis ses plus fidèles auditeurs, outrant même la

pensée du maître : car Rousseau avait écrit en 1758 à Deleyre que, si le livre d'Helvétius était dangereux, l'auteur était un honnête homme et que ses actions valaient mieux que ses écrits. Mais il ne faudrait pas croire que l'opinion fût devenue hostile aux philosophes avec les Jacobins. D'abord les Girondins protestèrent, et il y eut dans le journal de Prudhomme une amère critique de l'iconoclaste, sous ce titre : *l'Ombre d'Helvétius aux Jacobins* (1). Déjà, un mois plus tôt, la *Chronique de Paris* avait inséré un portrait satirique de Robespierre où l'ennemi du « philosophisme » était montré comme un prêtre au milieu de ses dévotes, morceau piquant et méchant dont l'auteur était, d'après Vilate, le pasteur protestant Rabaut Saint-Étienne (2). On peut dire qu'à l'origine de cette entreprise religieuse de Rosbespierre, il y a contre lui un déchaînement des éléments les plus actifs et les plus intelligents de l'opinion, au moins parisienne.

C'est donc, pour le dire en passant, une vue fausse que celle qui présente cet homme d'État comme uniquement occupé de prévoir l'opinion pour la suivre et la flatter. Au moins dans les choses religieuses, il eut, à partir de 1792, un dessein très arrêté, une volonté forte contre l'entraînement populaire, une fermeté remarquable à se roidir contre presque tout Paris, dont l'incrédulité philosophique s'amusait des gamineries d'Hébert. Ses plus solides appuis dans

(1) *Révolutions de Paris*, n° 179, p. 554.
(2) On trouvera le texte de cet article dans Buchez, XXI, 2.

cette lutte sont les femmes d'abord (1), et puis quelques bourgeois libéraux de province, que des documents nous montrent, surtout dans les petites villes, moralement préparés à la religion de Rousseau. Mais ce sont là pour Robespierre des adhésions isolées ou compromettantes : quand on considère la masse hostile ou indifférente des révolutionnaires parisiens, girondins, hébertistes ou dantonistes, il apparaît presque seul contre tous, et c'est à force d'éloquence qu'il change, sinon les âmes, du moins les attitudes, et groupe autour de lui comme une église.

On a vu que, loin de faire éclater tout son dessein au début de sa campagne de prédication religieuse, il prépara habilement et lentement les esprits, et déconsidéra d'abord ses adversaires aux yeux des Jacobins, comme incapables de comprendre le sérieux de la vie. Avec un art infini, il sut rendre suspecte au peuple de Paris jusqu'à la gaieté des Girondins et des Dantonistes. Ses discours sont plus d'une fois la paraphrase de ce mot de Jean-Jacques : « Le méchant se craint et se fuit ; il s'égaie en se jetant hors de lui-même ; il tourne autour de lui des yeux inquiets, et cherche un objet qui l'amuse ; sans la satire amère, sans la raillerie insultante, il serait toujours triste ; le ris moqueur est son seul plaisir. »

(1) « Quand, sur l'accusation de Louvet, Robespierre débita sa défense à la Convention nationale, les tribunes étaient remplies d'une foule prodigieuse de femmes extasiées, applaudissant avec le transport de la dévotion. » Vilate, *Mystères de la Mère de Dieu*, p. 59.

Le méchant, pour Rousseau, c'était Voltaire, c'était Diderot, avec leur gaieté païenne ; pour Robespierre, c'est Louvet avec sa raillerie de mondain, c'est Fabre d'Églantine avec sa lorgnette de théâtre, ironiquement braquée sur le Pontife. Car il voit ses ennemis, ceux de sa religion, à travers les formules mêmes du Vicaire. Plus il avance dans l'exécution de son dessein secret, plus il se rapproche de la lettre même de Rousseau, plus il s'en approprie les thèmes oratoires. Que de fois il paraphrase à la tribune l'éloquente et vraiment belle tirade de l'auteur de l'*Émile* sur la *surdité* des matérialistes ! Que de fois il reprend les appels de Rousseau à Caton, à Brutus, à Jésus, en les ajustant au ton de la tribune ! Rousseau avait dit, dans une note de l'*Émile*, que le fanatisme était moins funeste à un État que l'athéisme, et laissé entendre qu'il n'y a pas de vice pire que l'irréligion. C'est par une application de ces idées et de ces formules que Robespierre déclara aux Jacobins, à propos des Hébertistes, qu'on devait moins s'inquiéter du fanatisme que du philosophisme, et c'est ainsi qu'il en vint à prononcer son mot fameux : « L'athéisme est aristocratique. »

En même temps, il suit le maître dans ses contradictions ; et, lui qui se pique d'établir un autre culte, il prend le catholicisme sous sa protection, ne peut souffrir même la vue d'un hérétique. C'est avec fureur et dégoût qu'à la Convention (15 frimaire an II) il nomme « ce Rabaut, *ce ministre protestant...*, ce monstre... », qui, le même jour, montait sur l'écha-

faud (1); et il déclare soudoyés par l'étranger tous les ennemis du catholicisme. Le 22 du même mois, dans son terrible discours contre Cloots aux Jacobins, son principal grief, on l'a vu, fut que l'orateur du genre humain avait décidé l'évêque Gobel à abdiquer. Sa protection s'étend au clergé : il s'oppose avec colère à toute mesure tendant à ne le plus payer (2) et à préparer la séparation de l'Église et de l'État, et, le 26 frimaire, il fait rejeter une proposition tendant à rayer des Jacobins tous les prêtres en même temps que tous les nobles. Nous nous sommes déjà demandé quels plus grands services les intérêts religieux

(1) *Moniteur*, XVIII, 605.

(2) Le 16 novembre 1792, le club des Jacobins apprit que Cambon présentait, au nom du Comité des finances, un projet de décret tendant à laisser à chaque secte religiense le soin de payer les ministres de son culte. Ce projet, ardemment combattu dans les séances du club des 17 et 18 novembre et défendu par Chabot, fut l'objet, de la part de Robespierre, des plus amères critiques dans sa huitième lettre à ses commettants. Il dit « qu'attaquer directement le culte catholique, c'est attenter à la moralité du peuple. » Il déclare « que ce que la superstition avait de plus dangereux a disparu ; que la religion, dont les ministres sont stipendiés encore par la patrie, nous présente au moins une morale analogue à nos principes politiques ; si la Déclaration des droits de l'homme était déchirée, nous la retrouverions encore dans ce code religieux que le despotisme sacerdotal présentait à notre vénération... — Ne dites pas qu'il ne s'agit point ici d'abolir le culte, mais de ne plus le payer. Car ceux qui croient au culte croient aussi que c'est un devoir du gouvernement de l'entretenir, et ils sentent bien que, ne plus le payer ou le laisser périr, c'est à peu près la même chose. Quant au principe que les ministres ne doivent être payés que par ceux qui veulent les employer, il ne peut s'appliquer exactement qu'à une société où la majorité des citoyens ne le regarde pas comme une institution publique utile ; hors de là, ce n'est plus qu'un sophisme. Mais qu'y a-t-il de plus funeste à la tranquillité publique que de réaliser cette théorie du culte individuel ? » (*Buchez*, XX, 449 à 457 ; Laponneraye, *Œuvres de Robespierre*, II, 324 à 334.)

pouvaient recevoir d'un politique, en pleine Terreur.

Quant à la religion civile, la motion d'en consacrer, par une loi, le principal dogme, l'existence de Dieu, avait éclaté dans la Convention dès le 17 avril 1793, au fort même de la lutte entre la Gironde et la Montagne. Mais Robespierre n'osa pas encore se mettre en avant, et ce fut un obscur député de Cayenne, André Pomme, qui tâta l'opinion (1). Son échec ajourna le dessein de l'Incorruptible au moment où il croirait ses adversaires supprimés ou domptés.

Quand les Girondins avec l'impie Condorcet eurent été éliminés de la scène politique, les Robespierristes purent à leur aise insérer le nom de l'Être suprême dans le préambule de la constitution du 24 juin 1793.

Mais Robespierre ne vit qu'un demi-succès dans ce retour à la vieille formule de la Constituante. Il lui fallait, pour fonder sa religion, un décret mystique de reconnaissance de l'Être suprême : c'est ce décret qu'il obtint par son grand rapport du 18 floréal an II.

(1) Voir sur cet incident mes *Orateurs de la Législative et de la Convention*, t. I, p. 180. — Il faut reconnaître que Pomme ne faisait que proposer un retour à la politique religieuse de la Constituante. On lit en effet dans la Déclaration de droits (20 août 1789) : « L'Assemblée nationale reconnaît, *en présence et sous les auspices de l'Être suprême*, les droits suivants de l'homme et du citoyen... » Mais, depuis, les circonstances avaient changé, et l'Église avait pris parti contre la Révolution. Aussi ne fut-il pas fait mention de l'Être suprême dans le projet de déclaration que Condorcet déposa, le 15 février 1793, au nom du Comité de constitution. C'est précisément cette omission qu'André Pomme essaya en vain de faire réparer.

CHAPITRE XXIII

Le rapport et le décret du 18 floréal an II sur l'Être suprême.

Cette fameuse harangue était intitulée : *Rapport fait au nom du Comité de Salut public, par Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales* (1).

On peut presque dire que Robespierre avait passé sa vie entière à préparer un écrit qui est le résumé de sa politique, le triomphe de son talent, le suprême effort de son âme. Depuis un an, depuis la motion d'André Pomme, cette vaste composition oratoire devait exister dans ses parties essentielles et dans ses tirades les plus brillantes. Le plan seul en fut modifié, à mesure que les circonstances fortifiaient ou supprimaient les adversaires du déisme d'État. Dans ce cadre large et mobile, Robespierre glissait sans cesse de nouveaux développements, inspirés par les péripéties de sa lutte sourde contre l'irréligion.

(1) On en trouvera le texte, pour ne citer que les recueils les plus répandus, dans la réimpression du *Moniteur*, t. XX, p. 403-411, et dans Buchez et Roux, t. XXXII, p. 353-381.

Le discours s'enflait chaque jour : il était énorme quand l'orateur put enfin le produire à la tribune, et la lecture en fut interminable, quoique l'attention de l'auditoire fût soutenue par le caractère même de l'orateur, que l'échafaud avait rendu tout-puissant, par la curiosité d'apprendre enfin quelle religion allait couronner le siècle de Voltaire, et, il faut l'avouer, par la réelle beauté de certains mouvements où le moraliste avait mis tout son cœur.

L'orateur débute par déclarer que les victoires de la République donnent une occasion pour faire le bonheur de la France en appliquant certaines « vérités profondes », qui délivreront les hommes d'un état violent et injuste. Ces vérités, c'est que « l'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes ; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs ». Et, après avoir posé cette maxime banale et plausible, Robespierre s'avance, par un chemin tortueux, vers son véritable dessein. Ce sont d'abord des anathèmes lancés à la monarchie, cette école de vice. Puis vient cette remarque, que les factieux récemment vaincus étaient tous vicieux. Ainsi La Fayette, Brissot, Danton (1) corrompaient le peuple à l'envi, et mettaient une sorte de piété à perdre les âmes. « Ils avaient usurpé une espèce de sacerdoce politique », s'écrie l'orateur, en prêtant aux autres ses propres arrière-pensées et ses formules. « Ils avaient érigé l'immo-

(1) « Danton, le plus dangereux des ennemis de la patrie, s'il n'en avait été le plus lâche... »

ralité, non seulement en système, mais en religion. » « Que voulaient-ils, ceux qui, au sein des conspirations dont nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de la discorde civile fumaient encore, attaquèrent tout à coup les cultes par la violence pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant et en missionnaires fanatiques de l'athéisme ? »

L'athéisme! Et à ce mot, par lequel Robespierre désigne au fond toute la philosophie des encyclopédistes, son imagination s'émeut, et il tourne avec chaleur un de ces morceaux dignes de Jean-Jacques, par lesquels il rivalise avec l'éloquence de la chaire : « Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas ! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière ? Malheureux qui expirez sous les yeux d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe ; aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé ? Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre entre les mains du crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité ? »

Ce n'est pas comme philosophe, dit-il, qu'il attaque ainsi l'athéisme, c'est comme politique. « Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon

dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice : elle est donc sociale et républicaine. » Le déisme fut la religion de Socrate et celle de Léonidas, « et il y a loin de Socrate à Chaumette et de Léonidas au père Duchesne ». Là-dessus Robespierre s'engage dans un éloge pompeux de Caton et de Brutus, dont l'héroïsme s'inspira, dit-il, de la doctrine de Zénon et non du matérialisme d'Épicure. Personne n'osa interrompre l'orateur pour lui faire remarquer que justement les stoïciens ne croyaient ni à un dieu personnel ni à l'immortalité de l'âme, et que Marc-Aurèle n'eût pas sacrifié à l'Être suprême de Rousseau. Mais, depuis longtemps, on ne faisait plus d'objections à Robespierre : on écoutait en silence, avec curiosité, stupeur ou hypocrisie.

Quoique l'argument, qu'on pourrait appeler *diplomatique*, ne tienne plus la première place dans la dialectique oratoire de Robespierre, maintenant qu'il n'y a plus un Danton à convaincre ou à faire taire, cependant l'orateur n'oublia pas, chemin faisant, de présenter de récentes tentatives de déchristianisation comme l'œuvre des émissaires de Pitt.

Il continua son homélie en montrant que tous les conspirateurs avaient été des athées. « Nous avons entendu, qui croirait à cet excès d'impudeur? nous avons entendu, dans une Société populaire, le traître Guadet dénoncer un citoyen pour avoir prononcé le nom de Providence! Nous avons entendu, quelque temps après, Hébert en accuser un autre pour avoir

écrit contre l'athéisme. N'est-ce pas Vergniaud et Gensonné qui, en votre présence même, à votre tribune, pérorèrent avec chaleur pour bannir du préambule de la Constitution le nom de l'Être suprême que vous y avez placé? Danton, qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de postérité (1); Danton, dont le système était d'avilir ce qui peut élever l'âme; Danton, qui était froid et muet dans les plus grands dangers de la liberté, parla après eux avec beaucoup de véhémence en faveur de la même opinion. D'où vient ce singulier accord?... Ils sentaient que, pour détruire la liberté, il fallait favoriser par tous les moyens tout ce qui tend à justifier l'égoïsme, à dessécher le cœur, etc. »

Vint l'anathème à la « secte » des Encyclopédistes :

« Elle renfermait quelques hommes estimables, et un plus grand nombre de charlatans ambitieux. Plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages considérables dans l'État. Quiconque ignorerait son influence et sa politique n'aurait pas une idée complète de la préface de notre Révolution. Cette secte, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple; en matière de morale, elle alla beaucoup au-delà de la destruction des préjugés religieux. Ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes : ils faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt des dédicaces aux rois, des discours

(1) Peut-être faut-il comprendre : *Danton, qui n'appréciait pas mon éloquence...*

pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes ; ils étaient fiers dans leurs écrits, et rampants dans les antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi le peuple et parmi les beaux esprits ; on lui doit en grande partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société comme une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût et de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits... »

Après avoir loué Rousseau du ton dont Lucrèce exalte Épicure (1), Robespierre se tournait vers les prêtres, et, d'un air à la fois irrité et rassurant (2), il opposait à leur culte corrompu le culte pur des vrais déistes, dont il faisait un éloge vraiment ému et éloquent. Ce culte doit être national, et il le sera si toute l'éducation publique est dirigée vers un même but religieux et surtout si des fêtes populaires et officielles glorifient la divinité. Suit un éloge de Bara et de Viala, dont la fête est à l'ordre du jour. L'orateur compte sur les femmes pour défendre et main-

(1) « Parmi ceux qui, au temps dont je parle, se signalèrent dans la carrière des lettres et de la philosophie, un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain : il attaqua la tyrannie avec franchise; il parla avec enthousiasme de la Divinité ; son éloquence mâle et probe peignit en traits de flammes les charmes de la vertu, etc. »

(2) « Fanatiques, n'espérez rien de nous...; prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire... Laissons les prêtres et retournons à la divinité. »

tenir son œuvre : « O femmes françaises, chérissez la liberté... ; servez-vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine ! O femmes françaises, vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre ! »

Mais sera-t-on libre d'être philosophe à la manière de Diderot ? La réponse est vague et terrible : « Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme !... » La nouvelle religion nationale ne laissera aux hommes que la liberté du bien. Et Robespierre termine par ce mot, qui caractérise crûment toute sa politique religieuse et morale. « Commandez à la victoire, mais replongez surtout le vice dans le néant. Les ennemis de la République, ce sont des hommes corrompus. »

Voici le texte du projet de décret que Robespierre présenta à la suite de ce rapport :

« Article premier. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« II. Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

« III. Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien que l'on peut et de n'être injuste envers personne.

« IV. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

« V. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

« VI. La République française célèbrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.

« VII. Elle célèbrera aux jours de décades les fêtes dont l'énumération suit :

« A l'Être suprême et à la Nature. — Au Genre humain. — Au Peuple français. — Aux Bienfaiteurs de l'humanité. — Aux Martyrs de la liberté. — A la Liberté et à l'Égalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'Amour de la patrie. — A la Haine des tyrans et des traîtres. — A la Vérité. — A la Justice. — A la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la Bonne Foi. — A l'Héroïsme. — Au Désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A l'Amour conjugal. — A l'Amour paternel. — A la Tendresse maternelle. — A la Piété filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture. — A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur.

« VIII. Les Comités du Salut public et d'Instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

« IX. La Convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à

l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et par des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

« X. Le Comité de Salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir ces objets et récompensera leurs auteurs.

« XI. La liberté des cultes est maintenue, conformément au décret du 18 frimaire (1).

« XII. — Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

« XIII. — En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois.

« XIV. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détail relatives au présent décret.

« XV. Il sera célébré, le 20 prairial prochain (2), une fête en l'honneur de l'Être suprême.

« David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale. »

(1) Il s'agit du décret du 16 frimaire an II, dont nous avons parlé plus haut et qui ne fut voté dans son texte définitif que le 18. La promulgation de ce décret n'eut même lieu que le 1er nivôse suivant.

(2) Le *Moniteur* imprime : *le 2 prairial*. Cette erreur typographique a été reproduite par Buchez et Roux. Quelques historiens, faute d'avoir recouru au texte officiel du décret, en ont conclu, bien à tort, que la fête de l'Être suprême fut ajournée après coup.

On voit que ce décret proclamait précisément le petit nombre de dogmes sur lesquels Jean-Jacques Rousseau établissait son christianisme épuré, sa profession de foi civile. On remarquera aussi qu'à la fête de l'Être suprême Robespierre ajouta trente-cinq autres fêtes, énumérées au hasard de la plume (1). Mais le décret n'organisa, parmi toutes ces fêtes, que celle de l'Être suprême: les autres ne furent présentées qu'à l'état de projet.

Si on en croit le *Moniteur,* le discours de Robespierre fut souvent interrompu par des applaudissements, qui s'adressèrent sans doute encore plus au talent et à la toute puissance du dictateur qu'à la religion nouvelle. On ne vit pas d'inconvénient à flatter, par une manifestation qu'on pouvait croire platonique, les instincts mystiques d'un homme qui effrayait par de récentes et sanglantes victoires remportées sur ses adversaires politiques. Comme le dira plus tard Cambon, les conventionnels purent

(1) Plus tard, le conventionnel Barailon critiquera ainsi la liste des fêtes du 18 floréal. « Quel compte, dit-il, doit-on faire d'une nomenclature jetée au hasard, où l'on n'aperçoit aucun système général, où l'ordre est partout interverti, la raison mise à l'écart ? » Et il observera que ce décret « contrarie l'ordre, les circonstances, les saisons... » — « Il place au commencement de l'année celles qui doivent être à la fin, en été celles qui commandent la méditation, en hiver celles qui exigent de l'ostension, de l'appareil, des exercices en plein air. » — *Convention nationale. Organisation et tableau des fêtes décadaires, par J.-F. Barailon, représentant du peuple, député par le département de la Creuse. Imprimé par ordre de la Convention nationale.* Paris, imp. nationale, nivôse an III, in-8 de 30 pages. — Bibl. nat.; Le 38/1129. — Voir aussi les *Réflexions sur la Festomanie,* par *Didier B**** (le conventionnel Boissieu). Imp. Boulard, s. d., in-8 de 18 pages. — Bibl. de Grégoire, t. LXXIX.

croire que le décret qu'on leur demandait de rendre était « sans but et sans objet (1) ». Il n'y eut pour ainsi dire pas de débat. Quand Robespierre fut descendu de la tribune et que David eût lu le plan qu'il avait écrit (2), des voix demandèrent l'impression du rapport. Mais c'était là un honneur trop peu distingué pour le nouveau pontife et la nouvelle religion. Couthon déclara, en prêtre, que « la Providence avait été offensée » et que l'impression du rapport ne suffisait pas pour la venger :

« Il faut, dit-il, que le rapport soit non seulement imprimé dans le format ordinaire et envoyé aux armées, à tous les corps constitués et à toutes les Sociétés populaires, mais qu'il soit imprimé en placard et affiché dans les rues. Il faut qu'on lise sur les murs et sur les guérites quelle est la véritable profession de foi du peuple français. *(On applaudit.)* Je demande enfin qu'attendu que la morale de la représentation nationale a été calomniée chez les peuples étrangers, le rapport de Robespierre et le projet de décret qui vous a été présenté soient traduits dans toutes les langues et répandus dans tout l'univers. » *(On applaudit.)*

Barère, comme pour détourner l'attention de l'Être

(1) Discours de Cambon de la 2e sans-culottide an II, *Moniteur*, XXI, 791.

(2) « Ici David fait lecture du plan de la fête qui doit avoir lieu le 20 prairial. Il est souvent applaudi. On y trouve réuni tout ce que la richesse du génie et une imagination patriotique peuvent inventer de plus grand : c'est partout la nature et la liberté qui rendent hommage à l'Être suprême. » *Journal des débats et des décrets*, p. 229.

suprême et refroidir l'enthousiasme, demanda que la fête en l'honneur de Bara et de Viala eût lieu le 30 prairial.

On décréta cette mesure, mais on décréta aussi celle que Couthon venait de proposer, et l'ensemble du décret sur l'Être suprême fut adopté sans discussion (1).

(1) Voici le texte des décrets que la Convention vota en outre du décret présenté par Robespierre :

« La Convention nationale décrète que le présent décret et le rapport qui l'a précédé seront imprimés et envoyés en format ordinaire et en placard à toutes les communes, armées et sociétés populaires de la République, pour être lus et affichés sur toutes les places publiques et dans les camps; elle décrète pareillement que le rapport et le décret seront traduits dans toutes les langues et distribués au nombre de six exemplaires à chacun des membres de la Convention. »

« La Convention nationale adopte le plan présenté par David pour la fête du 20 prairial et en décrète l'impression et la distribution. »

« Sur le rapport du Comité de Salut public, la Convention nationale décrète que les honneurs publics décernés à la mémoire de Bara et d'Agricole Viala leur seront rendus le même jour, 30 prairial.

« La Convention nationale accompagnera les cendres de ces jeunes citoyens au Panthéon. »

Le texte du *Rapport* de Robespierre, imprimé par ordre de la Convention et suivi du *Plan* de David, forme un in-8 de 45 pages. — Bibl. nat., Le 38/787.

CHAPITRE XXIV

La Commune, les Jacobins et le décret du 18 floréal.
Attitude de Carnot.

Le soir même, aux Jacobins, Robespierre renouvela son triomphe, et, pour l'exaltation de son orgueil, ce fut un hébertiste qui lui offrit la palme. On se rappelle en quels termes matérialistes Lequinio avait péroré sur le bonheur à Rochefort, le 20 brumaire an II : « Non, citoyens, il n'est point de vie future, non... Jamais il ne restera de nous que les molécules divisées qui nous formaient et le souvenir de notre existence passée... (1) » Eh bien, le même Lequinio entonna devant les Jacobins une dithyrambe en l'honneur de Robespierre et de l'Être suprême : « La République, dit-il, a eu des jours de triomphes éclatants, mais celui-ci est sans doute un des plus beaux et des plus sublimes. C'est aujourd'hui que les calomnies dirigées contre les représentants du peuple ont été à jamais confondues ; c'est aujourd'hui que les perfidies de tout genre ont été détruites. Un des plus beaux rapports qui aient jamais été faits

(1) Voir plus haut, p. 115.

à la tribune de la Convention lui a été présenté dans la séance de ce jour par Robespierre. Il a été applaudi à chaque phrase. Nous aurions voulu l'applaudir toutes les fois qu'il imprimait dans nos âmes des sentiments élevés et dignes de la liberté. Il est grand dans ses idées politiques et morales; il est grand dans tous ses détails. » Et il demanda que la Société entendît la lecture du rapport et du décret (1), ce qui fut fait aussitôt. Robespierre souleva un vif enthousiasme.

Ce double succès de Robespierre, à la Convention et aux Jacobins, entraîna ses collègues du Comité de Salut public. Le 23 floréal, ils prirent l'incroyable arrêté qu'on va lire, dans lequel le *Rapport* de Robespierre est présenté comme un texte sacré :

« Le Comité de Salut public arrête qu'au frontispice des édifices ci-devant consacrés au culte on substi-

(1) Cette palinodie de Lequinio provoqua l'incident suivant dans la séance des Jacobins du lendemain 19 floréal an II :

« Brival rappelle à la Société que Lequinio a reconnu la sublimité des principes que Robespierre a développés dans son rapport; il pense néanmoins que ces principes ne s'accordent pas avec deux discours que Lequinio a rendus publics, l'un intitulé *le Bonheur* et l'autre *les Préjugés détruits*. Il déclare que, dans ces discours, Lequinio s'efforce de prouver qu'il n'existe point d'Être suprême et qu'après la mort tout est détruit.

« Ici Brival est interrompu par des murmures et par l'ordre du jour.

« Lequinio demande à épancher son cœur en présence de ses frères, et à leur donner une explication franche et loyale, qui leur prouvera que la vertu est le seul mobile de ses actions.

« La Société, ayant déjà passé à l'ordre du jour et témoigné par cette conduite qu'elle n'exigeait aucune justification de la part de Lequinio, oblige celui-ci de descendre de la tribune. » (*Moniteur*, XX, 460.)

tuera à l'inscription : *Temple de la Raison*, ces mots de l'article 1er du décret de la Convention nationale du 18 floréal : *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.*

« Le Comité arrête pareillement que le rapport et le décret du 18 floréal seront lus publiquement les jours de décade, pendant un mois, dans ces édifices.

« Les agents nationaux près les communes de la République sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera transmis de suite par les agents nationaux près les districts, et ceux-ci en rendront compte sans délai au Comité (1). »

Aussitôt les agents du nouveau culte s'emparèrent des églises, sur les portes desquelles ils gravèrent en lettres d'or les paroles de leur maître. Ils provoquèrent même un pétitionnement pour que ce culte fût salarié par l'État (2).

Le 24 floréal, sur la motion du robespierriste Jault, la Commune de Paris adhéra (3). Elle chargea Jault et Payan de préparer une adresse de félicitation à la Convention, où on lui demanderait de changer le nom des temples de la Raison (l'arrêté du Comité de Salut public n'était pas encore connu de la Commune).

Cette adresse fut lue à la Convention par Payan, dans la séance du 25 floréal. Il faut la reproduire en entier : elle est peu connue, elle caractérise avec

(1) Arch. nat., AF II, 66 ; de la main de Couthon.
(2) Discours de Cambon de la 2e sans-culottide an II, *Moniteur*, XXI, 791.
(3) *Moniteur*, XX, 466.

finesse et tact la politique religieuse de Robespierre, elle forme le plus instructif commentaire du décret du 17 floréal.

« Législateurs, dit Payan, toutes les lois que vous donnez au peuple français pour la régénération de l'esprit public et l'affermissement de la liberté sont dictées par une philosophie politique. Les vertus, les mœurs, la probité servent de bases à vos profondes discussions sur le salut de la patrie. Vous opposez aux efforts de l'Europe étonnée un peuple de héros représenté par des hommes de génie. Dans vos sublimes méditations, vous avez pensé que le bonheur du peuple se composait également de lois salutaires et de la morale publique, et qu'il était temps enfin de proclamer d'utiles opinions défigurées par le fanatisme, l'idée naturelle de l'existence de Dieu et la pensée consolante de l'immortalité de l'âme. Les efforts des ennemis de la Révolution tournent toujours au profit de la Révolution même. Ses premiers ennemis essayèrent de détruire la liberté par l'anarchie; de leurs excès naquit la République. Les derniers conjurés ont employé tous les moyens pour anéantir la liberté par l'athéisme; des principes simples, dont la nature fait un besoin à tous les cœurs, se sont élevés sur les ruines dont ils nous avaient environnés. Ils ont voulu détruire la morale pour renverser la République, qui repose sur cette base éternelle. Ils ont voulu outrer toutes nos vertus pour les rendre ridicules. Le patriotisme, ce sentiment pur et désintéressé, ils l'ont fait consister

en un costume affecté. C'est ainsi que les prêtres transformèrent la religion en des cérémonies bizarres et des signes superstitieux ; ils ont remplacé la fierté républicaine par l'insolence, la sévérité par l'injustice, la philosophie par l'intolérance.

« Les comédies que jouaient des prêtres profondément hypocrites commençaient à tomber, faute de dupes pour les payer et de spectateurs pour les entendre. Ils voulurent réveiller le fanatisme ; ils excitèrent, avec des intentions perfides, un mouvement violent contre les cultes ; mais leur espoir fut trompé ; les étincelles du fanatisme furent étouffées par le bon esprit du peuple, votre sagesse et leur folie.

« L'idée de la vertu les importunait : ils voulurent créer une république sans vertus. L'idée d'un Dieu était pour eux un reproche terrible : ils travaillèrent à créer une religion sans Dieu. Ils se réservèrent à juste titre les places des prêtres. Ils élevèrent des temples à la Raison. Ils voulurent la rendre complice de leurs extravagances et de leurs attentats contre la Divinité. Mais quelle était cette raison à laquelle ils élevaient des temples ? Était-ce à la raison éternelle qui gouverne le monde et qui préside à vos travaux ? Non, sans doute, puisqu'ils divinisaient en même temps l'athéisme. Était-ce à la raison humaine qui croît avec nous, qui ne se forme que des leçons d'une longue expérience ? Ils ne pouvaient concevoir une idée aussi absurde ; et le peuple d'ailleurs n'aurait pas souffert qu'on eût outragé sa raison en lui

dressant des autels. Était-ce à leur propre raison? Mais des Français auraient-ils consenti à adorer la raison d'Hébert et de Chaumette?

« Ainsi ce mot *raison* prenait dans leurs bouches toutes les significations qui pouvaient être utiles à leurs intérêts. Tantôt c'était l'insurrection contre la liberté; tantôt c'était la femme d'un conspirateur portée en triomphe au milieu du peuple. Un jour, c'était l'actrice qui, la veille, avait joué le rôle de Vénus ou de Junon ; ou bien la raison était représentée par un prêtre sexagénaire et fanatique, vieilli à l'ombre des autels de la superstition, dévoré de la soif de l'or et du pouvoir, se faisant un honneur de déclarer effrontément qu'il avait enseigné pendant vingt ans des erreurs et des absurdités auxquelles il n'avait jamais ajouté foi. Quel aveu! Quelle probité! Quelle délicatesse!

« Enfin, une mythologie plus absurde que celle des anciens, des prêtres plus corrompus que ceux que nous venions de renverser, des déesses plus avilies que celles de la Fable, allaient régner en France. La Convention vit ces conspirateurs... Ils ne sont plus.

« Il fallait néanmoins détruire sans retour leur doctrine insensée; il fallait substituer à toutes les superstitions des principes dignes des partisans de la liberté. Vous avez mis la morale et la justice à l'ordre du jour. Il fallait donner un soutien à la morale, que l'on avait essayé de pervertir.

« Citoyens et législateurs tout ensemble, vous avez dû envisager ces questions sous ces deux points de

vue. Comme citoyens, vous étiez pénétrés de l'idée de l'existence d'un Dieu, parce que vos consciences pures et justes ne vous portent point à redouter une Divinité bienfaisante. Vous étiez persuadés que l'âme est immortelle, parce que l'idée du néant est un supplice pour les cœurs vertueux et qu'il est doux pour des citoyens de penser qu'ils pourront s'occuper encore de leur patrie, même lorsqu'ils auront cessé de vivre.

« Comme législateurs, vous avez pensé que vous deviez favoriser toutes les idées qui élèvent l'âme, qui peuvent rendre l'homme bon dans la prospérité et grand dans le malheur. Vous avez senti que les principes consolants de l'existence d'un Dieu et de l'immortalité de l'âme étaient un encouragement pour la vertu, un frein pour le crime, qu'elle doit être sage et régulière, la conduite de l'homme persuadé qu'il est sans cesse environné d'un Dieu bienfaisant, qui lit dans son cœur, qui voit toutes ses actions, et qui distinguera dans sa sagesse l'homme pervers.

« Oui, l'Être suprême, qui met tout en mouvement dans la nature, abaisse des regards de bienveillance vers l'homme de bien. Cette pensée sans doute entraîne le citoyen vers la vertu ; elle est la récompense du bien qu'elle lui fait aimer ; elle rend indulgent et facile envers les malheureux ; elle adoucit la pente qui le conduit au cercueil, et, du sein même de la tombe, elle fait renaître une flatteuse espérance.

« Si l'idée de l'existence d'un Dieu est précieuse à l'homme de bien, elle est odieuse au méchant ; et c'est ainsi qu'elle est utile à la société. L'homme

pervers, effrayé de cette doctrine, se croit sans cesse environné d'un témoin puissant et terrible auquel il ne peut échapper, qui le voit, qui le veille, tandis que les hommes sont livrés au sommeil, et qu'il croit entendre au plus faible bruit qui vient frapper ses oreilles.

« Mais, quand même cette image ne ferait que représenter quelquefois au méchant le tableau déchirant des crimes dont il ose se souiller, quand il n'aurait retenu qu'une seule fois son bras prêt à commettre un forfait, qu'ils seraient coupables, les fonctionnaires publics qui travailleraient à enlever à l'homme ce frein utile que la nature oppose à la perversité !

« Par les décrets immuables de la Divinité, le sort de l'homme de bien et du méchant ne sera pas sans doute le même au delà du trépas : par vos lois aussi sages que justes, ils n'auront plus la même destinée sur la terre.

« Ce n'est point une religion que vous avez créée ; ce sont des principes simples, éternels, que le souvenir récent de la superstition de l'athéisme vous a mis dans le cas de rappeler aux hommes. Ainsi, lorsque vous posâtes les fondements de l'égalité, le souvenir récent de la tyrannie vous engagea à proclamer les droits imprescriptibles de l'homme. C'est en vain que la malveillance s'efforcera de persuader que votre immortel décret fera sortir de sa tombe ensanglantée le monstre hideux du fanatisme : le législateur qui l'a proposé a, dans son rapport, assi-

milé les prêtres aux rois... D'après cette idée bien juste, il n'y aura pas un grand nombre de citoyens qui puissent désirer d'être prêtres aujourd'hui. Quel est celui qui ne préfère pas des principes simples, éternels comme la nature, à un culte mystique, inexplicable ? un Dieu juste et bienfaisant au dieu des prêtres? Eh ! quel besoin aurons-nous jamais des prêtres ? Abandonnerions-nous à nos semblables le plaisir d'être utiles à notre patrie et de chérir nos parents ? Choisirons-nous des hommes pour offrir, à notre place, à l'Être suprême, des hommages que nous aimons à lui rendre? Nous l'honorerons nous-mêmes par nos vertus. Nous ne nous occuperons pas à le définir, nous ne lui donnerions que nos vices et nos passions. Nous aurons de lui une idée si sublime, que nous ne le dégraderons pas en lui donnant une figure, un corps semblables aux nôtres. Eh ! qu'est-il besoin de le représenter aux yeux des hommes? Tous les ouvrages sortis de ses mains, tous les dons qu'il nous a faits ne le rendent-ils pas sensible à tous les cœurs, visible à tous les regards ?

« Le conseil général de la commune de Paris, pénétré de respect et de reconnaissance pour les législateurs qui ont proclamé ces principes éternels, jaloux de faire disparaître tous les signes de la superstition et de propager les idées religieuses, qui servent de base à la morale publique, a arrêté que sur tous les temples destinés aux fêtes publiques on effacerait ces mots : *Temple consacré à la Raison*, et que l'on y substituerait cette inscription : *A l'Être*

suprême ; que cet arrêté serait présenté à la Convention nationale par une députation de tous ses membres. »

La Convention n'applaudit pas trop à cet éloge son décret mystique, éloge pourtant ingénieux et politique. Carnot, qui présidait, félicita assez froidement l'orateur, et, si l'impression de l'adresse fut décrétée, ce fut sans enthousiasme (1).

Payan ayait eu beau protester qu'il ne s'agissait pas de créer une religion nouvelle, quatre jours après cette religion s'affirma par la bouche même du maire de Paris, qui, dans une proclamation aux habitants sur les subsistances, leur dit que Dieu allait récompenser la France du décret du 18 floréal en accordant de bonnes récoltes. « L'abondance est là, dit Lescot-Fleuriot, elle vous attend. L'Être suprême, protecteur de la liberté des peuples, a commandé à la nature de vous préparer d'abondantes récoltes. Il vous observe, soyez dignes de ses bienfaits (2). »

Il était nécessaire d'entraîner les Jacobins dans le mouvement et d'obtenir d'eux autre chose qu'une adhésion du bout des lèvres. Un membre du gouver-

(1) Le 26 floréal, aux Jacobins, Robespierre fit allusion aux hésitations de la Convention. Il dit que les « conspirateurs » s'étaient attendus à ce que la Convention rejetterait l'adresse. « Si cette adresse eût été rejetée, ajouta-t-il, le décret sublime et immortel où les grandes vérités de la nature sont reconnues aurait été, pour ainsi dire, révoqué, et les scélérats triomphaient. » (Buchez, t. XXXIII, p. 68.)

(2) *Proclamation du maire de Paris aux habitants, 29 floréal an II*, placard imprimé. Carnavalet, 12,272. — Ajoutons que, le 28 floréal, le département de Paris vint adhérer au culte de l'Être suprême. (*Moniteur*, XX, 502.)

nement, le jeune Jullien, l'un des deux commissaires qui formaient la Commission exécutive de l'instruction publique, vint affirmer au club que le sentiment religieux était l'âme du patriotisme et que les soldats envoyés contre les Vendéens ne se faisaient tuer que « pour s'élancer dans le sein de la divinité », et il proposa une adresse de félicitation à la Convention.

Les Jacobins étaient au fond plus robespierristes que mystiques : ils hésitèrent à se laisser ainsi transformer en secte religieuse, et un vif débat s'éleva. Robespierre et Couthon durent intervenir, produire le spectre de la « conspiration de l'étranger ». Il fallut même que Robespierre désavouât et fît rejeter un passage de l'adresse où Jullien demandait, d'après Rousseau, qu'on bannît de la République tous ceux qui ne croiraient pas à la Divinité. « Ce principe, dit Robespierre, ne doit pas être adopté. Ce serait inspirer trop de frayeur à une multitude d'imbéciles ou d'hommes corrompus. Je ne suis pas d'avis qu'on les poursuive tous, mais seulement ceux qui conspirent contre la liberté. Je crois qu'il faut laisser cette vérité dans les écrits de Rousseau, et ne pas la mettre en pratique (1). »

Finalement l'adresse fut adoptée et lue à la Convention le 27 floréal.

En voici le texte, que nous citerons en entier, pour

(1) *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23 ; Buchez, t, XXXIII, p. 68. Cette opposition au culte de l'Être suprême dans le sein même des Jacobins aboutira à l'élection de Fouché à la présidence du club, le 18 prairial suivant.

montrer à quel fanatisme intolérant et vraiment *jacobin*, selon le mauvais et légendaire sens du mot, on avait réussi à entraîner la Société des amis de la liberté et de l'égalité :

« Citoyens représentants, l'immoralité profonde d'un grand nombre des hommes qui avaient paru sur la scène politique a fixé vos regards, et la morale publique a été vengée par vous. Les ambitieux, les intrigants, les êtres fangeux que nourrissait le crime ont disparu ; la probité, la justice et toutes les vertus ont été mises à l'ordre du jour.

« Il vous restait encore à donner un grand exemple, et c'était peu pour vous d'avoir détruit quelques conspirateurs, si vous ne détruisiez le germe fécond de toutes les conspirations qui ont existé ou pouvaient exister : vous l'avez fait. Les sinistres clameurs de l'athéisme se prolongeaient sourdement, l'inquiétude s'emparait des âmes, le blasphème de Brutus était répété par des bouches impures. On voulait anéantir la vertu. La vertu n'était plus qu'un fantôme, l'Être suprême qu'un vain mensonge, la vie à venir qu'une chimère trompeuse, la mort un abîme sans fin. On était parvenu à obscurcir toutes les idées primitives que la nature a placées dans le cœur de l'homme, on commençait à éteindre tous les sentiments bons et généreux ; la liberté et la patrie ne semblaient plus que des ombres légères, dont la vue abusait les regards : la Convention a proclamé solennellement que le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« Oui, le peuple français tout entier se lève pour sanctionner votre décret; le soleil éclaire ce lever unanime de tout un peuple qui rend hommage à l'existence d'un Dieu. Que les nations esclaves soient la proie du despotisme et de l'erreur ! La nation française s'est arrachée au fanatisme et à la servitude; elle a marché d'un pas ferme entre tous les écueils; elle s'est dégagée et des mensonges absurdes de la superstition et des sophistiques erreurs de l'athéisme: elle a reconnu la divinité, la vérité, la vertu.

« Citoyens représentants, soyez toujours tels que vous avez paru aux yeux de l'univers : les représentants d'une nation grande et magnanime, d'un peuple qui a voulu que la moralité fût l'essence du patriotisme, qui a proclamé que tout ce qui était corrompu est contre-révolutionnaire.

« Les échos de l'aristocratie ont osé faire entendre dans les départements que les Jacobins étaient morts, parce que certains hommes qui, trop longtemps, avaient souillé notre enceinte, ont péri sur l'échafaud; mais ils n'étaient pas vertueux, ils ne furent jamais Jacobins.

« Les vrais Jacobins sont ceux en qui les vertus privées offrent une garantie sûre des vertus publiques. Les vrais Jacobins sont ceux qui professent hautement les articles qu'on ne doit pas regarder comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels, dit Jean-Jacques, il est impossible d'être bon citoyen. « L'existence de la Divinité, la vie à venir, la sainteté du contrat social

et des lois », sur ces bases immuables de la morale publique doit s'asseoir notre république une, indivisible et impérissable. Rallions-nous tous autour de ces principes sacrés. On ne peut obliger personne à les croire ; mais que celui qui ose dire qu'il ne les croit pas se lève contre le peuple français, le genre humain et la nature !

« Les conspirateurs seuls peuvent chercher un asile dans l'anéantissement total de leur être. La vertu a le besoin et la conscience de son existence immortelle. Vous, illustres martyrs de la cause du peuple, vous ne périrez point tout entiers ; l'immortalité vous réclame. Et vous, tyrans, n'espérez point périr ; l'immortalité vous réclame aussi pour punir vos trop longs forfaits.

« Telle est, citoyens représentants, la profession de foi des Jacobins de Paris et, nous osons le dire, des Jacobins de la France.

« Ils viennent aujourd'hui, comme ils ont fait dans toutes les grandes circonstances, vous remercier du décret solennel que vous avez rendu ; ils viendront s'unir à vous dans la célébration de ce grand jour où la fête à l'Être suprême réunira de toutes les parties de la France tous les citoyens vertueux, et leur voix unanime chantera l'hymne à la Divinité et à la vertu, qui doit être le signal de la mort de tous les vices et de toutes les tyrannies. » (*On applaudit à plusieurs reprises.*) »

Le président Carnot répondit :

« Il est digne d'une Société qui remplit le monde

de sa renommée, qui jouit d'une si grande influence sur l'opinion publique, qui s'associa dans tous les temps à tout ce qu'il y eut de plus courageux parmi les défenseurs des droits de l'homme, de venir dans le temple des lois rendre hommage à l'Être suprême.

« Un peu de philosophie, a dit un homme célèbre, mène à l'athéisme ; beaucoup de philosophie ramène à l'existence de la Divinité : c'est qu'un peu de philosophie produit l'orgueil qui ne veut rien souffrir au-dessus de soi, et que beaucoup de philosophie découvre à l'homme des faiblesses en lui-même, et hors de lui des merveilles qu'il est forcé d'admirer.

« Nier l'Être suprême, c'est nier l'existence de la nature ; car que sont les lois de la nature sans la sagesse suprême, si ce n'est la grande vérité qui contient toutes les vérités, l'ordre éternel de la nature, la justice immuable, la vertu sublime qui embrasse toutes les vertus, l'affection qui renferme toutes les affections pures ?

« Quoi ! l'amitié n'existerait pas ? Quoi ! la paix de l'âme, la douce égalité, la tendresse maternelle, la piété filiale seraient autant de chimères ? Il n'y aurait sur la terre ni justice, ni humanité, ni amour de la patrie, ni consolation pour celui qui souffre, ni espérance d'un meilleur avenir ! Eh bien, ce sont toutes ces choses ensemble qui font l'Être suprême ; il est le faisceau de toutes les pensées qui font le bonheur de l'homme, de tous les sentiments qui sèment des fleurs sur la route de la vie. Invoquer l'Être suprême, c'est appeler à son secours le spectacle de la nature,

les tableaux qui charment la douleur, l'espérance qui console l'humanité souffrante.

« Citoyens, en partageant ces principes avec la Convention nationale, vous répondrez à toutes les calomnies que le fiel aristocratique s'efforce, depuis le premier jour de la Révolution, de répandre contre vous. » (*De nouveaux applaudissements se font entendre.*)

On le voit : Carnot loua le décret du 18 floréal comme une réponse aux « calomnies aristocratiques », comme un moyen de défense nationale. Sur le dogme même, il parla plutôt en disciple de Diderot, et parut confondre Dieu avec la nature. Il était trop philosophe et trop politique pour adhérer à la religion d'État et au pontificat de Robespierre (1).

Les catholiques virent bien que les paroles philosophiques de Carnot leur étaient au fond moins favorables que l'adresse mystique des Jacobins, et les *Nouvelles ecclésiastiques* apprécièrent ainsi la déclaration du président de la Convention :

« Voilà comme on parle, quand on veut donner le change. Si le citoyen président, sans tant s'alambi-

(1) Déjà, le 23 floréal, à une députation de Genevois qui venaient féliciter la Convention d'avoir ordonné la translation des restes de Rousseau au Panthéon, il avait répondu par un éloge très philosophique et très fin du philosophe de Genève, « qui, dit-il, vivifia la morale et fit passer la vérité de l'esprit, qui est inerte, au cœur, où elle rencontre le germe des vertus. » (*Mon.*, XX, 456.) Mais il ne loua nullement le néo-christianisme de Rousseau. On remarquera aussi la réponse assez froide qu'il fit, le 30 floréal, à la Société fraternelle qui venait adhérer au culte de l'Être suprême. (*Mon.*, XX, 518.)

quer, avait cherché dans son catéchisme la définition de l'Être suprême, il aurait dit tout simplement que c'est l'Être souverainement parfait, qui a créé toutes choses, qui les conserve et qui les gouverne toutes ; et alors on aurait vu clairement qu'il croit en Dieu, au lieu qu'on voit seulement qu'il veut passer pour y croire, mais qu'il n'y croit pas... »

«... Quoi qu'en dise ce député du Pas-de-Calais, on peut croire que ni la Convention ni la Société jacobine ne se glorifieront de partager avec lui ces prétendus principes, qui ne sont que des imaginations aussi extravagantes qu'impies... »

« Il paraît évident que le système du citoyen Carnot, s'il en a quelqu'un, est le spinosisme... »

« La déclaration de l'existence d'un Être suprême, selon l'explication dérisoire que Carnot en donne, ne diffère pas beaucoup, comme on le voit, du prétendu culte de la Raison (1). »

Sans doute la feuille catholique blâma le culte de l'Être suprême, mais en s'exprimant sur le compte de Robespierre avec une sorte de considération. De plus, elle fit remarquer, à l'avantage des Jacobins et au désavantage de Carnot, que les Jacobins disaient tantôt *Dieu*, tantôt *Être suprême*, tandis que Carnot n'employait que le mot *Être suprême*.

Si les catholiques ne se trompèrent pas sur le véritable sens du discours de Carnot, les Robespierristes

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, numéro daté après coup du 5 décembre 1794. On sait que, depuis la Terreur, cette feuille religieuse, rédigée par l'abbé Mouton, paraissait à Utrecht.

ne s'y trompèrent pas non plus. Couthon monta aussitôt à la tribune pour réparer l'impression de froideur qu'avait pu causer la réponse du président, et il fit une sortie de prédicateur contre les philosophes :

« Où donc sont-ils, s'écria le séide de Robespierre, les prétendus philosophes qui se mentent si impudemment à eux-mêmes en niant l'existence de la Divinité ? Où sont-ils, que je leur demande si ce sont eux ou leurs pareils qui ont produit toutes les merveilles que nous admirons sans les concevoir, si ce sont eux qui ont établi le cours des saisons et des astres, qui sont les auteurs du miracle de la génération et de la reproduction des êtres, qui ont donné la vie et le mouvement au monde, qui ont formé cette voûte imposante qui couvre si majestueusement l'univers et ce soleil bienfaisant qui vient chaque jour éclairer et vivifier tout ce qui existe sur la terre ? (*Nouveaux applaudissements.*) Mais non, ils ne paraîtront point, parce qu'ils n'ont pas besoin d'être convaincus. Ils ont lu comme nous dans le grand livre de la nature, et se sont prosternés involontairement devant cette intelligence suprême dont l'image auguste est imprimée partout. » (*On applaudit.*)

Et Couthon fit décréter par la Convention que les Jacobins et les citoyens de leurs tribunes n'avaient cessé de bien mériter de la patrie.

CHAPITRE XXV

Préparatifs de la fête de l'Être suprême et état de l'opinion.

On se rappelle que les promoteurs du culte de la Raison ne s'étaient donné que trois jours, du 17 au 20 brumaire an II, pour organiser la première fête de leur religion, et cette organisation, si improvisée, n'avait point paru sérieuse. Robespierre eut soin de mettre un espace de trente-deux jours, du 18 floréal au 20 prairial, entre le décret par lequel l'Être suprême fut proclamé et la cérémonie où le culte de l'Être suprême s'inaugura. Cette lenteur à réaliser une conception, qui avait cependant été représentée comme mûre et acceptée de tous, n'eut pas seulement un air de décente gravité religieuse : elle parut respectueuse de l'opinion, que Robespierre affectait ainsi de ne pas brusquer. En réalité, le fondateur de la nouvelle religion nationale ne pouvait se donner moins de temps pour préparer les esprits et obtenir de la France, avant l'inauguration du culte, une sorte de réponse d'adhésion.

Cette préparation de l'opinion fut singulièrement facilitée par des incidents inattendus, qui furent

comme le miracle initial de la religion naissante, et il arriva que l'Être suprême récompensa deux des membres du Comité de Salut public en suscitant contre eux des assassins qui les manquèrent. Dans la nuit du 3 au 4 prairial, un nommé Admiral tira un coup de pistolet à Collot d'Herbois, qui n'évita la mort qu'en se baissant. C'eût été grand dommage qu'un tel honneur n'échût qu'aux moins pieux des membres du gouvernement, à un comédien sceptique et blasé. Heureusement pour le Pontife que, quelques heures plus tard, le 4 prairial au soir, une jeune fille nommée Cécile Renault se présenta à la maison Duplay, demanda Robespierre et se plaignit si fort de ne pas le trouver chez lui qu'elle parut suspecte et fut arrêtée. On la fouilla et on trouva dans sa poche deux petits couteaux, deux joujoux d'enfant. Elle se déclara royaliste, parla de Robespierre comme d'un tyran, et nia qu'elle eût l'intention de le tuer.

Qu'étaient ces deux petits couteaux auprès du pistolet d'Admiral? Qu'était le très problématique danger couru par Robespierre auprès de la très réelle tentative de. meurtre dont Collot d'Herbois avait failli être victime? Mais nous n'avons ici à raconter ni le plaisant dépit du pontife jaloux du comédien, ni l'odieux procès dit des *Chemises rouges*, qui fut la conséquence de ces incidents. Il suffira de rappeler que l'affaire de Cécile Renault et d'Admiral ne contribua pas peu au succès du culte de l'Être suprême.

Robespierre reçut en effet, au sujet du danger dont

Dieu venait de le préserver, des lettres de félicitation où il eut la joie de trouver autre chose que l'hommage de républicains à un républicain. Il se sentit encouragé dans son pontificat par des lettres comme celle qu'on lui écrivit de Vesoul, le 11 prairial, pour remercier l'Être suprême, qui avait sauvé les jours de celui « dont la tâche est écrite dans les livres du destin (1) », ou par l'adhésion enthousiaste d'un Jacobin de Manosque, qui, en lui transmettant, le 23 prairial, une adresse de la Société populaire de cette ville, le traitait en Dieu et lui disait : « Fécond créateur, tu régénères ici-bas le genre humain... (2) » Il y eut aussi alors, dans sa correspondance, d'anonymes menaces de mort (3), et son orgueil s'exalta jusqu'au délire.

Dans la séance du 7 prairial an II, il se posa en martyr à la tribune de la Convention, remercia officiellement « l'éternel Auteur des choses », et ne manqua pas de donner à sa joie un accent de piété : « Réjouissons-nous, dit-il, et rendons grâces au Ciel, puisque nous avons assez bien servi notre patrie pour avoir été jugés dignes des poignards de la tyrannie. »

Il n'osa pas exprimer la pensée qui gonflait son cœur, à savoir que l'intervention de ces poignards était un miracle en l'honneur du décret du 18 floréal. Mais cette pensée avait eu, à la séance de

(1) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, II, 119.
(2) *Ibid.*, p. 116.
(3) Par exemple, *ibid.*, p. 151.

l'avant-veille, 5 prairial, un interprète catégorique dans le rapporteur de la commission des dépêches, Athanase Veau, qui n'avait pas craint de dire à la tribune :

« L'Être qui imprima à l'homme le droit, le sentiment et l'assurance de la liberté, s'il permit, pour l'éternel opprobre de nos ennemis, la chute des premiers martyrs de la République, veille sur le salut du peuple et sur la tête de ses représentants.

« Après l'ordre universel de la nature, après le cri unanime de tous les siècles, qui parlent si haut de la divinité, le péril auquel deux représentants ont échappé, par un bonheur à peine croyable, n'est pas peut-être une des moindres traces de la bienfaisance et de la justice de cette sagesse éternelle de qui ils venaient de rappeler l'idée... (1) »

Athanase Veau avait donné le mot d'ordre, et c'est en ces termes religieux que s'exprimèrent, à la barre de la Convention, les diverses députations qui vinrent se féliciter publiquement de la préservation des jours de Robespierre et de Collot. Le 6 prairial. le tribunal du I^er^ arrondissement de Paris s'exprima ainsi : « Nous remercions l'Être suprême de vous avoir conservés; nous l'invoquerons pour qu'il veille toujours sur vous, et nous nous réjouissons de ce que notre âme est immortelle, puisqu'elle pourra toujours s'occuper du bien que vous avez fait, de celui que vous faites à chaque instant, et qu'elle peut

(1) *Moniteur*, XX, 557.

promettre une gratitude éternelle aux plus fermes appuis de la liberté et de l'égalité (1). » Le 7 prairial, la section des Gardes-Françaises appela la protection de Dieu sur la tête de Robespierre et de Collot: « Puisse l'Être suprême, dit-elle, dont le peuple français a solennellement reconnu l'existence, veiller sur vos destinées, comme il a toujours veillé sur notre sainte Révolution, pour le bonheur de la République française et celui de l'humanité! » Dans la même séance, la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité attribua à l'athéisme ce crime d'avoir « entouré des ombres de la mort deux représentants fidèles aux principes », et elle fit cette pieuse remarque: « Ils vivent, et, lorsqu'après tant et de si étranges périls l'homme de bien contemple encore ces zélés défenseurs, le vain mot de hasard ne peut remplir son âme; elle s'agrandit, et le sentiment de reconnaissance qui l'élève lui montre une Providence qui la tranquillise sur l'avenir (2). » Enfin, la section du Muséum, la section Révolutionnaire, ci-devant du Pont-Neuf, paraphrasèrent la même idée et remercièrent à l'envi l'Éternel (3).

Ces félicitations se mêlent aux adhésions plus encore qu'elles n'en découlent. C'est la Commission des dépêches, hier encore ignorée et cachée dans l'ombre des bureaux, qui reçoit et remplit la mission de proclamer à la tribune, par la bouche de Danjou

(1) *Moniteur*, XX, p. 558.
(2) *Ibid.*, p. 567.
(3) *Ibid.*, p. 573, 574, 575.

et de Veau, le résultat de cette sorte de plébiscite spontané sur le culte de l'Être suprême. Le 7 prairial, Danjou déclare que la correspondance du jour apporte « une adhésion enthousiaste au décret du 18 floréal, qui reconnaît, au nom du peuple français, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Cette déclaration est regardée comme un gage d'amitié, comme une garantie de sincérité offerte à tous les peuples libres (1) ». C'était dire, en d'autres termes, ce que nous disons, à savoir que le décret du 18 floréal n'était, dans l'opinion de la plupart, qu'un moyen de défense nationale, et qu'on ne l'acceptait qu'à ce titre. Mais enfin, on l'acceptait. Le 14 prairial, Danjou dit encore . « Votre décret... excite les acclamations universelles du peuple. Il vous comble de ses bénédictions pour l'avoir vengé des imputations que ses ennemis, les partisans confondus de l'athéisme, lui attiraient. » Et il énuméra les Sociétés et les autorités qui adhéraient (2).

Beaucoup de ces adhésions furent sincères, surtout de la part de la masse catholique. « L'intitulé de la fête à l'Être suprême, dit l'abbé Grégoire, portait une espèce de consolation dans les cœurs à qui souriait l'espérance du retour prochain à la religion (3). »

(1) *Moniteur*, XX, p. 573.
(2) *Ibid.*, p. 633.
(3) Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 114. A propos des espérances ou, si l'on veut, des illusions que le culte de l'Être suprême apportait aux catholiques, il faut citer une curieuse anecdote rapportée par Duchatellier d'après le journal manuscrit de Claude Le Coz, évêque constitutionnel, détenu alors au Mont-Saint-Michel. Le Coz raconte qu'il écrivit à Robespierre pour lui dénoncer les violences du

Les adeptes du mouvement hébertiste se taisaient, quand ils ne se ralliaient pas publiquement, et nous avons vu que l'athée Sylvain Maréchal reconnut l'Être suprême (1).

Il ne semble pas que, dans les nouvelles reçues de province, il y eut beaucoup de notes discordantes. Sans doute, le bruit courut que, dans la ville d'où était parti le mouvement du culte de la Raison, à Nevers, le décret du 18 floréal avait été foulé aux pieds, et Robespierre s'en plaignit aux Jacobins le 23 prairial. Mais nous voyons, dans le rapport de Danjou du 14 prairial, que « toutes les autorités constituées de Nevers avaient adhéré (2), » et, dans la même séance des Jacobins du 23 prairial, Fouché lui-même, qui avait déchristianisé la Nièvre en matérialiste, parut se rétracter.

Toutefois, si l'opinion de province adhéra, elle n'adhéra point partout dans les mêmes termes. En général, nous l'avons dit, on vit dans le culte de

conventionnel Le Carpentier contre le catholicisme. Robespierre ne répondit pas. « Mais, chose significative (dit Duchatellier) et qui paraît expliquer le silence de Robespierre, à peu de temps de là, aux approches de la fête de l'Être suprême, le bruit se répandit au Mont-Saint-Michel que les évêques constitutionnels allaient être appelés à Paris... Suivant Le Coz, cet appel aurait eu pour objet de faire concourir ces prélats au rétablissement du culte; la liberté leur aurait été offerte en échange de leur suffrage en faveur de Robespierre; et celui-ci, en prenant le titre de *Régulateur de la France*, eût imprimé à la Révolution une nouvelle direction. Le Coz ajoute « qu'il était loin de croire que ce machiavélisme eût réussi, mais que la réalité lui en fut affirmée. » (*Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, III, 405.)

(1) Voir plus haut, p. 81.

(2) *Moniteur*, XX, 633

l'Être suprême un bon moyen d'ôter aux rois leur principal argument auprès des peuples contre nous. Mais il se produisit aussi plus d'une tendance à saluer le projet de fête du 20 prairial comme une religion nouvelle. On lut des adresses purement théologiques, et qui durent être agréables à Robespierre. Ses collègues du Comité, qui au fond du cœur étaient presque tous de glace pour son projet de fonder vraiment et sérieusement une religion, s'inquiétèrent de plusieurs manifestations mystiques, propres à favoriser le pontificat de Robespierre. Je crois voir un écho de ces inquiétudes dans les critiques qu'Athanase Veau crut devoir ajouter à son rapport du 16 prairial. Après avoir blâmé le *cœur ambitieux*, le *style froid*, l'*esprit aride* de certains rédacteurs d'adresses, — et cela s'adressait sans doute aux anciens Hébertistes que la peur avait ralliés, — il censura vivement l'esprit d'intolérance théiste qui se montrait çà et là :

« Ce n'est point, dit-il, pour remplacer l'intolérance des sectes par l'intolérance du théisme, ni pour fournir au fanatisme un nouvel objet, aux persécuteurs un nouveau prétexte, aux charlatans une nouvelle occasion de faire du bruit, aux hypocrites un suprême moyen de faire des dupes, que vous avez parlé dignement de la Divinité. Vous n'avez voulu ni définir Dieu, ni le comparer, ni le dépeindre, ni le prouver, ni offrir un sentiment naturel pour texte aux glossateurs et ou aux catéchistes, ni faire d'un dogme consolateur une loi perturbatrice et inquisitoriale.

« Vous avez montré la base immuable, nécessaire, éternelle de la moralité, du civisme, de la vertu et du bonheur; vous avez proclamé le sentiment d'une nation généreuse et sage, dont le courage s'accroît par l'idée d'un être impérissable, toujours puissant et toujours juste, et qui se sent née elle-même pour l'immortalité. Tout ce qui est au delà de ce que la lumière d'une raison sévère approuve, et de ce que les mouvements d'une conscience pure nous inspirent, est étranger à la Divinité et n'appartient qu'à l'orgueilleux athéisme des sectes, qui, toutes, ont voulu détruire le Dieu de la nature pour créer un Dieu à la fantaisie des poètes, des peintres, des discoureurs, des prêtres ou des tyrans. »

Je ne sais si Robespierre sentit, dans ces réflexions philosophiques du rapporteur de la Commission des dépêches, une satire déguisée de ses propres idées et le dépit qu'éprouvaient ses collègues à voir son projet trop complètement réussir. Mais il dut entendre avec plaisir le conseil donné par le même orateur de ne pas se moquer du catholicisme :

« En éteignant les torches du fanatisme, dit Athanase Veau en termes déclamatoires, mais clairs, vous n'avez pas voulu jeter sur l'imposture et les crimes du sacerdoce le vernis sale d'un ridicule qui eût pu les garantir des traits de l'indignation que leur doivent tous les hommes et tous les siècles.

« C'est par de basses apostrophes, par des traits platement burlesques, et par des farces dérisoires, indignes de la majesté d'un grand peuple, et trop

au-dessous de l'atrocité d'un système qui fit couler tant de sang, que les agents britanniques servaient le fanatisme de la Vendée, en feignant de briser ailleurs les hochets de la superstition (1). »

En somme, des diverses manifestations qui se produisirent entre le 18 floréal et le 20 prairial an II, il résulta que l'opinion acceptait le projet de fête à l'Être suprême (2) : c'est donc avec une joie presque tranquil e que Robespierre vit arriver ce grand jour.

(1) *Moniteur*, XX, 645.

(2) La littérature célébra le décret du 18 floréal. Voir par exemple l'écrit de Plaisant-Lahoussaye, en prose poétique, intitulé : *Hymne à la nature,* Paris, Demoraine, Debray et Prault, an II, in-8 de 79 pages. — Carnavalet, 12,272.

CHAPITRE XXVI

La fête de l'Être suprême (20 prairial an II).

Tout était prêt pour la fête de l'Être suprême.

Le 16 prairial, la Convention élut Robespierre président (1) : c'était lui donner par avance le premier rôle dans la cérémonie du 20. Le 17, l'Assemblée décida que ses membres paraîtraient à la fête avec les attributs des représentants en mission : ceinture tricolore, chapeau rond surmonté de trois plumes tricolores (2) ; le reste du costume était à volonté.

(1) Il faut remarquer que, du 16 frimaire au 9 thermidor an II, la Convention ne fut présidée que par des membres du Comité de Salut public ou du Comité de Sûreté générale, c'est-à-dire par des membres du gouvernement : Voulland, Couthon, David, Vadier, Dubarran, Saint-Just, Rühl, Amar, Robert Lindet, Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or), Robespierre aîné, Elie Lacoste, Louis (du Bas-Rhin), Collot d'Herbois. Exceptons la quinzaine du 1er au 16 germinal, où Tallien fut président.

(2) Le costume des représentants en mission avait été provisoirement réglé par l'art. 8 du décret du 4 avril 1793 : « En attendant qu'un costume soit décrété pour la représentation nationale, tous les commissaires de la Convention porteront un sabre en demi-espadon pendu à un baudrier de cuir noir, placé en baudrier par-dessus l'habit, une écharpe en ceinture, sur la tête un chapeau rond surmonté de trois plumes aux trois couleurs nationales : la rouge sera plus haute. » (*Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. III, p. 63.)

Quant au plan de David, l'enthousiasme y était commandé et réglé jusque dans les plus petits détails, avec une minutie hiératique. Qu'on en juge par ce début :

« L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts, et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

« A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, époux, enfants, vieillards et mères s'embrassent, et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la Divinité.

« L'on voit aussitôt les banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons; les portiques se décorent de festons de verdure; la chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie; tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère, dont il est la plus belle parure; le fils, au bras vigoureux, se saisit de ses armes; il ne veut recevoir le baudrier que des mains de son père; le vieillard, souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage en présentant l'épée aux défenseurs de la liberté.

« Cependant l'airain tonne : à l'instant, les habitations sont désertes; elles restent sous la sauvegarde des lois et des vertus républicaines; le peuple remplit les rues et les places publiques; la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers, parés des fleurs du printemps, sont un parterre animé, dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante.

« Les tambours roulent; tout prend une forme nouvelle. Les adolescents, armés de fusils, forment un bataillon carré autour du drapeau de leurs sections respectives. Les mères quittent leurs fils et leurs époux : elles portent à la main des bouquets de roses; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée; l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

« Tout est prêt pour le départ : chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie, qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté... (1). »

Mais il ne faut pas juger la conception de David sur l'emphase ridicule du style : ce plan était fort

(1) En dehors du plan de David, voir l'imprimé intitulé : *Convention nationale. Instruction particulière pour les commissaires chargés des détails de la fête de l'Être suprême, qui doit être célébrée le 20 prairial, conformément au décret de la Convention nationale du 18 floréal, l'an deuxième de la République française une et indivisible. Imprimée par ordre de la Convention nationale.* Impr. nat., s. d., in-8 de 10 pages. — Carnavalet 12,272. — Voici les noms des vingt-sept artistes chargés des détails de la fête : Joigny, Fleuriot, Portalier, Julien, Fromatgeat, Rabori, Dupont, Horival, Joufroy, Chenard, Boucher, Mengozzi, Bolevard, Darcourt, Alexandre, Dugrand, Deverci, Jacquin, Martin, Margane, Hugot, Renaud, Feroud, Rouyer, Bontour, Sarbourg, Georgeri. — C'est Joigny et Fleuriot qui avaient la surveillance générale de « toute la marche ». — Voir aussi à Carnavalet, dans le même carton 12,272, plusieurs mémoires manuscrits de tapissiers à l'occasion de la fête à l'Être suprême. — Voir enfin le *Véritable Détail de la cérémonie qui doit être célébrée décadi 20 prairial*, etc., imp. Millin, s. d., in-4 de 4 pages. — Bibl. nat. Lb 41/1103.

beau, digne à tous égards et de la circonstance et du grand artiste qui l'avait imaginé. Il fut exécuté de point en point (1).

La fête du 20 prairial eut lieu par un temps radieux. La veille au soir, toutes les maisons, riches et pauvres, avaient été ornées extérieurement, d'une manière uniforme, avec des branches d'arbres, des fleurs et des drapeaux tricolores, et c'était la première fois que cette symétrie de décoration se voyait. Au Champs de Mars, devenu Champ de la Réunion, on avait élevé une haute montagne, avec des rochers, des grottes, des ronces. Au jardin des Tuileries, sur l'emplacement du bassin, se dressait une statue colossale de l'Athéisme, avec cette inscription : *Seul espoir de l'étranger*.

A huit heures du matin, une salve d'artillerie, tirée au Pont-Neuf, donne le signal du commencement de la fête. Alors « les citoyens et citoyennes partent de leurs sections respectives en deux colonnes, les hommes et les garçons à droite, les femmes, les filles et les enfants à gauche. Les adolescents, formés en bataillon carré et marchant douze de front, s'avancent au centre. Les mères portent à leurs mains des bouquets de roses, symbole des grâces, et les filles portent des corbeilles remplies de fleurs, symbole de la jeunesse. Les hommes et les garçons tiennent à la main des branches de chêne, symbole de la force et de la liberté (2) ».

(1) On trouvera le texte complet du plan de David dans le *Moniteur*, XX, 653, ou dans Buchez et Roux, XXXIII, 151.

(2) *Moniteur*, XX, 700.

Toutes les sections sont réunies. On regarde les Tuileries et le balcon du pavillon de l'Unité, par où la Convention doit sortir pour se rendre sur l'estrade en planches préparée pour elle.

Le juré Vilate nous a raconté, en termes intéressants, ce que faisait Robespierre pendant ces quelques moments d'attente.

« La joie brillait pour la première fois sur sa figure. Il n'avait pas déjeuné. Le cœur plein du sentiment qu'inspirait cette superbe journée, je l'engage à monter à mon logement; il accepte sans hésiter. Il fut étonné du concours immense qui couvrait le jardin des Tuileries : l'espérance et la gaieté rayonnaient sur tous les visages. Les femmes ajoutaient à l'embellissement par les parures les plus élégantes. On sentait qu'on célébrait la fête de l'auteur de la nature. Robespierre mangeait peu. Ses regards se portaient souvent sur ce magnifique spectacle. On le voyait plongé dans l'ivresse de l'enthousiasme. *Voilà la plus intéressante portion de l'humanité. O nature, que ta puissance est sublime et délicieuse ! Comme les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête !* Ce fut là toute sa conversation (1). »

Entre midi et une heure, la Convention parut au balcon et sur l'estrade, Robespierre en tête. Il était vêtu du costume que l'imagerie populaire a célébré : habit bleu barbeau et culotte de nankin. Il tenait à la main, comme tous ses collègues, un bouquet de blé,

(1) Vilate, *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, ap. Buchez et Roux, XXXIII, 176.

de fleurs et de fruits (1). Il monta à une tribune et prononça le discours suivant :

« Il est enfin arrivé, le jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture. Il voit dans ce moment une nation entière, aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter.

« N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans? N'est-ce pas lui qui, dès le commencement du temps, décréta la république et mit à l'ordre du jour, pour tous les siècles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice ?

(1) Voici comment un témoin oculaire, Chantreau, a raconté cette scène : « Il est midi, l'heure de l'hommage à l'Éternel vient de sonner, et cent mille âmes, un peuple immense couvre le sol du jardin national ou entoure le péristyle élevé où sont les représentants du peuple, revêtus d'un costume majestueux, qui consiste dans une large ceinture à franges aux couleurs de la nation et en un panache élevé aux mêmes couleurs. Robespierre, qui a la présidence, paraît seul découvert au milieu d'eux. Il est sur les bords de l'estrade, il s'avance, il fait un signe de la main qu'il va parler, et cent mille hommes sont dans le silence le plus profond... Il parle, et l'Éternel reçoit l'hommage que des hommes libres doivent lui rendre. » (*Les Documents de la Raison*, nº XV, p. 230. — Le même journal contient, nº XVI, une *Ode à l'Être suprême*, par Legouvé, et nº XVII, une autre ode sur le même sujet, par le citoyen Dantilly, de la section Le Peletier.)

« Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine ; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler, comme de vils animaux, au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge ; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance ; il a créé les hommes pour s'aider et pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu.

« C'est lui qui plaça dans le sein de l'oppresseur triomphant le remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé le calme et la fierté ; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant, et le méchant à respecter l'homme juste ; c'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté, pour l'embellir encore ; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie ; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère ; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie ; c'est lui qui a couvert la nature de charmes, de richesse et de majesté. Tout ce qui est bon est son ouvrage, ou c'est lui-même. Le mal appartient à l'homme dépravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables.

« L'Auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne d'amour et de félicité.

« Périssent les tyrans qui ont osé la briser !

« Français républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice

qu'ils en ont bannie. La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité; l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes.

« Peuple généreux, veux-tu triompher de tous tes ennemis? Pratique la justice et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui, sous ses auspices, aux justes transports d'une pure allégresse : demain nous combattrons encore les vices et les tyrans; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines; et ce sera l'honorer encore. »

Quand l'orateur eut fini, les artistes de l'Opéra exécutèrent l'hymne de Desorgues : *Père de l'univers, suprême intelligence*, dont la musique, qui était de Gossec, parut fort belle (1). Puis Robespierre prit une torche et embrasa la statue de l'Athéisme; celle-ci, en disparaissant, laissa paraître à sa place la statue de la Sagesse, qui, dit l'officieux *Moniteur*, « se montra dans tout son éclat aux yeux du peuple » : quelques témoins la trouvèrent, au contraire, un peu noircie (2).

Robespierre remonta alors à la tribune et fit un second discours :

« Il est rentré dans le néant, dit-il, ce monstre que

(1) Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 109. — D'après d'autres récits, ce fut l'hymne de Marie-Joseph Chénier qui fut chanté alors, tandis que celui de Desorgues ne fut chanté qu'au Champ de Mars. Peut-être que ces deux hymnes furent chantés successivement et au jardin des Tuileries et au Champ de Mars. C'est ce que semble dire Tissot, *Histoire complète de la Révolution française*, V, 222.

(2) Sénar, *Mémoires*, p. 189.

le génie des rois avait vomi sur la France. Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde ! Armés tour à tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité. S'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition, pour l'associer à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime.

« Peuple, ne crains plus leurs complots sacrilèges. Ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur que le remords de leurs propres cœurs. Infortunés, redressez vos fronts abattus : vous pouvez encore impunément lever les yeux vers le ciel. Héros de la patrie, votre généreux dévouement n'est point une brillante folie : si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entiers. Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même : tu peux lier ta vie passagère à Dieu même et à l'immortalité. Que la nature reprenne donc tout son éclat, et la sagesse tout son empire. L'Être suprême n'est point anéanti.

« C'est surtout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient chasser de la République. C'est à la sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires ; c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-la donc à toutes nos entreprises. Soyons graves et discrets dans toutes nos délibérations, comme des hommes qui stipulent

les intérêts du monde ; soyons ardents et opiniâtres dans notre colère contre les tyrans conjurés, imperturbables dans les dangers, patients dans les travaux, terribles dans les revers, modestes et vigilants dans les succès. Soyons généreux envers les bons, compatissants envers les malheureux, inexorables envers les méchants, justes envers tout le monde. Ne comptons point sur une prospérité sans mélange et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce ce qui dépend de la fortune ou de la perversité d'autrui : ne nous reposons que sur notre constance et notre vertu. Seuls, mais infaillibles garants de notre indépendance, écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractère plus encore que par la force de nos armes.

« Français, vous combattez les rois : vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité. Être des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outragent en t'invoquant ; mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel. Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières. Tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûlent dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie ; notre sang coule pour la cause de l'humanité : voilà notre prière ; voilà nos sacrifices, voilà le culte que nous t'offrons. »

Ces deux discours excitèrent une grande admiration. Boissy d'Anglas écrivit, quelques semaines plus tard: « Robespierre, parlant de l'Être suprême au peuple le plus éclairé du monde, me rappelait Orphée enseignant aux hommes les principes de la civilisation et de la morale (1). » Et le juge académique par excellence, La Harpe, écrivit à Robespierre pour le féliciter (2).

Quand la cérémonie fut terminée au jardin des Tuileries, on partit pour le Champ de Mars. « La Convention nationale, dit le *Moniteur* (3), était entourée d'un ruban tricolore, porté par l'Enfance ornée de violettes, l'Adolescence ornée de myrtes, la Virilité ornée de chêne et la Vieillesse ornée de pampres et d'olivier... Au centre de la représentation nationale marchait un char d'une forme antique, sur lequel brillait un trophée composé des instruments des arts et métiers et des productions du territoire français. On y remarquait une charrue surmontée d'une gerbe de blé, les instruments de l'imprimerie, source de lumières ; ils étaient ombragés par un chêne qui, placé à côté de la statue de la Liberté, indiquait que les arts ne fleurissent que sous son empire. Le char, drapé en rouge et traîné par huit bœufs aux cornes d'or, était du meilleur goût. Les membres de la Convention étaient revêtus du nouveau costume, ce qui rendait encore le spectacle plus auguste. Le cortège

(1) *Essai sur les fêtes nationales*, p. 23. — Bibl. nat., Lb 41/1127, in-8.

(2) Garat, *Mémoires sur Suard*, ap. Hamel, III, 540.

(3) *Moniteur*, XX, 700.

est sorti par le Pont-Tournant; il a fait le tour de la statue de la Liberté. »

En sa qualité de président de la Convention, Robespierre s'avançait en tête, seul et à une certaine distance, soit qu'il l'eût voulu, soit que ses collègues l'eussent malignement fait exprès. On criait: *Vive Robespierre* (1)! La dictature, le pontificat éclataient à tous les yeux. Quelqu'un dit: *Voyez ce b....-là: ce n'est pas assez d'être le maître*; *il faut encore qu'il soit un Dieu* (2). Ses collègues furent indignés. Les plus hardis l'apostrophèrent, et cela dès le moment où il harangua le peuple. Lui-même a raconté cette scène, mais sans nommer personne, dans son discours du 8 thermidor: « Croirait-on, dit-il, qu'au sein de l'allégresse publique des hommes aient répondu par des signes de fureur aux touchantes acclamations du peuple? Croira-t-on que le président de la Convention nationale, parlant au peuple assemblé, fut insulté par eux, et que ces hommes étaient des représentants du peuple (3) ? » Il paraît que Bourdon (de l'Oise) et Merlin (de Thionville) se distinguèrent parmi les insulteurs de Robespierre. Le Cointre prétendit

(1) Vilate, ap. Buchez et Roux, XXXIII, 177.

(2) *Ibid.*

(3) Robespierre avait d'abord écrit: « Si le trait dont j'ai à parler n'était pas propre à répandre la plus vive lumière sur les vues de la coalition, je me garderais bien de rappeler certains faits scandaleux arrivés au sein même de la fête de l'Être suprême ; car un sentiment impérieux de pudeur ne me permettrait pas d'avouer que des représentants du peuple ont répondu par les cris de la fureur aux touchantes acclamations du peuple ; que le président de la Convention nationale, parlant au peuple, fut insulté par des injures grossières, et les grossiers sarcasmes de quelques autres, et les courses

même plus tard lui avoir crié : *Je te méprise autant que je t'abhorre* (1). D'autres lui parlèrent du Capitole et de la roche Tarpéienne (2). Ce fut comme une répétition préalable de la scène du 9 thermidor. Mais le peuple ne s'aperçut de rien, et, si l'orgueil de Robespierre fut blessé par ces injures sourdes, son triomphe n'en parut pas moins éclatant aux yeux de la France et de l'Europe.

Quant à la seconde partie de la cérémonie, citons le compte rendu du *Moniteur*, qui fut reproduit par plusieurs journaux et semble avoir paru fidèle aux contemporains :

« Arrivée au Champ de la Réunion, la colonne des hommes s'est développée à droite de la montagne, et la colonne des femmes à gauche. Les bataillons carrés des adolescents sont rangés en cercle autour de la montagne ; un groupe de vieillards et d'adolescents s'est placé sur la montagne, à droite ; un groupe de jeunes filles et de mères de famille s'est rangé sur la montagne, à gauche ; la Convention occupait la partie la plus élevée, et les musiciens se sont placés sur le milieu(3).

de ceux qui, cherchant des crimes à celui qu'ils voulaient perdre dans les signes de l'allégresse publique, allaient répandre le poison de la terreur et les soupçons en disant : *Voyez-vous comme on applaudit !* » (Buchez et Roux, XXXIII, 429-430).

(1) D'après Courtois, *Rapport sur les événements du 9 thermidor*, p. 35, Le Cointre aurait dit à Robespierre : « J'aime la morale de ton discours ; quant à toi, je ne t'estime guère. » Ces paroles auraient été, toujours d'après Courtois, proférées par Le Cointre, non pas dans le trajet des Tuileries au Champ de Mars, mais « sur la tribune même où Robespierre se croyait au sein de la gloire. »

(2) Hamel, III, 542.

(3) Ce spectacle frappa si vivement les assistants que le *Moniteur*

« Les hommes et les femmes ayant été rangés dans l'ordre déterminé, la musique a exécuté l'hymne à l'Être suprême, dont nous avons déjà fait connaître les paroles (1).

« Après cet hymne, on a exécuté une grande symphonie : les vieillards et les adolescents qui étaient sur la montagne ont chanté une première strophe sur l'air des Marseillais, en jurant ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République. Tous les hommes répandus dans le Champ de la Réunion ont répété en chœur ce refrain :

Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons d'anéantir le crime et les tyrans (2).

le décrivit de nouveau, en ces termes, à la fin de son compte rendu : « La montagne figurée au milieu du Champ de Mars a particulièrement attiré l'admiration des spectateurs : on y remarquait des rochers, des ronces et tous les accidents de la nature. Dans un instant, elle fut couverte depuis sa base jusqu'à son sommet, dans ses cavités, dans la totalité de son pourtour, d'une multitude infinie de citoyens et de citoyennes de tout âge, de trophées militaires, de drapeaux, de piques, d'armes de tout genre, de musiciens. La Convention nationale, placée au point le plus élevé de sa sommité, fixait tous les regards ; des cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Montagne! Vivent nos représentants!* se faisaient partout entendre. »

(1) Les paroles de cet hymne étaient de Marie-Joseph Chénier. On en trouvera le texte dans le *Plan* de David, Buchez et Roux, XXXIII, 160. Il fut imprimé à part sous ce titre. *Strophes sur l'air de l'hymne des Marseillais, par Marie-Joseph Chénier, député à la Convention nationale, pour être chantées sur la Montagne, au Champ de la Réunion, le 20 prairial.* Impr. nationale, s. d., in-8 de 3 pages. — Carnavalet, 12,272. — On remarquera que cette poésie a un caractère plutôt patriotique que religieux. — On imprima aussi (Bibl. nat., Lb 41/1103) un hymne destiné à être chanté au Champ de Mars, par les jeunes aveugles, paroles de J.-M. Deschamps, musique de Bruny : mais il n'est pas sûr que cet hymne ait été chanté.

(2) Cet hymne fut chanté sur l'air de la *Marseillaise*. On en trou-

« Les groupes de femmes et de jeunes filles ont chanté plusieurs autres strophes ; la dernière strophe a été chantée par toute la montagne. En même temps, les jeunes filles jetaient des fleurs vers le ciel, et simultanément les adolescents tiraient leurs sabres, en jurant de rendre partout leurs armes victorieuses. Les vieillards ont apposé leurs mains sur leurs têtes, et leur ont donné la bénédiction paternelle. Enfin une décharge générale d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, a retenti dans les airs, et tous les citoyens et citoyennes, confondant leurs sentiments dans un embrassement fraternel, ont terminé la fête en élevant vers le ciel ce cri de l'humanité et du civisme : *Vive la République !* (1) »

vera le texte dans Chantreau, *les Documents de la Raison*, n° XV, p. 235. — Tissot, témoin oculaire, parle en ces termes d'un autre hymne qui fut chanté au Champ de Mars : « Celui, dit-il, qui commence par ce vers : *Dieu du peuple et des rois, des cités, des campagnes,* produisit une espèce de frissonnement intérieur et de recueillement religieux, que l'on ne saurait exprimer, même après l'avoir senti au milieu de cinq cent mille témoins, tous frappés de la même émotion. » (*Histoire complète de la Révolution*, V, 223.)

(1) Consulter encore, sur la fête de l'Être suprême, l'imprimé intitulé : *Rituel républicain. Fête à l'Être suprême exécutée à Paris le 20 prairial, an II de la République, avec la musique des hymnes.* Paris, Aubry, an II, in-8 de 56 pages, plus 4 feuillets de musique non-chiffrés. — Bibl. nat., Lb 41/1106. — Voici comment ce recueil est composé : 1° Préface anonyme, où on démontre que la contre-révolution s'emparait des esprits à la fois par le fanatisme vendéen et par l'athéisme hébertiste ; 2° Programme officiel de la fête du 20 prairial ; 3° Hymnes de Gossec, hymnes de Deschamps, musique du citoyen Bruni, chantés par les aveugles ; 4° Récit de la fête, avec un recueil complet des inscriptions ; 5° « Hymnes et autres poésies recueillies sur la fête à l'Être suprême. » Chénier, Augustin Ximenez, Molline, Valcour, Fabien Pillet, Jullien, sous-directeur de la correspondance de la Trésorerie nationale, Morambert, Philippon, Lemarchant-Lavievile, Saint-Ange, Moline, secrétaire gref-

fier de la Convention, Rochon (musique de Lemoyne), Desforges, Cambini ; 6° Hommages et prières en prose : Théophile Mandar et Ducray-Duminil ; 7° Musique. *La religion républicaine*, paroles de Desforges, musique de Séjean ; *Hymne à l'Être suprême*, paroles de Desorgues, musique de Gossec ; *Hymne à la Divinité*, paroles de Deschamps, musique « du cit. Au... » ; *Hymne populaire*, paroles de Rochon, musique de Lemoyne. — Ajoutons que les royalistes imprimèrent une parodie de l'hymne chanté au Champ de Mars, sous ce titre : *la Vérité opposée au mensonge*, s. l. n. d., in-8 de 6 pages. — Bibl. nat., Y. — Enfin, en dehors des poésies sus-mentionnées, on lira : 1° *Hymne à l'Être suprême et à la Liberté, par le citoyen Desgrouas ;* Paris, imp. Daniel, s. d., in-8 de 3 pages. — Bibl. nat., Ye, 20098. — 2° *Couplets adressés à l'Être suprême à l'occasion de la fête célébrée en son honneur, le 20 prairial*, par le citoyen Laloi, de la section de l'Indivisibilité, s. l. n. d., in-8 de 2 pages. — Bibl. nat., pièce non cotée. — C'est une médiocre chanson, sur l'air : *Guillot, Guillot* ; elle se termine ainsi :

Tu vois nos cœurs pleins de reconnaissance,
Dieu bon, Dieu juste, approuve nos projets ;
Si nous avons recours à ta vengeance,
C'est qu'il s'agit de punir des forfaits.
Être suprême, accepte notre hommage,
Nos cœurs sont purs, ils sont dignes de toi ;
Ne permets pas que l'infâme esclavage
Puisse jamais nous courber sous un roi.

CHAPITRE XXVII

Conséquences de la fête de l'Être suprême.

Telle fut cette fête du 20 prairial an II, en l'honneur de l'Être suprême, où Robespierre crut vraiment qu'il inaugurait une religion nouvelle, et qui, si elle n'enthousiasma pas l'opinion, l'intéressa au plus haut degré.

Le lendemain, 21 prairial, l'agent national Payan prononça, devant la Commune, la glorification de cette journée, qu'il présenta comme le couronnement de l'œuvre révolutionnaire (1) :

« La joie, dit-il, était générale, l'enthousiasme régnait partout ; et cette journée, dont tous les hommes sensibles et républicains conserveront un éternel souvenir, est sans doute le fruit le plus doux de la Révolution. Elle doit prouver avec quelle rapidité l'esprit public se forme et s'élance vers le dernier période de la raison humaine. Tous les citoyens étaient satisfaits du culte simple et naturel rendu à l'Être suprême ; ils ne regrettaient ni leurs prêtres ni

(1) Voir aussi l'éloge en quelque sorte officiel de la fête du 20 prairial que publia le *Journal de la Montagne*, t. III, n° 44.

leurs superstitions ; ils promettaient de chérir la vertu et la liberté ; ils croyaient satisfaire à leur dette envers la Divinité et la patrie. Le sentiment de la fraternité unissait tous les cœurs ; aucune scène affligeante n'a détruit la joie commune. La fraternité a été poussée à un tel point que, des personnes accablées de lassitude s'étant couchées par terre sur la route qui conduit au Champ de la Réunion, la foule immense qui s'y rendait, respectait leur sommeil, et les femmes, en passant autour d'elles, relevaient leurs jupes pour ne pas les réveiller.

« Anciennement, il fallait des gardes nombreuses pour empêcher que les jardins publics ne fussent dégradés par le peuple ; aujourd'hui, le peuple sait qu'ils lui appartiennent, il les respecte. Pas une rose, pas une fleur, n'ont été cueillies dans le parterre du Jardin national.

« Il serait difficile de peindre la satisfaction qui régnait partout. L'on était trop tendrement affecté pour se livrer aux élans d'une joie folle et passagère ; mais le sourire était sur toutes les lèvres ; un sentiment d'autant plus difficile à peindre qu'il est mieux senti remplissait toutes les âmes ; dans la foule, des mères de famille avaient conduit leurs enfants de deux ou trois ans ; aucun d'eux n'a été pressé, n'a été foulé. Que d'heureux résultats doit produire cette cérémonie ! Que de citoyennes faibles elle rattache à la Révolution par les liens consolants de l'existence de l'Être suprême et de la vertu ! Dans les fêtes anciennes, la pudeur était outragée par les propos les

plus indécents ; hier, l'honnêteté a régné partout, et les jeunes citoyennes, environnées de leurs respectables parents, ont paru à tous les yeux et plus intéressantes et plus belles. La décence et le plaisir ont présidé à toutes les danses.

« Hommes corrompus, qui ne voyez de jouissance que dans la débauche, que n'avez-vous vu, après la fête et le lendemain, cet air de gaieté qui régnait encore sur tous les visages ? Les citoyens ne pouvaient se livrer au travail. Ce n'était point par suite des excès des débauches de la veille : ils avaient été sages ; mais les sensations qu'ils avaient éprouvées avaient été si douces qu'ils s'y livraient encore et jouissaient du souvenir même. Puisse cette fête avoir été aussi touchante dans tout le reste de la République, et avoir augmenté, s'il était possible, l'amour de tous les citoyens pour la liberté et leur haine pour la tyrannie (1) ! »

(1) *Moniteur*, XXI, 53. — Quand Payan eut fini de parler, une discussion s'éleva sur la force armée qui se trouvait à la fête de la veille, et l'agent national fit arrêter qu'à l'avenir il n'y aurait plus de force armée dans les fêtes publiques : « Partout où est le peuple, dit-il, il ne doit point y avoir de baïonnettes ; un peuple libre se conduit par la raison, et non par des armes. Invitez-le à faire tout ce qui est juste et raisonnable, et le peuple se conforme aux avis fraternels qu'on lui donne. Les militaires ne doivent paraître dans les fêtes publiques que pour y faire des évolutions propres à maintenir l'art de vaincre les tyrans. Si l'on met des gardes autour des prisons et dans l'intérieur de la ville, c'est parce que le peuple n'est pas rassemblé là pour y contenir les malveillants par sa seule présence. Les baïonnettes dans les fêtes publiques aigrissent les républicains ; ils les repoussent et reculent au contraire avec plaisir à la voix d'un commissaire qui les invite à se ranger au nom de la loi. Dans les fêtes publiques, n'ayons que des commissaires pour régler l'ordre de la marche et des cérémonies ; choisissons pour commissaires des vieillards ou des enfants ;

Mais l'éloquence officielle de Payan ne réussit pas à transformer en sentiment religieux le plaisir artistique dont les Parisiens avaient joui au grandiose spectacle que leur avait préparé David. Les sections de Paris semblent avoir célébré froidement ou mal le culte de l'Être suprême. « Elles voulaient, dit Grégoire, dans leurs arrondissements respectifs, donner une représentation nouvelle de la fête célébrée au Champ de Mars. Elles en furent empêchées, d'après un réquisitoire du second substitut de l'agent national à la Commune, dans lequel il se plaignait qu'au Grand-Charonne, dans une fête à l'Éternel, au sommet d'une espèce de montagne, on avait placé une bouteille et plus bas un bénitier. Il craignait, d'ailleurs, que cette mesure ne fît de chaque section une paroisse (1). » Ou plutôt les robespierristes craignaient que les sections de Paris ne célébrassent le

le peuple respectera les cheveux blancs, et s'empressera d'obéir aux invitations des vieillards ; il craindra de blesser de jeunes citoyens en s'opposant à leurs efforts pour maintenir l'ordre, et il se rangera aux accents de leur voix faible et timide : ainsi vous verrez tout un peuple obéir à l'enfance ou à la vieillesse avec facilité, tandis qu'il s'irrite avec quelque raison contre les hommes armés. Et on nous dit qu'il faut entourer les drapeaux d'une garde nombreuse ! Eh ! quel est celui qui oserait les attaquer au milieu du peuple ? N'est-il pas certain qu'ils seront respectés lorsqu'il les entourera ? En un mot, les tyrans mettaient deux cent mille hommes sous les armes quand il y avait une fête à Paris ; c'est une raison pour qu'un gouvernement libre ne veuille pas une seule baïonnette dans les fêtes décadaires; elles n'offensèrent pas les regards du peuple généreux qui célébra la fête des Suisses de Château-Vieux, et cependant le plus grand ordre y fut observé, etc. »

(1) Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 110, d'après le *Journal de la Montagne* du 6 thermidor an II.

culte de l'Être suprême que comme une parodie gouailleuse du christianisme.

Cependant nous avons vu qu'il y eut, dans les temples sectionnaires, des discours en l'honneur du culte de l'Être suprême. La section de Chalier en fit même prononcer un, dès le 30 floréal, dans l'église de la Sorbonne, avec force citations de Jean-Jacques (1).

Ce que les robespierristes voulaient avant tout, c'est que la religion nouvelle fût prise au sérieux et respectée comme religion d'État. Quelques écrivains eurent l'idée de mettre au théâtre la journée du 20 prairial, et ils soumirent leurs pièces à la censure de la Commission d'instruction publique. Celle-ci n'hésita pas à considérer ces tentatives dramatiques comme des impiétés, et, dans les considérants de l'arrêté qu'elle prit à ce sujet, le 11 messidor an II, elle exprima en ces termes la pensée gouvernementale sur le genre de respect qui était dû au culte de l'Être suprême :

« Quelle scène, avec ses rochers, ses arbres de carton, son ciel de guenilles, prétend égaler la magnificence du 20 prairial ou en effacer la mémoire ?

« Ces tambours, cette musique, l'airain mugissant, ces cris de joie élancés jusqu'aux cieux, ces flots d'un peuple de frères, ces vastes flots dont le balancement doux et majestueux peignait à la fois et l'élan de

(1) *Discours prononcé par un citoyen de la section Châlier, le décadi 30 floréal, dans la ci-devant église de Sorbonne, temple aujourd'hui consacré à l'Être suprême par la vérité et la raison.* Imp. Moutard, s. d., in-8 de 12 pages. — Bibl. nat. Lb 40/1766.

l'ivresse reconnaissante et le calme serein de la conscience publique ; ces voiles humides, ces nuages que les zéphirs, en jouant, balançaient sur nos têtes, entr'ouvraient de temps en temps aux rayons du soleil, comme s'ils eussent voulu le rendre témoin des plus beaux moments de la fête; enfin l'hymne de la victoire, l'union du peuple et de ses représentants, tous les bras élevés, tendus vers le ciel, jurant devant le soleil les vertus et la République ;

« C'était là l'Éternel, la nature dans toute sa magnificence, toute la fête de l'Être suprême.

« Ce n'est que dans ces souvenirs qu'on peut retrouver les impressions profondes dont nos cœurs furent émus : les chercher autre part, c'est les affaiblir ; rapporter sur la scène ce spectacle sublime, c'est le parodier.

« Ainsi, le premier qui imagina de faire jouer de telles fêtes dégrada leur majesté, détruisit leur effet, et éleva le signal du fédéralisme dans la religion du peuple français et du genre humain ; car, s'il est permis de concentrer dans une salle, de travestir sur un théâtre les fêtes du peuple, qui ne voit que ces mascarades deviendront de préférence les fêtes de *la bonne compagnie*, qu'elles prépareront à de certaines gens le plaisir de s'isoler, d'échapper au mouvement national ? Les fêtes du peuple sont les vertus : elles sont générales, et ne se célèbrent qu'en masse.

« Quel encens enfin à offrir à l'Éternel, que ces productions bizarres, ces chants rauques d'une foule d'auteurs nouveau-nés, que la liberté n'inspira jamais ! »

Et la Commission d'instruction publique ajoutait, d'un ton de menace:

« L'écrivain qui n'offre, au lieu de leçons, que des redites ; au lieu d'intérêt, que des pantomimes ; au lieu de tableau, que des caricatures, est inutile aux lettres, aux mœurs, à l'État, et Platon l'eût chassé de sa république. »

L'arrêté conforme, que le Comité de Salut public approuva le 13 messidor, était ainsi conçu :

« D'après ces réflexions, la Commission d'instruction publique, considérant que les pièces consacrées à retracer la fête de l'Être suprême n'offrent, quels que soient les talents des auteurs, que des cadres étroits au lieu d'un immense tableau ;

« Qu'elles sont au-dessous de la nature et de la vérité ;

« Qu'elles tendent à contrarier l'effet, à détruire l'intérêt des fêtes nationales, en rompant leur unité par une copie sans art, par une image sans vie, en substituant des groupes à la masse du peuple, en insultant sa majesté ;

« Qu'elles nuisent aux progrès de l'art, étouffent le talent, corrompent le goût sans instruire la nation ;

« Arrête :

« Que la fête à l'Être suprême ne pourra être représentée sur aucun théâtre de la République ;

« Que le présent sera adressé aux municipalités, pour suspendre dans leurs arrondissements les représentations des poèmes de cette nature qui pourraient y avoir lieu, et que ces autorités instruiront la

commission des mesures qu'elles prendront à ce sujet.

« Paris, 11 messidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

« *Les membres composant la Commission de l'instruction publique* :

« Signé : PAYAN, *commissaire* ;
« FOURCADE, *adjoint* (1). »

On peut dire que ce mémorable arrêté consacra officiellement le culte de l'Être suprême comme religion d'État et lui donna la place et les privilèges du catholicisme.

Moniteur, XXI, 210.

CHAPITRE XXVIII

Tentatives pour rendre le culte de l'Être suprême uniforme. — Le culte de l'Être suprême dans le Nord et le Nord-Est. — Catéchismes et rituels.

Le culte de l'Être suprême, bien qu'adopté partout en France, ne fut point partout conforme à l'idée de celui qui l'avait fondé.

Que voulait Robespierre ?

Il voulait une religion fondée sur deux dogmes seulement, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Or on ne retrouve guère la nudité pure de cette religion réduite au *minimum* que dans les discours des fonctionnaires du gouvernement, c'est-à-dire des agents nationaux, qui deviennent autant de prédicateurs officiels. Le type de ces prédications orthodoxes, c'est la harangue de l'agent national près la commune de Marseille, Pierre Trahan, qui commenta en termes abstraits et décents le décret du 18 floréal et démontra, par des arguments de l'école : 1° l'existence de Dieu ; 2° l'immortalité de l'âme (1). Dans ces

(1) Bibl. nat., Lb 41/3906, in-4. — Disons en passant que nous avons trouvé fort peu de choses sur le culte de l'Être suprême en

discours officiels, il y a souvent des anathèmes à l'athéisme et au matérialisme, avec un ou deux traits de blâme lancés à la « superstition », mais le christianisme n'y est ni attaqué ni nommé.

Les maires, les présidents de départements, les présidents de tribunaux se tiennent aussi, pour la plupart, dans la ligne de la nouvelle orthodoxie. Signalons, par exemple, à Nancy, le discours de Febvé, président du tribunal criminel, qui est une longue dissertation philosophique sur les deux dogmes (1) ; à Douai, le discours de Devinck-Thiery, président du département, où il se félicite en termes brefs de la destruction du « stupide matérialisme » et de la « honteuse superstition » ; à Arras, le discours du maire, Duponchel, terrassant l'athéisme (2) ; à Nesle (Somme), celui du maire, Gobet, qui est une paraphrase scolaire du texte de Robespierre, avec l'allusion obligée aux « globes célestes (3) » qui roulent

Provence. M. Jules Viguier, professeur au lycée Voltaire, a pris la peine de faire à ce sujet des recherches pour nous dans les Archives régionales : ces recherches ont été infructueuses.

(1) Lb 41/3907, in-8.

(2) A. Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras*, III, 231. Voir aussi le *Discours prononcé à l'autel de la patrie* (*à Reims*) *par le citoyen Cousin-Mariot, maire, le 20 prairial*... Reims, imp. Jeunehomme, s. d., in-4 de 7 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(3) Cf. l'adresse de la commune du Mans à l'occasion de la fête locale du 20 prairial : « Oui, il existe un Dieu ; tout nous l'annonce dans la nature, et les globes lumineux qui roulent sur nos têtes, et l'insecte qui rampe sous nos pieds, et la rose qui pare nos jardins... » (Dom Paul Piolin, l'*Église du Mans durant la Révolution*, III, 185). Voir aussi le discours prononcé le même jour par l'agent national de la commune de Caen : « Auteur de la nature, toi qui présides à la marche hardie et uniforme de ces globes lumineux... » (Bibl. nat. Lb 41/1110, in-4).

sur nos têtes et cette conclusion pieuse : « Ah ! mon Dieu, que tu es puissant ! que tu es adorable ! que tu es bon ! que tu es aimable ! Fais donc, ô grand Dieu, que l'homme ne cesse jamais de t'adorer et de t'aimer, puisque tu es son souverain maître et son souverain bien (1). »

Voilà pour les discours (2). Quant aux cérémonies mêmes, qui furent presque partout inaugurées le même jour qu'à Paris, je n'en vois qu'un petit nombre que Robespierre ait pu tenir pour parfaitement orthodoxes, et ces triomphes isolés de la nouvelle orthodoxie se produisent surtout dans la région du Nord et du Nord-Est, par exemple à Douai (3), à St-Omer (4), à Chaumont (5), à Nancy (6), à Lunéville (7), à

(1) Voir aussi le discours prononcé à Abbeville, le 20 prairial, par Jean-Baptiste Sanson, président du tribunal de police correctionnelle (Bibl. nat., Lb 41/1108), et le programme très robespierriste de la fête (*Ib.*, Lb 41/1107).

(2) La pure pensée de Robespierre apparaît aussi dans le *Discours sur l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme par le citoyen Collandière, en présence des autorités constituées et de la commune de Villejuif, le 20 prairial de l'an II.* Bourg-l'Égalité, imp. Renaudière, an II, in-8 de 28 pages. — Bibl. nat., Lb 41/1114. — Voir aussi le *Discours prononcé dans le temple de l'Être suprême de la commune de Falaise, le 20 prairial, par P.-M. Sérant, juge au tribunal du district...* S. l. n. d., in-4 de 8 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX.

(3) Bibl. nat., Lb 41/3897.

(4) *Ibid.*, Lb 41/3900, in-8.

(5) *Ibid.*, Lb 41/3903.

(6) *Ibid.*, Lb 41/3898.

(7) Les Jacobins de Lunéville avaient organisé le culte de l'Être suprême avant même la proclamation du culte de la Raison. Voir le *Rapport fait à la Société populaire de Lunéville dans sa séance du quatorzième jour du second mois l'an II de la République française une et indivisible par le citoyen Benoist l'aîné, au nom*

Commercy (1), à Troyes. Là, au milieu d'un cortège pompeux, quatre jeunes filles portent un autel dédié à l'Être suprême, « précédées de huit autres qui tiennent les cassolettes aux parfums. Des fleurs et des feuillages sont les seuls ornements de cet autel, sur le devant duquel on lit ces seuls mots : *A l'Être suprême.*

Et encore, dans cette dernière ville, si on adopte le plan de David, l'hommage s'adresse moins au Dieu du *Vicaire savoyard* qu'au *Dieu des combats*, on chante moins « l'auteur de la nature » que le patriotisme :

> Redoutable Dieu des combats,
> Pour nous le Dieu de la victoire,
> Donne-nous aux champs de la gloire
> L'indépendance ou le trépas (2).

Les Robespierristes firent tout le possible pour

du Comité de correspondance. Lunéville, imp. Messuy, s. d., in-8 de 7 pages. — Bibl. de Grégoire, t. IX. — L'orateur propose et fait adopter un plan de fête civique pour célébrer l'établissement de l'ère républicaine, et cette fête est une fête à l'Être suprême. Le lendemain, il vient lire une prière à Dieu. « La Société, dans sa séance du 17 du courant, a adopté la prière ci-dessus, pour être prononcée, à voix haute, par le Bramine (*sic*), aux différentes stations. » Ainsi le culte de l'Être suprême est contemporain, à Lunéville, des origines même du culte de la Raison.

(1) Les élèves des écoles récitèrent à Commercy une prière publique à l'Être suprême. — *Adresse du Conseil général de la commune de Commercy à la Convention nationale et Procès-verbal de la fête à l'Être suprême célébrée le 20 prairial...* S. l. n. d., in-8 de 23 pages. — Bibl. de Grégoire, t. LXXIX.

(2) *Rapport de la fête de l'Être suprême qui se célébrera le 20 prairial, extrait par l'agent national de la commune de Troyes du plan proposé par David, représentant du peuple, présenté dans la séance du 5 du même mois et arrêté de suite.* Troyes, F. Mallet, an II, in-8 de 20 pages. — Carnavalet, 12,272.

établir l'uniformité du nouveau culte dans toute la France. Sans doute, je ne sache pas qu'ils aient obtenu du Comité de Salut public, à ce sujet, une de ces circulaires terriblement impératives qui se faisaient obéir partout. Mais, dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* (1), M. Sauzay dit cependant que le Comité « envoya de Paris un recueil de musique spécialement destiné à l'usage des fêtes nouvelles ». Je n'ai pas retrouvé ce recueil, mais je vois que le Comité fit mettre en musique une prière du conventionnel Opoix, qui d'ailleurs est plutôt un hymne à la Raison :

> Rayon de la divinité,
> Seul flambeau qui doit nous conduire,
> O Raison! étends ton empire
> Et console l'humanité (2).

Dans le gouvernement, c'est surtout la Commission de l'instruction publique qui se signala par son zèle pour la propagation du nouveau culte. Le 21 prairial an II, elle arrêta que les deux discours prononcés la veille par Robespierre seraient imprimés et distribués aux départements, aux districts, aux municipalités, aux Comités révolutionnaires et aux

(1) VI, 142.

(2) *A l'Être suprême, prière des républicains, par Opoix, député de Seine-et-Marne, mis en musique par l'Institut national de musique, par ordre du Comité de Salut public.* Paris, imp. de Guérin, in-8 de 3 pages. — Carnavalet, 12,272. — Christophe Opoix (1745-1840) publia divers ouvrages de chimie et une histoire de la ville de Provins.

Sociétés populaires de la République (1). Elle imprima aussi et répandit diverses poésies religieuses, entre autres une ode à l'Être suprême, par le citoyen Dantilly (2).

Il y eut aussi des catéchismes et des rituels émanés de fonctionnaires. Ainsi le littérateur Lachabeaussière, ex-chef de bureau au ministère de l'intérieur, publia un *Catéchisme républicain, philosophique et moral* (3) où il répondait à trente-sept questions par autant de quatrains en vers, remplis de réminiscences classiques. Exemples :

D. Qu'est-ce que Dieu?

R. Je ne sais ce qu'il est, mais je vois son ouvrage ;
Tout à mes yeux surpris annonce sa grandeur.
Je me crois trop borné pour en faire l'image ;
Il échappe à mes sens, mais il parle à mon cœur.

D. Comment faut-il l'honorer?

. . . . . .

R. Le culte qu'il préfère est le bien que l'on fait.

(1) On trouvera cet arrêté à la fin de l'imprimé intitulé : *Discours de Maximilien Robespierre, président de la Convention nationale, au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême, décadi 20 prairial, l'an deuxième de la République une et indivisible.* Imp. de la Commission d'instruction publique, s. d., in-8 de 7 pages. — Carnavalet, 12,272.

(2) *Ode à l'Être suprême, par le citoyen Dantilly, de la section Le Peletier, imprimée par ordre de la Commission de l'instruction publique et réimprimée par délibération de l'Assemblée générale de la section Le Peletier.* Paris, Hocquet, s. d., in-8 de 7 pages. — Carnavalet, 12,272. — On a vu que cette ode se trouvait aussi dans le journal de Chantreau.

(3) Bibl. nat., Lb 41/3914, in-8.

D. Comment le faible résiste-t-il au plus fort?

R. L'éternel, qui nous fit d'inégale mesure,
Inégaux en talents, en force, en facultés,
Par un nouveau bienfait signala ses bontés,
Et l'ordre social corrigea la nature (1).

Le citoyen Thiébaut, chez de bureau au département de la Meurthe, composa une *Manière de célébrer dans les campagnes la fête à l'Être suprême* (2), qui est un rituel très précis, très simple et assez gracieux.

Le citoyen Sérane, instituteur national, quai de Chaillot, n° 46, publia un *Catéchisme du citoyen* (2), et le termina par cette prière, qu'il faisait, dit-il, réciter à ses élèves :

« Je crois qu'il y a un être tout puissant, éternel, infini en perfections, qui se connaît et qui s'aime.

« Je crois que le ciel avec ses astres, la terre avec ses planètes et ses animaux, les éléments vivifiants et tout ce qui existe, sont l'ouvrage de ses mains bienfaisantes. Je l'adore en esprit et en vérité, et je lui offre toutes mes pensées, mes paroles et mes actions.

« Pour obtenir sa toute-puissante protection, je

(1) Remarquons que c'est là le contraire de la théorie de Rousseau, qui était pourtant le prophète du culte de l'Être suprême.

(2) Bibl. nat., Lb 41/3899, in-8. Cet écrit est suivi d'un hymne à l'Être suprême, sur l'air de la *Marseillaise*.

(3) *Catéchisme du citoyen, à l'usage des jeunes républicains français*, par le citoyen Sérane, instituteur national, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation. Paris, imp. Martin, an II, in-8 de 80 pages. — Lb 41/1119.

veux toujours marcher en sa présence, remplir dignement les devoirs de mon état, et employer au service de la société, dans laquelle et pour laquelle je suis né, toutes les forces de mon corps, les lumières de mon intelligence et les vertus de mon cœur.

« Je promets de ne jamais faire du mal à personne, et de faire aux autres tout ce que je voudrais qu'ils me fissent, afin de me rendre digne des bontés de celui qui tous les jours comble l'univers de ses biens et qui fait luire le soleil sur les bons et sur les méchants.

« Je veux vivre et mourir en bon républicain, persuadé que ce gouvernement est le seul avoué de la nature, puisqu'il est le seul conforme aux droits de l'homme.

« Reçois, ô mon Dieu, cette sainte résolution, et donne-moi la force de la remplir. Ainsi soit-il (1). »

Enfin, le citoyen Gouriet fils rédigea un *Office républicain*, avec des prières du matin et du soir et des commandements de la patrie (2).

(1) Sérane ajoute en note : « Suivent les prières particulières qui doivent être dictées par le sentiment intérieur de ses besoins et articulées par le cœur, qui seul prie. »

(2) *Office républicain, précédé des prières du matin et du soir et des commandements de la patrie, présenté à la Convention nationale, par le citoyen Gouriet fils.* Paris, chez l'auteur, imprimeur, rue Saint-Etienne-des-Grès, n° 10, an II, in-12 de 36 pages. — Bibl. nat., Lb 41/1115.

CHAPITRE XXIX

Le culte de l'Être suprême en province. — Tendance à modeler ce culte sur le catholicisme. — Lyon, Auxerre, Versailles, Melun, Besançon.

Malgré ces efforts, le gouvernement fut impuissant à régulariser, en ce mouvement religieux, le zèle des sociétés populaires, des comités locaux et de beaucoup d'administrations départementales, de district ou communales (1).

En cette matière, les représentants en mission firent un peu à leur tête, et l'un d'eux, Cassanyès, l'a formellement avoué (2).

De là une grande diversité dans les cérémonies.

En plusieurs endroits, il y eut une tendance visible à les modeler sur l'ancienne religion. Nous avons cité Grégoire, disant que le culte de l'Être suprême fut une espérance pour les catholiques. L'historien de la Révolution à Lyon, M. Morin, nous

(1) Il est cependant juste de dire qu'il y eut peut-être moins de diversité dans le culte de l'Être suprême que dans le culte de la Raison.

(2) Voir à ce sujet un fragment de ses mémoires inédits, dans P. Vidal, *Histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, III, 253.

apprend que, dans cette pieuse ville, la fête du 20 prairial eut « une popularité immense », et il ajoute : « D'ailleurs, le culte de l'Être suprême, quoique non encore chrétien, en était moins éloigné que celui qu'il avait remplacé : c'était un rapprochement, une espérance, sinon une promesse (1). »

La fête de l'Être suprême se trouva coïncider avec la Pentecôte. On ne sait si Robespierre avait prémédité cette coïncidence, mais elle fut très remarquée. Si certains catholiques en furent contristés comme d'un sacrilège, d'autres y virent un hommage rendu à l'ancienne religion. Il paraît même qu'en quelques lieux des personnes vinrent assister à la cérémonie du 20 prairial avec leurs eucologes et leurs chapelets (2). En tout cas, plus d'un rite catholique fut maintenu dans plusieurs régions, notamment l'usage

(1) J. Morin, *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789*, Lyon, 1845-1847, 3 vol. in-8; t. III, p. 588. — Le même historien ajoute : «... C'était Dieu adoré avec ses propres bienfaits, des fleurs, des épis, de la verdure. Ne sont-ce pas aussi des accessoires des fêtes chrétiennes ? Sous certains rapports, la procession de l'Être suprême put sembler une copie de l'antique procession de la Fête-Dieu. » — Cependant, à Lyon, des discours parfaitement orthodoxes, je veux dire conformes à la pensée de Robespierre, furent prononcés par le conventionnel Dupuy et par l'agent national Tarpan, si j'en crois le compte rendu officiel, dont je n'ai pas vu l'original, mais qui a été reproduit dans l'imprimé intitulé : *la Fête-Dieu républicaine, célébrée à Lyon et dans les quarante mille communes de la République, le 20 prairial an II; nouvelle édition, dédiée à Pie IX et à l'archevêque de Lyon, récemment convertis à la foi républicaine.* Lyon, s. d., in-folio plano. — Bibl. nat., Lb 41/1113. — La même orthodoxie se retrouve dans une pièce de vers d'un Lyonnais, le citoyen Savolle : *Hymne patriotique sur la fête de l'Être suprême,* Commune-Affranchie, imp. Destefanis, s. d., in-8 de 3 pages.

(2) Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 114.

de l'encens, et beaucoup de prières furent récitées, dont la forme se rapprochait tellement du catéchisme que les âmes simples purent s'y tromper.

Par exemple, si, à Auxerre, le conventionnel Maure salue plutôt l'Être suprême qu'il ne le prie, en revanche, c'est une véritable prière qu'à Melun le président du département lui adresse : «... C'est ton souffle qui fait flotter, aux yeux des despotes coalisés, les étendards de la République... Porte sur les rochers et au milieu des déserts les orages qui menaceraient de détruire nos moissons et de disperser nos flottes; soutiens notre cause contre les tyrans; nous t'invoquons, ô Immortel! » Et, devant un autel, l'homme le plus âgé de la commune « présente l'encens à la divinité (1) ». A Versailles, le maire brûle de l'encens et récite une prière que répètent les présidents des sections en tête des citoyens (2).

Il y eut même au moins une région où de telles pratiques furent inaugurées avant que Robespierre eût proclamé le nouveau culte. Ainsi, à Besançon, dès le 1er floréal an II, le conventionnel Lejeune récita en public une prière (3), approuvée au préalable par le club des Jacobins de cette ville et

(1) *Recueil*, etc., Bibl. nat., Lb 41/3914, in-8.

(2) *Plan méthodique d'exécution pour la fête à l'Être suprême qui aura lieu le 20 prairial, l'an deuxième de la République, dans la commune de Versailles.* Versailles, imp. des Beaux-Arts, s. d., in-8 de 8 pages. — Carnavalet, 12,272.

(3) « Lejeune... a fait debout la prière à l'Éternel, qui a été entendue avec le plus religieux silence. » *La Vedette ou Journal du département du Doubs*, 3e année, nos 45 et 46.

répandue ensuite à profusion dans le département. En voici le texte :

« Gloire à Dieu seul! Salut à tous ceux qui l'adorent sans hyprocrisie et du fond de leur cœur! Nous sommes leurs frères et leurs amis, quelles que soient leurs opinions.

« Dieu de toute bonté, Dieu de toute justice, Être suprême et éternel, souverain arbitre de la destinée de tous les hommes, toi qui es l'auteur de tous biens sur la terre, tu ne rejetteras pas la prière de tous ces hommes vertueux rassemblés ici dans ton temple pour t'adorer et qui ne te demandent que justice et vérité. Si nous tombons dans quelques erreurs, éclaire-nous et dirige nos intentions. Sois favorable à nos vœux. Ah! si notre cause est injuste, ne la défends pas. La prière de l'impie est un second péché : c'est t'outrager que de te demander ce qui n'est pas conforme à ta volonté sainte : mais, si nous ne sommes à tes genoux que pour obtenir ce que tu nous commandes toi-même, si nous ne te demandons que la jouissance de nos droits les plus sacrés, prends sous ta protection divine une nation généreuse et brave, qui ne combat que pour l'égalité ; ôte à nos ennemis déraisonnables la force de nous suivre; brise les fers dont ces hommes orgueilleux veulent encore nous charger.

« Bénis le drapeau de l'union sous lequel nous sommes rassemblés pour obtenir notre indépendance ; bénis les saintes phalanges de notre bouillante jeunesse, qui brave la mort pour détruire la

tyrannie et fonder la liberté. Bénis, ô mon Dieu, les familles respectables de ces vertueux enfants de la patrie, qui te prient de leur accorder la victoire. Bénis nos armées, remplis de ta lumière nos législateurs et donne des forces à notre gouvernement. Ne cesse de nous découvrir, ô mon Dieu, les conspirateurs et les traîtres qui voudraient nous remettre dans les fers, et que ta main toute-puissante les précipite sous le glaive vengeur des lois. Fais prospérer les travaux de nos généreux cultivateurs, qui nourrissent nos nombreux bataillons ; augmente leurs forces et celles de leurs dignes compagnes ; répands la fertilité sur leurs terres et dédommage-les, par tes consolations, des sacrifices que demande la patrie. Ouvre les yeux de nos frères égarés : fais que, rendus à la raison et à la vérité, ils se réunissent à nous dans ton temple, pour t'offrir leurs hommages, pour jouir des précieux fruits de l'égalité et pour chanter tes louanges immortelles dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il (1). »

Mais, quand les révolutionnaires empruntaient ainsi à l'Eglise catholique ses formules liturgiques, qu'on ne croie pas qu'ils voulussent faire retour à l'ancien culte. Lejeune n'hésitait pas, à l'occasion, à exalter le culte de l'Être suprême au détriment de l'Église ; il laissait entendre qu'il y avait plus de piété et d'idéal dans la religion nouvelle, et il traitait les prêtres d'athées (2).

(1) Jules Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de 1789 à 1801*, t. I, p. 117-118. — M. Sauzay croit que l'auteur de ce remarquable morceau n'est pas Lejeune, mais un jacobin de Besançon nommé Briot.

(2) Sauzay, *ibid.*, p. 164.

CHAPITRE XXX

Le culte de l'Être suprême en province. — Tendances à confondre ce culte avec celui de la Raison. — Continuation du mouvement de déchristianisation. — Auch, Le Havre, Brest, Héricourt, Sceaux, Nogent-sur-Marne, Besançon, Nimes.

Hâtons-nous de dire que ces tendances mystiques, dans le mouvement du culte de l'Être suprême, sont l'exception. Presque partout domina l'esprit philosophique ou, comme nous dirions, la libre pensée. La France ne vit, en général, dans le culte de l'Être suprême, que le développement et le perfectionnement du culte de la Raison, et on peut dire qu'en province surtout, le décret du 18 floréal fut accueilli comme la conséquence de la cérémonie du 20 brumaire. C'est ainsi que les administrateurs du district de Calais écrivaient à la Convention, le 20 floréal : « Vous avez perfectionné la science de Dieu. Vous avez cité la Divinité au tribunal de la Raison (1). » L'idée que le culte de l'Être suprême était déjà contenu dans le culte de la Raison fut même formellement exprimée, on l'a vu, par Chantreau dans son

(1) Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 113.

journal *les Documents de la Raison*, et popularisée ainsi dans le Sud-Ouest :

« Par un décret de la Convention, dit le philosophe officiel du département du Gers, on doit mettre sur le frontispice des temples : *A l'Être suprême*, au lieu de : *Temple de la Raison*. Ce sera indiquer la cause pour l'effet, mais le temple n'en restera pas moins celui de la Raison, parce qu'il n'y a que la Raison qui puisse rendre à l'Être suprême l'hommage qui lui est dû, l'hommage qui soit digne de lui et de celui qui le rend (1). »

Au Havre, l'agent national, dans une séance publique du Conseil général, chercha à établir « que Raison et Être suprême étaient un même principe, d'où découlait pour les hommes une même croyance; que rendre hommage à l'un, c'était rendre hommage à l'autre (2) ».

Les sectateurs de la Raison, terrorisés ou dupés, cédèrent sans résistance la place au nouveau culte. Une manifestation stérile à Nevers, un peu d'hésitation dans le Gers, un sourd mécontentement au

(1) *Les Documents de la Raison*, n° 14. Sur Chantreau et son journal, voir plus haut, p. 142 et suiv. — Sur la fête de l'Être suprême à Auch, voir le *Plan de la fête à l'Être suprême proposé par le citoyen Toulouset, au nom du Comité d'instruction publique, et adopté par la Société populaire d'Auch*. Auch, imp. J. Lacaze, in-8 de 7 pages. — Bibl. de Grégoire, t. LXXIX. — Nous n'avons rien trouvé, ni sur le culte de l'Être suprême, ni sur le culte de la Raison, dans le livre de M. l'abbé P. Lamazouade, *la Persécution contre le clergé du département du Gers sous la Révolution française;* Paris, Haton, 1879, petit in-8.

(2) Borely, *Histoire de la ville du Havre*, Le Havre, Lepelletier, 1884-85, 2 vol. in-8; t. II, p. 210.

Havre, voilà les seuls indices d'opposition qu'on croit pouvoir démêler, et auxquels répondaient sans doute les orateurs qu'on entendit présenter le culte de l'Être suprême comme la continuation du culte de la Raison (1).

En fait, une grande partie de la France sembla ignorer la révolution religieuse tentée par Robespierre. Même dans les comptes rendus de la fête parisienne du 20 prairial, la naïveté des uns et l'habileté des autres affectèrent de ne voir que certaines analogies avec la cérémonie du 20 brumaire. Cette statue de la Sagesse qui parut au jardin des Tuileries, on lui trouva une singulière ressemblance avec la statue de la Raison (2). Quelques-uns des décors du nouveau spectacle parurent analogues à ceux de l'ancien, surtout cette montagne symbolique du Champ de Mars, qui rappela la montagne sur laquelle, à Notre-Dame, avait triomphé une actrice de l'Opéra. On put même remarquer qu'un des poètes officiels de l'Être suprême, Marie-Joseph Chénier, était le même qui avait chanté la victoire de la libre pensée. Aussi la province se borna-t-elle souvent à restaurer, pour le spectacle du 20 prairial, les décors qui avaient servi à celui du 20 brumaire. On voit même qu'un membre du Comité de Salut public en mission en Bretagne, Prieur (de la Marne) (3),

(1) D'après M. Borely, *loc. cit.*, le mécontentement fut tel au Havre que l'agent national dut déclarer que personne n'était obligé de participer à la fête de l'Être suprême.

(2) Cette remarque a été faite par Edgar Quinet.

(3) Proclamation de Prieur (de la Marne) pour la fête de l'Être

crut faire assez pour la célébration du nouveau culte à Brest en ordonnant que la Montagne qui avait servi au culte de la Raison « serait rafraîchie et réparée » et qu'on la surmonterait d'un étendard orné de ces deux vers de Racine :

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Sur beaucoup d'églises, on laissa subsister l'inscription *Temple de la Raison* (1), et ces temples sont désignés ainsi dans plusieurs arrêtés ou proclamations des autorités locales. En quelques lieux le culte de l'Être suprême garda même le nom de culte de la Raison (2). Voici un fait plus caractéristique en-

suprême à Brest, 20 prairial an II, ap. Duchatellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, Paris et Nantes, 1836, 6 vol. in-8; t. III, p. 181. Voir aussi, *ibid.*, p. 183-192, le compte rendu de cette fête publié par la Société populaire de Brest.

(1) Sauzay, VI, 131, 212. Grégoire, *Histoire des sectes*, I, 106 : « La dédicace *à la Raison* subsista longtemps encore sur plusieurs édifices et, en 1805, quatre ans après le Concordat, on la lisait encore sur le frontispice de l'église de Champlâtreux. » — Il est positif qu'en 1795 il y avait encore des églises qu'on intitulait officiellement *temples de la Raison*. Voir, par exemple, le *Discours prononcé dans le temple de la Raison de Bruxelles, le décadi 10 germinal de l'an troisième de la République une et indivisible, par Emmanuel Pérès, représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse*. Bruxelles, imp. Wagrez, in-8 de 14 pages. — Arch. nat., D XVII, 49. — Voir aussi le *Discours prononcé au temple de la Raison de la commune de Bordeaux, le 25 messidor, troisième année républicaine, par le représentant du peuple Besson, à l'anniversaire du 14 juillet 1789*. Bordeaux, imp. Cavazza, in-8 de 8 pages. — Arch. nat., *ib.*

(2) A Pontarlier, le 12 messidor an II, des prêtres furent incarcérés pour n'avoir pas prêché « le culte de la Raison. » (Sauzay, VI, 180-182).

core, et qui ne fut peut-être pas isolé : à Besançon, le 20 prairial, au centre du cortège, derrière le représentant du peuple entouré des autorités constituées, venait un char traîné par quatre taureaux, sur lequel on avait placé trois vieillards, dont l'un tenait une gerbe, l'autre un cep de vigne, et le troisième une règle et une équerre ; au-dessus d'eux, légèrement vêtue et couronnée de fleurs, trônait dans un fauteuil... qui ?... la citoyenne Cussey, ex-déesse de la Raison (1).

Ajoutons que, presque partout, en province, ce sont les coryphées du culte de la Raison, qui, dans les cérémonies, président au culte de l'Être suprême (2).

Quant à l'esprit même de ces cérémonies nouvelles, un des points par où elles se rapprochent souvent du culte de la Raison, c'est qu'on y fraternise entre Français de religions différentes. Ainsi en Alsace, à Neuf-Saawerden, « les citoyens de cinq religions, assemblés pour célébrer une fête à l'Éternel, abjurèrent leurs erreurs et se réunirent dans la pratique de la religion naturelle (3) ».

A Héricourt (Haute-Saône), la même église servait aux protestants et aux catholiques. Une cloison en bois la séparait par le milieu. Le culte de l'Être suprême fut salué avec joie par les patriotes du lieu,

(1) Sauzay, VI, 128.

(2) M. Sauzay, VI, 238, remarque qu'en Franche-Comté ces coryphées sont l'élite de la bourgeoisie, élite qui a formé les clubs.

(3) Maggiolo, *Fêtes de l'Être suprême*, dans la *Revue de la Révolution*, année 1886, t. II, p. 13.

comme un moyen de faire tomber cette barrière entre des Français. « Il convient, déclara la commune, de faire disparaître tout ce qui pourrait encore rappeler les idées des anciens cultes et particulièrement le mur qui sépare les cimetières et une cloison en bois qui partage le temple par le milieu, ainsi que toute autre place ou marque de distinction qui pourrait encore se trouver dans ce temple, comme aussi de n'y laisser qu'une chaire et que l'autre soit placée dans la salle de la Société populaire (1). »

Il y a même des endroits où le culte de l'Être suprême est, si je puis dire, à peine déiste. A Sceaux, on entendit à la fête du 20 prairial un « discours civique sur les mœurs et les vertus », où on chercherait en vain le mot et l'idée de Dieu (2). A Nogent-sur-Marne, le journaliste poète Aristide Valcour, pourtant appointé par le Comité de Salut public, *élargit* singulièrement le Dieu de Robespierre, déclara « que le culte de l'Être suprême est l'amour de sa patrie et de ses frères » et traita de « momerie » le culte du Christ (3).

C'est que, dans les départements, le culte de l'Être suprême n'est parfois que la continuation du mouvement de déchristianisation.

A Besançon, au pied de la montagne élevée sur le

(1) Délibération du 15 prairial an II, ap. Armand Lods, *le Culte de la Raison et de l'Être suprême en Alsace et à Montbéliard*, p. 7.

(2) Bibl. nat., Lb 41/3910, in-4.

(3) *Ibid.*, Lb 41/3909, in-8.

Champ de l'Égalité (Chamars) se dresse une statue de l'Athéisme, que le conventionnel Lejeune brûle, à l'instar de Robespierre (1). Mais le bûcher est formé « de croix, de saints, de saintes, de chapelets, de tableaux, de livres d'église, de bénitiers, enfin de sainte Ursule et de ses onze mille prétendues vierges », si bien que cet incendie dévore ostensiblement, aux yeux des habitants, moins l'athéisme philosophique que l'Église catholique, cette Église que le représentant en mission a traitée d'athée, et, à Besançon, la statue de l'athéisme semble moins personnifier la libre pensée impie que l'ancienne religion.

D'autre part, on voit se continuer, avec plus d'activité et d'ensemble que par le passé, non seulement le dépouillement légal des églises en vue de la défense nationale, mais l'enlèvement extra-légal des signes extérieurs du culte en vue d'insulter le catholicisme.

Est-il besoin de rappeler que cette guerre faite par le nouveau culte à l'ancien était contraire à la pensée du gouvernement de Robespierre ? On a vu la Convention décréter, à plusieurs reprises, la liberté religieuse. On a entendu le conseil donné à la tribune par Athanase Veau de ne pas se moquer du catholicisme, et le frère de Robespierre, dans sa mission,

(1) « Cette cérémonie religieuse terminée, on s'est précipité dans les bras les uns des autres ; hommes, femmes, enfants, vieillards, soldats, juifs, catholiques et protestants, tout s'est confondu, serré, embrassé, en se jurant amitié, fraternité et haine au fanatisme. » — *La Vedette ou Journal du département du Doubs*, 3e année, nos 45 et 46.

n'a rien de plus pressé que de faire mettre en liberté toutes les personnes qui ne sont détenues que pour délit d'opinion (1). Toutefois, par cela seul que le culte de l'Être suprême est une religion, et une religion d'État, il est intolérant. Il a, dans quelques régions, des prédicateurs ambulants, comme en avait le culte de la Raison : ils s'appellent : *prédicateurs de décades* (2) ; ils sont de véritables missionnaires, — et s'imagine-t-on un missionnaire tolérant ? Le fait même que le nouveau culte s'exerce dans les églises catholiques amène des conflits violents. Ainsi, le 20 prairial, dans la commune rurale de Roche-les-Beaupré, près de Besançon, les ouvriers de la fabrique d'horlogerie de Beaupré entrent dans l'église processionnellement. Ils portent les images de leurs saints, Rousseau, Le Peletier, Chalier, Marat. Ils ont à leur tête un des adeptes du culte de la Raison, l'instituteur David. Celui-ci monte en chaire et va prêcher, « lorsque le curé Gurgey, ex-minime, est sorti de la sacristie, tout en colère, avec son surplis et son étole,

(1) Voici quelques-uns de ces arrêtés de Robespierre jeune : « Vesoul, 23 pluviôse an II. Considérant que la déposante Marie-Joseph Paralin (de Gray), âgée de soixante ans, infirme, paraît n'être arrêtée que pour opinion religieuse, que cette opinion est isolée de la Révolution, tant qu'elle ne trouble pas l'ordre public, arrêtons qu'elle sera mise sur-le-champ en liberté. » — « Vesoul, 24 pluviôse an II. Considérant que Jean-Antoine Besson, cultivateur, paraît n'avoir été mis en arrestation que pour opinion religieuse et parce qu'il n'aimait point les prêtres constitutionnels, cette opinion devant être isolée de la Révolution, arrêtons qu'il sera mis en liberté. » Enfin, à Gray, le 29 pluviôse, il fait mettre en liberté vingt-neuf détenus pour opinion religieuse. (Wallon, *les Représentants en mission*, I, 104, 105.)

(2) Sauzay, VI, 144, 170.

a ouvert le tabernacle et en a tiré son bon Dieu, qu'il a emporté. Quelques vieilles femmes disaient, pendant ce temps-là, qu'elles voudraient que le toit de l'église écrasât celui qui parlait et ceux qui écoutaient (1) ».

Dans les départements où on avait le plus souffert de l'opposition du clergé, ce conflit fit naître l'idée qu'il fallait à tout prix que le nouveau culte supprimât l'ancien.

De là, à l'insu du gouvernement ou malgré lui, quantité de mesures violentes inspirées aux passions locales, sans concert et sans méthode, par les incidents journaliers de cette guerre contre l'Église. Ce sont des mesures en faveur du culte de l'Être suprême, pour lui donner par force l'apparence et le prestige d'une religion maîtresse : coercition pour avoir des adeptes, au moins des assistants (2), interdiction de travailler les jours de décade (3), ou même défense aux cabaretiers de donner à boire ou à manger pendant le temps de la « lecture » (4). Mais ce sont surtout des mesures directes contre le catholicisme.

Sans doute, le décret du 18 floréal maintenait expressément la liberté des cultes, mais il interdisait (article 12) tout rassemblement aristocratique, et (article 13) édictait des peines contre quiconque, catho-

(1) Lettre de David, ap. Sauzay, VI, 130.
(2) Sauzay, VI, 140.
(3) *Ibid.*, 136-139.
(4) Archives de Florac, ap. Maggiolo, *Revue de la Révolution*, année 1885, t. II, p. 99.

lique ou philosophe, causerait des troubles à propos de religion.

Ces mesures, fort légitimes, ne semblaient avoir été prises qu'en vue de la défense nationale. En réalité, on les employa pour la destruction du catholicisme et au profit de l'Être suprême.

Les affluences à la messe furent généralement traitées de rassemblements aristocratiques. Les autorités locales en vinrent peu à peu à interdire partout, sous ce prétexte, l'exercice de la religion catholique (1). Les déprêtrisations forcées devinrent, en quelques endroits, bien plus nombreuses que du temps d'Hébert. Les prêtres qui n'abdiquèrent pas, on les incarcéra comme aristocrates, ou même, ainsi que l'on a vu à Pontarlier, comme n'ayant pas prêché le nouveau culte. Dans le Gard, le conventionnel Borie, par une mesure extra-légale, ordonna à tout prêtre ou ministre protestant de s'éloigner à 20 lieues de la commune où il avait exercé (2).

Il peut paraître surprenant que les communes rurales, où le christianisme était indéracinable, se soient ainsi laissé enlever leurs curés et que la rébellion de Vendée ne se soit pas, à ce propos, étendue à toute la France. Mais il ne faut pas oublier que ces curés étaient des prêtres constitutionnels, des *ju-*

(1) Voir, par exemple, pour le département du Doubs, Sauzay, VI, 147, 148, 155, 159, 166, 169, 171, 175. — Cependant on n'arriva pas tout de suite et partout à empêcher les pratiques religieuses. Par exemple, dans le district de Saint-Hippolyte (Doubs), le culte est encore debout à la mort de Robespierre. (*Ibid.*, 199-201.)

(2) F. Rouvière, *Histoire de la Révolution dans le Gard*, IV, 115.

reurs. Plus certaines communes rurales étaient pieuses, plus elles avaient affecté d'adhérer au culte de la Raison, afin de se débarrasser de leurs *intrus* (1). Cette chute violente et burlesque de la constitution civile du clergé fut une joie pour eux qui, en haine de la Révolution, voulaient la guerre civile. Les autres se taisaient, indifférents ou ralliés.

(1) Sauzay, VI, 101, 102, 184.

CHAPITRE XXXI

Le patriotisme dans le culte de l'Être suprême. L'Alsace.

Il est à remarquer que nous avons bien moins de renseignements sur les fêtes de l'Être suprême que sur celles de la Raison. L'inspiration populaire, qui donna du moins au mouvement hébertiste un caractère de mascarade gauloise, fit défaut aux cérémonies robespierristes, qui eurent pour prêtres, presque partout, des bourgeois, des lettrés, des fonctionnaires, le personnel gouvernemental. Les contemporains disent ou laissent entendre qu'elles furent *belles* : c'est l'éloge qui se retrouve le plus souvent sous leur plume (1). Mais presque personne, au 20 prairial, ne se sentit touché au cœur par l'inauguration de la religion déiste, et il ne semble pas qu'il ait coulé en France, ce jour-là, beaucoup de larmes d'attendrissement ou de colère.

(1) Par exemple, le chroniqueur d'Agen pendant la Révolution, N.-J. Proché, écrit, à la date du 20 prairial an II, que la fête de l'Être suprême « est une des plus *belles* qui aient été célébrées à Agen pendant la Révolution. » (*Annales de la ville d'Agen, par N.-J. Proché, publiées par Ad. Magen ;* Agen, 1881, in-8, p. 47.) C'est la même formule d'admiration froide qui se retrouve partout.

Il y eut cependant un sentiment vrai qui groupa sectateurs et assistants, ce fut le patriotisme. Ce sentiment est le seul qui anime et réchauffe un peu tant de froids procès-verbaux des cérémonies du nouveau culte. Lisez, par exemple, le compte rendu de la fête de l'Être suprême à Strasbourg ; c'est l'idée de patrie que cette fête exalte et glorifie, c'est l'Autrichien qu'elle menace. Citons quelques traits de cette fête grandiose, qui succédait à si peu d'intervalle à la fête non moins grandiose de la Raison.

« A huit lieues de distance, sur l'une et l'autre rive du fleuve qui sépare le sol français de la terre de l'esclavage, on pouvait apercevoir le bonnet de la liberté, placé au sommet de la tour du temple, orné de rubans tricolores flottant dans l'immensité des airs. »

C'est dans la cathédrale qu'eut lieu en effet la solennité déiste :

« L'intérieur, changé en vaste amphithéâtre, était disposé de manière à recevoir un peuple immense. Au milieu s'élevait sur une montagne un autel d'une forme antique où étaient gravées en bas-relief les principales époques de notre Révolution. A peine le cortège eut pénétré dans cette enceinte, que la montagne fut en un instant couverte du groupe des jeunes citoyennes, qui déposèrent aussitôt leurs fleurs, leurs gerbes et leurs fruits sur l'autel qu'elles pressaient et dont elles faisaient elles-mêmes le plus bel ornement. Un parfum suave, jeté par leurs mains pures sur une cassolette ardente, s'élevait vers la

voûte en répandant une odeur aromatique. Un doux saisissement, un saint respect préparaient le silence nécessaire dans une aussi nombreuse assemblée ; les cœurs étaient confondus dans les sentiments de la fraternité et de la bienveillance. »

Puis il y eut de la musique, et un poète déclama une ode à l'Être suprême. Ensuite le célèbre compositeur allemand Pleyel, « devenu agriculteur depuis que la Révolution a ramené l'amour des champs et qui, dans ses moments de loisir, consacre son talent célèbre à sa patrie, inspiré par un sujet aussi beau, avait composé une pièce brillante et majestueuse, dont les paroles, extraites de la *Journée de Marathon*, étaient chantées par un chœur nombreux de jeunes citoyennes ».

Enfin, le conventionnel Lacoste rappela la reconnaissance due à la Divinité, mais à la Divinité qui protégeait nos armes, et parla surtout de la République et de la défense nationale (1).

Je retrouve le même sentiment à Landau, si j'en juge par le naïf imprimé qu'on va lire et qui est intitulé : *Déclaration que fait la députation de la commune de Landau, sur la fête de l'Être suprême, le 20 prairial, l'an deuxième de la République française une et indivisible* (2) :

« Nous reconnaissons un Être suprême et l'immortalité de l'âme.

(1) On trouvera ce procès-verbal, œuvre de la commune de Strasbourg, à la Bibl. nat., Lb 41/3912, in-8.

(2) Bibl. nat., Lb 41/1111.

« L'Être suprême est le souverain de la nature ;

« La nature nourrit la République ;

« La République est une et indivisible ;

« L'unité et l'indivisibilité sont l'invincibilité de la République ;

« L'invincibilité est la force de la République ;

« Le triomphe de la République est la naissance de la liberté ;

« La liberté est la mère de l'égalité ;

« L'égalité est la sœur de la fraternité ;

« La fraternité est le soutien de République ;

« Le soutien de la République croît par la raison et la philosophie ;

« La raison et la philosophie créent la vertu ;

« La vertu est l'ornement du républicain ;

« Le républicain est patriote ;

« Le patriote croit à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme.

« Vive la République ! Vive la Montagne ! Vivent les Jacobins !

« Jean-Jacques Fried,
« Jean-Henry Gillet. »

En somme, on voit que, dans toutes ces manifestations religieuses, les braves citoyens de Strasbourg et de Landau ne songent qu'à la patrie.

CHAPITRE XXXII

Le culte de l'Être suprême se perd dans le patriotisme.

Je crois bien voir que le même sentiment patriotique inspira et explique l'attitude de toute la France à cette occasion. On célébra partout la fête de l'Être suprême avec décence et gravité, puisque le gouvernement le voulait (1), puisque Robespierre assurait que c'était

(1) Cette décence et cette gravité se remarquent surtout dans la fête du 20 prairial au Havre, où on a vu que l'enthousiasme pour le nouveau culte n'était pas grand. Par ordre de la municipalité, le 17 prairial, des citoyens et des citoyennes, précédés d'une musique militaire et escortés d'un détachement de garde nationale, se rendirent processionnellement dans les forêts voisines pour y cueillir des feuilles de chêne. (*Arch. mun. du Havre*, D^2, t. V, p. 613). La fête eut lieu dans un ordre parfait. Quatre groupes de quarante personnes chaque y figurèrent « les époques de la vie. » On se rendit à la place de la Révolution, où avait été élevée une montagne. « Un roulement se fait entendre et l'hymne de la Montagne est chanté en chœur. Une invocation à l'Être suprême est prononcée, après quoi les vieillards suspendent à la voûte et aux colonnes du Temple les couronnes préparées en l'honneur des braves républicains qui ont assuré, par leur mort glorieuse, le triomphe de la liberté. En ce moment quatre jeunes citoyens et citoyennes brûlent des parfums dans des vases disposés à cet effet autour du Temple : les pères et mères élèvent leurs enfants vers le ciel et adressent ainsi à l'Être suprême les hommages du peuple français. — Les musiciens et artistes exécutèrent ensuite la *Marseillaise*. » (*Arch. mun. du Havre*, section Q, liasse 7. — Documents communiqués par M. Prentout.)

là un moyen de faire échec à l'Europe. Les dogmes eux-mêmes et la théodicée du *Vicaire savoyard* laissèrent froids ces Français en armes qui se battaient pour la France et la Révolution. Orateurs et auditeurs ne s'émurent qu'au nom et à l'idée de la patrie (1), et on remarquera comme un fait caractéristique que la plupart des odes à l'Être suprême furent chantées sur l'air de la *Marseillaise*.

On peut même dire qu'au bout de quelques semaines, le culte de l'Être suprême se perd dans le culte de la patrie. En messidor an II, Athanase Veau, Fleuriot-Lescot et le robespierriste Payan lui-même ne parlent plus guère de la nouvelle religion d'État que comme d'une des formes du patriotisme (2). Maintenant surtout que les Autrichiens sont battus, que la France victorieuse est sûre de vivre, que nous

(1) Parmi les nombreuses cérémonies où la préoccupation patriotique fut dominante, citons celle de Salins (*Moniteur*, XXI, 171), et celle de Blois, où les jeunes gens chantèrent :

Fiers ennemis de la France,
Entendez-nous et tremblez ;
Sous le poids de sa puissance
Vous allez être accablés.
Espoir de la République,
Nous en serons les vengeurs ;
Et notre désir unique
Est de revenir vainqueurs.

Voir l'imprimé intitulé : *Fête de l'Être suprême. Strophes chantées à la fête du 20 prairial, an second de la République une et indivisible.* Blois, Billaut, s. d., in-8 de 8 pages. — Carnavalet, 12,272. — Voir aussi les *Stances pour la fête à l'Éternel, qui sera célébrée le 20 prairial dans la commune de la Rochelle.* La Rochelle, imp. Vincent Cappon, s. l. n. d., in-8 de 2 pages. — Bibl. nat., pièce non cotée.

(2) Voir *Moniteur*, XXI, 141, 171, 217.

n'avons plus tant à ménager l'opinion de l'Europe, le culte de l'Être suprême languit et tombe en désuétude. A Besançon, les fidèles de la religion robespierriste en sont réduits à émigrer des vastes églises dans l'étroite chapelle du collège (1). Robespierre s'étonna, s'indigna, attribua l'échec de sa religion aux intrigues de ses ennemis personnels. Il fit stigmatiser par les Jacobins, le 7 thermidor, une pétition où on demandait à la Convention que le blasphème fût puni de mort (2), comme si cette pétition était une manœuvre des successeurs d'Hébert pour rendre l'Être suprême odieux. Il se plaignit que le gouvernement se fût trop hâté de faire disparaître les monuments provisoires élevés à Paris pour la fête du 20 prairial. Saint-Just,

(1) Sauzay, VI, 133.

(2) *Moniteur*, XXI, 301. Cette pétition était l'œuvre d'un certain Magenthiès, à demi-fou, célèbre par les réclamations grotesques qu'il avait adressées au banquier Magon de la Balue. (Voir mon recueil, *la Société des Jacobins*, II, 347.) Magenthies s'exprimait ainsi : « ... Législateurs, daignez rendre un décret qui, pour confirmer celui qui a reconnu l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et pour confirmer la fête mémorable du 20 prairial dernier, punisse de mort le premier individu dans toute l'étendue de la République qui oserait jamais conserver dans son cœur, pour exprimer et prononcer de sa bouche, l'*infâme blasphème* qui se manifeste journellement dans le public et dans les sociétés quelconques. Ce blasphème, punissable chez un peuple qui veut dicter des lois et donner des grands exemples, est : *Sacré nom d'un Dieu !* Je frémis en étant forcé de tracer *ces quatre mots*, mais l'espérance m'en fait une loi, parce que j'ose croire qu'ils seront effacés et proscrits des cœurs de tous mes frères et sœurs... » — *Pétition à la Convention nationale*. S. l. n. d., in-4 de 8 pages (*signé* : J.-F. Magenthies, section de l'Unité, rue du Colombier, n° 16.) — Bibl. de Grégoire, t. IX. — Je n'ai pu retrouver la date de cette pétition, qui fut pourtant alors fameuse. Le procès-verbal de la Convention n'en fait pas mention, si nous avons bien vérifié.

dans son discours du 9 thermidor, dénonça Billaud-Varenne et Collot d'Herbois comme ayant insinué qu'il ne fallait plus parler de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme (1). Par ces plaintes et ces dénonciations, les auteurs de la religion avortée cherchaient à se faire illusion sur les causes vraies et irrémédiables de leur échec: c'est que le peuple n'avait accepté leur tentative religieuse que comme un expédient de défense nationale. La défense nationale ayant réussi, l'expédient devient inutile. C'est la victoire de Fleurus qui tua, non seulement le pontife du culte de l'Être suprême, mais ce culte lui-même.

(1) Buchez et Roux, XXXIV, 15.

CHAPITRE XXXIII

La Révolution du 9 thermidor et le culte de l'Être suprême.

Dans le projet de procès-verbal de la séance du 9 thermidor, qui fut rédigé par Charles Duval et dont la Convention ordonna l'impression, mais sans l'adopter, on lit que les motifs du décret d'arrestation rendu contre Robespierre ne furent pas seulement politiques et que la Convention voulut détruire aussi son despotisme religieux, ce culte d'État tyrannique dont il était le grand prêtre. « On l'avait vu, dit Charles Duval, désespérant de ramener le peuple au fanatisme et au sacerdoce catholique, qui était le sien, lui substituer un culte et un sacerdoce nouveau, et forcer ainsi une grande assemblée politique, un gouvernement libre et républicain, à s'écarter de la raison et des principes, qui défendent à tout bon gouvernement de se mêler jamais de matières religieuses, autrement que pour réprimer ou punir les abus, les troubles et les crimes qui peuvent en résulter (1). » Il est sûr que les libres

(1) *Projet de procès-verbal des séances des 2, 10 et 11 thermidor, présenté au nom de la commission chargée de cette rédac-*

penseurs d'alors virent avec joie la chute du promoteur de la religion déiste : mais, le 9 thermidor, à la tribune, personne ne reprocha à Robespierre sa tentative religieuse, et il n'y eut d'allusion à l'Être suprême que dans les plaisanteries rétrospectives de Vadier au sujet de l'affaire Catherine Théot. Ce n'est pas au nom de la philosophie que les thermidoriens renversèrent le Robespierre, mais parce que sa dictature leur faisait peur et, si l'opinion les aida, c'est parce que, je le répète, les victoires avaient tué le système de la Terreur, dont Robespierre était, aux yeux du peuple, le représentant.

Cependant, quelques-uns des sarcasmes dont, vaincu, il fut l'objet, s'adressèrent surtout au pontife. A l'Hôtel de Ville, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, quand, blessé d'un coup de pistolet, il tomba tout sanglant, « un sans-culotte s'approcha de lui et lui dit avec sang-froid ces paroles : *Il est un Être suprême* (1). » Lorsque le chirurgien lui eut enveloppé la tête d'un bandeau, on s'écria en riant : *Le voilà coiffé comme une religieuse!* (2) A la Conciergerie, comme il demandait de l'encre et une plume, le geôlier ricana et lui dit : *As-tu dessein d'écrire à ton Être suprême ?* (3) Le lendemain de sa mort, le tri-

tion, par Charles Duval... Imprimé par ordre de la Convention nationale... Paris, imp. nationale, s. d., in-8 de 140 pages. — Bibl. nat., Le 38/875.

(1) Récit fait à la Convention, le 16 thermidor an II, par la section des Gravilliers. *Moniteur*, XXI, 385.

(2) *Faits recueillis aux derniers instants de Robespierre et de sa faction.* Impr. de Paris, s. d., in-8. — Bibl. nat., Lb 41/1149.

(3) Nougaret, *Histoire des prisons*, IV, 312.

bunal criminel du Ve arrondissement vint présenter à la Convention une adresse de félicitations qui commençait par cette phrase cruelle : « Oui, il existe un Être suprême qui sourit à la vertu et qui surveille le crime, qui voit l'impie ourdir ses forfaits dans le silence de l'hypocrisie et qui le punit avant qu'il ait consommé son crime. Catilina n'est plus... » Et, dans la même séance du 11 thermidor, Élie Lacoste plaisenta sur « ce roi catholique », sur « cet homme si petit, qui voulait être si grand, et qui, s'il eût pu, aurait déplacé l'Éternel pour se mettre à sa place (1). »

Nous avons vu qu'Hébert avait été bafoué, après sa mort, dans les temples mêmes de la Raison. Il en fut ainsi pour Robespierre. Le 10 thermidor, la section de Brutus « fit chanter l'hymne à l'Être suprême, en réjouissance de la tyrannie abattue (2). » Les citoyens de Nancy se rendirent au temple de l'Être suprême pour y insulter la mémoire du vaincu (3).

La mort de Robespierre ne fit donc par fermer les temples consacrés à la religion qu'il avait voulu fonder. Il y eut encore des cérémonies dans ces temples et, en quelques endroits, un simulacre de culte. On rencontre même, longtemps après le 9 thermidor, des inaugurations, par exemple à Lille, le cinquième jour sans-culottide de l'an II. Ce temple était un jardin, un Élysée. « On y voit, dit un récit du temps, des lacs, des massifs, des bois, des grottes, des collines

(1) *Moniteur*, XXI, 354, 355.
(2) Courtois, *Rapport sur le 9 thermidor*, p. 136.
(3) *Procès-verbal de la Convention*, XLIII, 130.

lointaines, des pyramides et des tombeaux avec des inscriptions à la mémoire des grands amis de la liberté. Dans le milieu se voit la statue de la Liberté, sur le sommet d'un rocher. » Il y avait aussi là une tombe de Rousseau, « religieusement environnée de peupliers, de saules », des monuments à Le Peletier, Bara et Viala, l'urne de l'Ami du peuple. J'imagine que les Lillois avaient commencé à préparer cet « Élysée » dès prairial et que ce travail long et coûteux ne fut terminé qu'après le 9 thermidor : ils ne voulurent point que de tels préparatifs fussent perdus et ils inaugurèrent quand même. L'Être suprême eut les honneurs de la cérémonie, mais ce fut un hommage court et discret : on insista surtout sur la chute de Robespierre, et on lança l'anathème à la faction vaincue (1). C'est encore dans ce temple de Lille que, quelques jours plus tard, le conventionnel Berlier célébra l'évacuation du territoire et les victoires de la République (2).

Dans les pays conquis, il arriva que, pendant quelque temps encore, les Français inaugurèrent des temples à l'Être suprême. C'est ce que fit le con-

(1) *Discours prononcé au nom du Conseil général de la commune de Lille, par le citoyen Corbet, l'un de ses membres, à l'ouverture du temple à l'Éternel, le cinquième jour sans-culottide, deuxième année républicaine.* Impr. Jacquez, s. d., in-8 de 20 pages. — Bibl. de Grégoire, t. LXXX.

(2) *Discours prononcé au temple de l'Éternel de la commune de Lille, le 30 vendémiaire de la troisième année républicaine, par le citoyen Berlier, représentant du peuple envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.* Imp. Jacquez, s. d., in-8 de 3 pages. — *Ibid.*

ventionnel Portiez (de l'Oise), quand, le 30 frimaire an III, il installa à Aix-la-Chapelle une administration française ; mais son discours fut tout politique, et il sembla seulement vouloir prouver à la ville conquise que les Français n'étaient pas des athées (1).

La Convention n'entend pas que la chute de Robespierre encourage les survivants de l'hébertisme et ressuscite le culte de la Raison. Elle ne veut pas, comme l'écrit un de ses membres, « que le juste ridicule que l'on a jeté sur les projets du tyran affaiblisse l'idée de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme (2) ». Il y a d'abord une vague tendance à maintenir le culte de l'Être suprême en le dépouillant de tout caractère robespierriste. Non seulement les rapports et les discours auxquels donna lieu, en l'an III, le débat sur l'établissement des fêtes décadaires sont remplis du sentiment déiste le plus fort, mais plusieurs conventionnels, Barailon, Bonguyod, Picqué (3), demandent que la première fête soit en l'honneur de l'Être suprême (4).

(1) *Fête civique célébrée à Aix-la-Chapelle, le 30 frimaire l'an III de la République.* Aix-la-Chapelle, impr. des citoyens Schæfers an III, in-8 de 23 pages. — Carnavalet, 12,272.

(2) *Réflexions sur les fêtes décadaires, par Joseph Terral, député du Tarn, imprimées par ordre de la Convention nationale.* Impr. nationale, nivôse an III, in-8. — Bibl. nat., Le 38/1139.

(3) On trouvera leurs opinions à la Bibl. nat., Le 38/1129, 1132, 1134, in-8.

(4) Voir aussi le curieux opuscule intitulé : *Modèle d'une fête drame où ne sont point observées les règles de l'art et qui ne peut convenir à aucun de nos théâtres publics.* Paris, Louvet, 20 prairial an III, in-8 de 39 pages. — Bibl. de Grégoire, t. LXXIX. — L'auteur anonyme y enseigne à faire une fête à l'Être suprême. — D'autre part, plus d'un mois après la mort de Robespierre, la Con-

C'est également sous les auspices de l'Être suprême que les fêtes décadaires sont placées par Mathieu, Athanase Veau et Opoix (1). Personne cependant n'ose demander un culte national et officiel, et on voit prévaloir peu à peu les idées libérales qui vont, peu après, amener la séparation de l'Église et de l'État.

Quant au décret du 18 floréal, la Convention ne le maintint ni ne le rapporta. La fête de l'Être suprême ne fut même pas mentionnée dans la grande loi du 3 brumaire an IV, qui organisait des fêtes nationales au nombre de sept : fête de la fondation de la République, de la Jeunesse, des Époux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté et des Vieillards. La Convention ne prit pas la peine de supprimer le culte de l'Être suprême : elle l'oublia, et la plus injurieuse des désuétudes abolit le grand dessein de Robespierre, dont l'idée transformée ne sera reprise que par les sectateurs de la théophilanthropie.

vention accepte encore l'hommage de poésies en l'honneur de l'Être suprême, qui lui sont présentées, dans la séance du 16 fructidor an II, par les citoyens Nougaret et Thiébaut. (*Procès-verbal*, XLV, 3, 9).

(1) Bibl. nat., Lc 38/1136, 1137, 1140, in-8.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos. v

Chapitre Premier. — Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême dans les philosophes : Rousseau, Voltaire, Raynal, Diderot, Mably, Montesquieu, Turgot. 1

Chapitre II. — Les préliminaires du culte de la Raison. — Les idées religieuses de la Constituante et de la Convention. 16

Chapitre III. — Les débuts du culte de la Raison. — André Dumont à Abbeville. — Fouché et Chaumette à Nevers. — Attitude de la Convention et du gouvernement. — Premier exemple de déchristianisation : la commune de Ris-Orangis. — La Commune de Paris et les Jacobins. — Échec de l'idée de séparer les Églises et l'État. — Préparatifs de l'abdication de Gobel. 24

Chapitre IV. — La séance du 17 brumaire an II. 43

Chapitre V. — La fête de la Raison à Notre-Dame. — Attitude des pouvoirs publics. 52

Chapitre VI. — Le culte de la Raison dans les sections de Paris. 68

Chapitre VII. — Le culte de la Raison et la philosophie. — Les articles de Salaville. 79

Chapitre VIII. — Le culte de la Raison et l'opinion populaire à Paris. — Catéchismes philosophiques 97

Chapitre IX. — Le culte de la Raison en province : Nancy, Rochefort, Grenoble, Tours. 112

Chapitre X. — Le culte de la Raison en province : Alsace, Franche-Comté, Arras, Châlons-sur-Marne, Limoges, Montpellier. . . 123

Chapitre XI. — Le culte de la Raison en province. Le Sud-Ouest : Gers, Hautes et Basses-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn, Lot, Tarn-et-Garonne, Landes, Lot-et-Garonne, Gironde. 131

Chapitre XII. — Le culte de la Raison en province : Charente, Bretagne, Normandie, Le Mans, Chartres, Lyon, Perpignan . . 183

Chapitre XIII. — Tentatives pour formuler le culte de la Raison en rite. 195

Chapitre XIV. — Caractère général du culte de la Raison. . . 199

Chapitre XV. — Commencement de la réaction contre le culte de la Raison 205

Chapitre XVI. — Le discours de Robespierre du 1er frimaire an II. 210

Chapitre XVII. — La Commune recule. — Attitude de Danton. — Palinodie de Chaumette. 218

Chapitre XVIII. — Le décret du 16 frimaire an II sur la liberté des cultes. 230

Chapitre XIX. — La résistance à la politique de Robespierre. 235

Chapitre XX. — Meurtre d'Hébert, de Danton et de Chaumette. 240

Chapitre XXI. — Préliminaires du culte de l'Être suprême . . 246

Chapitre XXII. — Robespierre et Jean-Jacques Rousseau. . . 252

Chapitre XXIII. — Le rapport et le décret du 18 floréal an II sur l'Être suprême. 267

Chapitre XXIV. — La Commune, les Jacobins et le décret du 18 floréal. — Attitude de Carnot. 279

Chapitre XXV. — Préparatifs de la fête de l'Être suprême et état de l'opinion. 297

Chapitre XXVI. — La fête de l'Être suprême (20 prairial an II). 307

Chapitre XXVII. — Conséquences de la fête de l'Être suprême. 323

Chapitre XXVIII. — Tentatives pour rendre le culte de l'Être suprême uniforme. — Le culte de l'Être suprême dans le Nord et le Nord-Est. — Catéchismes et rituels. 331

Chapitre XXIX. — Le culte de l'Être suprême en province. — Tendances à modeler ce culte sur le catholicisme. — Lyon, Auxerre, Versailles, Melun, Besançon. 339

Chapitre XXX. — Le culte de l'Être suprême en province. — Ten-

dances à confondre ce culte avec celui de la Raison. — Continuation du mouvement de déchristianisation. — Auch, Le Havre, Brest, Héricourt, Sceaux, Nogent-sur-Marne, Besançon, Nîmes. 344

Chapitre XXXI. — Le patriotisme dans le culte de l'Être suprême. — L'Alsace 355

Chapitre XXXII. — Le culte de l'Être suprême se perd dans le patriotisme 359

Chapitre XXXIII. — La Révolution du 9 thermidor et le culte de l'Être suprême. 363

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TOURS. — IMP. E. ARRAULT ET Cie, 6, RUE DE LA PRÉFECTURE.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

